



RAPPORT D'ACTIVITÉ 1966

Photographies :

Couverture : **Jérôme SILBERT**, Paris

Page de titre : **L. NORMAND**, Abidjan

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le quatrième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept Etats de l'ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

PRÉSIDENT : M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. Konan BEDIE, Ministre délégué aux Affaires Economiques et Financières.

M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre délégué au Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M^e Bertin BORNA, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

M. Christian JOHNSON, Directeur de l'Office des Changes.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce.

M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Plan et des Travaux Publics.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT, Ministre des Finances et du Commerce

M. Mamadou WANE BIRANE, Ministre des Affaires Etrangères et du Plan.

Représentants de la République du Niger :

M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances.

M. BARKIRE ALIDOU, Ministre des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Industrie.

* Composition au 8 mars 1967.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

Représentants de la République Togolaise (a) :

M. Antoine MÉATCHI, Vice-Président de la République,
Ministre des Finances et de l'Economie.

M. Eugène A. ABAGLO, Directeur de l'Economie au Ministère des Finances et
de l'Economie.

Représentants de la République Française :

M. Henri BISSONNET, Conseiller Maître à la Cour des Comptes.

M. René CASTETS, Directeur au Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé
de la Coopération.

M. Pierre DEHAYE, Directeur des Monnaies et Médailles.

M. Claude PIERRE-BROSSOLETTE, Inspecteur des Finances, Direction du Trésor.

M. André POSTEL-VINAY, Directeur Général de la Caisse Centrale de Coopération
Economique.

M. Gabriel RATTIER, Directeur Général de l'Escompte à la Banque de France.

M. Marcel THERON, Directeur à la Direction Générale des Services Etrangers de
la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

(a) Durant la période 1^{er} octobre 1965 - 30 septembre 1966.

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX *

République de Côte d'Ivoire :

Président : * M. Konan BEDIE, Ministre délégué aux Affaires Economiques et Financières.

Membres : * M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre délégué au Plan.

M. Jean-Baptiste AMETHIER, Directeur des Finances Extérieures et du Crédit.

M. Edouard EBAGNITCHIE, Député à l'Assemblée Nationale.

M. Claude SECHAUD, Directeur Général de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.

République du Dahomey :

Président : * M^e Bertin BORNA, Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Membres : * M. Christian JOHNSON, Directeur de l'Office des Changes.

M. Marius AKUESON, Trésorier-payeur du Dahomey.

M. Gilles Florent YEHOUESSI, Chargé des Relations bancaires au Cabinet du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

M. Noël AGOSSOU VIADENOU, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey.

République de Haute-Volta :

Président : * M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce.

Membres : * M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Plan et des Travaux Publics.

M. François KABORE, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances.

M. Pierre TAHITA, Directeur du Plan.

M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA, Chef du Service du Contrôle des Changes.

* Composition au 8 mars 1967.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque Centrale.

République Islamique de Mauritanie :

Président : * M. Mamadou WANE BIRANE, Ministre des Affaires Etrangères et du Plan.

Membres : * M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT, Ministre des Finances et du Commerce.

M. Moktar Ould HAIBA, Conseiller Economique et Financier du Président de la République.

M. le Docteur Fall Papa DAOUDA, Haut-Commissaire à l'Industrialisation et aux Mines.

M. Hamoud Ould ABDEL WEDOUD, Directeur du Plan.

République du Niger :

Président : * M. BARKIRE ALIDOU, Ministre des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Industrie.

Membres : * M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances.

M. BOUBOU HAMA, Président de l'Assemblée Nationale.

M. Karimou GOUKOYE, Commissaire Général au Plan.

M. Oumarou MOUSSA, Directeur à la Banque de Développement de la République du Niger.

République du Sénégal :

Président : * M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

Membres : * M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

M. Daniel CABOU, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

M. Charles-Henri GALLENCIA, Président de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie.

M. Adama DIALLO, Directeur du mouvement général des fonds au Ministère des Finances.

République Togolaise (a) :

Président : * M. Antoine MEATCHI, Vice-Président de la République, Ministre des Finances et de l'Economie.

Membres : * M. Eugène A. ABAGLO, Directeur de l'Economie au Ministère des Finances et de l'Economie.

M. Paulin EKLOU, Directeur des Etudes et du Plan au Haut-Commissariat au Plan.

M. Jean TEVI, Directeur du Service des Douanes.

M. Paul DOVI-AKUE, Conseiller Technique à l'Office des Produits Agricoles du Togo.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque Centrale.

(a) Composition du Comité durant la période 1^{er} octobre 1965 - 30 septembre 1966.

SOMMAIRE

I. L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE EN 1965-1966 :

1.1 - <u>L'évolution de l'économie internationale et ses effets sur l'Afrique intertropicale</u>	3
1.2 - <u>Les principaux facteurs de l'activité économique de l'Union Monétaire en 1965-1966</u>	9
1.21 - La production agricole	9
1.22 - L'exploitation des ressources minérales	17
1.23 - Les échanges extérieurs	18
1.24 - L'aide extérieure	23
1.3 - <u>Un sursis de prospérité relative</u>	33

2. L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT :

2.1 - <u>L'entrée en vigueur des nouvelles réglementations bancaires</u>	41
2.11 - Les principes uniformes des nouvelles réglementations	42
2.12 - L'obligation d'un capital minimum	43
2.13 - Le respect d'un « rapport de liquidité »	44
2.14 - La détermination des conditions de banque	45

2.2 - <u>L'évolution de la situation générale des institutions monétaires de l'Union</u> ..	49
2.3 - <u>Les crédits consentis à l'économie</u>	55
2.31 - L'évolution générale	55
2.32 - Les contributions du système bancaire au financement à moyen et à long terme	57
2.33 - L'évolution générale des crédits à court terme	61
2.4 - <u>Le financement des crédits par le système bancaire et le concours de la Banque Centrale</u>	67
2.41 - Le financement des crédits par le système bancaire	67
2.42 - Le concours de la Banque Centrale au crédit à court terme	73
2.43 - Le concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme ...	75
2.5 - <u>La participation des Trésors publics et administrations postales au fonctionnement du système monétaire</u>	79
2.51 - Le concours des Trésors publics au système bancaire	79
2.52 - Le concours de la Banque Centrale aux Trésors publics	85
2.6 - <u>Les réserves extérieures de l'Union Monétaire</u>	87
2.61 - L'évolution des avoirs extérieurs de l'ensemble des institutions monétaires	87
2.62 - L'évolution des avoirs extérieurs de la Banque Centrale	89
2.63 - La balance des règlements extérieurs	93
2.64 - La couverture extérieure des engagements monétaires de la Banque Centrale	93
2.7 - <u>Les disponibilités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises</u>	97
2.71 - Une croissance modérée des liquidités	97
2.72 - Un faible développement des liquidités quasi monétaires	98
2.73 - La répartition des liquidités monétaires	100
2.74 - La croissance des dépôts à vue	101
2.75 - Prépondérance de la monnaie fiduciaire	105

3. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE SON EXPLOITATION EN 1965-1966 :

3.1 - <u>L'administration de la Banque Centrale</u>	111
3.2 - <u>Les services de la Banque Centrale</u>	113
3.3 - <u>Le contrôle des comptes de la Banque Centrale</u>	114
3.4 - <u>Les résultats financiers de l'exercice 1965-1966.</u>	115
3.41 - Les produits d'exploitation	115
3.42 - Les charges d'exploitation	115
3.43 - Les résultats financiers de l'exercice	116

ANNEXES

I. — <u>LES SITUATIONS STATISTIQUES DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE</u>	119
II. — <u>LES PRINCIPALES EXPORTATIONS OUEST AFRICAINES :</u>	
1. L'Arachide	132
2. Le Café	146
3. Le Cacao	157
4. La Banane et l'Ananas	163
6. Le Coton	170
5. Les Oléagineux concrets	180
7. La Gomme arabique	187
8. Le Caoutchouc	188
9. L'Exploitation forestière	189
10. La Pêche maritime	194
11. L'Exploitation minière	201





**Silos de stockage
de la Société Nigérienne de Cimenterie
Malbaza**

(Photo Ministère de l'Information)

I.I - L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE ET SES EFFETS SUR L'AFRIQUE INTERTROPICALE

L'activité économique des pays de l'ouest africain demeure étroitement dépendante des relations de commerce et d'aide entretenues par eux avec les principaux pays industrialisés d'outre-mer ; l'importance et les termes de ces relations sont fonction, entre autres éléments, de la condition de l'économie de ces pays.

Cette condition a été généralement bonne durant la période sous revue (1^{er} octobre 1965-30 septembre 1966), encore que le fléchissement du taux de croissance apparu en 1965 se soit poursuivi, et parfois même accentué.

Il en a été ainsi aux Etats-Unis, où la progression du produit national brut évalué à prix constant aurait été de 5,5 % durant l'année 1966 contre 6 % en 1965, en République Fédérale d'Allemagne, où elle a été de 2,7 % seulement contre 4,8 %, et au Royaume-Uni, où elle n'a été que de 0,5 % contre 2,3 % en 1965. Un fléchissement, mais relativement léger, s'est également manifesté en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans l'ensemble des pays de la Communauté Economique Européenne, la croissance du produit national, exprimé à prix constant, a cependant été un peu plus élevée en 1966 qu'en 1965 : 4,5 % au lieu de 4,1 %. La raison en est la particulière vitalité de l'économie de l'Italie, dont le taux de croissance a été de 5,3 % au lieu de 3,4 %, et de la France.

Le taux de progression du produit national brut français, qui avait fléchi de 6,2 % en 1964 à 3,4 % en 1965, a été voisin de 5 % en 1966.

Cette expansion de l'économie française est en partie due à un accroissement modéré des prix intérieurs français, relativement plus faible que celui enregistré dans les principaux pays industriels.

Indices du coût de la vie

1960 = 100

Pays	Septembre 1965	Septembre 1966	Variation ± %
France	121	124	+ 2,8
Allemagne Fédérale	115	119	+ 2,8
Belgique	114	119	+ 4,4
Italie	128	130	+ 1,6
Pays-Bas	121	126	+ 4,1
Royaume-Uni	120	124	+ 3,7
Etats-Unis	107	111	+ 3,6
Japon	138	144	+ 4,4

Tableau N° 1 : Taux de l'argent sur le marché monétaire en France*

MOIS	Minimum		Maximum		Moyenne	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Pourcentages						
Janvier	3,00	3,50	5,00	4,875	3,97	3,92
Février	3,50	3,75	5,00	4,625	4,21	4,34
Mars	3,875	4,00	5,50	5,375	4,42	4,55
Avril	3,25	3,625	5,25	4,875	3,96	4,38
Mai	3,625	4,625	4,875	4,875	4,29	4,83
Juin	3,625	4,625	4,875	4,875	4,41	4,78
Juillet	3,625	4,625	4,875	4,875	4,32	4,78
Août	3,375	4,625	4,875	4,875	4,00	4,77
Septembre	3,375	3,625	4,75	5,25	3,81	4,60
Octobre	3,375	5,125	4,875	5,375	3,96	5,27
Novembre	3,385	5,375	4,875	5,625	4,66	5,41
Décembre	3,75	5,625	4,875	5,875	4,47	5,70

* Taux de l'argent au jour le jour contre effets privés.

Source : Conseil National du Crédit.

Ces tensions inflationnistes ayant provoqué des inquiétudes, il a été fréquemment tenté de les combattre par une politique monétaire restrictive. L'expression la plus spectaculaire, sinon la plus efficace, en a été le relèvement du taux d'escompte aux Etats-Unis en décembre 1965, aux Pays-Bas et en Allemagne fédérale en mai 1966, au Royaume-Uni où le taux d'intervention de la Banque d'Angleterre était porté à 7 % le 14 juillet 1966.

Cette vive poussée du taux de l'argent, qui s'est manifestée dans presque tous les pays à économie de marché, paraît, au moment de la rédaction de ce rapport, devoir s'apaiser, mais elle a contribué, durant la période considérée, à attirer vers les pays industrialisés les disponibilités à la recherche de placement, à diminuer encore la propension des capitaux privés de ces pays à investir dans les pays en voie de développement, et enfin à renchérir pour ces derniers le coût d'emprunt des capitaux destinés à leur développement. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement devait elle-même porter de 5,5 à 6 % le taux d'intérêt de ses prêts, trouvé déjà trop élevé par la plupart des pays en voie de développement.

Le maintien du développement économique a, dans tous les pays, rencontré des difficultés accrues.

La concurrence entre les nations, qui s'étend à tous les domaines et en recherche de nouveaux, est devenue beaucoup plus âpre, car l'évolution accélérée des techniques est sans pitié pour les retardataires. La recherche de ce progrès des techniques requiert, par priorité, en importance chaque jour croissante, des hommes parmi les meilleurs et des capitaux parmi les plus aventureux.

Les populations des pays industrialisés qui participent ou assistent directement à ces miracles techniques aspirent de plus en plus à en profiter, selon un ordre que le dicton populaire a depuis longtemps établi, et que la volonté des dirigeants, si conscients soient-ils des nécessités internationales, a de plus en plus de difficultés à infléchir.

Ainsi, l'aide internationale tend-elle à se manifester sous des formes convenant mieux aux donateurs qu'aux bénéficiaires : celle des surplus et des usines toutes faites. Elle s'essouffle aussi et se dilue, pour sa plus grande masse, au maintien en simple état de subsistance d'innombrables populations à la démographie dévorante.

Pris entre les impératifs de leur propre développement, qui sont aussi ceux de leur survie, et les appels des peuples toujours affamés, les « donneurs d'aide » en viennent à mesurer plus rigoureusement leurs concours à ceux qui mettent l'accent sur les exigences de leur développement.

Une étrange méconnaissance de leurs propres intérêts ou de leur vocation conduit les pays industrialisés et les institutions financières internationales à juger sans besoins les pays sans drames, mesurant le plus chichement leur aide à ceux-là mêmes qui seraient les plus aptes à la faire utilement fructifier pour leur bien propre et aussi celui de la communauté des nations.

Ce gauchissement de la politique internationale d'aide au développement, l'Afrique de l'Ouest et, singulièrement, les membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine commencent à en ressentir les effets.

Si les producteurs ouest africains ont pu tirer quelque bénéfice, âprement mesuré, d'une organisation internationale du marché du café, où ils ne pouvaient avoir qu'une place modeste, les tentatives d'une organisation parallèle du marché du cacao, dont la production est principalement la leur, ont connu un nouvel et retentissant échec.

Les productions d'arachides de l'Union Monétaire ont encore pu trouver sur le marché français les conditions privilégiées d'écoulement dont elles bénéficient depuis longtemps, mais il ne sera plus possible à la France de les consentir encore après la fin de la présente année, et le concours financier du *Fonds Européen de Développement* ne les compense pas dans leur montant, tandis qu'il approche lui-même de son terme.

Il est singulièrement difficile à des pays d'ordonner raisonnablement leur développement quand les fondements mêmes de leurs économies sont menacés par des échanges internationaux qui répugnent à s'organiser avec eux, ou s'organisent en les ignorant.

Telle est sans doute la principale, sinon certes la seule, des raisons qui ont nuancé d'une certaine anxiété l'activité économique des Etats de l'Union Monétaire durant la période en question.

Ces difficultés sont, toutefois, généralement demeurées plus virtuelles qu'actuelles.

Bien qu'elle n'ait jamais atteint dans le passé pareil volume, la production d'arachides a pu s'écouler à peu près intégralement sur le marché français dans ses anciennes conditions privilégiées. La récolte de cacao a été réduite, mais l'ayant été à peu près partout, les cours se sont maintenus, en 1966, bien au-dessus de ceux de l'année précédente. Ceux du café ont sans doute fléchi, mais sans s'effondrer, et le volume remarquable de la récolte a compensé, en grande partie, la baisse des prix d'achat.

L'incidence sur l'activité économique de l'évacuation des troupes françaises a sans doute été sérieuse, mais limitée aux régions de leur ancien stationnement, et généralement moindre qu'il n'avait été craint.

Le « redéploiement » géographique de l'aide apportée par la France aux pays en voie de développement a été à peine amorcé, tandis que la contribution du Fonds Européen de Développement s'est considérablement accrue. Les institutions financières internationales ont même fini par trouver quelques occasions d'intervention, modestes encore, mais qui permettent d'espérer leur meilleure adaptation aux conditions ouest africaines.

Les éphémérides de notre période enregistrent l'inauguration de nouvelles installations d'extraction de minerai de fer en Mauritanie et de phosphates au Togo, d'une raffinerie de pétrole en Côte d'Ivoire, d'une cimenterie au Niger, d'une brasserie et d'une industrie textile au Togo. Des projets longtemps bercés ont pris corps : le Sénégal voit s'édifier son usine d'engrais phosphatés et la Côte d'Ivoire fabriquera bientôt, la première dans l'ouest africain, ce qui pour les populations riveraines du Golfe du Bénin est, depuis des décades, le tissu le plus prisé. La Haute-Volta poursuit l'étude de l'exploitation de son gisement de manganèse et peut trouver des raisons d'espérer dans l'heureuse issue des efforts du Gouvernement mauritanien à mettre en valeur les minerais de cuivre d'Akjoujt. Cette simple énumération appelle à la mémoire de chacun d'autres achèvements, d'autres projets en bonne voie de réalisation.

**Tableau N° 2 : Nombre d'entreprises agréées
au bénéfice des codes des investissements**

ÉTATS	Au 30 septembre				
	1962	1963	1964	1965	1966
Côte d'Ivoire	26	28	44	47	52
Dahomey.....	2	5	10	13	14
Haute-Volta	1	3	6	9	10
Mauritanie.....	4	5	7	7	10
Niger.....	—	4	6	8	11
Sénégal	2	5	15	17	24
Togo.....	4	6	6	6	7
TOTAL	39	56	94	107	128

Sans doute, bien des difficultés demeurent, et la « bataille du développement » prend-elle souvent des allures de guerre de tranchées.

Ces difficultés tiennent pour une large part, spécialement dans le domaine de l'industrialisation, des échanges, et par voie de conséquence, des recettes publiques, à la fragmentation de l'espace économique ouest africain. Les entrepreneurs et investisseurs potentiels, les institutions financières, les « donneurs d'aide », et jusqu'aux planificateurs des pays bénéficiaires éprouvent une difficulté croissante à établir, et même à concevoir, les conditions rationnelles d'une action dans la mosaïque ouest africaine. Les mini-marchés ne permettent que des micro-progrès. L'Ouest africain peut assurément mieux offrir et attend certainement beaucoup plus.

A ce dépassement des obstacles qui demeurent, l'Union Monétaire Ouest Africaine pourrait beaucoup contribuer. Une communauté de monnaie n'est pas cependant la solution de tous les problèmes : les exemples fameux de telles régions d'Italie, de France, des Etats-Unis d'Amérique du Nord ou du Brésil l'attestent. Elle permet cependant d'éliminer bien des difficultés d'ajustement ou de risques de distorsion entre les économies de ses membres, et de leur donner une assise plus résistante aux mouvements contraires des conjonctures nationales et internationale. De cet instrument, les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine disposent ; ils en ont encore bien peu usé, mais il demeure à leur disposition pour faciliter la longue marche de leur développement.

1.2 - LES PRINCIPAUX FACTEURS DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'UNION MONÉTAIRE EN 1965-1966

1.21. La production agricole.

Les conditions climatiques ont été généralement très favorables, permettant aux améliorations lentement apportées ces dernières années aux techniques culturales ou au matériel végétal de porter leur plein effet. Les récoltes commercialisées durant l'exercice sous revue ont bien souvent dépassé celles enregistrées jusqu'ici.

**Tableau N° 3 : Principales productions agricoles commercialisées
dans l'ensemble des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

CAMPAGNES	Arachides décortiquées	Café	Cacao	Palmistes (a)	Coton (en graine)
Tonnes					
1958-1959	594.000	170.355	63.555	74.517	13.829
1959-1960	596.000	136.682	71.366	97.603	18.905
1960-1961	679.000	196.198	107.422	71.227	17.867
1961-1962	713.000	110.460	93.985	68.505	15.104
1962-1963	636.000	202.278	114.006	69.213	30.093
1963-1964	694.000	281.133	112.121	75.921	26.982
1964-1965	733.000	211.697	165.117	91.517	34.090
1965-1966	887.000	286.881	128.095	81.886	41.997
Pourcentages					
Variations					
1958-1959 à 1959-1960	+ 1,4	-19,8	+12,3	+31,0	+ 36,7
1959-1960 à 1960-1961	+13,9	+43,5	+50,5	-27,0	- 5,5
1960-1961 à 1961-1962	+ 5,0	-43,6	-12,5	- 3,8	- 15,5
1961-1962 à 1962-1963	-10,8	+83,1	+21,3	+ 1,0	+ 99,2
1962-1963 à 1963-1964	+ 6,7	+38,9	- 1,7	+ 9,7	- 10,3
1963-1964 à 1964-1965	+ 5,6	-24,7	+47,3	+20,5	+ 26,3
1964-1965 à 1965-1966	+21,0	+35,5	-22,4	-10,5	+ 23,2

(a) Exportations et (en 1965 et 1966) livraisons à l'Huilerie de palmistes de Cotonou.

Il en a été particulièrement ainsi de la récolte d'**arachides** dans toutes les régions de grande ou petite production de l'ouest africain ; par rapport aux récoltes de la précédente campagne, qui avaient été cependant parmi les plus fortes, la progression est souvent considérable.

Récolte commercialisée d'arachides

		<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>	<u>Variation</u>
		Tonnes		± %
Sénégal	(arachides coque)	870.000	1.011.000	+ 16
Niger	(arachides décortiquées).	106.201	156.081	+ 47
Haute-Volta	(arachides décortiquées).	5.595	8.372	+ 50
Dahomey	(arachides décortiquées).	2.270	3.822	+ 68
Togo	(arachides décortiquées).	2.076	3.377	+ 63
Total (base arachides décortiquées)		733.000	887.000	+ 21

La progression est encore plus considérable s'agissant de la récolte de **café** commercialisée dans les deux principaux pays producteurs de l'Union, laquelle occupe la troisième place parmi les producteurs de café du monde.

Production commercialisée de café

		<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>	<u>Variation</u>
		Tonnes		± %
Côte d'Ivoire		202.188	272.566	+ 35
Togo		8.572	13.588	+ 59
Dahomey		937	727	— 22
Total		211.697	286.881	+ 36

Bien que généralement moins favorisée par les conditions climatiques, la production de **coton** a marqué un nouveau record pour l'ensemble de l'Union, la baisse de production, due à des conditions adverses, enregistrée en Haute-Volta et au Niger ayant été plus que compensée par la forte récolte des autres pays producteurs.

Production commercialisée de coton

	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes de coton en graine		± %
Côte d'Ivoire	8.613	13.969	+ 62
Dahomey	3.568	6.400	+ 79
Haute-Volta	8.787	7.463	— 15
Niger	6.778	6.077	— 10
Togo	<u>6.344</u>	<u>8.088</u>	<u>+ 27</u>
Total	34.090	41.997	+ 23

Egalement remarquable a été la commercialisation de produits sans doute secondaires mais qui constituent une source appréciable de revenus monétaires pour les régions relativement déshéritées où leur cueillette se pratique. Il en a été ainsi pour le **karité**, la campagne 1965-1966 correspondant à une année de forte fructification des peuplements des principales régions productrices.

Récolte commercialisée d'amandes de karité

	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
	Tonnes	
Côte d'Ivoire	796	6.836
Dahomey	5.692	3.818
Haute-Volta	1.551	18.658
Togo	<u>766</u>	<u>2.170</u>
Total	8.805	31.482

Légèrement plus importante en Mauritanie, la collecte de la **gomme arabique** a par contre été moindre au Sénégal, les quantités commercialisées dans ces deux pays ayant été au total légèrement inférieures à celles de la campagne précédente.

Récolte commercialisée de gomme arabique

	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes		± %
Mauritanie	3.016	3.330	+ 10
Sénégal	<u>2.653</u>	<u>2.116</u>	<u>— 20</u>
Total	5.669	5.446	— 4

Egalement en recul a été la commercialisation d'un produit de beaucoup plus grande importance, les **palmistes**, les quantités exportées ou triturées ayant été inférieures d'environ 10 %, s'agissant de l'ensemble des trois pays de grande production : le Dahomey, la Côte d'Ivoire et le Togo.

La diminution la plus sensible a été cependant celle des achats de **cacao**. La récolte principale, et plus encore la récolte intermédiaire ont été fortement affectées par des conditions climatiques défavorables.

<u>Achats de cacao</u>			
	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes		± %
<u>Côte d'Ivoire</u>			
Récolte principale	126.811	108.698	— 14
Récolte intermédiaire	20.718	4.589	— 78
	147.529	113.287	— 23
<u>Togo</u>			
Récolte principale	14.957	13.293	— 11
Récolte intermédiaire	2.631	1.515	— 42
	17.588	14.808	— 16
<i>Total</i>	165.117	128.095	— 22

Les achats de la dernière campagne auraient été sans doute sensiblement inférieurs si, à la production locale, n'étaient venues s'ajouter de plus importantes quantités que par le passé de cacao de production ghanéenne, attirées par les prix d'achat relativement plus élevés pratiqués au Togo et en Côte d'Ivoire. Ces apports extérieurs, plus importants que par le passé, ont eu pour résultat que, bien que réduits par rapport à la campagne précédente, les tonnages achetés dans les deux pays producteurs ont été en 1965-1966 plus élevés que ceux enregistrés avant la campagne 1964-1965.

La chute de production du cacao a d'autant plus affecté le revenu de ses producteurs ouest africains, que l'effondrement des cours durant la campagne précédente avait conduit à une forte réduction des prix d'achat de la récolte 1965-1966.

Prix officiel d'achat au producteur de cacao

	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
En francs C.F.A. par kilogramme			
<u>Côte d'Ivoire</u>			
Récolte principale	70,0	70,0	55,0
Récolte intermédiaire	70,0	70,0	55,0
<u>Togo</u>			
Récolte principale	70,0	70,0	40,0
Récolte intermédiaire	70,0	35,0	45,0

Tableau N° 4 : Prix officiels d'achat au producteur

CAMPAGNES	Arachides		Cacao		Café	
	Kaolack (coques)	Maradi (décort.)	Abidjan	Togo	Abidjan	Lomé
Francs c.f.a. par kilogramme						
1955-1956	21,25	21,50	•	•	105,00	•
1956-1957	21,25	21,50	70,00	78,00	110,00	•
1957-1958	21,25	21,50	75,00	85,00	120,00	•
1958-1959	21,25	21,50	90,00	100,00	115,00	100,00
1959-1960	22,00	24,00	95,00	100,00	105,00	90,00
1960-1961	22,00	24,00	95,00	95,00	95,00	85,00
1961-1962	22,00	22,50	70,00	65,00	80,00	65,00
1962-1963	22,00	21,00	70,00	65,00	80,00	65,00
1963-1964	22,00	21,00	76,80	70,00	87,95	75,00
1964-1965	22,00	21,50	76,96	70,00	97,55	75,00
1965-1966	22,00	22,25	61,96	40,00	82,55	70,00

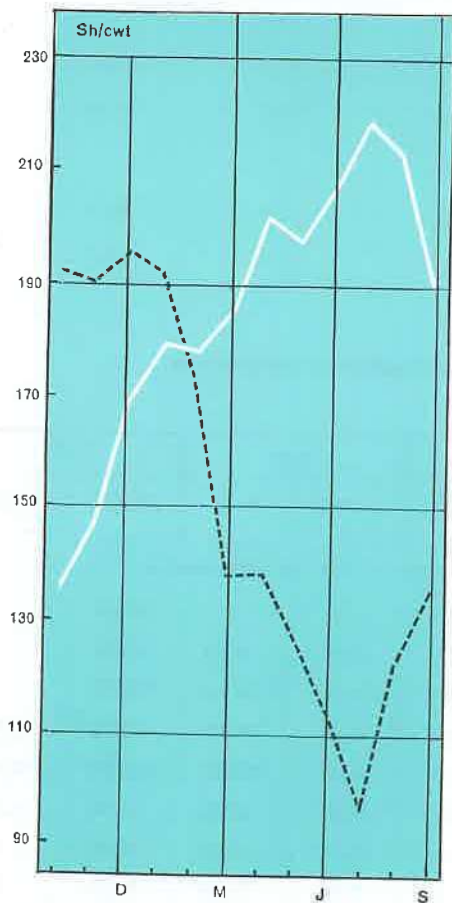
Arachides : Prix minimum d'achat nu-basculé le kilogramme d'arachides en coques à Kaolack (Sénégal) et d'arachides décortiquées à Maradi (Niger).

Cacao : Prix d'achat au producteur de la « récolte principale ». Pour le Togo, prix tous points d'achat ; pour la Côte d'Ivoire, prix nu-basculé Abidjan, estimés pour les trois dernières campagnes, les prix ayant été fixés « tous points d'achat » à 70 francs C.F.A. pour les campagnes principales 1963-1964, 1964-1965, et à 55 francs pour la campagne principale 1965-1966.

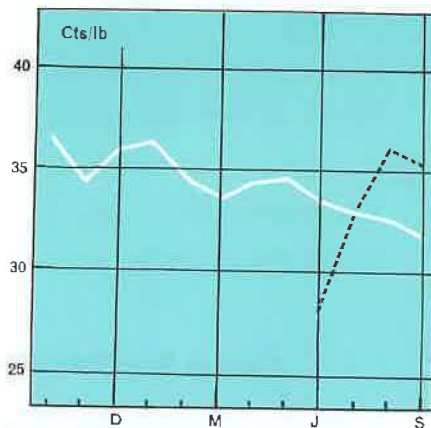
Café : Prix d'achat au producteur « tous points d'achat » au Togo. Prix nu-basculé Abidjan, estimés pour les deux dernières campagnes sur la base des prix officiels « tous points d'achat ». Ce prix a été de 80 francs C.F.A. (soit 87,95 n.b. Abidjan) jusqu'au 15 décembre 1963, puis porté à 90 francs le 16 décembre 1963, maintenu pour la campagne 1964-1965 et réduit à 75 francs pour la campagne 1965-1966.

Prix sur les marchés mondiaux *

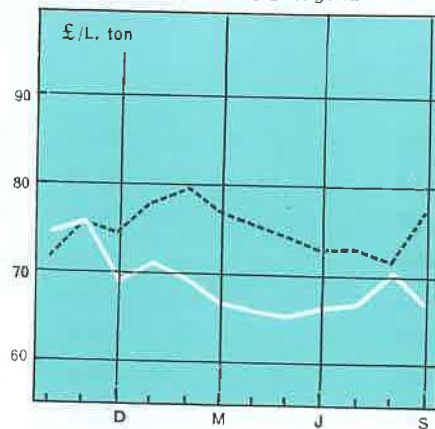
Cacao Accra Londres



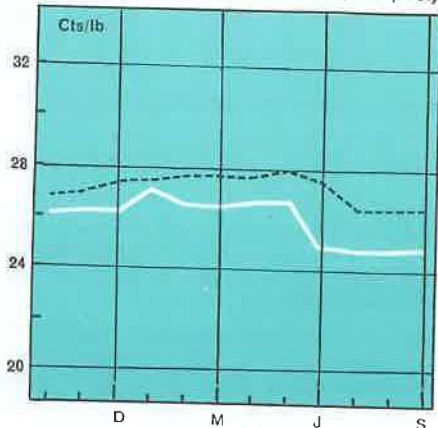
Café Robusta (Prix indicatif)



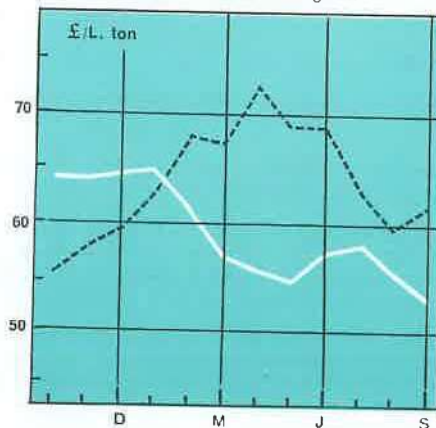
Arachides Nigeria



Coton Orleans Texas M 1" (Liverpool)



Palmistes Nigeria



* Campagne 1964-65

Campagne 1965-66 —————

Imposés également par les conditions du marché international, les prix d'achat au producteur de café ont dû être sensiblement réduits.

Prix officiel d'achat au producteur de café Robusta

	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
	En francs C.F.A. par kilogramme		
Côte d'Ivoire	80,0	90,0	75,0
Togo	75,0	75,0	70,0

Par contre, la prorogation des conditions privilégiées d'écoulement sur le marché français de la production d'arachides de l'Union, les efforts de compression des frais de commercialisation et une réduction de la fiscalité frappant l'exportation du produit ont généralement permis le maintien (une faible diminution en certaines régions, une modeste augmentation en d'autres) des prix d'achat au producteur de sa récolte d'arachides.

A considérer l'ensemble des productions agricoles, la recette des producteurs n'a donc pas augmenté dans la même proportion que le « volume » des récoltes commercialisées. D'une campagne à l'autre, le volume des récoltes a en effet augmenté de 15 %, la recette des producteurs de 5 % environ (a).

Ce taux d'accroissement du montant nominal de la recette des producteurs ne doit pas être de beaucoup supérieur, en admettant même qu'il le soit, à la hausse des prix à la consommation. Le revenu réel des productions agricoles a donc été vraisemblablement voisin en 1965-1966 de son niveau de la précédente campagne. Un tel résultat a cependant été obtenu avec un volume de production encore jamais atteint dans l'Union Monétaire, ce volume ayant été près du double (1,9 selon nos indices) de celui de la campagne 1956-1957 (tableau 19, page 35).

(a) Cette estimation prend pour base la comparaison des deux indices de la valeur des récoltes commercialisées, calculés l'un à prix constants (*indice du " volume "*), l'autre aux prix courants. Ces indices sont présentés au tableau 19, page 35; ils ont tous deux pour base 100, les prix et quantités de la campagne 1963-1964. Ces indices ne couvrent pas l'ensemble de la production agricole ouest africaine, mais seulement les productions commercialisées d'arachides, de cacao, de café, de coton et de palmistes et, par ailleurs, sont calculés sur la base des prix officiels d'achat au producteur, sensiblement différents parfois des prix réellement pratiqués. Ils ne présentent donc qu'une grossière approximation de l'évolution réelle.

Tableau N° : 5 Productions minières

ETATS Produits	Unité	PRODUCTION				VENTES			
		1963	1964	1965	1966	1963	1964	1965	1966
Côte d'Ivoire									
Diamants	carat	204.884	220.583	199.300	183.820	213.507	209.565	204.086	178.215
dont :									
Entr. industrielles	»	179.659	200.271	198.308	183.820	186.182	204.219	203.094	177.647
Bureaux d'achats	»	25.225	20.612	992	—	27.325	5.346	992	568
Manganèse	tonne	139.063	136.425	179.785	176.186	104.843	104.549	170.524	155.638
dont :									
Minerai (a)	»	109.222	118.433	153.441	153.819	104.843	84.313	163.610	155.638
Fines (b)	»	29.841	17.992	26.344	22.367	—	20.236	6.914	—
Colombo tantalite	kilo	1.237	1.500	963	20	—	—	—	6.089
Haute-Volta									
Or	kilo	1.408	1.034	1.176	—	1.393	1.016	1.100	—
Mauritanie	1.000								
Minerai de fer	tonnes	1.678	5.080	6.285	7.195	1.293	4.983	5.965	7.157
Niger									
Minerai d'étain (70%)	tonne	80	75	78	86	81	72	78	86
Sénégal									
Attapulgit	tonne	—	—	1.100	1.500	—	—	700	1.800
Phosphate d'alumine	»	125.778	120.939	134.940	144.781	83.543	97.065	108.350	81.100
Phosp. d'alum. calciné	»	17.710	32.254	18.090	51.908	17.990	17.830	26.470	31.635
Phosphate de chaux	»	464.372	677.081	903.374	990.000	459.983	708.358	818.620	1.074.000
Ilménite	»	12.189	1.320	—	—	11.945	3.822	—	—
Zircon	»	3.069	554	—	—	3.279	933	—	—
Rutile	»	736	54	—	—	906	127	—	—
Phosphal	»	28.594	9.804	6.717	18.904	2.160	9.805	6.747	18.278
Togo									
Phosphates	»	517.000	752.442	973.635	1.145.574	482.512	778.247	981.769	1.111.323

(a) Minerais A (45-47 %), B (40-42 %) et mélange A (40 %) — (b) Fines à 40, 38 et 32 %

1.22. L'exploitation des ressources minérales.

Une progression du volume de la production a été également enregistrée durant la période sous revue, s'agissant du moins du minerai de fer et des phosphates de calcium (a).

	<u>Exportations de produits minéraux</u>			Variation 1965-1966 ± %
	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	
	1.000 tonnes			
<u>Minerai de fer</u>				
Mauritanie	4.983	5.965	7.157	+ 20
<u>Phosphates de calcium</u>				
Sénégal	714	819	1.074	+ 31
Togo	778	982	1.111	+ 13

Les autres exploitations minières en activité ont par contre enregistré, comme le signalait déjà notre précédent rapport, une nouvelle baisse de leur production, allant même jusqu'à un arrêt complet d'exploitation (mine d'or de Haute-Volta). Ce ralentissement de la production minière est particulièrement sensible en Côte d'Ivoire.

	<u>Production minière de Côte d'Ivoire</u>		
	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>
Diamants (carats)	220.583	199.300	183.820
Minerai de manganèse (tonnes) .	135.425	179.785	176.186

Alors que l'exploitation des richesses minérales tarde à contribuer à l'assise économique de la Côte d'Ivoire, l'espoir se lève en Haute-Volta où le Gouvernement a amplifié son action en vue de l'étude d'une exploitation des gisements de minerai de manganèse de Tambao. C'est cependant en Mauritanie que de prochains développements s'annoncent, les tenaces efforts du Gouvernement mauritanien venant d'aboutir à la constitution d'une entreprise propre à assurer l'exploitation du minerai de cuivre d'Akjoujt.

L'exploitation du seul minerai de fer a déjà porté la Mauritanie du dernier au troisième rang des pays exportateurs de l'Union Monétaire, la valeur de ses seules exportations de minerai étant voisine du double de la valeur totale des exportations du Togo, désormais quatrième exportateur de l'Union. Cette contribution mauritanienne est sans doute le trait le plus caractéristique de l'évolution des échanges extérieurs de l'Union au cours de ces dernières années.

(a) L'évolution de la production minière est retracée en plus grand détail en Annexe.

1.23. Les échanges extérieurs.

L'imprécision surprenante des statistiques publiées, quand ce n'est pas l'absence de tout enregistrement, continue à rendre malaisée une appréciation des échanges extérieurs des Etats de l'Union Monétaire. Les estimations les plus élaborées sont souvent bouleversées par des « rectifications » d'enregistrement les plus inattendues, aussi faut-il considérer avec la plus grande circonspection celles ci-après présentées qui se rapportent aux échanges extérieurs des Etats de l'Union avec les pays n'en faisant point partie.

Echanges extérieurs de l'Union Monétaire Ouest Africaine

<u>1^{er} octobre - 30 septembre</u>	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Milliards de francs C.F.A.				
Exportations (FOB)	102	133	141	158
Importations (CAF)	128	139	151	152
Balance	— 26	— 6	— 10	+ 6

Une augmentation sensible de la valeur des exportations (+ 12 %), et une stabilisation de celle des importations aurait donné à la balance commerciale un solde positif ; l'incertitude des statistiques ne permet cependant pas de l'assurer.

Pour les huit dixièmes environ de leur montant, les échanges extérieurs de l'Union s'effectuent avec les grands pays industriels à économie de marché, savoir : la France, ses associés de la Communauté Economique Européenne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. Selon les statistiques du commerce extérieur dressées par ces pays, leurs échanges avec l'Union Monétaire auraient ainsi évolué :

Echanges des principaux pays industriels avec l'Union Monétaire

	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Milliards de francs C.F.A.			
Importations de l'Union (CAF) ..	147	133	148
Exportations vers l'Union (FOB) .	110	105	106
Balance pour l'Union	+ 37	+ 28	+ 42

La balance ainsi calculée doit être rectifiée afin d'évaluer au stade FOB Afrique les exportations de l'Union (importations de l'Union dans les pays industriels) et au stade CAF Afrique ses importations (exportations vers l'Union) ; le solde créditeur dégagé ci-dessus à partir des statistiques des partenaires de l'Union se trouve ainsi réduit de moitié environ ; il n'en demeure pas moins substantiel.

Les statistiques du commerce extérieur des Etats de l'Union Monétaire confirment cette évolution (tableau N° 6).

Excédent (+) ou déficit (—) des échanges de l'U.M.O.A.

	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>
	Milliards de francs C.F.A.			
<u>Balance des échanges avec :</u>				
— les pays « développés »	— 5,2	+ 4,7	+ 5,0	données non disponibles
— les pays en voie de développement	— 9,8	— 9,3	— 10,0	
Ensemble	— 15,0	— 4,6	— 5,0	

**Tableau N° 6 : Orientation du commerce extérieur de l'Union Monétaire
Ouest Africaine**

ÉCHANGES AVEC :	1963			1964			1965 (a)		
	Import.	Export.	Balance	Import.	Export.	Balance	Import.	Export.	Balance
	Millions de francs c.f.a.								
Pays industriels à économie de marché	95.476	90.096	— 5.380	112.462	114.273	+ 1.811	109.848	111.753	+ 1.905
Europe de l'Est	344	95	— 249	685	1.505	+ 820	1.233	1.726	+ 493
Autres pays développés	1.151	1.587	+ 436	1.194	3.274	+ 2.080	1.460	4.050	+ 2.590
Pays export. de produits pétrol.	4.577	102	— 4.475	3.525	115	— 3.410	2.513	621	— 1.892
Autres pays :									
— d'Afrique (b)	6.892	7.714	+ 822	8.885	9.558	+ 673	8.268	8.207	— 61
— d'Amérique	764	384	— 380	102	533	+ 431	1.787	102	— 1.685
— d'Asie et d'Océanie	6.146	236	— 5.910	7.688	602	— 7.086	7.621	1.232	— 6.389
Indéterminés et provisions de bord	34	194	+ 160	28	117	+ 89	78	100	+ 22
TOTAL	115.384	100.408	— 14.976	134.569	129.977	— 4.592	132.808	127.791	— 5.017

(a) Estimation (les statistiques du commerce extérieur de la Mauritanie pour l'année 1965 n'étant pas encore établies)
(b) Non compris les échanges entre États de l'U.M.O.A.

Source : Statistiques officielles des États de l'U.M.O.A.

Pour une part, le déficit des échanges extérieurs de l'Union avec les « *pays en voie de développement* » tient aux importations de produits pétroliers de l'Irak, de Koweït, du Venezuela, des Iles Caraïbes, tous pays groupés sous la dénomination de « *pays exportateurs de produits pétroliers* » (tableau N° 6). La valeur des importations de cette origine s'est cependant considérablement réduite, l'importation de produits bruts se substituant à celle des produits raffinés avec la mise en exploitation des raffineries de Dakar et d'Abidjan.

Les importations en provenance des autres pays en voie de développement d'Amérique latine et d'Asie tendent par contre à se développer, alors que les exportations à destination de ces mêmes pays demeurent faibles.

L'amélioration de la balance commerciale de l'Union Monétaire tient donc essentiellement à la compensation partielle du solde débiteur de ses échanges avec les autres pays en voie de développement par le solde désormais créditeur de ses échanges avec les « *pays développés* ».

La *Communauté Economique Européenne* (C.E.E.) est le principal partenaire commercial de l'Union Monétaire. Le progrès des échanges de l'Union avec les pays membres de la C.E.E. autres que la France semble cependant s'être ralenti quelque peu au cours de l'exercice écoulé.

Tableau N° 7 : Commerce avec l'Union Monétaire
des pays de la Communauté Economique Européenne (France non comprise)

ÉTATS	EXPORTATIONS de la C.E.E.*			IMPORTATIONS de la C.E.E.*			BALANCE **	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1964-1965	1965-1966
	1964-1965	1965-1966		1964-1965	1965-1966			
	Milliers U.S. \$		%	Milliers U.S. \$		%	Milliers U.S. \$	
Côte d'Ivoire	29.790	31.157	+ 4,6	88.794	97.590	+ 9,9	-59.004	-66.433
Dahomey	5.178	4.737	- 8,5	3.961	4.747	+ 19,8	+ 1.217	- 10
Haute-Volta	1.686	2.478	+ 47,0	250	437	+ 74,8	+ 1.436	+ 2.041
Mauritanie	2.082	2.135	+ 2,5	35.337	40.286	+ 14,0	-33.255	-38.151
Niger	2.094	2.520	+ 20,3	225	882	+ 292,0	+ 1.869	+ 1.638
Sénégal	20.751	23.573	+ 13,6	8.633	7.981	- 7,6	+ 12.118	+ 15.592
Togo	9.149	8.137	- 11,1	13.029	14.811	+ 13,7	- 3.880	- 6.674
U.M.O.A.	70.730	74.737	+ 5,7	150.229	166.734	+ 11,0	-79.499	-91.997

* Non compris la France - ** Balance pour la C.E.E. (France exclue).

Echanges avec les États membres de la C.E.E. autres que la France

	1 ^{er} octobre-30 septembre		
	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<u>Exportations vers l'U.M.O.A.</u>			
Milliards de francs C.F.A.	14,7	17,5	18,5
Progression annuelle	—	+ 19 %	+ 6 %
<u>Importations de l'U.M.O.A.</u>			
Milliards de francs C.F.A.	29,3	37,1	41,1
Progression annuelle	—	+ 26 %	+ 11 %
<u>Balance pour la C.E.E.</u>			
Milliards de francs C.F.A.	— 14,6	— 19,6	— 22,6

La France demeure le principal client et fournisseur de l'Union Monétaire Ouest Africaine ; l'évolution de ces dernières années a cependant davantage accusé son rôle de marché refuge que celui de fournisseur privilégié (tableau 8).

Echanges entre la France et l'Union Monétaire Ouest Africaine

Années	Importations en France	Exportations de France	Balance pour la France	Rapport 100 E/I
	Millions de francs français			%
1960	1.183,3	1.214,1	+ 30,8	102,6
1961	1.270,2	1.433,0	+ 162,8	112,8
1962	1.361,4	1.382,0	+ 20,6	101,5
1963	1.438,6	1.488,0	+ 49,4	103,4
1964	1.583,0	1.557,7	— 25,3	98,4
1965	1.470,1	1.495,8	+ 25,7	101,7
1966	1.653,7	1.437,1	— 216,6	86,9

Compte tenu des frais d'approche des importations françaises, généralement réglés à des entreprises également françaises, les échanges entre la France et l'Union Monétaire se rapprochent de l'équilibre, et l'ont même atteint l'année dernière.

L'importance relative des importations en provenance de la France ne doit pas seulement s'apprécier en comparaison des débouchés offerts par elle aux exportations de l'Union, mais aussi des concours financiers de toute nature qu'elle apporte à l'économie de l'Union, consentis directement ou par contribution au *Fonds Européen de Développement*. L'assistance des finances publiques françaises à l'économie de l'Union est demeurée considérable et prépondérante.

Tableau N° 8 : Commerce extérieur de la France avec l'Union Monétaire

ÉTATS	EXPORTATIONS de France			IMPORTATIONS en France			BALANCE*	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1964-1965	1965-1966
	1964-1965	1965-1966		1964-1965	1965-1966			
	Millions F.F.		± %	Millions F.F.		± %	Millions F.F.	
Côte d'Ivoire	652,9	609,3	— 6,7	584,3	695,0	+ 18,9	+ 68,6	— 85,7
Dahomey	89,5	80,5	—10,1	46,4	48,5	+ 4,5	+ 43,1	+ 32,0
Haute-Volta	82,5	58,0	—29,7	7,8	12,4	+ 59,0	+ 74,7	+ 45,6
Mauritanie	57,3	56,6	— 1,2	72,4	74,7	+ 3,2	— 15,1	— 18,1
Niger	79,1	81,6	+ 3,2	97,8	123,5	+ 26,3	— 18,7	— 41,9
Sénégal	511,6	501,0	— 2,1	584,1	569,7	— 2,5	— 72,5	— 68,7
Togo	60,4	59,6	— 1,3	74,4	89,4	+ 20,2	— 14,0	— 29,8
U.M.O.A.	1.533,3	1.446,6	— 5,7	1.467,2	1.613,2	+ 10,0	+ 66,1	— 166,6

* Balance pour la France.

Source : Direction Générale des Douanes Françaises (Statistiques du Commerce Extérieur).

**Tableau N° 9 : Crédits à long terme consentis
par la Caisse Centrale de Coopération Economique**

BÉNÉFICIAIRES	Etats	Collectivités publiques secondaires	Entreprises publiques*	Entreprises privées	Total	Etablissements publics de crédit	TOTAL
En cours au 30-9-1966 en millions de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire	7.039	537	6.054	1.283	14.913	3.151	18.064
Dahomey	2.691	46	94	—	2.831	943	3.774
Haute-Volta	2.547	73	321	—	2.941	395	3.336
Mauritanie	1.963	6	392	7.670	10.031	308	10.339
Niger	1.386	58	532	—	1.976	326	2.302
Sénégal	8.417	164	1.741	2.921	13.243	1.448	14.691
Togo	1.333	149	5	1.778	3.265	639	3.904
U.M.O.A.	25.376	1.033	9.139	13.652	49.200	7.210	56.410

* Non compris les Etablissements publics de crédit.

1.24. L'aide extérieure.

Les ressources financières mises à la disposition des Etats de l'Union Monétaire par les Gouvernements étrangers et les principales institutions financières internationales sont relativement considérables puisque leur montant atteint les 4/10 environ de la valeur des exportations de l'Union. Telle est du moins la conclusion qui peut être tirée, avec une précision qui n'avait pas été jusqu'ici atteinte, des données récemment publiées par l'*Organisation de Coopération et de Développement Economiques* (O.C.D.E.) sur les ressources financières mises à la disposition des « pays moins développés » au cours des années 1960 à 1964.

Le tableau 10, établi à partir des données officielles, rassemblées par l'O.C.D.E., met en lumière l'importance prépondérante de l'aide bilatérale française, la relative stabilité de son montant nominal, mais aussi la croissance, lente il est vrai, de l'aide apportée aux Etats de l'Union Monétaire par les Gouvernements étrangers autres que la France, les institutions internationales, plus spécialement la Communauté Economique Européenne.

Tableau N° 10 : Ressources financières mises à la disposition des États de l'U.M.O.A. par les gouvernements étrangers et institutions internationales*

AIDES	1960	1961	1962	1963	1964
Millions de francs c.f.a.					
Aide bilatérale (a).....	38.032	38.519	42.666	43.858	44.399
— France (b)	38.030	37.430	39.114	39.916	37.633
— Autres États	2	1.089	3.552	3.942	6.766
Aide multilatérale.....	163	5.742	14.246	10.723	7.781
— C.E.E.	27	1.456	5.974	5.776	6.685
— B.I.R.D. et affiliés...	—	3.777	7.290	3.851	— 272
— O.N.U.....	136	509	982	1.096	1.368
TOTAL GÉNÉRAL	38.195	44.261	56.912	54.581	52.180

(a) « Flux publics nets » c'est-à-dire amortissements et contributions déduits.

(b) La répartition entre États africains et malgache de l'aide bilatérale française n'est indiquée par le classement utilisé que pour 1964. Le tableau ci-dessus estime l'aide bilatérale française aux seuls États membres de l'Union Monétaire en la considérant égale à 55 % du montant total de l'aide bilatérale française aux États africains et malgache.

* Source : « Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays moins développés » O.C.D.E., Paris 1966.

Cette évolution, particulièrement le développement relatif de « l'aide multilatérale », paraît s'être accentuée au cours des deux dernières années, et, notamment, de la période couverte par le présent rapport.

C'est ainsi que les organisations relevant des Nations Unies ont sensiblement développé leur assistance technique pour des études de préinvestissement, particulières à certains pays ou intéressant plusieurs d'entre eux, tel notamment l'aménagement du bassin du Fleuve Sénégal et du Lac Tchad. Cette assistance technique a été soutenue par une contribution financière appréciable, maintenant dispensée par le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (P.N.U.D.), né de la fusion décidée le 22 novembre 1965 par l'Assemblée générale des Nations Unies du « Programme élargi d'assistance technique » et du « Fonds spécial des Nations Unies ».

Au 1^{er} janvier 1967, le *Programme des Nations Unies pour le Développement* participait à la réalisation de vingt et un projets, dont le coût total est estimé à 9,5 milliards de francs C.F.A., dont 5,4 à financer par le P.N.U.D. (a).

Programme des Nations Unies pour le Développement

Situation des projets en cours au 1^{er} janvier 1967

Etats bénéficiaires	Nombre de projets	Coût total des projets	Crédits du P.N.U.D.	Contribution de l'Etat intéressé
Millions de francs C.F.A.				
Côte d'Ivoire	3	1.846,8	858,5	988,3
Dahomey	2	1.078,7	690,4	388,3
Haute-Volta	3	987,5	628,6	358,9
Mauritanie	1	513,6	232,9	280,7
Niger	4	1.192,1	795,6	396,5
Sénégal	6	3.293,3	1.824,5	1.468,8
Togo	2	583,5	410,7	172,8
Total	21	9.495,5	5.441,2	4.054,3

En outre, le P.N.U.D. a apporté son assistance technique à divers projets; le coût de cette contribution était estimé à 1,1 milliard de francs C.F.A. environ.

(a) Selon le « Compte rendu des activités du Programme des Nations Unies pour le Développement en Afrique au 1^{er} janvier 1967 » présenté à la huitième session (Lagos 13-25 février 1967) de la *Commission Economique pour l'Afrique* (Document E/CN.14/388 du 25 janvier 1967).

A la contribution ci-dessus recensée, il conviendrait d'ajouter l'aide d'une importance particulière apportée par le Programme des Nations Unies pour le Développement à l'étude de l'aménagement du bassin du Fleuve Sénégal ou du Lac Tchad, ou, plus récemment, aux études du préinvestissement qui permettront à la *Banque Africaine de Développement* d'apporter sa contribution à l'équipement de l'Afrique.

L'aide, tant attendue, de la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* (a) et de ses filiales a commencé à se manifester concrètement. L'*Association Internationale pour le Développement*, qui avait consenti en 1964 au Niger un crédit de 1,5 million de dollars, encore à peine entamé, pour des études de routes, et en 1965 à la Mauritanie un crédit de 6,7 millions de dollars, également pour des travaux de routes menés avec un financement complémentaire du F.E.D., a consenti, en 1966, au Sénégal un crédit de 9 millions de dollars pour la révision et l'amélioration de son chemin de fer.

Crédits consentis par l'Association Internationale pour le Développement

Etats bénéficiaires	Date d'effet	Montant total	Versement au 31 déc. 1966
		Millions de francs C.F.A.	
Mauritanie	29 mars 1965	1.653,9	46,6
Niger.....	24 juin 1964	370,3	13,5
Sénégal	25 janv. 1967	2.221,7	—
Total		4.245,9	60,1

La *Société Financière Internationale*, qui avait en 1965 apporté une première contribution au développement de l'Union par une participation modeste (200.000 \$) à la constitution du capital de la Banque Ivoirienne de Développement, a apporté en 1966 une aide beaucoup plus substantielle à la constitution et au financement de la *Société Industrielle d'Engrais au Sénégal*, par une souscription ferme de 200 millions de francs C.F.A. de son capital social et l'octroi d'un prêt d'environ 600 millions de francs C.F.A. (2.450.000 \$).

Cette dernière opération est un remarquable exemple d'association des sources de financement les plus variées : entreprises privées, Banque Nationale de Développement, « aide bilatérale » exprimée par un prêt du F.A.C., institutions financières internationales : Société Financière Internationale et *Banque Européenne d'Investissement*. Celle-ci, dont notre précédent rapport avait enregistré le premier prêt

(a) Après la clôture de l'exercice sous revue, la B.I.R.D. a elle-même consenti un prêt de 4 millions de dollars (environ un milliard de francs C.F.A.) pour l'extension du Port de Dakar.

consenti à une entreprise de l'Union Monétaire (en faveur de la *Société Nationale de Conditionnement de Bananes de Côte d'Ivoire*), a, en effet, apporté un nouveau concours à son développement par un prêt de 2.430.000 dollars à la *Société Industrielle d'Engrais au Sénégal*.

Prêts consentis par la Banque Européenne de Développement

	Montant total	Versements effectués	
		au 31 déc. 1965	au 31 déc. 1966
Millions de francs C.F.A.			
Côte d'Ivoire	250,5	78,1	168,6
Sénégal	600,0	—	—
Total.	850,5	78,1	168,6

Des institutions financières nationales étrangères ont également apporté leur concours. L'*Export-Import Bank of Washington* a ainsi consenti, en 1966, un prêt de 6,7 millions de dollars (1.658 millions de francs C.F.A.) à la *Compagnie Air Afrique* pour achat d'un avion à réacteurs et de pièces détachées, le remboursement de ce prêt étant garanti par les Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Une mention particulière mérite d'être faite au concours donné par la grande institution financière de la République Fédérale Allemande *Kreditanstalt für Wiederaufbau*, les prêts consentis par elle pour le financement de projets d'équipement dans les Etats de l'Union Monétaire atteignant près de 8,5 milliards de francs C.F.A., fin 1966.

Prêts consentis par le Kreditanstalt für Wiederaufbau

Etats bénéficiaires	Prêts consentis au 31 décembre		Versements effectués au 31 déc. 1966
	1965	1966	
Millions de francs C.F.A.			
Côte d'Ivoire	1.851,3	1.851,3	339,5
Dahomey	740,5	740,5	721,1
Niger	617,1	740,7	9,5
Sénégal	1.542,8	1.542,8	1.419,3
Togo	3.270,6	3.591,5	2.931,9
Total	8.022,3	8.466,6	5.421,3

La plus importante partie de l'aide extérieure dont bénéficie l'Union Monétaire est cependant toujours consentie, en quasi-totalité, sous forme de dons, par le *Fonds Européen de Développement* (F.E.D.), de la Communauté Economique Européenne, et le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.), de la République Française.

Les engagements d'assistance financière contractés par le *Fonds Européen de Développement* à l'égard de l'Union s'élevaient, au 30 septembre 1966, à 300,2 millions d'unités de compte (74,1 milliards de francs C.F.A.), sur lesquels 152,2 millions d'U.C. (soit 37,6 milliards de francs C.F.A.) étaient déjà réglés.

Le développement des opérations du F.E.D. trouve son expression la plus convaincante dans l'évolution des engagements nouveaux et des paiements effectués au cours des dernières années.

Tableau N° 11 : Fonds Européen de Développement :
Concours financier au développement des Etats de l'Union

ÉTATS	Situation au 30 septembre 1966				Dépenses effectuées du 1 ^{er} oct. 65 au 30 sept. 66	
	Nombre de projets (a)	Engagements (b)	Contrats passés,devis arrêtés	Dépenses effectuées (c)		
		Milliers d'unités de compte *		Millions de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire.	27	77.528	56.124	38.393	9.477,5	2.616,5
Dahomey	28	29.174	13.614	11.386	2.810,7	711,9
Haute-Volta	30	35.302	25.809	20.853	5.147,7	1.307,6
Mauritanie	19	27.209	15.589	12.077	2.981,2	499,1
Niger	21	40.966	31.160	18.403	4.542,9	1.300,5
Sénégal	35	71.574	44.196	41.897	10.342,4	3.160,5
Togo	24	19.717	12.550	9.233	2.279,2	257,5
TOTAL	184	301.470	199.042	152.242	37.581,6	9.853,6
dont :						
1 ^{er} F. E. D.	111	194.983	154.500	125.882	31.074,4	5.445,1
2 ^e F. E. D.	73	106.487	44.542	26.360	6.507,2	4.408,5

* 1 unité de compte = 246,853 francs c.f.a.

(a) Projets ayant fait l'objet d'une décision de la Commission ou d'une approbation du Conseil à la date du 30 septembre 1966.

(b) Engagements selon marchés et contrats passés, compte tenu des suppléments autorisés et du solde des engagements non affecté.

(c) Dépenses effectuées depuis l'origine du F. E. D. O. M.

Tableau N° 12 : Fonds d'Aide et de Coopération
Versements effectués du 1^{er} octobre 1965 au 30 septembre 1966

BÉNÉFICIAIRES PAR NATURE D'OPÉRATIONS	Dépenses générales	Développement de la production	Infrastructure	Equipements sociaux	Total
Millions de francs c.f.a.					
INTERVENTIONS LOCALISÉES DANS L'U.M.O.A.					
— Subventions	750	2.669	1.489	1.568	6.476
Côte d'Ivoire	245	579	59	618	1.501
Dahomey	18	372	235	91	716
Haute-Volta	138	441	133	152	864
Mauritanie	117	330	194	45	686
Niger	72	560	356	266	1.254
Sénégal	111	163	85	216	575
Togo	30	171	419	59	679
Organismes communs ex-A.O.F. et ex-Fédération du Mali	19	53	8	121	201
— Avances	—	254	192	—	446
Côte d'Ivoire	—	—	7	—	7
Niger	—	135	—	—	135
Sénégal	—	119	163	—	282
Togo	—	—	22	—	22
TOTAL	750	2.923	1.681	1.568	6.922
INTERVENTIONS NON LOCALISÉES					
Subventions	1.746	159	62	728	2.695
Prises de participation	—	—	—	—	—
Investissements de la République Fr. Actions menées par la République Fr. et contributions au fonctionnement des organismes Inter - Etats	121	—	—	—	121
Avances	6.332	—	37	796	7.165
	13	614	250	—	877
TOTAL (a)	8.212	773	349	1.524	10.858

(a) Montant total des interventions " non localisables " au bénéfice tant des États de l'U.M.O.A. que des autres États africains et malgache.

Opérations nouvelles du F.E.D.

		<u>1^{er} octobre - 30 septembre</u>			
		<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Millions de francs C.F.A.					
Nouveaux engagements	8.056	7.682	17.985	7.992	
Palements	...	6.270	9.766	9.853	

Le montant des ressources financières dispensées aux Etats de l'Union Monétaire pour le financement d'études ou d'équipement par le F.E.D. dépasse maintenant celles consenties, selon des modalités et pour des fins analogues, par le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) de la France (tableau 13).

Convention de financement par le F.A.C. de projets d'équipement
dans les Etats de l'U.M.O.A.

		<u>1^{er} octobre - 30 septembre</u>			
		<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Millions de francs C.F.A.					
Nouveaux engagements	7.873	8.364	7.576	6.415	
Palements	7.442	7.190	9.113	6.922	

Cette évolution doit cependant s'apprécier en considération, d'une part de la participation (40 %) de la France au financement du F.E.D. et, d'autre part des multiples concours, autres que ceux des « dépenses en capital du F.A.C. », par lesquels demeure dispensée l'aide bilatérale française.

Les crédits de paiements au titre des dépenses en capital du F.A.C. ne constituent, en effet, qu'une fraction des crédits ouverts au Budget de l'Etat français au titre de l'aide bilatérale aux Etats africains et malgache, comme le montre le tableau 14 qui ne recense pas pour autant la totalité des dépenses du budget français intéressant ces Etats (dépenses des représentations diplomatiques ou des forces armées françaises, etc.).

Aux dépenses consenties par le budget français, il convient d'ajouter les avances du Trésor français et les crédits consentis par les établissements publics spécialisés français, au premier rang desquels la *Caisse Centrale de Coopération Economique* (tableau 9, page 22).

**Tableau N° 13 : Ressources financières mises à la disposition de l'U.M.O.A.
par le F.E.D., le F.A.C. et la C.C.C.E. pour des « dépenses en capital »**

BÉNÉFICIAIRES ET SOURCE DE L'AIDE	Paiements effectués durant la période 1 ^{er} octobre/30 septembre		
	1963/1964	1964/1965	1965/1966
F.E.D.	6.270	9.766	9.853
F.A.C. (a) et C.C.C.E.	8.728	10.621	7.011
TOTAL	14.998	20.387	16.864

(a) Paiements au titre des conventions de financement conclues avec les Gouvernements des États de l'U.M.O.A.

**Tableau N° 14 : Crédits de paiement ouverts au budget de l'État français au titre
de l'aide bilatérale aux États africains et malgache**

EXERCICES BUDGÉTAIRES NATURE DE L'AIDE	1965	1966	1967
Millions de francs c.f.a.			
A - Aide civile	49.486	52.592	58.518
I - Dépenses ordinaires	38.636	37.763	37.726
Personnel (assistance technique) ..	22.932	22.769	21.178
Bourses et stages	2.101	2.114	2.215
Subventions à des organismes spé- cialisés	7.974	7.833	9.460
Aide et concours divers aux États ..	4.982	4.375	4.210
Divers	647	672	663
II - Dépenses en capital	10.850	14.829	20.792
Dont F.A.C.	10.000	14.500	19.700
B - Aide militaire	6.400	6.100	6.010
TOTAL GÉNÉRAL	55.886	58.692	64.528

Source : États récapitulatifs de l'effort financier au titre de la coopération avec les États en voie de développement (montants convertis en francs c.f.a.), annexés aux projets de lois de finances.

La garantie du Trésor français a également permis à certains des Etats de l'Union Monétaire le placement, auprès d'institutions financières françaises, d'emprunts de montant appréciable.

La *dette extérieure* des Etats de l'Union Monétaire est, pour l'essentiel, contractée à l'égard d'organismes publics français, comme le montre le tableau 15.

L'aide et le commerce ont donc continué à associer très étroitement la France et les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine, donnant sa justification et sa portée à la coopération monétaire, dont notre Banque est l'instrument.

Tableau N° 15 : Estimation de dette extérieure contractuelle des sept États de l'Union Monétaire Ouest Africaine*

DETTES	En cours au					
	31 décembre 1964			31 décembre 1965		
	Dette de l'État	Dette aval. par l'État	Total	Dette de l'État	Dette aval. par l'État	Total
Millions de francs c.f.a.						
a) En francs c.f.a.	—	—	—	44	—	44
b) En francs français	33.858	10.028	43.886	36.844	11.755	48.599
Dont :						
Avances C.C.C.E. ex FIDES.	21.209	—	21.209	21.025	—	21.025
Autres	12.649	10.028	22.677	15.819	11.755	27.574
c) En dollars U.S.	2.196	—	2.196	4.011	—	4.011
d) En deutsche mark	2.772	—	2.772	3.568	—	3.568
e) En livres sterling	1.382	—	1.382	1.382	—	1.382
f) Autres devises	—	—	—	38	—	38
TOTAL	40.208	10.028	50.236	45.887	11.755	57.642

* Non compris la dette inter-États.

Tableau N° 16 : Principales récoltes commercialisées pour l'exportation

ÉTATS PRODUITS	Campagnes			Variations	
	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1963-1964 à 1964-1965	1964-1965 à 1965-1966
	Tonnes			± %	
Côte d'Ivoire					
Café	261.212	202.188	272.566	— 22,6	+ 34,8
Cacao	98.219	147.529	113.287	+ 50,2	— 23,2
Bananes*	138.620	117.807	119.409	— 15,0	+ 1,4
Coton	5.700	8.613	13.969	+ 51,1	+ 62,2
Dahomey					
Palmier à huile					
— Régimes collect. par SNAHDA	117.299	109.707	108.681	— 6,5	— 0,9
— Palmistes livrés à l'usine	—	29.014	46.682		+ 60,9
— Palmistes exportés	51.112	32.025	5.012	— 37,3	— 84,3
Café	1.225	937	727	— 23,5	— 22,4
Coton	3.653	3.568	6.400	— 2,3	+ 79,4
Arachides décortiquées	4.820	2.270	3.822	— 52,9	+ 68,4
Haute-Volta					
Arachides décortiquées	5.504	5.595	8.372	+ 1,7	+ 49,6
Coton	8.048	8.787	7.463	+ 9,2	— 15,0
Mauritanie					
Gomme arabique	3.616	3.016	3.330	— 16,6	+ 10,4
Niger					
Arachides décortiquées	114.181	106.201	156.081	— 7,0	+ 47,0
Coton	5.369	6.778	6.077	+ 26,2	— 10,3
Sénégal					
Arachides en coque	798.000	870.000	1.011.000	+ 9,0	+ 16,2
Togo					
Café	18.696	8.572	13.588	— 54,1	+ 58,5
Cacao	13.902	17.588	14.808	+ 26,5	— 15,8
Coton	4.212	6.344	8.088	+ 50,6	+ 27,5
Arachides décortiquées	2.681	2.076	3.377	— 22,6	+ 62,7

• Exportations (Campagnes 1^{er} septembre — 31 août)

1.3. - UN SURSIS DE PROSPÉRITÉ RELATIVE

Un bilan général et incontestable de la situation économique des Etats de l'Union Monétaire est impossible à établir, spécialement à la date de rédaction de ce rapport, tant demeurent fragmentaires, imprécises et tardives les données qui permettraient de le dresser. Cette déficience de l'information affecte particulièrement les facteurs de l'évolution économique les plus directement liés à la situation monétaire : le mouvement des prix intérieurs, les finances publiques et les échanges extérieurs.

De la collection disparate de données, souvent incertaines, à notre disposition, il nous faut, cependant, tenter de dégager les principaux traits de l'évolution de l'économie de l'Union Monétaire, considérée dans son ensemble, au cours de la dernière « campagne » comprise entre le 1^{er} octobre 1965 et le 30 septembre 1966.

Les principales productions agricoles ont, à de rares exceptions près (cacao, coton en certaines régions) enregistré des récoltes records (arachides, café). L'extraction et l'exportation du minerai de fer et des phosphates ont connu un nouveau développement.

L'adaptation des prix de vente aux cours internationaux actuels ou prévisibles, l'accroissement des frais de commercialisation et de la parafiscalité ont généralement provoqué une réduction des prix d'achat aux producteurs agricoles, s'agissant particulièrement du café et du cacao. Aussi la valeur à l'achat des principales productions agricoles paraît n'avoir augmenté que de 5 % alors que le volume des récoltes commercialisées se serait accru de quelque 15 %.

Tableau N° 17 : Evolution du salaire minimum interprofessionnel garanti *

ÉTATS	Taux en vigueur au 1 ^{er} janvier					Variations 1960 à 1967
	1963	1964	1965	1966	1967	
	Francs c.f.a.					o/ o
Côte d'Ivoire	40,00	42,40	42,40	42,40	42,40	+ 15
Dahomey	34,00	34,00	38,08	38,08	38,08	+ 12
Haute-Volta	29,00	29,00	29,00	29,00	29,00	—
Mauritanie	35,20	35,20	35,20	35,20	35,20	+ 21
Niger	27,00	27,00	27,00	27,00	27,00	+ 13
Sénégal	44,00	44,00	44,00	44,00	44,00	+ 10
Togo	27,50	29,70	29,70	29,70	29,70	+ 8
	Anciens francs français					
France	180,60	188,20	192,95	200,75	210,00	+ 31

* Taux horaires, professions Industrielles, 1^{re} zone.

Tableau N° 18 : Indices des prix ouest africains et français

INDICES	Base	Septembre					Variations	
		1962	1963	1964	1965	1966	1965 / 1966	1962 / 1966
Indices des prix à la consommation africaine								
Abidjan								
Indice général.....	Février 1960	111,1	110,9	114,2	116,6	124,6	+ 6,9	+ 12,1
Indice alimentation...	Février 1960	116,5	115,2	121,3	121,3	128,3	+ 5,8	+ 10,1
Ouagadougou								
Indice général.....	Année 1958	139,6	144,8	149,6	147,3	152,8	+ 3,7	+ 9,4
Indice alimentation...	Année 1958	129,6	113,7	119,3	113,0	130,1	+ 15,1	+ 0,3
Niamey : Indice général.	1.7.62/30.6.63	101,8*	99,9*	100,1*	105,3	116,9	+ 11,0	+ 14,8
Indices des prix à la consommation européenne								
Abidjan.....	Année 1960	108,6	108,9	114,0	118,1	121,3	+ 2,7	+ 11,7
Dakar.....	Juillet 1945	592,0	622,0	635,0	642,0	665,0	+ 3,6	+ 12,3
Nouakchott	Janvier 1961	107,0	118,0	126,0	124,0	132,0	+ 6,5	+ 23,4
Ouagadougou.....	Nov. 1964	92,6	97,5	99,6	102,8	***	***	***
Niamey	Année 1960	106,6*	115,7*	116,8*	121,7	128,3	+ 5,4	+ 20,4
Lomé	Mai 1961	*	*	115,0	116,6	120,6	+ 3,4	*
Paris (259 articles).....	Année 1962	100,3	106,2	108,5	111,8	115,1	+ 3,0	+ 14,7

* Indices trimestriels.

Sources : Indices des prix à la consommation familiale : Services de Statistiques (I.N.S.E.E. pour Paris).

*Estimation de la valeur à prix constants (volume)
et à prix courants des principales productions agricoles exportées*

	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
<u>Indices des valeurs :</u>			
à prix constants (volume de la production).	100	99	114
à prix courants (recettes des producteurs).	100	99	104
<u>Progression annuelle :</u>			
du volume de la production.....	—	— 1 %	+ 15 %
de la valeur à l'achat	—	— 1 %	+ 5 %

Les effets de l'expansion physique de la production agricole, minière, et sans doute aussi industrielle, encore qu'en ce domaine les données soient particulièrement incomplètes, ont ainsi été amoindris par l'évolution des conditions du placement des exportations et la hausse, encore que modérée, des prix intérieurs.

Tableau N° 19 : Indices de la valeur des principales productions agricoles commercialisées en vue de leur exportation*

CAMPAGNES	Indice de la valeur		Indice pondéré des prix
	Prix constants	Prix courants	
Indice 100 : prix de la campagne 1963-1964			
1956-1957.....	60	60	100
1957-1958.....	66	69	105
1958-1959.....	70	77	110
1959-1960.....	68	73	107
1960-1961.....	85	88	104
1961-1962.....	71	66	93
1962-1963.....	86	79	92
1963-1964.....	100	100	100
1964-1965.....	99	99	100
1965-1966.....	114	104	91

* Indices de la valeur, estimée aux prix officiels d'achat, des récoltes commercialisées d'arachides, de cacao, de café, de coton et de palmistes.

La hausse des prix à la consommation semble avoir été, en effet, un peu plus forte que durant les deux précédentes années, encore qu'elle soit demeurée relativement modérée. (tableau 18).

Provoquée en partie par un accroissement de la fiscalité indirecte, cette hausse a encore rogné le pouvoir d'achat des populations paysannes. Elle a affecté plus encore, sans doute, le revenu des salariés. Un très grand nombre d'entre ces derniers, agents de l'Etat ou des collectivités publiques, ont également vu leurs revenus actuels ou les espérances de leur accroissement prochain, comprimés par les mesures d'austérité rendues nécessaires par l'importance et la persistance des déficits des finances publiques de certains des Etats de l'Union, la progression beaucoup plus rapide des charges que des recettes dans tous les autres. Cette compression générale du pouvoir d'achat a eu nécessairement son incidence sur l'activité générale, et particulièrement sur celle du commerce.

Faute de meilleur indice général de l'activité du secteur « moderne » de l'économie, référence peut être faite au montant des débits des comptes de dépôts à vue de la clientèle dans les banques commerciales (tableau 20). Le taux de progression de ce montant, qui avait été de 5,9 % en 1964-1965 par rapport à la campagne précédente, a été seulement de 5,2 % en 1965-1966, en dépit de la hausse des prix et de l'accroissement des règlements provoqué par des exportations de valeur plus élevée.

Tableau N° 20 : Débits des comptes de dépôts à vue en banques commerciales

ÉTATS	1 ^{er} octobre au 30 septembre			Variations	
	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1963-1964 à 1964-1965	1964-1965 à 1965-1966
	Millions de francs c.f.a.			± %	
Côte d'Ivoire	457.389	510.459	558.777	+ 11,6	+ 10,9
Dahomey	44.651	49.534	50.439	+ 10,9	+ 1,8
Haute-Volta	41.579	42.226	40.160	+ 1,6	- 4,9
Mauritanie	17.106	19.510	22.385	+ 14,0	+ 14,7
Niger	23.912	24.408	29.432	+ 2,1	+ 20,6
Sénégal	355.090	347.760	343.831	- 2,1	- 1,1
Togo	35.450	38.647	41.539	+ 9,0	+ 7,5
U.M.O.A.	975.177	1.032.544	1.086.563	+ 5,9	+ 5,2

L'accroissement des « recettes extérieures » procuré par la progression de la valeur des exportations a été partiellement compensé par une forte diminution des versements effectués au titre des principales « aides extérieures ».

	Période 1 ^{er} octobre - 30 septembre		
	1963-1964	1964-1965	1965-1966
	Milliards de francs C.F.A.		
<u>Recettes extérieures procurées par :</u>			
Exportations	133	141	158
Palements F.A.C. *, F.E.D., C.C.C.E.	15	29	17
Total	148	170	175

* Dépenses en capital seulement.

Cette stabilisation des principales « recettes extérieures » a arrêté, semble-t-il, la progression des « dépenses extérieures » au titre d'importations de biens d'équipement et de consommation.

	Période 1 ^{er} octobre - 30 septembre			
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<u>Valeur totale des importations</u>				
Milliards de francs C.F.A.	128	139	151	152
Progression annuelle	—	+ 8,6 %	+ 8,6 %	+ 0,7 %

En dépit d'une aggravation souvent sévère du taux des droits frappant l'importation de certains produits de grande consommation, le ralentissement du taux de croissance de la valeur globale des importations a été accompagné d'un ralentissement de celui des droits perçus à l'importation.

	Période 1 ^{er} octobre - 30 septembre		
	1963-1964	1964-1965	1965-1966
<u>Droits perçus à l'importation</u>			
Milliards de francs C.F.A.	44,9	49,8	51,0
Progression annuelle	—	+ 3,9 %	+ 2,4 %

Cette quasi-stabilité du rendement des taxes à l'importation est un des aspects les plus inquiétants de l'évolution économique de l'Union, car ces perceptions demeurent, en dépit des tentatives de diversification, la principale source de recettes des budgets des Etats et de la plupart des « Fonds » et organismes publics.

De cette rapide revue de données incertaines, s'il faut tirer une conclusion, elle pourrait être que la conjugaison des conditions climatiques particulièrement favorables aux principales récoltes exportées, du maintien temporaire de débouchés privilégiés consentis par la France à certaines productions ouest africaines, et d'une aide financière extérieure encore substantielle, a conféré à l'économie de l'Union Monétaire une relative apparence de prospérité.

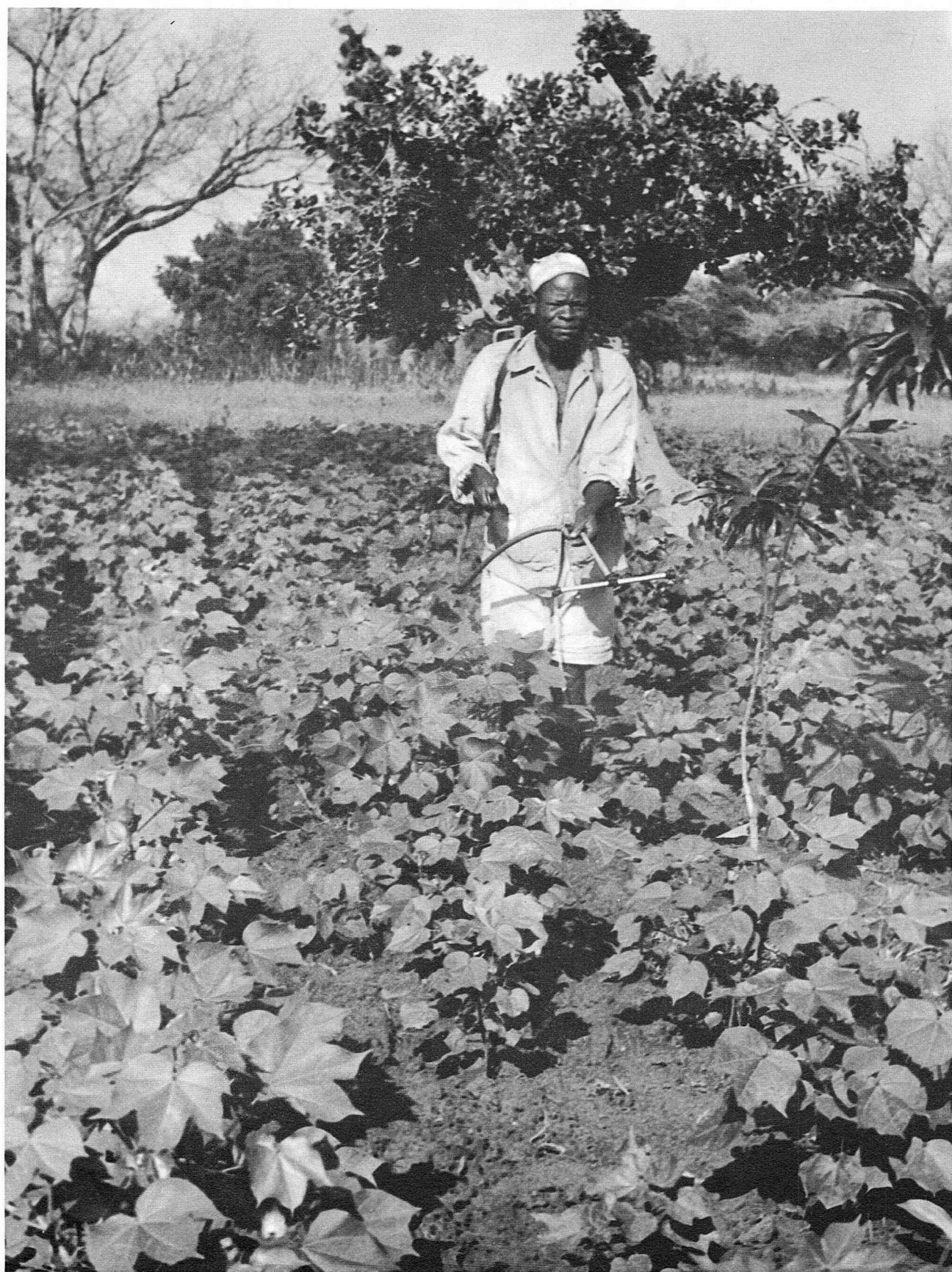
Ce sursis de prospérité, dont il faut certes se féliciter, a permis de différer la révision des structures qui paraît maintenant indispensable à un développement autonome et continu de l'ouest africain.

Tableau N° 21 : Droits et taxes liquidés par les services des douanes

TAXES LIQUIDÉES du 1 ^{er} octobre - 30 septembre	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal Maurita- nie (b)	Togo	U.M.O.A.	Variations %
Taxes sur les importations	Millions de francs c.f.a.							
1963-1964	18.954	2.821	4.116	2.482	16.674	2.876	47.923	—
1964-1965	20.140	3.260	3.968	2.429	16.987	3.029	49.813	+ 3,9
1965-1966	20.528	3.328	3.695	3.049	16.997	3.458	51.055	+ 2,4
Taxes sur les exportations								
1963-1964	8.673	264	104	583	3.687	725	14.036	—
1964-1965	9.878	228	157	567	3.747	801	15.378	+ 9,6
1965-1966	10.587	191	150	793	3.071	736	15.528	+ 1,0
Total (a)								
1963-1964	27.673	3.111	4.243	3.064	20.384	3.668	62.143	—
1964-1965	30.073	3.514	4.152	2.997	20.759	3.934	65.429	+ 5,3
1965-1966	31.172	3.544	3.879	3.842	20.094	4.340	66.871	+ 2,2
Variations	Pour cent							
63-64/64-65.	+ 8,7	+ 13,0	— 2,2	— 2,2	+ 1,8	+ 7,2	+ 5,3	—
64-65/65-66.	+ 3,6	+ 0,9	— 6,6	+ 28,2	— 3,3	+ 10,3	+ 2,2	—

(a) Y compris « produits divers : amendes, ventes en douane... ».

(b) Sénégal y compris Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et taxe compensatrice.



L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE
ET DU CRÉDIT



**Traitement du cotonnier
en Haute-Volta**

(Photo Michel Gravet, Ouagadougou)

2.1 - L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS BANCAIRES

La réglementation des banques et du crédit, établie par l'Administration française avait été, en principe, maintenue en application dans les différents Etats de l'Afrique de l'Ouest à leur accession à l'indépendance. Cependant, la Commission restreinte du Comité monétaire de la zone franc et la Commission de contrôle des banques françaises, relevant du Gouvernement français, ne pouvaient exercer leurs fonctions que dans des Etats indépendants. Il s'était ainsi créé un vide juridique, que des transferts de compétence des organismes intéressés aux Ministres des Finances avaient pu combler, mais sans pour autant constituer une solution satisfaisante ; d'une part, en effet, la législation française, valable lorsque le système bancaire ouest africain ne comprenait pratiquement que des succursales de banques françaises, se révélait inadaptée, par suite de la création de banques de développement nationales ou de la transformation des agences françaises en sociétés de droit local ; d'autre part, cette inadaptation se révélait dangereuse au moment où des établissements, souvent sans notoriété ni surface, multipliaient leurs tentatives pour obtenir, dans des conditions n'offrant pas toutes les garanties désirables, l'autorisation d'exercer leur activité dans l'Union Monétaire.

La Banque Centrale s'appuyant sur :

- d'une part, l'article 10 du Traité du 12 mai 1962, selon lequel les Etats signataires se sont engagés à suivre les mêmes principes dans leurs réglementations de :
 - l'exercice de la profession bancaire et des professions s'y rattachant,
 - l'organisation de la distribution ou du contrôle du crédit ;
- et d'autre part, sur les dispositions de ses statuts (section 4 - articles 18 à 25 et section 5 - articles 29 et 32) en vertu desquels une étroite collaboration doit s'établir, entre elle et les autorités publiques, pour l'élaboration et l'application d'une réglementation bancaire harmonisée,

a proposé, en 1963, aux Etats membres de l'Union Monétaire, un projet-type de réglementation, tenant compte essentiellement des structures ouest africaines. Ce projet devait être adopté par tous les Etats, sous réserve d'adaptation aux règles législatives et à l'organisation administrative ou judiciaire qui leur sont propres.

Cette réglementation est entrée en vigueur, dans tous les Etats de l'Union, au cours de l'exercice 1965-1966.

2.II. Les principes uniformes des nouvelles réglementations.

Les réglementations promulguées par chacun des Etats de l'Union confient l'application de la réglementation bancaire et la direction générale du crédit au *Ministre des Finances*, qui prend, ou propose au Gouvernement, toutes décisions en la matière.

Ces décisions sont de deux sortes :

- celles qui mettent en jeu des principes de fond et dont la mise en application est subordonnée à l'adoption d'une position commune par tous les Etats membres (conformément à l'article 10 du Traité d'Union Monétaire),
- celles qui, n'ayant pas la même portée, relèvent de l'initiative nationale, telles celles autorisant la création de banques.

Le Ministre des Finances est assisté d'un *Comité des Banques et Etablissements Financiers* (ou d'une *Commission de contrôle ou de surveillance*) de composition très restreinte, dont le rôle essentiel est :

- de veiller à l'application et au respect des décisions du Ministre,
- de sanctionner les manquements (ou de proposer au Ministre certaines sanctions graves).

Le secrétariat de cet organisme est assuré par la Banque Centrale.

Lorsqu'il est paru utile, le Ministre est assisté d'organismes consultatifs :

- *Conseil National du Crédit*,
- *Association Professionnelle des Banques*.

Les réglementations parallèles adoptées par les Etats ont eu le triple souci :

- de proportionner l'activité des banques à l'importance de leurs fonds propres, de façon à assurer, dans toute la mesure du possible, la solvabilité de leurs dépôts ;
- de donner aux *Comités monétaires nationaux* le pouvoir de contrôler efficacement la distribution du crédit, en limitant les concours bancaires générateurs d'aléas trop élevés, ou d'un intérêt économique contestable ;
- d'adopter des conditions de banque qui assurent une rentabilité normale aux établissements de crédit, tout en permettant d'exercer, au moindre coût, les activités prioritaires, et d'interdire la pratique de taux abusifs.

2.12. L'obligation d'un capital minimum.

En ce qui concerne le premier point, les banques et établissements financiers ont été astreints à l'obligation de justifier à leur bilan d'un *capital minimum* dont le montant est fixé, par voie d'autorité publique, en fonction du volume d'engagements probables et de la nature des opérations traitées ou envisagées, et qui, en tout état de cause, ne peut être inférieur à un minimum absolu, variable selon les Etats.

Le minimum *absolu* est de 50 millions de francs C.F.A. pour les banques, de 10 millions pour les établissements financiers, sauf au Sénégal où il est de 250 millions pour les banques et de 50 millions pour les établissements financiers, et en Côte d'Ivoire où il est de 300 millions pour les banques et de 60 millions pour les établissements financiers.

En adoptant ces chiffres, les autorités publiques ont voulu éviter qu'à la faveur d'un capital minimum trop faible ne se créent de multiples petites banques privées qui, le plus souvent, n'auraient été que des officines ou des maisons d'usure ; elles ont estimé, en outre, que dans la mesure où, dans plusieurs Etats, le nombre des banques est trop élevé par rapport au volume des opérations qui s'offrent à elles, il ne convenait pas, par l'exigence d'un capital minimum peu important, d'encourager l'installation de nouveaux comptoirs dont l'activité concurrentielle aurait dégradé les conditions d'exploitation des établissements déjà existants.

Indépendamment du capital minimum absolu, le *capital réel* qui est exigé, c'est-à-dire le « capital social » pour les établissements qui se créent, les « fonds propres » pour ceux qui exercent déjà leur activité, doit être, pour chaque banque ou établissement financier, proportionné aux risques de toute nature (au bilan ou hors bilan, en compte ou par signature), portés par lui, à une date déterminée, qui est celle de la clôture des exercices, fixée uniformément au 30 septembre de chaque année dans l'ensemble de la zone d'émission (a).

Cette proportion, qui s'exprime par un rapport : *Fonds propres/Risques* est variable, selon la nature des établissements et les aléas de gestion qui en résultent. Il est de :

- 8 %..... pour les banques commerciales,
- 10 %..... pour les établissements financiers,
- 8 à 12 % pour les banques de développement ou d'affaires.

(a) Ne sont toutefois pas inclus dans les risques, les engagements couverts par une garantie des États.

Afin de permettre les ajustements nécessaires, les banques commerciales bénéficient de mesures transitoires. Le pourcentage de leurs fonds propres pourra n'atteindre que :

- 5 % au 30 septembre 1966,
- 6 % au 30 septembre 1967,
- 7 % au 30 septembre 1968,

pour s'établir à 8 % le 30 septembre 1969, sous réserve que l'insuffisance des fonds propres, par rapport à ce qu'exigerait l'application du taux de 8 %, soit couverte par des avances en compte bloqué des actionnaires.

Au 30 septembre 1966, toutes les banques et établissements financiers de la zone d'émission respectaient les normes prescrites.

Ainsi, un minimum de garantie est-il assuré en faveur des clients ou déposants du système bancaire.

2.13. Le respect d'un « rapport de liquidité ».

Afin de limiter les concours bancaires générateurs d'aléas trop élevés ou d'un intérêt économique contestable, et d'affermir ainsi l'autorité des *Comités monétaires nationaux* dans leur rôle essentiel, qui est de fixer les plafonds de réescompte des banques et des limites individuelles de réescompte, les banques sont assujetties au respect d'un *rapport de liquidité* qui traduit moins la possibilité, pour la banque considérée, de faire face à ses engagements à court terme, que sa position vis-à-vis de ses créanciers courants : déposants et Banque Centrale.

La notion classique de liquidité ne peut être, en effet, retenue en Afrique de l'Ouest où l'insuffisance des dépôts conduit en permanence à un ajustement des trésoreries, au plus juste, par le réescompte, et où celui-ci est essentiellement alimenté par du papier de mobilisation. Or, le caractère réescomptable de ce papier de mobilisation est strictement conventionnel, puisqu'il dépend des décisions du Comité monétaire national ou du Conseil d'administration sur proposition du Comité. C'est dire que la liquidité réelle d'une banque dépend en grande partie de la politique qui sera suivie par le Comité monétaire qui se doit d'écarter les risques douteux et les opérations contraires à la politique générale de l'Etat.

Ce sont ces considérations qui font reposer le *rapport de liquidité* A/B sur :

<u>d'une part (A)</u>	<u>d'autre part (B)</u>
Les liquidités.	Les dépôts à vue ou égaux à trois mois maximum.
Les emplois à court terme réescomptables (a) et réescomptés.	Les autres exigibilités à court terme.
	Le réescompte à court terme de la Banque Centrale.

Le rapport des liquidités limite ainsi le volume des concours *non* réescomptables.

Son taux a été fixé à 70 % jusqu'au 30 septembre 1966 ; il a été élevé à 71 % jusqu'au 30 septembre 1967, et sera majoré progressivement, si les conditions générales le permettent, pour atteindre finalement 75 %.

Au 30 septembre 1966, toutes les banques respectaient ce rapport de liquidité (b).

2.14. La détermination des conditions de banque.

Les *conditions de banque* ont été divisées en deux catégories :

- les *conditions générales*, qui se doivent d'être communes à tous les Etats pour éviter que des transferts de capitaux ou de financement ne s'effectuent d'un Etat vers un autre à la faveur de disparités ; ce sont essentiellement les intérêts débiteurs ou créditeurs ;
- les *conditions particulières*, qui correspondent plus spécialement à des rémunérations de prestations ou de services, et qui peuvent être adaptées aux particularités de la gestion bancaire dans chaque Etat.

En matière d'*intérêts débiteurs*, les conditions générales ont apporté des modifications très sensibles au régime antérieur, qui ne prévoyait que des taux minima, différents selon la « surface » des emprunteurs ou le caractère traditionnel de leur activité. Cette considération de « surface » n'a pas été retenue comme un élément déterminant pour l'élaboration de nouvelles conditions.

(a) Le caractère réescomptable découlant des autorisations données par le Comité monétaire national ou le Conseil d'administration.

(b) Le rapport de liquidité ne s'applique pas aux établissements financiers.

Dans le souci du développement des économies ouest africaines, il a semblé préférable de faire dépendre le coût du crédit d'une synthèse entre des facteurs de nature différente :

- l'utilité économique de l'opération financière,
- le risque qu'elle comporte,
- la rentabilité de la gestion de la banque prêteuse,
- la charge du financement, pour l'emprunteur.

A cet égard, l'utilité économique est reconnue par une échelle de **taux** :

- un *taux réduit* pour les facilités qui intéressent par priorité :
 - le financement des campagnes de produits essentiels,
 - le développement des moyens de production dans le cadre des plans,
 - les entreprises productives bénéficiant d'un appui de l'Etat matérialisé le plus souvent par les conventions d'établissement ;
- un *taux moyen*, pour les entreprises dont l'activité est économiquement utile, mais à un moindre degré ;
- un *taux élevé* pour les opérations jugées inopportunes ou de peu d'intérêt économique.

Le risque des opérations de crédit devant être pris en considération, le taux réduit comme le taux moyen ne peuvent être envisagés que dans les cas où le critère d'utilité se concilie avec des garanties satisfaisantes. L'existence de ces garanties étant, outre l'utilité économique de l'opération, une des conditions d'octroi d'une limite individuelle de réescompte par le *Comité monétaire national*, le caractère réescomptable ou non réescomptable de ladite opération constitue un élément déterminant du taux final à appliquer. D'où un deuxième critère de fixation des conditions :

- les risques couverts par une limite de réescompte sont justiciables, selon le cas, du taux réduit ou du taux moyen ;
- les risques non couverts par une limite, concernant a priori des opérations économiquement inopportunes ou réalisées par des débiteurs qui ne remplissent pas les conditions de solvabilité normales, tombent sous l'application du taux le plus élevé.

On pourrait craindre qu'en raison de ce taux très élevé, les banques ne soient tentées de développer des opérations non réescomptables. En fait, l'obligation de respecter un rapport de liquidité limite automatiquement leurs possibilités à cet égard.

Enfin, en ce qui concerne la rentabilité de l'activité des banques, les conditions ont été calculées de telle façon que les échelles de taux précédemment décrites, rapportées à la masse des opérations de chaque nature les concernant, produisent un montant global brut d'agios comparable à celui qui était précédemment enregistré par elles.

Le changement d'assiette des conditions n'a donc que peu d'influence sur les comptes d'exploitation des banques. Par ailleurs, les taux qui ont été fixés comportent un minimum et un maximum, très proches l'un de l'autre, ce qui permet à la concurrence bancaire de s'exercer, tout en protégeant l'emprunteur contre des taux abusifs. Dans l'ensemble, les conditions générales apparaissent très modérées puisqu'elles s'établissent en matière de crédits à court terme entre 4,50 % minimum et 8 % maximum, et pour les crédits à moyen terme, entre 5,5 % minimum et 8,50 % maximum. Concernant les établissements financiers, leurs barèmes sont soumis à homologation.

Quant aux *intérêts créditeurs*, il a semblé utile, afin de drainer vers les banques les capitaux disponibles, de favoriser le développement des comptes d'épargne, d'abaisser le seuil de rémunération des dépôts et de réduire l'écart entre tranches intercalaires, sans pour autant modifier les taux de rémunération maximum des comptes ainsi fixés :

- comptes à vue..... 2,50 % l'an,
- comptes à terme..... 3,00 % l'an,
- comptes d'épargne 3,25 % l'an.

En conclusion, la réglementation bancaire mise en vigueur dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine repose sur des bases communes. Elle s'est efforcée :

- de tenir compte des structures existantes ;
- de les consolider, en prévoyant dans le temps une amélioration progressive :
 - de la solvabilité des banques (*capital minimum*),
 - de la liquidité de leurs emplois, dans le cadre de la politique générale du crédit dans la zone d'émission et dans chaque Etat (*rapport de liquidité*) ;
- d'établir des conditions propres :
 - à favoriser le financement d'un développement productif,
 - à contenir le risque dans les limites raisonnables,
 - à permettre aux banques d'obtenir une rentabilité normale de leur activité,
 - à prémunir les emprunteurs contre des taux abusifs,
 - à développer la croissance difficile d'une épargne locale, qui ne saurait être compromise par une trop grande fragilité du système bancaire.

**Tableau N° 22 : Banques commerciales et établissements de crédit spécialisés
de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

ÉTATS	Banques Commerciales	Autres Etablissements de Crédit
Côte d'Ivoire	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (B.I.C.I.C.I.) Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (S.G.B.C.I.) Société Ivoirienne de Banque (S.I.B.)	Banque Ivoirienne de Développement Industriel (B.I.D.I.) Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.) Caisse Nat. de Créd. Agr. (C.N.C.A.) Crédit de la Côte d'Ivoire (C.C.I.)
Dahomey	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale de Paris (B.N.P.) Société Dahoméenne de Banque (S.D.B.)	Banque Dahoméenne de Développement (B.D.D.)
Haute-Volta	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale de Paris (B.N.P.)	Banque Nationale de Développement (B.N.D.)
Mauritanie	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.)	Banque Mauritanienne de Développement (B.M.D.)
Niger	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.)	Banque de Développement de la République du Niger (B.D.R.N.) Crédit du Niger (C.N.)
Sénégal	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (B.I.C.I.S.) Société Générale de Banques au Sénégal (S.G.B.S.) Union Sénégalaise de Banque (U.S.B.)	Banque Nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.)
Togo	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale de Paris (B.N.P.) Union Togolaise de Banque (U.T.B.)	Crédit du Togo (C.T.)

2.2 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'UNION

L'exercice sous revue est le quatrième de la nouvelle Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, et l'évolution récente de la situation monétaire de l'Union se perçoit mieux dans le prolongement de ces quatre années de gestion commune d'un système monétaire intéressant sept Etats souverains.

Tableau N° 23 : Situation condensée des institutions monétaires de l'Union Monétaire

POSTES	Actifs			TOTAL	Engagements monétaires à l'égard de		Autres éléments (a)
	Avoirs extérieurs (a)	Crédits à l'économie	Créances sur Trésor (b)		Économie	Trésor (b)	
Millions de francs c.f.a.							
Montant au 30 septembre							
1962.....	34.511	64.812	5.300	104.623	78.472	20.707	5.444
1963.....	31.728	74.685	9.073	115.486	83.790	26.614	5.082
1964.....	31.093	88.623	8.779	128.495	90.643	30.936	6.916
1965.....	33.498	94.881	11.520	139.899	96.847	31.853	11.199
1966.....	39.287	94.618	10.863	144.768	100.796	31.753	12.219
Variations annuelles							
1963-1964.....	— 635	+ 13.938	— 294	+ 13.009	+ 6.853	+ 4.322	+ 1.834
1964-1965.....	+ 2.405	+ 6.258	+ 2.741	+ 11.404	+ 6.204	+ 917	+ 4.283
1965-1966.....	+ 5.789	— 263	— 657	+ 4.869	+ 3.949	— 100	+ 1.020
Variations relatives	Pour cent						
1963-1964.....	— 2,0	+ 18,7	— 3,2	+ 11,3	+ 8,2	+ 16,2	+ 36,1
1964-1965.....	+ 7,7	+ 7,1	+ 31,2	+ 8,9	+ 6,8	+ 3,0	+ 61,9
1965-1966.....	+ 17,3	— 0,3	— 5,7	+ 3,5	+ 4,1	— 0,3	+ 9,1

(a) Montant net.

(b) Trésors publics ouest africains et Offices des Postes.

Ramenée à ses postes essentiels, la situation des institutions monétaires de l'Union, au creux de son cycle annuel, a ainsi évolué :

	Actif		Passif	
	Avoirs extérieurs (nets)	Crédits domest. (nets)	Engagements monétaires	Autres (nets)
<u>30 septembre</u>	Milliards de francs C.F.A.			
1962	34,5	49,4	78,5	5,4
1963	31,7	57,1	83,8	5,0
1964	31,1	66,4	90,6	6,9
1965	33,5	74,5	96,8	11,2
1966	39,3	73,7	100,8	12,2
<u>Variation résiduelle</u>	Pour cent			
1962-1963	— 8,1	+ 15,7	+ 6,8	+ 6,6
1963-1964	— 2,0	+ 16,2	+ 8,2	+ 36,1
1964-1965	+ 7,7	+ 12,1	+ 6,8	+ 61,9
1965-1966	+ 17,3	— 1,1	+ 4,1	+ 9,1
<u>Moyenne annuelle</u>	<u>+ 3,3</u>	<u>+ 10,4</u>	<u>+ 6,4</u>	<u>+ 22,3</u>

Au cours des quatre exercices considérés, le taux moyen d'expansion des crédits consentis par les institutions monétaires a été voisin de dix pour cent l'an. Dans le même temps, les prix intérieurs, dont l'évolution est, il est vrai, mal connue, semblent s'être élevés de trois pour cent l'an environ, croissance voisine de celle enregistrée par l'indice du coût de la vie à Paris (tableau 18). Si grossière que soit cette approximation, elle permet de penser que le développement des crédits consentis par les institutions monétaires de l'Union à son économie a été voisin du taux de croissance du produit intérieur brut au cours de la même période (5 à 7 % selon les estimations).

Cet ajustement des crédits aux besoins réels de l'économie trouve confirmation, d'une part dans la croissance modérée des liquidités monétaires détenues par les particuliers et entreprises*, et d'autre part dans le maintien des avoirs extérieurs (a).

La balance favorable des règlements extérieurs, que traduit l'accroissement des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires, a été l'aliment essentiel de l'accroissement de leurs engagements monétaires.

* Ces liquidités monétaires et quasi monétaires (billets et dépôts auprès des institutions monétaires) constituent les engagements monétaires des institutions considérées (Cf. Chapitre 2.7).

(a) La progression du montant des avoirs extérieurs exprimé en monnaie de l'Union a été voisine de la hausse des prix intérieurs enregistrée durant la même période.

Mouvement des opérations des institutions monétaires

(1^{er} octobre - 30 septembre)

	<u>1962-1963</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
<u>Actif</u>	Milliards de francs C.F.A.			
Avoirs extérieurs	— 2,8	— 0,6	+ 2,4	+ 5,8
Crédits domestiques	+ 7,7	+ 9,3	+ 8,1	— 0,8
<u>Actif = Passif</u>	<u>+ 4,9</u>	<u>+ 8,7</u>	<u>+ 10,5</u>	<u>+ 5,0</u>
Engagements monétaires	+ 5,3	+ 6,8	+ 6,2	+ 4,0
Autres éléments	— 0,4	+ 1,9	+ 4,3	+ 1,0 -

Les *crédits domestiques*, en désignant par cette expression, empruntée à la terminologie du *Fonds Monétaire International*, l'ensemble des crédits consentis, tant aux particuliers et entreprises privées ou publiques (crédits à l'économie) qu'aux Trésors publics, ont, par contre, cessé, au cours du dernier exercice, une progression qui avait été forte au cours des trois précédents.

Le caractère, le plus remarquable peut-être, de la situation monétaire de l'Union se manifeste ici : la position créditrice nette des Trésors publics, considérés dans leur ensemble, à l'égard des institutions monétaires ; les concours apportés à l'économie, directement ou indirectement, par les Trésors publics, l'emportent en effet sur l'endettement de ceux-ci à l'égard des institutions monétaires (a).

Crédits consentis par les institutions monétaires

	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	Variation <u>1962-1966</u>
<u>Au 30 septembre</u>	Milliards de francs C.F.A.					%
Crédits à l'économie	64,8	74,6	88,6	94,8	94,6	+ 46,0
Crédits aux Trésors publ.	— 15,4	— 17,5	— 22,2	— 20,3	— 20,9	+ 36,0
<u>Crédits domestiques</u>	<u>49,4</u>	<u>57,1</u>	<u>66,4</u>	<u>74,5</u>	<u>73,7</u>	<u>+ 49,0</u>
dont portés par B.C.E.A.O.	16,9	18,3	26,0	25,7	22,0	+ 30,0
soit % du total des crédits	34 %	32 %	39 %	34 %	30 %	(— 4,0)

(a) Le " concours " du Trésor public au financement de l'économie par les institutions monétaires est exprimé par l'endettement " négatif " porté au tableau ci-après.

L'endettement croissant du Trésor public à l'égard des institutions monétaires, cause classique de dégradation de la situation économique, n'a donc pas atteint notre Union Monétaire. Les règles posées à son fonctionnement l'interdisent, il est vrai. Elles peuvent paraître, et sont effectivement, rigoureuses, mais les appels pervers des sirènes inflationnistes sont à ce point attrayants aux pays en voie de développement, que pour ne pas y succomber il n'est sans doute pas de méthode plus efficace, humainement sinon théoriquement, que celle dont le sage Ulysse nous a laissé l'exemple ; encore était-il seul maître à bord.

La contribution toujours substantielle des Trésors publics au financement des crédits à l'économie a permis au montant de ceux-ci de croître de 46 % de septembre 1962 à septembre 1966, alors que le montant des concours de la Banque Centrale au système bancaire ne s'accroissait, dans le même temps, que de 30 %.

Sans doute, le palier marqué, ce dernier exercice, dans le montant des crédits à l'économie traduit-il une certaine pause dans l'équipement général et industriel, dont nous avons déjà tenté de dégager les raisons. Mais il est aussi le résultat d'un effort accru de meilleur ajustement du montant des crédits, dont la progression avait été relativement forte les trois précédents exercices, aux besoins d'entreprises que la Banque Centrale engage à se financer dans une plus raisonnable proportion par un accroissement de leurs fonds propres.

Le facteur principal du faible mouvement constaté demeure cependant le fait que les crédits octroyés à l'économie ouest africaine par les institutions monétaires, les seuls dont l'évolution est ici étudiée, sont pour les huit dixièmes consentis à court terme, et pour une part déterminante affectés à la commercialisation ou au traitement des productions agricoles d'exportation. Les besoins de financement de ces activités sont liés aux deux grands maîtres dont l'économie ouest africaine n'a pu se libérer : le climat et les marchés extérieurs, le volume des productions à commercialiser étant régi par le premier, le second influant sur leurs prix, les conditions et la rapidité de leur écoulement.

Ces divers effets se manifestent avec un intérêt variable selon les Etats. Aussi l'évolution qui vient d'être décrite pour l'ensemble de l'Union se présente-t-elle avec quelques différences dans chacun de ses sept membres. Si elle se retrouve, à l'échelle près, au Togo, elle présente dans les autres Etats un dosage sensiblement différent de ces facteurs, comme le montre le tableau ci-après, qui présente les variations des postes essentiels de la situation des institutions monétaires des Etats entre le 1^{er} octobre 1965 et le 30 septembre 1966.

Variation de la situation des institutions monétaires

(1^{er} octobre 1965 - 30 septembre 1966)

<i>Etats</i>	<u>Actif</u>		<u>Passif</u>	
	Avoirs extérieurs (nets)	Crédits domest. (nets)	Engagem. monétaires	Autres (nets)
Milliards de francs C.F.A.				
Côte d'Ivoire.....	+ 3,0	— 1,6	+ 0,2	+ 1,2
Dahomey	— 0,5	+ 0,7	+ 0,3	— 0,1
Haute-Volta	+ 1,2	— 0,8	— 0,3	+ 0,7
Niger.....	— 0,3	+ 0,7	— 0,2	+ 0,6
Sénégal-Mauritanie	+ 1,2	+ 0,3	+ 2,9	— 1,4
Togo	+ 1,2	— 0,1	+ 1,1	—
<i>U.M.O.A.</i>	+ 5,8	— 0,8	+ 4,0	+ 1,0

Cette diversité d'évolution dans l'espace et le temps assure, par la mise en commun des réserves monétaires de l'Union, une plus grande stabilité de celles-ci, permettant aux Etats en difficultés temporaires de balance de paiements de les surmonter sans recourir aux mesures extrêmes de restriction de changes, auxquelles ils auraient été contraints, dans l'isolement de leur système monétaire.

Tableau N° 24 : Crédits à l'économie consentis par les institutions monétaires

ÉTATS	Montant					Variations		
	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	Sept. 1964 Sept. 1965	Sept. 1965 Sept. 1966	Mars 1965 Mars 1966
Millions de francs c.f.a.						± %		
Côte d'Ivoire	40.256	55.633	43.674	48.765	44.364	+ 8,5	+ 1,6	— 12,3
Dahomey	4.914	5.312	4.784	4.910	4.489	— 2,6	— 6,2	— 7,6
Haute-Volta	3.884	4.257	4.009	3.974	3.382	+ 3,2	— 15,6	— 6,6
Mauritanie	1.245	1.491	1.484	1.402	1.420	+ 19,2	— 4,3	— 6,0
Niger	4.971	7.431	5.825	8.282	6.816	+ 17,2	+ 17,0	+ 11,5
Sénégal.....	29.333	42.636	31.760	41.507	30.961	+ 8,3	— 2,5	— 2,8
Togo	4.020	3.942	3.345	3.926	3.186	— 16,8	— 4,8	— 0,4
TOTAL.....	88.623	120.762	94.881	112.766	94.618	+ 7,1	— 0,3	— 6,6

Tableau N° 25 : Crédits à l'économie consentis par les institutions monétaires

RÉPARTITION DES CRÉDITS	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	Variations Sept. 1965 à Sept. 1966
	Millions de francs c.f.a.					± %
a) Selon les institutions les ayant octroyés :						
Trésor public (obligations cautionnées)	5.205	6.346	5.569	5.897	5.092	— 8,6
Banques commerciales.....	66.580	88.561	68.433	75.291	63.699	— 6,9
Autres établissements de crédit	16.838	25.855	20.879	31.578	25.827	+ 23,7
b) Selon les institutions portant le financement :						
Trésors	5.071	6.066	3.743	5.140	2.547	— 32,0
Banques commerciales.....	41.165	49.157	43.971	45.231	45.204	+ 2,8
Autres établissements de crédit	16.205	19.792	21.259	22.278	24.454	+ 15,0
Banque centrale	26.182	45.747	25.908	40.117	22.413	— 13,5
c) Selon la durée :						
Court terme	75.636	107.499	78.642	95.560	76.615	— 2,6
Moyen terme.....	8.521	8.127	9.711	9.754	9.811	+ 1,0
Long terme	4.466	5.136	6.528	7.452	8.192	+ 25,5
d) Selon le secteur bénéficiaire :						
Secteur public	7.937	25.350	12.655	25.085	16.659	+ 31,6
Secteur privé	69.772	83.971	70.102	72.189	66.479	— 5,2
Non recensés	10.914	11.441	12.124	15.492	11.480	— 5,3
TOTAL DES CRÉDITS	88.623	120.762	94.881	112.766	94.618	— 0,3

2.3 - LES CRÉDITS CONSENTIS A L'ÉCONOMIE

2.31. L'évolution générale.

Le montant global des crédits consentis par les institutions monétaires de l'Union à son économie est demeuré, au cours du dernier exercice, à un niveau légèrement inférieur à celui atteint au cours du précédent qui avait été, il est vrai, très supérieur à celui enregistré en 1963-1964. A la fin de l'exercice 1965-1966, le montant total des crédits est à très peu près celui enregistré à la fin septembre 1965. Des modifications importantes apparaissent cependant dans la distribution des crédits à l'économie par les institutions monétaires de l'Union (tableau 25).

<u>Crédits</u>	<u>30 sept.</u> <u>1965</u>	<u>31 mars</u> <u>1966</u>	<u>30 sept.</u> <u>1966</u>
	Pour cent du total		
<i><u>Selon les institutions les ayant octroyés</u></i>			
Trésor public (obligations cautionnées).....	5,9	5,2	5,4
Banques commerciales	72,1	66,8	67,3
Autres établissements de crédit	22,0	28,0	27,3
<i><u>Selon les institutions portant le financement</u></i>			
Trésors	3,9	4,6	2,7
Banques commerciales	46,4	40,1	47,8
Autres établissements de crédit	22,4	19,7	25,8
Banque Centrale.....	27,3	35,6	23,7
<i><u>Selon la durée</u></i>			
Court terme	82,9	84,7	81,0
Moyen terme.....	10,2	8,7	10,4
Long terme	6,9	6,6	8,6
<i><u>Selon le secteur bénéficiaire</u></i>			
Secteur public.....	13,3	22,3	17,6
Secteur privé	73,9	64,0	70,3
Non recensés	12,8	13,7	12,1
<u>Total des crédits</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

La progression la plus notable est celle des crédits consentis aux entreprises du « secteur public » (+ 31 %) ; elle dépasse même celle des crédits consentis par les établissements autres que les banques commerciales (+ 24 %). Les « banques commerciales », dont certaines sont à participation publique majoritaire, assurent encore, cependant, la distribution des deux tiers du montant des crédits consentis, et en financent un peu moins de la moitié, 40 % seulement en pleine campagne de commercialisation.

La répartition des crédits selon leur durée a également quelque peu varié, encore que les modifications en ce domaine apparaissent plus lentes : le montant des crédits à moyen terme a à peine varié (+ 1 %), celui des crédits à court terme très peu diminué (— 2,6 %), tandis que celui des crédits à long terme a fortement augmenté, ce dernier accroissement n'ayant eu cependant que peu d'effet sur le montant total des crédits consentis.

Crédits consentis par les institutions monétaires

	au 30 septembre			Variation
	1964	1965	1966	1965-1966
	Milliards francs C.F.A.			± %
<i>Montant</i>				
Crédits à court terme	75,6	78,7	76,6	— 2,6
Crédits à moyen terme	8,5	9,7	9,8	+ 1,0
Crédits à long terme	4,5	6,5	8,2	+ 26,1
Total	88,6	94,9	94,6	— 0,3
<i>Répartition</i>	Pour cent du total			
Crédits à court terme	85,3	82,9	81,0	
Crédits à moyen terme	9,6	10,2	10,4	
Crédits à long terme	5,1	6,9	8,6	

Il convient sans doute de rappeler ici que l'économie de l'Union continue à trouver à l'extérieur la source principale des crédits à moyen et long terme nécessaires à son équipement, tout particulièrement auprès de la *Caisse Centrale de Coopération Economique*. Le montant des crédits consentis par ce seul établissement, en cours au 30 septembre dernier, s'élevait à 21,9 milliards de francs C.F.A., dépassant le total des crédits à moyen et à long terme consentis par le système bancaire de l'Union. Compte tenu de cette seule source extérieure, le montant des crédits utilisés par les entreprises de l'Union s'élevait à 117 milliards de francs C.F.A., dont 40 milliards de crédits à moyen et long terme (34 % du total) (a).

(a) A la même date, 30 septembre 1966, le montant global des crédits et prêts utilisés par les entreprises et particuliers, et financés par le système bancaire et les organismes spécialisés, se répartissait en France en 40 % de crédits à court terme et 60 % de crédits à moyen et long terme, selon les statistiques du Conseil National du Crédit. Cette comparaison n'implique pas, bien entendu, que la structure des crédits en France soit la mieux adaptée aux besoins de celle-ci, et à fortiori à ceux de l'économie ouest africaine.

2.32. Les contributions du système bancaire au financement à moyen et à long terme.

L'accroissement du montant des crédits à moyen et long terme utilisés a été très sensible (+ 11 %), encore que moins important qu'il ne l'avait été durant le précédent exercice (+ 25 %) ; la progression des crédits à long terme a été plus marquée, comme elle l'avait été durant l'exercice précédent.

Tableau N° 26 : Crédits à moyen et long terme consentis par le système bancaire

CRÉDITS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
	Millions de francs c.f.a.							
Moyen terme								
30 septembre 1964	3.265	450	453	148	412	3.338	455	8.521
30 septembre 1965	4.001	429	465	132	424	4.090	170	9.711
30 septembre 1966	4.741	324	408	133	607	3.322	276	9.811
Variat. (%) { 30.9.64/30.9.65	+ 22,5	— 4,7	+ 2,6	— 10,8	+ 2,9	+ 22,5	— 62,6	+ 14,0
{ 30.9.65/30.9.66	+ 18,5	— 24,5	— 12,3	+ 0,8	+ 43,2	— 10,8	+ 62,4	+ 1,0
Long terme								
30 septembre 1964	1.887	653	231	231	219	721	524	4.466
30 septembre 1965	3.297	683	346	282	247	1.075	598	6.528
30 septembre 1966	4.194	719	443	264	376	1.502	694	8.192
Variat. (%) { 30.9.64/30.9.65	+ 74,7	+ 4,6	+ 49,8	+ 22,1	+ 12,8	+ 49,1	+ 14,1	+ 46,2
{ 30.9.65/30.9.66	+ 27,2	+ 5,3	+ 28,0	— 6,4	+ 52,2	+ 39,7	+ 16,1	+ 25,5
Ensemble								
30 septembre 1964	5.152	1.103	684	379	631	4.059	979	12.987
30 septembre 1965	7.298	1.112	811	414	671	5.165	768	16.239
30 septembre 1966	8.935	1.043	851	397	983	4.824	970	18.003
Variat. (%) { 30.9.64/30.9.65	+ 41,6	+ 0,8	+ 18,6	+ 9,2	+ 6,3	+ 27,2	— 21,6	+ 25,0
{ 30.9.65/30.9.66	+ 22,4	— 6,2	+ 4,9	— 4,1	+ 46,5	— 6,6	+ 26,3	+ 10,9

Tableau 27 : Répartition par activités bénéficiaires des crédits à moyen et long terme consentis par le « système bancaire »

BRANCHES D'ACTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES	Moyen Terme		Long Terme		TOTAL			RÉPARTITION AU 30-9-66		
	30 Sept. 1965	30 Sept. 1966	30 Sept. 1965	30 Sept. 1966	30 Sept. 1965	30 Sept. 1966	Variation ±	M. T.	L. T.	Total
	Millions de francs c.f.a.							%		
Activités agricoles	447	484	380	347	827	831	+ 4	4,9	4,2	4,6
Product. et distrib. d'eau, gaz et élect.	631	537	370	599	1.001	1.136	+ 135	5,5	7,3	6,3
Produits extract. raffin. prod. pétrol.	512	689	375	500	887	1.189	+ 302	7,0	6,1	6,6
Mines	1.013	990	16	15	1.029	1.005	— 24	10,1	0,2	5,6
Industries	1.051	1.730	540	916	1.591	2.646	+ 1.055	17,6	11,2	14,7
Génie civil et constructions immob..	2.288	2.532	573	624	2.861	3.156	+ 295	25,8	7,6	17,5
Transport, Transit	318	351	239	472	557	823	+ 266	3,6	5,8	4,6
Importat. et distrib. produits pétrol.	327	221	—	—	327	221	— 106	2,2	—	1,2
Commerce	407	272	20	6	427	278	— 149	2,8	0,1	1,6
Services divers	185	282	888	1.216	1.073	1.498	+ 425	2,9	14,8	8,3
Organismes de crédit	56	10	—	—	56	10	— 46	0,1	—	0,1
Total des Crédits recensés	7.235	8.098	3.401	4.695	10.636	12.793	+ 2.157	82,5	57,3	71,1
Non recensés et ajustement	2.476	1.713	3.127	3.497	5.603	5.210	— 393	17,5	42,7	28,9
TOTAL	9.711	9.811	6.528	8.192	16.239	18.003	+ 1.764	100,0	100,0	100,0

Crédits à moyen et à long terme

	En cours au 30 septembre			Variation
	1964	1965	1966	1965-1966
	Millions de francs C.F.A.			± %
Crédits à moyen terme	8.521	9.711	9.811	+ 1,0
Des banques commerciales	3.647	3.808	3.984	+ 4,6
Des autres établissements de crédit	4.874	5.903	5.827	— 1,3
Crédits à long terme	4.466	6.528	8.192	+ 25,5
Des autres établissements de crédit	4.466	6.528	8.192	+ 25,5
Total	12.987	16.239	18.003	+ 10,9

Cette évolution générale résulte de mouvements de crédits sensiblement différents selon les pays.

Crédits à moyen et à long terme

États	Encours des crédits (MT + LT) au 30 septembre			Variation
	1964	1965	1966	1965-1966
	Millions de francs C.F.A.			± %
Côte d'Ivoire	5.152	7.298	8.935	+ 1.637
Dahomey	1.103	1.112	1.043	— 69
Haute-Volta	684	811	851	+ 40
Mauritanie	379	414	397	— 17
Niger	631	671	983	+ 312
Sénégal	4.059	5.165	4.824	— 341
Togo	979	768	970	+ 202
Total	12.987	16.239	18.003	+ 1.764

L'augmentation des crédits à moyen et long terme a donc été surtout sensible au Niger (+ 46 %), au Togo (+ 26 %) et en Côte d'Ivoire (+ 22 %).

L'industrie, en y incluant le raffinage des produits pétroliers et la production d'énergie électrique, a été le principal bénéficiaire de cet accroissement des concours financiers à moyen et long terme, jusqu'ici principalement appliqués au financement de la construction immobilière. La nouvelle orientation satisfait davantage l'ordre des priorités du développement économique.

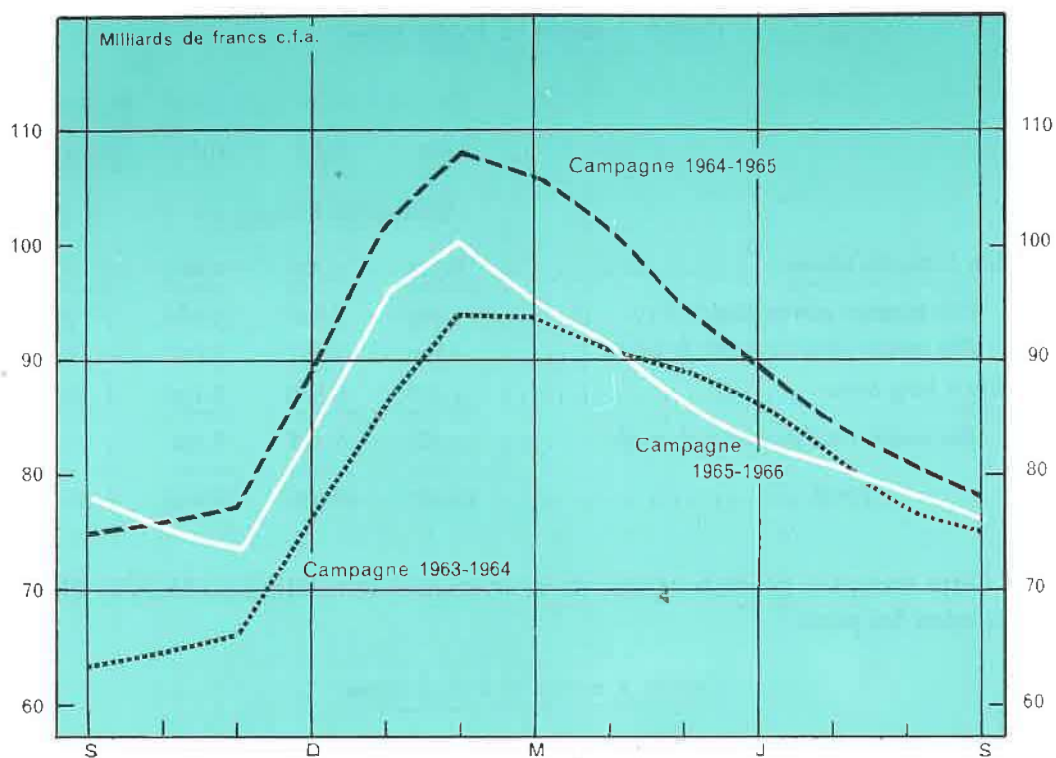


Tableau N° 28 : Crédits à court terme consentis à l'économie *

FIN DE MOIS	Campagnes		Variation		Différence mensuelle	
	1964-1965	1965-1966	Absolue	Relative	Millions F c.f.a.	Sept. 1965 = 100
	Millions de francs c.f.a.			± %		
Septembre	74.946	77.769	+ 2.823	+ 3,8	—	100
Octobre	75.571	75.313	— 258	— 0,3	— 2.456	97
Novembre	77.068	73.643	— 3.425	— 4,4	— 1.670	95
Décembre	89.317	83.708	— 5.609	— 6,3	+ 10.065	108
Janvier	101.574	95.924	— 5.650	— 5,6	+ 12.216	123
Février	107.991	100.461	— 7.530	— 7,0	+ 4.537	129
Mars	106.056	94.993	— 11.063	— 10,4	— 5.468	122
Avril	101.162	91.125	— 10.037	— 9,9	— 3.868	117
Mai	93.862	86.892	— 6.970	— 7,4	— 4.233	112
Juin	89.622	82.815	— 6.807	— 7,6	— 4.077	106
Juillet	84.093	80.627	— 3.466	— 4,1	— 2.188	104
Août	81.363	78.016	— 3.347	— 4,1	— 2.611	100
Septembre	77.769	76.008	— 1.761	— 2,3	— 2.008	98

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

2.33. L'évolution générale des crédits à court terme.

Satisfaire les besoins de crédits à court terme de l'économie ouest africaine demeure le principal emploi des institutions monétaires : plus des huit dixièmes des crédits consentis par elles ont cet objet.

Parmi ces besoins, les plus importants par leur montant sont ceux provoqués par la commercialisation et le traitement des grandes productions agricoles d'exportation. Cette prédominance des besoins de la « campagne de commercialisation » impose à la distribution du crédit à court terme ses deux caractères principaux : sa grande amplitude saisonnière et sa concentration sur des activités soumises aux mêmes aléas, lesquels échappent à la maîtrise des Pouvoirs publics ouest africains, étant dépendants de variations climatiques ou des conditions du marché international.

Le tableau 28 et le graphique qui en illustre les données traduisent l'un et l'autre caractère.

Ainsi que la première partie de ce rapport en a rendu compte, l'année agricole 1965/1966 a été généralement excellente, s'agissant du moins du volume des récoltes. Les récoltes de certaines des principales productions d'exportation ont atteint une importance jamais enregistrée, telles celles d'arachides au Niger et au Sénégal, de café en Côte d'Ivoire, de coton en Côte d'Ivoire et au Dahomey. La baisse des cours mondiaux a cependant rendu nécessaire une diminution du prix d'achat de certaines de ces productions, cacao et café notamment. L'écoulement des produits exportables a été généralement relativement aisé et rapide. En conséquence, le montant des crédits à court terme nécessaires à la commercialisation ou au traitement sur place des productions agricoles s'en est trouvé quelque peu réduit.

Crédits à court terme consentis par le système bancaire aux commerces
et industries d'exportation de produits agricoles (a)

<u>Campagnes</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Utilisation en milliards de francs C.F.A. *			
30 septembre	12,9	17,2	18,7
31 décembre	20,0	28,3	23,2
31 mars	36,3	44,8	35,1
30 juin	26,1	30,5	27,5
30 septembre	17,2	18,7	20,9

(a) Non compris crédits par obligations cautionnées. Sont compris dans les crédits présentés les crédits consentis aux industries du café, du cacao et des corps gras.

* D'après les déclarations des banques à la Centrale des risques.

Tableau N° 29 : Répartition par branches d'activité bénéficiaires des crédits à court terme *

GROUPES ET BRANCHES D'ACTIVITÉ	Montant des crédits au			Répartition			Variations		Variations relatives	
	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	Sept. 1965 Mars 1966	Sept. 1965 Sept. 1966	Sept. 1965 Mars 1966	Sept. 1965 Sept. 1966
	Millions de francs c.f.a.			%			Millions c.f.a.		± %	
I. - Agriculture, élevage, pêche .	1.347	1.213	1.298	1,7	1,3	1,7	— 134	— 49	— 10,0	— 3,7
II. - Mines métall. et phosphates	1.202	1.044	782	1,5	1,1	1,0	— 158	— 420	— 13,1	— 34,9
III. - Raffinage de prod. pétrol ...	340	329	314	0,4	0,3	0,4	— 11	— 26	— 3,2	— 7,6
IV. - Industries	11.348	10.621	12.263	14,6	11,2	16,1	— 727	+ 915	— 6,4	+ 8,1
V. - Génie civil, constructions....	5.689	5.233	4.592	7,3	5,5	6,1	— 456	— 1.097	— 8,0	— 19,3
VI. - Transport et transit	3.380	2.844	2.787	4,4	3,0	3,7	— 536	— 593	— 15,9	— 17,5
VII. - Commerce import - export...	14.394	13.658	12.603	18,5	14,3	16,6	— 736	— 1.791	— 5,7	— 12,4
VIII. - Com. import et march. génér.	14.107	13.302	13.924	18,1	14,0	18,3	— 805	— 183	— 5,7	— 1,3
IX. - Distrib. produits pétroliers...	4.000	3.913	3.381	5,2	4,1	4,5	— 87	— 619	— 2,1	— 15,5
X. - Commerce d'exportation	13.911	31.520	16.136	17,9	33,2	21,2	+ 17.609	+ 2.225	+ 126,6	+ 16,0
XI. - Services divers	586	648	561	0,8	0,7	0,7	+ 62	— 25	+ 10,6	— 4,3
XII. - Organismes de crédit	1.624	1.877	1.698	2,1	2,0	2,2	+ 253	+ 74	+ 15,6	+ 4,6
Total crédits recensés ..	71.928	86.202	70.339	92,5	90,7	92,5	+ 14.274	— 1.589	+ 19,8	— 2,2
NR. - Non recensés et ajustements	5.841	8.791	5.669	7,5	9,3	7,5	+ 2.950	— 172	+ 50,5	— 2,9
TOTAL DES CRÉDITS ...	77.769	94.993	76.008	100,0	100,0	100,0	+ 17.224	— 1.761	+ 22,1	— 2,3

* Crédits du système bancaire et obligations cautionnées.

Le montant maximum des crédits à court terme, qui avait approché 108 milliards de francs C.F.A. en février 1965, a été voisin de 100 milliards en février 1966. La résorption des crédits a été plus rapide et elle s'est poursuivie après la clôture de l'exercice, le minimum des crédits ayant atteint fin octobre 73 milliards de francs C.F.A.

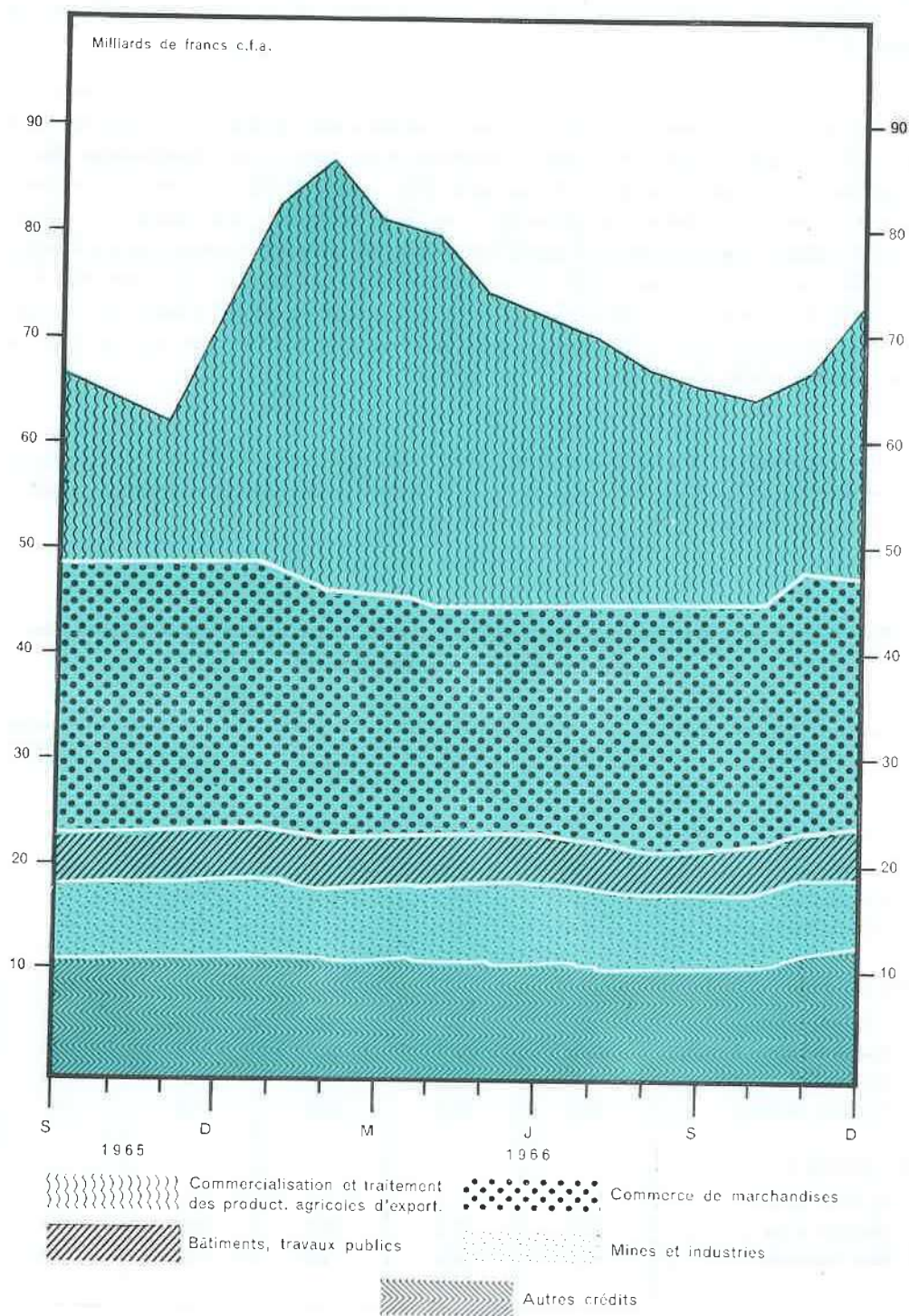
Un moindre recours au crédit à court terme s'est également manifesté de la part de certaines entreprises dont l'activité n'est pas aussi directement liée à l'exportation des grandes productions agricoles, comme il est possible de le constater à l'examen du tableau 29 présentant la répartition des utilisations des crédits à court terme recensés par la Centrale des risques bancaires tenue par la Banque Centrale. Cette contraction tient, en certains cas, à une plus grande aisance de la trésorerie de certaines entreprises, entrées maintenant en pleine exploitation. Dans d'autres branches, telle celle des travaux publics, elle semble, par contre, résulter d'une baisse réelle d'activité.

La contraction des crédits à court terme se serait sans doute davantage manifestée encore, n'était le développement des activités du « secteur public », dont le financement fait un très large recours au crédit.

Tableau N° 30 : Répartition des crédits à court terme consentis à l'économie par les institutions monétaires

CRÉDITS	30 septembre 1964	31 mars 1965	30 septembre 1965	31 mars 1966	30 septembre 1966
Consentis par :	Pour cent du total des crédits				
Trésors publics (O.C.).	6,9	6,0	7,2	6,2	6,7
Banques commerciales.	83,2	79,5	82,2	75,2	78,1
Autres Éts de crédit....	9,9	14,5	10,6	18,6	15,2
Portés par :					
Trésors publics.....	6,7	5,7	4,8	5,4	3,3
Banques commerciales.	52,3	44,2	54,4	45,9	57,4
Autres Éts de crédit....	9,7	9,6	11,6	10,1	14,6
Banque centrale.....	31,3	40,5	29,2	38,6	24,7
Consentis à :					
Secteur public.....	8,0	21,4	10,9	22,0	15,1
Secteur privé.....	85,3	73,5	81,6	68,8	77,4
Non recensés.....	6,7	5,1	7,5	9,2	7,5

Répartition des crédits bancaires à court terme



Crédits consentis aux entreprises du « secteur public »

(Millions de francs C.F.A.)

	1964-1965		1965-1966
30 septembre 1964	6.014	30 septembre 1965	8.474
30 septembre 1965	8.474	30 septembre 1966	11.481
Variation (± %)	+ 41 %	Variation (± %)	+ 35 %

Ces crédits au *secteur public* étant principalement consentis par les établissements de crédit autres que les banques commerciales, la participation de ces établissements dans la distribution du crédit à court terme s'est accrue de 10,6 % en septembre 1965, à 15,2 % en septembre 1966, atteignant 18,6 % en mars 1966. Le montant des crédits à court terme consentis par les *banques commerciales* a été se réduisant (tableau 32).

L'évolution qui vient d'être décrite s'applique à l'Union Monétaire considérée dans son ensemble ; elle a été généralement la même à quelques nuances près dans chacun des pays membres, s'en écartant cependant au Niger ; l'importance de la récolte d'arachides, une plus lente évacuation de celle-ci, et le financement de fortes importations y ont porté et maintenu l'utilisation des crédits à court terme à un niveau supérieur à celui de la campagne précédente (tableau 31).

Tableau N° 31 : Répartition par État des crédits à court terme consentis à l'économie

ÉTATS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
Millions de francs c.f.a.								
Montant en fin de mois								
Septembre 1964	34.842	3.791	3.186	863	4.331	24.919	3.014	74.946
Mars 1965	49.474	4.209	3.450	1.066	6.530	38.178	3.149	106.056
Septembre 1965	35.976	3.629	3.153	1.050	5.128	26.305	2.528	77.769
Mars 1966	40.521	3.755	3.149	1.009	7.443	36.020	3.096	94.993
Septembre 1966	35.175	3.408	2.513	997	5.812	25.905	2.198	76.008
Variations								
Sept. 1964 - mars 1965	+ 14.632	+ 418	+ 264	+ 203	+ 2.199	+ 13.259	+ 135	+ 31.110
Mars 1965 - sept. 1965	+ 13.498	+ 580	+ 297	+ 16	+ 1.402	+ 11.873	+ 621	+ 28.297
Sept. 1965 - mars 1966	+ 4.545	+ 126	+ 4	+ 41	+ 2.315	+ 9.715	+ 568	+ 17.224
Mars 1966 - sept. 1966	+ 5.346	+ 347	+ 636	+ 12	+ 1.631	+ 10.115	+ 898	+ 18.985
Variation relative								
Pour cent								
Mars 1965 - mars 1966	+ 18,1	+ 10,8	+ 8,8	+ 5,3	+ 14,0	+ 5,7	+ 1,7	+ 10,4
Sept. 1965 - sept. 1966	+ 2,2	+ 6,1	+ 20,3	+ 5,0	+ 13,3	+ 1,5	+ 13,1	+ 2,3

Tableau N° 32 : Crédits à court terme octroyés à l'économie par les institutions monétaires

CRÉDITS	1964		1965				1966		
	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.
Millions de francs c.f.a.									
a) Crédits consentis par									
— Trésors publics (oblig. caut.)	5.205	5.647	6.346	5.710	5.569	5.434	5.897	5.261	5.092
— Banques commerciales.....	62.340	71.393	84.310	71.094	63.954	64.800	71.386	62.382	59.327
— Autres Etablissements de crédit	7.399	12.277	15.400	12.818	8.246	13.474	17.710	15.172	11.589
b) Crédits portés par									
— Trésors publics (oblig. caut.)	5.071	5.252	6.066	3.860	3.743	3.065	5.140	4.865	2.547
— Banques commerciales.....	39.172	42.080	46.885	45.972	42.269	42.893	43.610	43.935	43.609
— Autres Etablissements de crédit	7.259	7.480	10.182	11.436	9.057	9.078	9.589	9.258	11.073
— Banque Centrale	23.442	34.505	42.923	28.354	22.700	28.672	36.654	24.757	18.779
c) Crédits consentis au									
— Secteur privé	63.881	68.057	77.938	68.541	63.454	60.391	65.332	59.117	58.858
— Secteur public	6.014	15.387	22.683	15.991	8.474	16.697	20.870	18.023	11.481
— Non recensés	5.049	5.873	5.435	5.090	5.841	6.620	8.791	5.675	5.669
TOTAL DES CRÉDITS	74.944	89.317	106.056	89.622	77.769	83.708	94.993	82.815	76.008
— dont portés par la Banque Centrale(%)..	31,3	38,6	40,5	31,6	29,2	34,2	38,6	29,9	24,7

2.4 - LE FINANCEMENT DES CRÉDITS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

2.41. Le financement des crédits par le système bancaire.

Le palier marqué par la demande globale de crédits a permis que leur financement par le système bancaire soit assuré dans une plus forte proportion par les fonds propres de celui-ci et les ressources collectées par lui localement ; cette proportion a, en effet, ainsi évolué :

	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
	Pour cent	
30 septembre	69,6	72,2
31 mars	61,0	63,6
30 septembre	72,2	75,0

Il n'en a, à vrai dire, été ainsi que par la constante attention portée par la Banque Centrale à l'application, par priorité, des ressources mobilisées localement par le système bancaire à la satisfaction des besoins de l'économie de l'Union. Les taux d'intérêt plus élevés offerts à l'extérieur, le coût à peu près négligeable des transferts, les mesures d'encadrement du crédit pratiquées dans certains pays fournisseurs, confèrent, en effet, une grande attraction à un investissement à l'extérieur des disponibilités du système bancaire, qu'autorise la libre convertibilité du franc C.F.A.

Il convenait, pour le moins, que les fonds propres des banques exerçant leur activité dans l'Union soient portés et maintenus à un niveau en rapport avec leurs engagements locaux. Les dispositions des nouvelles réglementations bancaires appliquées en cours d'exercice doivent y pourvoir, et leur effet est déjà sensible. Par ailleurs, la Banque Centrale s'est attachée, comme par le passé, à n'accorder son concours que dans la mesure où il lui paraissait nécessaire pour permettre aux banques de répondre aux besoins justifiés de l'économie après application des ressources à leur disposition, complétées, dans la mesure du possible, des concours extérieurs pouvant être obtenus par elles.

Tableau N° 33 : Emplois et ressources des banques commerciales

EMPLOIS ET RESSOURCES	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966
Emplois	Millions de francs c.f.a.				
Créances sur l'extérieur.....	4.787	5.463	5.317	5.779	7.156
Créances sur Trésors et Postes	1.719	1.667	1.618	1.638	1.598
Créances sur l'économie	66.932	88.972	68.828	75.698	64.149
— <i>Court terme</i>	62.340	84.309	63.953	71.386	59.327
— <i>Moyen terme</i>	3.647	3.072	3.808	3.518	3.984
— <i>Long terme</i>	—	—	—	—	—
— <i>Douteux et litigieux</i>	205	268	289	285	290
— <i>Débiteurs divers</i>	593	1.178	671	388	389
— <i>Participations</i>	147	145	107	121	159
Créances sur système bancaire (net)	—	—	—	—	—
Disponibilités en monnaie de réserve	1.057	1.411	1.314	1.549	1.399
Immeubles et mobiliers	1.135	1.287	1.145	1.260	1.896
Autres éléments (net)	— 404	— 71	— 464	— 20	+ 978
TOTAL EMPLOIS = TOTAL RESSOURCES...	75.226	98.729	77.758	85.904	77.176
Ressources					
Engagements extérieurs	11.031	12.498	7.568	9.631	8.540
Dépôts des Trésors publics et Postes....	4.595	4.714	3.330	1.139	908
Passif exigible par l'économie	30.929	37.111	35.154	37.809	40.158
— <i>Emprunts locaux</i>	—	—	—	—	—
— <i>Dépôts à terme</i>	1.490	1.488	1.765	2.344	2.422
— <i>Comptes de chèques et comptes courants créditeurs</i>	28.138	32.715	31.857	33.903	36.051
— <i>Créditeurs divers</i>	1.301	2.907	1.532	1.562	1.685
Engagement sur le système bancaire (net)	570	1.618	2.587	2.525	1.986
Concours de la Banque Centrale	25.415	39.404	24.462	30.060	18.496
— <i>Court terme</i>	23.167	37.425	21.684	27.776	15.719
— <i>Moyen terme</i>	2.248	1.979	2.778	2.284	2.777
Fonds propres	2.686	3.384	4.657	4.740	7.088

Le résultat de cette politique peut être apprécié à l'examen de l'évolution des emplois et ressources du système bancaire, que le tableau ci-après résume.

Emplois et ressources du système bancaire

	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966
Milliards de francs C.F.A.					
<i>Emplois</i>					
1. Concours à l'économie .	85,4	116,7	91,6	109,1	91,9
2. Disponibilités en mon- naies de réserve	1,2	2,8	2,6	3,1	2,7
3. Disponibilités extérieures (net)	1,2	0,1	4,2	0,4	1,0
4. Autres (net)	1,4	1,9	0,6	1,5	2,8
<i>Total</i>	<u>89,2</u>	<u>121,5</u>	<u>99,0</u>	<u>114,1</u>	<u>98,4</u>
<i>Ressources</i>					
a. Passif exigible par l'économie	43,8	54,3	49,9	50,2	51,8
b. Dépôts des Trésors et Postes (net)	11,7	12,5	12,5	12,7	10,6
c. Fonds propres	7,7	9,2	11,1	11,5	14,0
a + b + c	63,2	76,0	73,5	74,4	76,4
d. Concours de la Banque centrale	26,0	45,5	25,5	39,7	22,0
<i>Total</i>	<u>89,2</u>	<u>121,5</u>	<u>99,0</u>	<u>114,1</u>	<u>98,4</u>

Cette structure des ressources et des emplois est naturellement différente selon la catégorie des établissements et elle varie également sensiblement d'un établissement à l'autre.

S'agissant des **banques commerciales**, l'exercice a été surtout marqué par un renforcement de leurs fonds propres et une diminution sensible des ressources qui leur étaient apportées par les Trésors publics ; cette diminution a été cependant compensée par une forte augmentation des dépôts de la clientèle, particuliers, entreprises privées, ainsi que des entreprises du secteur public.

Tableau N° 34 : Emplois et ressources des banques de développement

EMPLOIS ET RESSOURCES	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966
Emplois	Millions de francs c.f.a.				
Créances sur l'extérieur.....	251	428	298	750	384
Créances sur Trésors publics et Postes..	937	317	989	887	776
Créances sur l'économie.....	16.364	24.824	19.101	29.603	24.224
— <i>Court terme</i>	6.535	14.294	6.760	16.261	10.378
— <i>Moyen terme</i>	3.724	3.703	4.344	4.465	4.130
— <i>Long terme</i>	4.383	4.757	5.929	6.840	7.574
— <i>Douteux et litigieux</i>	1.023	1.076	1.088	1.060	1.102
— <i>Débiteurs divers</i>	98	264	202	179	219
— <i>Participations</i>	601	730	778	798	821
Créances sur le système bancaire (net)...	494	2.491	2.229	2.284	1.572
Disponibilités en monnaie de réserve	125	169	109	326	178
Immeubles et mobiliers	707	753	800	833	861
Autres éléments (net)	— 157	— 116	— 132	— 478	— 347
TOTAL EMPLOIS = TOTAL RESSOURCES...	18.721	28.866	23.394	34.205	27.648
Ressources					
Engagements extérieurs.....	5.093	5.410	6.176	7.081	7.665
— <i>Prêts et avances de la C.C.C.E.</i>	4.820	5.140	5.953	6.805	7.241
— <i>Autres engagements extérieurs</i>	273	270	223	276	424
Dépôts des Trésors publics et Postes....	3.605	5.370	5.422	6.006	4.524
Passif exigible par l'économie	4.563	6.422	4.506	5.140	5.404
— <i>Emprunts locaux</i>	481	583	594	574	571
— <i>Dépôts à terme</i>	640	682	633	778	1.427
— <i>Comptes de chèques et comptes courants créditeurs</i>	3.070	3.035	2.782	2.738	1.918
— <i>Créditeurs divers</i>	372	2.122	497	1.050	1.488
Engagement sur le système bancaire (net)	—	—	—	—	—
Concours de la Banque Centrale	632	6.063	1.065	9.610	3.507
— <i>Court terme</i>	141	5.218	635	8.431	2.651
— <i>Moyen terme</i>	491	845	430	1.179	856
Fonds propres	4.828	5.601	6.225	6.368	6.548

* Non compris C.A.A.C.I. (Gestion des dépôts).

Variation des ressources et emplois des banques commerciales

	30 sept. 65 31 mars 66	31 mars 66 30 sept. 66	30 sept. 65 30 sept. 66
	Milliards de francs C.F.A.		
<u>Concours à l'économie</u>	+ 6,9	— 11,6	— 4,7
<u>Ressources</u>			
1. Passifs exigibles par l'économie	+ 2,7	+ 2,3	+ 5,0
2. Dépôts nets des Trésors et Postes	— 2,2	— 0,2	— 2,4
3. Emprunts aux banques	+ 0,1	— 0,7	— 0,6
4. Fonds propres	—	+ 2,4	+ 2,4
5. Autres éléments (net)	— 1,0	— 1,3	— 2,3
1 + 2 + 3 + 4 + 5	— 0,4	+ 2,5	+ 2,1
6. Concours de la Banque Centrale	+ 5,6	— 11,6	— 6,0
7. Engagements extérieurs (net)	+ 1,6	— 2,4	— 0,8

Les concours apportés par la Banque Centrale aux banques commerciales ont suivi d'aussi près que possible le mouvement des crédits consentis par elles à l'économie ouest africaine.

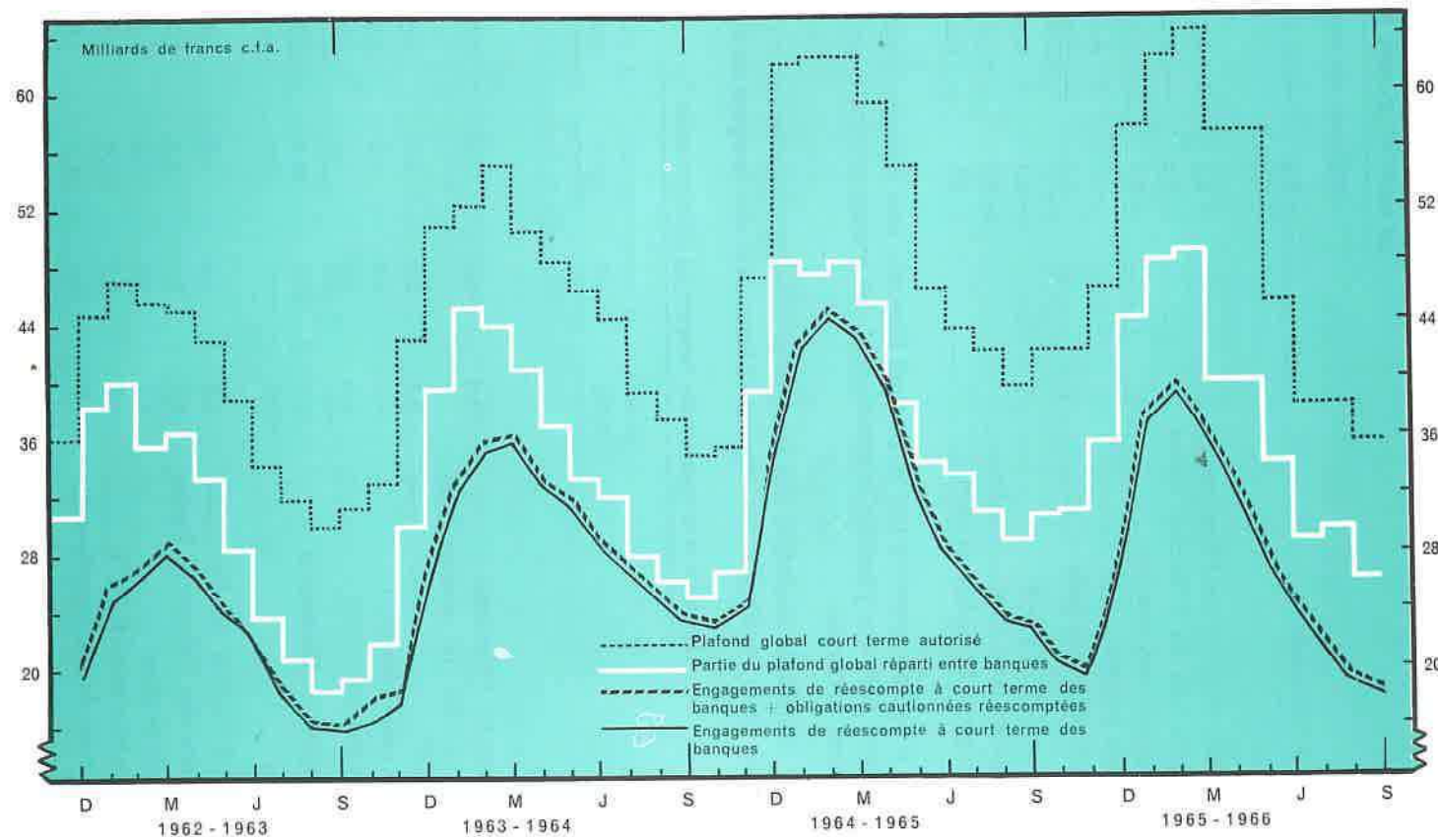
Une semblable évolution des ressources collectées localement a été également enregistrée dans l'évolution des emplois et ressources des **banques de développement**.

Emplois et ressources des banques de développement *

	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966
	Milliards de francs C.F.A.				
<u>Emplois</u>					
Créances sur l'économie	16,4	24,8	19,1	29,6	24,2
Créances sur le système bancaire (net)	0,5	2,5	2,2	2,3	1,6
Avoirs extérieurs (net)	—	0,1	0,1	0,5	—
Autres éléments (net)	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5
Emplois = Ressources	17,5	28,1	22,1	33,0	26,3
<u>Ressources</u>					
a. Passif exigible par l'économie	4,6	6,4	4,5	5,1	5,4
b. Dépôts des Trésors et Postes	2,7	5,0	4,4	5,1	3,7
c. Fonds propres	4,8	5,6	6,2	6,4	6,5
d. Prêts et avances C.C.C.E.	4,8	5,1	5,9	6,8	7,2
e. Concours de la Banque Centrale	0,6	6,0	1,1	9,6	3,5

* Banques de développement et Caisse Nationale de Crédit Agricole de Côte d'Ivoire, les emplois et ressources de la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire n'étant pas inclus dans les données ci-dessus présentées.

Concours à court terme de la Banque Centrale



2.42. Le concours de la Banque Centrale au crédit à court terme.

L'évolution des ressources du système bancaire et des besoins de crédits à court terme a permis une réduction sensible des concours à court terme de la Banque Centrale. La proportion des crédits consentis par le système bancaire mais portés par la Banque Centrale, qui était de 33,4 % en septembre 1964 et 31 % en septembre 1965, a été de 26 % seulement fin septembre 1966 ; elle était cependant de 41 % en mars 1966, à peine inférieure à celle enregistrée l'année précédente (43 %), traduisant la participation prépondérante de la Banque Centrale au financement de la commercialisation des grandes productions agricoles.

Les autorisations de concours à court terme accordées par le Conseil d'administration permettaient, comme par le passé, de satisfaire tous les besoins des économies des Etats de l'Union, et les plafonds consentis par les Comités monétaires nationaux aux banques permettaient à celles-ci de répondre aux demandes justifiées de leur clientèle, dans le respect des principes d'application de leurs ressources locales au financement de leurs concours.

**Tableau N° 35 : Concours à court terme consentis aux banques
par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

FIN DE MOIS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Millions de francs c.f.a.								
1965								
Septembre	11.288	972	787	—	1.254	8.128	90	22.519
Octobre	10.912	679	742	—	957	7.146	—	20.436
Novembre	8.752	731	787	—	1.976	7.521	—	19.767
Décembre	10.098	805	911	—	4.034	12.387	25	28.260
1966								
Janvier	13.871	767	1.021	—	4.325	17.154	137	37.275
Février	15.151	944	1.160	—	4.197	17.307	440	39.199
Mars	11.471	1.060	1.059	—	4.035	18.061	527	36.213
Avril	10.752	980	905	—	3.420	18.221	314	34.592
Mai	7.838	881	761	—	3.238	14.814	161	27.693
Juin	7.407	834	810	—	2.914	12.772	—	24.737
Juillet	7.542	791	428	—	2.229	14.142	—	25.132
Août	7.388	685	440	—	1.555	9.005	8	19.081
Septembre	6.791	485	210	—	1.200	9.684	—	18.370
Variation								
Sept. 65 / Sept. 66								
— Montant	— 4.497	— 487	— 577	—	— 54	+ 1.556	— 90	— 4.149
Pourcentage : ± %	— 39,8	— 50,1	— 73,3	—	— 4,3	+ 19,1	— 100,0	— 18,4

Source : Situation de la B.C.E.A.O.

Le graphique, présenté page 72, permet de constater que les plafonds globaux autorisés par le Conseil d'administration, comme les plafonds consentis aux banques par les Comités monétaires nationaux, ont laissé une large aisance aux mouvements normaux des crédits à court terme.

Si les concours consentis par la Banque Centrale ont, dans leur ensemble, diminué tant en montant qu'en importance relative, ils se sont cependant développés au bénéfice des banques de développement, ainsi qu'il ressort du tableau 36. A la fin du dernier exercice, la proportion des crédits portés par la Banque Centrale sur les crédits consentis était à très peu près la même pour les banques commerciales et les banques de développement, lesquelles jouent au Sénégal et au Niger un rôle prépondérant dans la distribution des crédits de campagne (a).

Si cette intervention des banques de développement dans le domaine du crédit de campagne leur a été permise par le concours que leur a consenti la Banque Centrale, c'est plutôt pour la distribution du crédit à moyen terme que les banques commerciales recherchent systématiquement le concours de l'institut d'émission.

Tableau N° 36 : Financement des crédits à court terme

BANQUES	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966
	Millions de francs c.f.a.				
A - Banques commerciales					
Crédits consentis	62.340	84.309	63.953	71.386	59.327
Concours Banque Centrale...	23.167	37.425	21.684	27.776	15.719
Proportion du concours					
Banque Centrale.....	37,2%	44,4%	33,9%	38,9%	26,4%
B - Banques de développement					
Crédits consentis	6.535	14.294	6.760	16.261	10.378
Concours Banque Centrale...	141	5.218	635	8.431	2.651
Proportion du concours					
Banque Centrale.....	2,1%	36,5%	9,4%	51,8%	25,5%
C - Ensemble du système bancaire					
Crédits consentis	69.739	99.709	72.199	89.096	70.916
Concours Banque Centrale...	23.308	42.643	22.319	36.208	18.370
Proportion du concours					
Banque Centrale.....	33,4%	42,8%	30,9%	40,7%	25,9%

(b) Non compris C.A.A.-C.I.

(c) Y compris C.A.A.-C.I.

(a) Une semblable évolution s'amorce en Côte d'Ivoire avec une participation accrue de la *Caisse Autonome d'Amortissement* au financement de la commercialisation du café.

2.43. Le concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme.

Les statuts de la Banque Centrale (article 17) l'autorisent à apporter son concours au financement de crédits à moyen terme (terme de cinq ans maximum). Les crédits de cette nature pouvant être de grande assistance à un développement moderne des économies de l'Union, la Banque Centrale s'est toujours montrée disposée à apporter son concours en cette matière aux banques commerciales et autres établissements de crédit de l'Union.

Afin de faciliter leur intervention, elle leur reconnaît « un potentiel d'engagement par réescompte d'effets à moyen terme », annuellement déterminé selon des règles générales fixées par le Conseil d'administration, et prenant en considération la nature et l'importance des ressources et engagements de chaque établissement. Le Conseil d'administration de la banque détermine, par ailleurs, semestriellement, compte tenu des besoins de cette nature exprimés par les Comités monétaires nationaux, le « plafond » des concours à moyen terme susceptibles d'être consentis par elle au profit des entreprises de chacun des Etats de l'Union.

Tableau N° 37 : Financement des crédits à moyen terme

BANQUES	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966
Millions de francs c.f.a.					
A - Banques commerciales					
Crédits consentis	3.647	3.072	3.808	3.518	3.984
Concours Banque Centrale ..	2.248	1.979	2.778	2.284	2.777
Proportion du concours					
Banque Centrale	61,6%	64,4%	72,9%	64,9%	69,7%
B - Banques de développement					
Crédits consentis	3.724	3.703	4.344	4.465	4.130
Concours Banque Centrale ..	491	845	430	1.179	856
Proportion du concours					
Banque Centrale	13,2%	22,8 %	9,9 %	26,4 %	20,7%
C - Ensemble du système bancaire					
Crédits consentis	8.521	8.127	9.711	9.754	9.811
Concours Banque Centrale ..	2.739	2.824	3.209	3.462	3.633
Proportion du concours					
Banque Centrale	32,1%	34,7%	33,0%	35,5%	37,0%

(b) Non compris C.A.A.-C.I.

(c) Y compris C.A.A.-C.I.

Tableau N° 38 : Concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme

DATES	Banques Commerciales			Banques de Développement*		
	Autori- sations A	Rées- compte R	R A	Autori- sations A	Rées- compte R	R A
	Millions de francs c.f.a.		%	Millions de francs c.f.a.		%
30 septembre 1963.....	4.266	2.329	54,6	1.604	213	13,3
30 septembre 1964.....	4.422	2.248	50,8	2.389	491	20,6
30 septembre 1965.....	4.468	2.778	62,2	2.616	431	16,5
30 septembre 1966.....	4.417	2.776	62,8	3.266	856	26,2

* Non compris la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire.

**Tableau N° 39 : Concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme
au 31 décembre 1966**

ÉTATS	Potentiel de réesc. (a)	Plafond autorisé par le C. A. (b)	Autorisat. accordées en cours	Effets rées- comptés	Rapports		
					Plafond	Autorisat.	Utilisations
					Potentiel	Plafond	Autorisat.
	Millions de francs c.f.a.				%		
Côte d'Ivoire	19.280	7.000	4.583	2.053	36,3	65,5	44,8
Dahomey	1.430	700	143	50	49,0	20,4	35,0
Haute-Volta	1.330	200	144	80	15,0	72,0	55,6
Mauritanie	760	375	78	—	49,3	20,8	—
Niger	1.560	500	344	321	32,1	68,8	93,3
Sénégal	8.310	4.400	2.493	1.605	52,9	56,7	64,4
Togo	1.390	400	190	77	28,8	47,5	40,5
TOTAL	34.060	13.575	7.975	4.186	39,9	58,7	52,5

(a) Montant global du potentiel d'engagement de réescompte à moyen terme reconnu aux banques et autres établissements de crédit (y compris la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire) pour la période du 1^{er} décembre 1966 au 30 novembre 1967.

(b) Plafond global semestriel fixé pour la période du 1^{er} décembre 1966 au 31 mai 1967.

Comme le montre le tableau 39, les plafonds fixés en fonction des besoins estimés par les Comités monétaires nationaux ont été largement inférieurs aux possibilités d'engagement par réescompte d'effets à moyen terme reconnues au système bancaire ; les accords de réescompte donnés par la Banque Centrale ont eux-mêmes été bien inférieurs aux plafonds ; l'utilisation par les banques des autorisations a été également partielle, dépendant des autres ressources pouvant être appliquées par les banques au financement de ces crédits.

Sauf exception, l'utilisation faite des accords de réescompte donnés par la Banque Centrale a été plus grande de la part des banques commerciales que de la part des banques de développement.

Au cours de l'exercice 1965-1966, des autorisations nouvelles, d'un montant global de 2,5 milliards de francs C.F.A., ont été consenties, dont le tableau 40 donne la distribution par Etat et nature des opérations financées. Celles-ci se répartissent à peu près également quant à leur montant entre des opérations de constructions immobilières, particulièrement de logements, et des « opérations de production », alors que ces dernières l'avaient de beaucoup emporté dans les autorisations consenties l'exercice précédent, à la grande satisfaction de la Banque Centrale.

**Tableau N° 40 : Autorisations de réescompte à moyen terme
données par la Banque Centrale ***

ÉTATS	1 ^{er} octobre 1964 — 30 septembre 1965			1 ^{er} octobre 1965 — 30 septembre 1966		
	Opérations immobil.	Opérations de product.	Total	Opérations immobil.	Opérations de product.	Total
Millions de francs c. f. a.						
Côte d'Ivoire	679	1.150	1.829	939	802	1.741
Dahomey	45	3	48	24	9	33
Haute-Volta	10	8	18	4	30	34
Mauritanie	25	—	25	64	—	64
Niger	—	58	58	158	56	214
Sénégal	109	483	592	75	203	278
Togo	9	—	9	7	130	137
U. M. O. A.	877	1.702	2.579	1.271	1.230	2.501

* Autorisations nouvelles données en cours d'exercice.

Tableau N° 41 : Situation des « opérations monétaires » des Trésors publics et Postes

CRÉANCES ET DETTES	30 septembre 1965	31 décembre 1965	31 mars 1966	30 juin 1966	30 septembre 1966	Variations	
						Septembre 1965/Septembre 1966	
	Millions de francs c.f.a.					±	± %
Créances des Trésors publ. et des Postes							
1 - Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2.474	2.378	3.300	2.589	2.287	— 187	— 7,6
2 - Compte courant B.C.E.A.O.	1.532	5.276	7.244	5.158	5.626	+ 4.094	+ 267,2
3 - Compte placements extérieurs B.C.E.A.O.	5.779	3.800	3.420	3.620	3.610	— 2.169	— 37,5
4 - Dépôts en banques commerciales	3.330	1.048	1.139	903	908	— 2.422	— 72,7
5 - Dépôts dans les autres établissements de crédit	13.168	12.090	14.440	13.284	14.230	+ 1.062	+ 8,1
Total des créances sur les Inst. monét.	26.283	24.592	29.543	25.554	26.661	+ 378	+ 1,4
6 - Obligations cautionnées	5.569	5.434	5.897	5.261	5.092	— 477	— 8,6
Total des Créances	31.852	30.026	35.440	30.815	31.753	— 99	— 0,3
Dettes des Trésors publics et des Postes							
1 - Dépôts en C.C.P. des Institutions monét.	131	95	143	126	105	— 26	— 19,8
2 - Avances B.C.E.A.O.	1.993	—	462	501	1.306	— 687	— 34,5
3 - Obligations cautionnées escomptées à la B.C.E.A.O.	381	412	447	396	409	+ 28	+ 7,3
4 - Oblig. caut. escomptées auprès des autres établissements de crédit	1.446	1.957	311	4	2.136	+ 690	+ 47,7
5 - Comptes créditeurs divers du système bancaire	1.077	1.024	987	1.006	871	— 206	— 19,1
6 - Effets publics souscrits par les banques..	1.405	1.405	1.404	1.404	1.404	— 1	— 0,1
Total des dettes à l'égard des Inst. mon.	6.433	4.893	3.754	3.433	6.231	— 202	— 3,1
7 - Dépôts en C.C.P. des particuliers et entre- prises	5.087	5.096	5.022	5.193	4.632	— 455	— 8,9
8 - Bons du Trésor souscrits par particuliers et entreprises	350	587	634	434	878	+ 528	+ 150,8
Total des Dettes	11.870	10.576	9.410	9.060	11.741	— 129	— 1,1
Créances nettes sur les autres Institut. monét. sur le système bancaire ...	19.850 12.446	19.699 8.661	25.789 12.743	22.121 11.656	20.430 10.628	+ 580 — 1.818	+ 2,9 — 14,6

2.5 - LA PARTICIPATION DES TRÉSORS PUBLICS ET ADMINISTRATIONS POSTALES AU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE

2.51. Le concours des Trésors publics au système bancaire.

La participation des Trésors publics et administrations postales au fonctionnement du système monétaire est particulièrement étendue. Elle est malheureusement difficile à saisir, les principes et conditions d'établissement des comptes publics ne s'y prêtant guère.

Seules, certaines des opérations, les plus directement liées au fonctionnement du système monétaire, ont pu, à ce jour, faire l'objet d'un enregistrement régulier et d'une intégration convenable dans la situation générale des institutions monétaires de l'Union, dressée mensuellement par la Banque Centrale ; elles concernent essentiellement :

- les créances et dettes des Trésors publics et Postes à l'égard de la Banque Centrale, des banques et autres établissements de crédit de l'Union ;
- certaines des créances et dettes à l'égard de l'économie, savoir :
 - les crédits consentis aux redevables de droits indirects, sous forme de souscriptions d'obligations cautionnées,
 - des dépôts en comptes courants postaux.

La situation de ces « opérations » monétaires des Trésors publics et administrations postales, à la fin de chacun des trimestres de l'exercice écoulé, est portée au tableau 41.

Cet inventaire des créances et dettes des Trésors publics et des Postes à l'égard de l'économie ouest africaine est bien incomplet (a).

(a) Les avoirs et engagements extérieurs à vue ou à court terme des Trésors publics et des Postes font l'objet d'une situation distincte, présentée plus loin, tableau 46.

Tableau N° 42 : Situation résumée des comptes des Trésors publics

RESSOURCES ET EMPLOIS	31 décembre		Variations
	1964	1965	
Millions de francs c.f.a.			
Ressources			
1 - Solde net des opérations budgétaires des États	5.490	2.724	— 2.766
2 - Dépôts et comptes créditeurs	17.049	12.142	— 4.907
21. - Institutions internationales	545	426	— 119
22. - Fonds affectés d'aide internationale	490	325	— 165
23. - Particuliers et entreprises privées	624	787	+ 163
24. - Collectivités publiques secondaires	1.891	1.972	+ 81
25. - Organismes de stabilisation des prix et commercialisation.....	6.736	4.552	— 2.184
26. - Autres organismes publics non financiers	1.267	1.085	— 182
27. - Caisses d'Épargne	351	503	+ 152
28. - Services des Postes	5.145	2.492	— 2.653
3 - Bons à court et moyen terme	—	587	+ 587
4 - Trésor français	1.133	2.686	+ 1.553
5 - Paiements et transferts à exécuter...	4.040	4.216	+ 176
TOTAL RESSOURCES = TOTAL EMPLOIS ...	27.712	22.355	— 5.357
Emplois			
A - Prêts et avances	5.084	5.537	+ 453
A a - Fonds affectés d'aide extérieure...	958	994	+ 36
A b - Particuliers et entreprises privées	598	812	+ 214
A c - Collectivités publiques secondaires	65	63	— 2
A d - Organismes publics non financiers	1.519	1.592	+ 73
A e - Organismes publics financiers	1.944	2.076	+ 132
B - Obligations cautionnées en portefeuille	5.261	3.082	— 2.179
C - Dépôts et encaisses	17.367	13.736	— 3.631
C a - Comptables publics subordonnés	5.677	5.067	— 610
C b - Banques commerciales	3.638	224	— 3.414
C c - Banque Centrale.....	7.773	8.246	+ 473
C d - Numéraire	279	199	— 80

C'est à le compléter que s'emploient les services de la Banque Centrale avec la collaboration des services du Trésor et des Offices postaux de l'Union ; l'entreprise rencontre cependant des difficultés, tant théoriques que pratiques, qui n'ont pu encore être complètement surmontées, tant s'en faut.

Un premier objectif de ces travaux a été l'établissement d'une situation périodique des *Trésoreries générales* considérées comme institutions financières autonomes, décrivant leurs créances et dettes à l'égard de l'Etat, traité ici en simple « client », des autres agents de l'économie : collectivités publiques (communes, etc.), entreprises publiques, particuliers, etc., et des institutions financières et monétaires. Une telle situation, pour l'ensemble des sept Trésoreries générales de l'Union, est présentée à titre d'exemple par le tableau 42.

Cette situation met notamment en lumière la variété, l'importance et aussi le mouvement des dépôts collectés par les Trésors publics ouest africains, encore qu'ils ne gèrent pas, tel le Trésor public français, de services de dépôts de fonds de particuliers. La centralisation plus ou moins rigoureuse par les Trésors publics des disponibilités des collectivités secondaires et des organismes publics, aux premiers rangs desquels les Offices postaux, Caisses de stabilisation des prix et Offices de commercialisation, organismes d'assistance sociale, constitue un facteur souvent déterminant dans la situation de trésorerie courante des Etats, comme dans les ressources du système bancaire ; près de la moitié des dépôts collectés par le système bancaire de l'Union lui sont fournis par le « secteur public ».

*Dépôts en banque et établissements de crédit **

Déposants	Trésors publics et Postes	Organ. publics	Partic. et Entr. privées	Total	Part des dépôts du Sect. public
	Milliards de francs C.F.A.				%
30 septembre 1963	11,9	11,1	25,7	48,7	47,0
30 septembre 1964	14,3	14,5	27,1	55,9	51,0
31 mars 1965	15,8	17,2	31,3	64,3	51,0
30 septembre 1965	16,5	18,7	28,4	63,6	55,0
31 mars 1966	15,6	14,3	32,6	62,5	48,0
30 septembre 1966	15,1	14,8	33,1	63,1	47,0

* Comptes de chèques, comptes courants créditeurs, dépôts à terme.

**Tableau 43 : Concours nets des Trésors publics et Offices postaux
aux ressources du système bancaire**

ETATS	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	Variations	
						30 sept. 65/30 sept. 66	
	Millions de francs c.f.a.					±	± %
Côte d'Ivoire	6.770,5	6.277,3	7.862,1	9.991,9	9.149,5	+ 1.287,4	+ 16,4
Dahomey	104,1	145,1	771,5*	124,3	120,6	— 650,9	— 84,4
Haute-Volta	— 0,8	16,7	15,9	10,4	73,1	+ 57,2	+ 359,7
Mauritanie	464,4	499,2	531,7	376,5	462,3	— 69,4	— 13,1
Niger	484,6	847,9	468,1	891,2	691,2	+ 223,1	+ 47,7
Sénégal	3.809,9	4.725,2	2.782,7	1.340,6	103,1	— 2.679,6	— 96,3
Togo	1,1	— 1,1	2,7	— 1,4	22,7	+ 20,0	+ 740,7
Ajustement	7,2	12,6	10,8	9,3	6,1	— 4,7	— 43,5
TOTAL	11.641,0	12.523,2	12.445,5	12.742,8	10.628,6	— 1.816,9	— 14,6

* Cet accroissement est dû à un dépôt temporaire en banque des disponibilités de l'Office des Postes.

Tableau N° 44 : Obligations cautionnées souscrites à l'ordre des Trésoriers

ÉTATS	Montants en cours							Variat. sept. 65 à sept. 66
	30 sept. 1963	31 mars 1964	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	
	Millions de francs c.f.a.							± %
Côte d'Ivoire	2.558	3.914	2.831	3.226	2.809	3.302	2.621	— 6,7
Dahomey	248	277	235	271	241	277	270	+ 12,0
Haute-Volta	212	284	377	266	213	251	234	+ 9,9
Mauritanie	13	7	5	5	16	34	38	+ 137,5
Niger	169	311	255	263	329	299	374	+ 13,7
Sénégal	1.610	1.692	988	1.788	1.437	1.214	975	— 32,2
Togo	400	482	514	527	524	520	580	+ 10,7
TOTAL	5.210	6.967	5.205	6.346	5.569	5.897	5.092	— 8,6

Comme le montre le tableau ci-dessous, une réduction sensible des dépôts des Trésors et organismes publics dans les banques et établissements de crédit a été enregistrée au cours de l'exercice dernier. Cette réduction s'est conjuguée avec une augmentation des concours demandés par les Trésors publics, leur apport net diminuant ainsi de quelque 1,8 milliard de francs C.F.A. (a).

Relations entre Trésors publics et système bancaire

	Ressources apportées	Concours demandés	Apport net
	Millions de francs C.F.A.		
30 septembre 1965	16.498	4.052	12.446
31 décembre 1965	13.138	4.477	8.661
31 mars 1966	15.579	2.836	12.743
30 juin 1966	14.187	2.531	11.656
30 septembre 1966	15.138	4.510	10.628
<i>Variation</i>			
30 septembre 1965-30 septembre 1966	— 1.360	+ 458	— 1.818
<i>Pourcentage</i>	— 8,2 %	+ 11,3 %	— 14,6 %

Cette contraction de l'apport net des Trésors publics et Postes au système bancaire a été quasi générale, connaissant cependant quelques exceptions en Côte d'Ivoire et au Niger (tableau 43).

Une des raisons de cette contraction peut être trouvée dans la diminution des avoirs monétaires en dépôts par les usagers de comptes courants postaux, dont le montant s'est contracté de près de 9 % au cours de l'exercice écoulé.

A l'inverse, la participation directe des Trésors publics à la distribution des crédits à court terme, tout au moins de ceux qu'ils consentent aux redevables de droits indirects, s'est généralement accrue, sauf en Côte d'Ivoire et au Sénégal où leur contraction semble due à des raisons tenant à la conjoncture. L'augmentation constatée dans les autres Etats contraste avec la diminution des crédits bancaires enregistrée dans le même temps ; elle peut être due à la substitution de cette forme de crédit à des concours bancaires.

(a) La contribution des Trésors publics aux " ressources propres " des banques et établissements de crédit sous forme de participation à la souscription de leur capital ou de dotations n'est pas comprise dans les statistiques présentées ici.

**Tableau N° 45 : Concours de la Banque Centrale
aux Trésors publics des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

ANNÉES FIN DE MOIS	Escomptes et pensions d'obligations cautionnées	Découvert en compte courant	Avoirs en C.C.P.	TOTAL	Réescompte obligations cautionnées (a)	TOTAL
1964	Millions de francs c.f.a.					
30 septembre ..	134	392	25	551	—	551
31 octobre	198	367	33	598	—	598
30 novembre ..	209	449	19	677	—	677
31 décembre ..	394	—	23	417	—	417
1965						
31 janvier.....	320	362	18	700	—	700
28 février	280	506	44	830	—	830
31 mars	280	720	39	1.039	—	1.039
30 avril	302	327	10	639	—	639
31 mai	330	309	11	650	—	650
30 juin	302	385	24	711	—	711
31 juillet	279	925	8	1.212	—	1.212
31 août	380	2.255	15	2.650	—	2.650
30 septembre ..	381	1.993	7	2.381	—	2.381
31 octobre.....	374	2.409	12	2.795	—	2.795
30 novembre...	413	3.170	14	3.597	—	3.597
31 décembre...	412	—	4	416	—	416
1966						
31 janvier.....	341	455	6	802	—	802
28 février	388	610	12	1.010	—	1.010
31 mars	447	462	9	918	—	918
30 avril	323	592	7	922	—	922
31 mai	454	688	8	1.150	—	1.150
30 juin	396	501	5	902	—	902
31 juillet.....	418	714	18	1.150	—	1.150
31 août.....	372	663	7	1.042	—	1.042
30 septembre ..	409	1.306	6	1.721	—	1.721

(a) Obligations cautionnées réescomptées aux établissements publics de crédit.

Variation des crédits à court terme en cours

1^{er} octobre-30 septembre

États	Octroyés par		
	Banques	Trésors publics	Ensemble
Millions de francs C.F.A.			
Dahomey	— 250	+ 29	— 221
Haute-Volta	— 661	+ 21	— 640
Mauritanie	— 75	+ 22	— 53
Togo	— 386	+ 56	— 330

C'est afin d'éviter que cette faculté de substitution de l'une à l'autre modalité de crédit ne détruise l'efficacité de la politique de crédit arrêtée par les autorités monétaires, que les crédits par obligations cautionnées sont inclus dans les « plafonds » et « limites individuelles » fixés par la Banque Centrale à ses concours à court terme.

Une conformité aux règles posées à l'octroi du concours à court terme par la Banque Centrale est d'autant plus nécessaire qu'elle est la condition d'un rées-compte éventuel des obligations cautionnées souscrites à l'ordre des Trésors publics, et ceux-ci ont été conduits à y recourir plus fréquemment que par le passé.

2.52. Le concours de la Banque Centrale aux Trésors publics.

La diminution des disponibilités collectées, l'accroissement des charges publiques plus rapide que celui des recettes, dont les rentrées sont souvent saisonnières, ont conduit plusieurs des Trésors publics de l'Union à un recours relativement plus important, et surtout plus fréquent, aux concours de la Banque Centrale (tableau 45).

Ceux de ces concours susceptibles d'être consentis sous forme d'avances en découvert sont très rigoureusement délimités dans leur montant (10 % des recettes fiscales constatées) et leur durée (240 jours par année civile). Il est apparu, à l'expérience, que cette dernière limitation était par trop rigoureuse et d'une observation difficile par un Trésor public en difficulté temporaire.

Ainsi le Conseil d'administration, en sa séance du 4 juin 1966, a-t-il modifié par une décision unanime, nécessaire en la matière, les articles 15 et 44 des statuts de la Banque Centrale, afin de permettre à son Conseil d'administration, par décision à la majorité des deux tiers, de consentir à une prorogation de la durée de recours aux avances jusqu'au premier jour ouvrable de l'année suivante.

Une telle prorogation a été accordée par le Conseil, après examen de la situation des finances publiques du Dahomey, en faveur du Trésor public de celui-ci, dont le délai d'utilisation de découvert venait à expiration fin septembre 1966.

Dans l'ensemble, cependant, l'utilisation faite par les Trésors publics des facilités de découvert pouvant leur être consenties demeure faible, particulièrement en comparaison du montant cumulé des plafonds ouverts, qui est maintenant voisin de dix milliards de francs C.F.A.

Les disponibilités de trésorerie de certains Etats n'ont pas seulement contribué, par dépôts ou avances, aux ressources des banques, particulièrement des banques de développement et autres établissements de crédit, comme il a été décrit plus haut. Pour une part elles ont recherché un placement rémunérateur dans des dépôts à l'extérieur. La Banque Centrale, à la demande de deux gouvernements de l'Union, a prêté son intermédiaire à la réalisation de tels placements extérieurs à des conditions avantageuses.

Soucieuse, cependant, d'appliquer les disponibilités locales au financement des crédits domestiques, la Banque Centrale s'est efforcée à engager les Trésors publics à lui confier une partie au moins de leurs fonds disponibles, pour être utilisés au financement de crédits ouverts localement ou dans une autre partie de l'Union, les dépôts spéciaux ainsi effectués par les Trésors publics étant rémunérés par un intérêt égal au taux de réescompte des effets sur place. Le montant des disponibilités ainsi confiées par les Trésors publics à la Banque Centrale s'est sensiblement accru durant l'exercice écoulé.

Dépôts spéciaux des Trésors publics à la Banque Centrale

<u>Fin de mois</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
	Millions de francs C.F.A.	
Septembre	—	559
Octobre	—	868
Novembre	—	4.865
Décembre	556	3.921
Janvier	762	3.494
Février	987	3.974
Mars	2.488	5.814
Avril	4.639	6.199
Mai	2.917	5.722
Juin	1.508	3.979
Juillet	1.229	3.428
Août	901	3.328
Septembre	559	3.517

Une mise en commun plus étendue des disponibilités des Trésors et organismes publics, que les conditions de leur emploi nécessitent de maintenir parfaitement liquides, devrait, semble-t-il, permettre à la solidarité monétaire partagée par les membres de l'Union de s'exercer, avec peu de risques, dans un domaine plus étendu où elle prendrait toute sa signification et son efficacité.

2.6 - LES RÉSERVES EXTÉRIEURES DE L'UNION MONÉTAIRE

2.61. L'évolution des avoirs extérieurs de l'ensemble des institutions monétaires.

Le montant net des avoirs extérieurs des institutions monétaires est passé de 33,5 milliards de francs C.F.A. au début de l'exercice, à 39,3 milliards de francs C.F.A. en fin d'exercice. A cette dernière date, les avoirs extérieurs nets des institutions considérées couvraient leurs engagements monétaires et quasi monétaires, tant à l'égard des particuliers et entreprises que des Trésors publics, dans la proportion de 29,6 %, sensiblement plus élevée que celle enregistrée à la fin des trois précédents exercices.

Situation des institutions monétaires (a)

	au 30 septembre	Avoirs extérieurs nets	Engagements monétaires et quasi monét.	$\frac{A E}{M + QM}$
		Milliards de francs C.F.A.		%
1962		34,5	99,2	34,8
1963		31,7	115,4	27,5
1964		31,1	121,6	25,6
1965		33,5	128,8	26,0
1966		39,3	132,5	29,6

L'accroissement net de 5,8 milliards de francs C.F.A. constaté à la fin du dernier exercice, par rapport à son début, s'exprime, pour une faible part, par un allègement des engagements extérieurs des banques commerciales (tableau 46). Les banques de développement, par contre, ont continué à accroître leurs recours extérieurs, principalement par avances de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Les Trésors publics et les organismes publics en dépendant ont procédé, par ailleurs, à un rapatriement d'une partie des disponibilités placées à l'extérieur. Le montant net de ces rapatriements a été d'environ 5,3 milliards de francs C.F.A.

Le montant brut des avoirs extérieurs détenus par les Trésors et organismes publics des Etats de l'Union n'en demeure pas moins substantiel (tableau 47).

Par ailleurs, la dette extérieure exigible des Trésors publics au titre des services financiers postaux s'est sensiblement réduite.

(a) Cf. tableau 23.

Tableau N° 46 : Estimation des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires et organismes publics de l'U.M.O.A.

AVOIRS ET ENGAGEMENTS	Situation au					Variations 1965/1966
	1 ^{er} nov,	30 septembre				
	1962	1963	1964	1965	1966	
Institutions monétaires (avoirs extérieurs nets)*	Millions de francs c.f.a.					
— Banque Centrale	29.231	23.989	23.445	23.526	34.724	+ 11.198
— Trésors Publics	8.952	6.093	6.413	5.779	3.610	— 2.169
— Banques Commerciales	— 2.205	— 1.399	— 6.244	— 2.251	— 1.384	+ 867
— Banques de Développement ..	1.401	— 2.913	— 4.868	— 5.878	— 7.282	— 1.404
— Autres Organismes publics ..	1.676	5.980	12.310	12.337	9.649	— 2.688
Total des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ...	39.055	31.750	31.056	33.513	39.317	+ 5.804
Autres avoirs et engagements extérieurs recensés						
— Avoirsexérieurs d'organismes publics	2.094	2.216	2.067	1.393	977	— 416
— Dettes exigibles des services financiers postaux	— 3.200**	— 3.242	— 4.978	— 3.441	— 2.530	+ 911
Total des avoirs extérieurs nets recensés*	37.949	30.724	28.145	31.465	37.764	+ 6.299

* Avoirs extérieurs nets en devises convertibles.

** Estimation.

**Tableau N° 47 : Avoirs extérieurs officiels (montant brut)
de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

DATES	Avoirs détenus par :			Total
	B.C.E.A.O.	Trésors publics	Etablissements publics *	
	Millions de francs c.f.a.			
1 ^{er} novembre 1962	29.933,1	8.952,0	3.770,7	42.655,8
30 septembre 1963	24.185,1	6.092,7	8.196,5	38.474,3
30 septembre 1964	23.746,0	6.413,2	14.377,0	44.536,2
30 septembre 1965	23.908,1	5.778,5	13.730,0	43.416,6
31 décembre 1965	34.963,8	3.800,0	8.243,9	47.007,7
31 mars 1966	37.930,4	3.420,0	11.555,5	52.905,9
30 juin 1966	35.425,8	3.620,0	12.363,4	51.409,2
30 septembre 1966	35.063,2	3.610,0	10.626,0	49.299,2

* Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, Caisses d'épargne, Caisses de stabilisation des prix et Offices postaux.

Tableau N° 49 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O.

OPÉRATIONS	Exercice 1964-1965				Exercice 1965-1966			
	Crédit	Débit	Solde		Crédit	Débit	Solde	
			Créditeur	Débiteur			Créditeur	Débiteur
Millions de francs c.f.a.								
a) Transferts								
p. compte Trésors ouest africains :								
— sur compte placements	10.929,1	10.045,5	883,6	—	6.568,9	4.252,7	2.316,2	—
— souscription or F.M.I.	—	—	—	—	—	171,9	—	171,9
— Autres	99,9	7.455,8	—	7.355,9	7.508,1	12.863,9	—	5.355,8
p. compte Offices postaux	—	—	—	—	372,0	790,7	—	418,7
p. compte Trésors français	36.041,0	8.671,0	27.370,0	—	28.329,0	7.126,0	21.203,0	—
p. compte banques								
— Transferts	53.137,7	70.540,3	—	17.402,6	61.981,0	66.767,7	—	4.786,7
— Encaissement d'effets	—	—	—	—	—	—	—	—
p. compte autres	211,2	86,9	124,3	—	307,4	97,0	210,4	—
b) Change de billets								
B.C.E.A.O.	—	2.315,5	—	2.315,5	—	2.118,1	—	2.118,1
Autres	180,6	1.327,0	—	1.146,4	13,2	1.293,0	—	1.279,8
Mouvement des enc. billets ZF.....	—	17,5	—	17,5	251,6	—	251,6	—
c) Opérations diverses								
Divers	863,0	840,9	22,1	—	1.942,8	810,9	1.131,9	—
TOTAL	101.462,5	101.300,4	162,1	—	107.274,0	96.291,9	10.982,1	—

Les opérations qui ont contribué à la formation de ce solde sont portées au tableau 49, ledit solde étant rappelé, ci-après, pour les trois derniers exercices.

Solde des opérations ayant affecté les disponibilités de la B.C.E.A.O.

<u>Opérations</u>	<u>1963-1964</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Millions de francs C.F.A.			
Transferts exécutés par B.C.E.A.O.	+ 4.199	+ 3.620	+ 13.966
<i>p/c</i> — Trésors ouest africains	— 3.450	— 6.472	— 2.661
— Trésor français et C.C.C.E.	+ 21.212	+ 27.370	+ 21.203
— Banques et divers	— 13.563	— 17.278	— 4.576
Changes de billets	— 3.878	— 3.480	— 3.146
— Rachats billets B.C.E.A.O.	— 2.730	— 2.316	— 2.118
— Opérations sur autres billets	— 1.148	— 1.164	— 1.028
Divers	— 1.038	+ 22	+ 162
Total	— 717	+ 162	+ 10.982

L'importance du solde positif des transactions extérieures réglées par la Banque Centrale au cours du dernier exercice apparaît avoir eu pour cause principale la forte contraction du solde négatif des transferts exécutés par elle pour le compte des banques et établissements de crédit. Cette contraction mérite d'autant plus d'être relevée qu'elle a été accompagnée d'une contraction du solde débiteur des transferts extérieurs exécutés par voie postale.

Transferts extérieurs exécutés par voie postale

<u>1^{er} octobre-30 septembre</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
Millions de francs C.F.A.		
<i>Virements et mandats postaux</i>		
— émis sur l'extérieur	17.258	14.285
— reçus de l'extérieur	8.656	8.376
Solde	— 8.602	— 5.909

Les règlements par les services postaux de l'Union de ce solde débiteur à l'égard des administrations postales extérieures ce sont encore effectués durant le dernier exercice, pour leur plus grande part, par l'intermédiaire du Trésor français, procurant ainsi des rentrées en francs C.F.A. à ses représentants dans l'Union, réduisant d'autant leur approvisionnement par transfert (a).

(a) Les règlements entre administrations postales tendent à s'effectuer directement, par l'intermédiaire de la Banque centrale; cette procédure a été consacrée par la Conférence des administrations postales française, africaines et malgache, tenue à Tananarive le 15 juin 1966.

Tableau N° 50 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O. durant l'exercice 1965/1966

OPÉRATIONS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Mauritanie	Sénégal	Togo	non loca- lisables et ajust.	TOTAL
Solde en millions de francs c.f.a.									
RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS	+ 6.479,3	+ 264,1	- 735,8	- 828,3	+ 165,6	+ 6.568,0	- 1.079,8	+ 149,0	+ 10.982,1
a) Transferts									
p. compte Trésors ouest africains :									
sur compte placements	-	-	-	-	-	+ 2.137,3	+ 178,9	-	+ 2.316,2
autres	- 4.104,7	- 131,0	- 76,2	+ 6,5	- 11,4	- 1.016,2	- 22,8	-	- 5.355,8
p. compte Postes	+ 175,9	- 851,6	+ 7,5	+ 16,4	+ 29,6	+ 111,2	+ 92,3	-	- 418,7
p. compte Trésor français (a)	+ 2.890,0	+ 2.744,0	+ 4.211,0	+ 2.817,0	+ 1.285,0	+ 6.515,0	+ 741,0	-	+ 21.203,0
p. compte banques	+ 9.360,7	- 1.602,0	- 4.834,5	- 3.605,9	- 958,2	- 921,8	- 2.225,0	-	- 4.786,7
p. compte autres	+ 119,6	- 4,6	- 5,1	+ 33,7	+ 1,0	+ 62,7	+ 3,1	-	+ 210,4
b) Change de billets									
B.C.E.A.O.	- 703,8	- 58,3	- 89,0	- 69,9	- 266,9	- 895,9	- 26,8	- 7,5	- 2.118,1
Autres	- 1.099,4	- 15,5	+ 19,0	+ 10,6	- 7,5	- 204,7	+ 17,7	-	- 1.279,8
Mouvements des enc. billets Z.F.	+ 29,4	+ 130,9	- 4,7	- 31,5	+ 3,1	+ 57,9	+ 66,5	-	+ 251,6
c) Opérations diverses									
Fonds Monétaire International	- 49,1	- 30,7	- 30,7	- 30,7	- 30,7	-	-	-	- 171,9
Divers	- 139,3	+ 82,9	+ 66,9	+ 25,5	+ 121,6	+ 722,5	+ 95,3	+ 156,5	+ 1.331,9
RÈGLEMENTS INTER-AGENCES	- 1.127,7	- 117,8	+ 1.279,0	+ 1.042,4	- 254,4	- 2.072,9	+ 1.259,2	- 7,8	-
Transferts p. compte banques	+ 3.996,0	+ 202,0	- 1.106,4	- 194,6	+ 770,6	- 3.087,6	- 580,0	-	-
Echanges de billets B.C.E.A.O.	- 5.252,1	- 183,7	+ 2.355,8	+ 1.252,6	- 1.192,2	+ 1.190,1	+ 1.837,3	- 7,8	-
Chèques	+ 128,4	- 136,1	+ 29,6	- 15,6	+ 167,2	- 175,4	+ 1,9	-	-
Solde général	+ 5.351,6	+ 146,3	+ 543,2	+ 214,1	- 88,8	+ 4.495,1	+ 179,4	+ 141,2	+ 10.982,1

a) Une partie des règlements entre Offices postaux de la zone franc, ainsi que les règlements de la Caisse Centrale de Coopération Economique, motivés tant par ses opérations propres et celles du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) français que par celles du Fonds Européen de Développement (F.E.D.), sont exécutés par l'intermédiaire du Trésor français.

2.63. *La balance des règlements extérieurs.*

Compte tenu des procédures en usage, la balance des règlements extérieurs de l'Union Monétaire peut être ainsi sommairement établie :

<u>Règlements</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
	Milliards de francs C.F.A.	
— Trésor français (y. c. C.C.C.E., F.E.D.)	+ 37,5	+ 27,2
— Mouvements des avoirs extérieurs des Trésors ou organismes publics et des institutions monétaires (autres que B.C.E.A.O.)	— 3,2	+ 5,1
— Autres règlements	— 34,2	— 21,1
<u>Variation nette des avoirs extérieurs de la B.C.E.A.O.</u>	<u>+ 0,1</u>	<u>+ 11,2</u>

La contribution nette des apports du Trésor français, tant au titre des dépenses de l'Etat français (dépenses des forces militaires, pensions, etc.) que de celles du Fonds d'Aide et de Coopération, des concours de la Caisse Centrale de Coopération Economique, ou du Fonds Européen de Développement dont la C.C.C.E. est l'organisme payeur, a diminué de quelque 10,3 milliards de francs C.F.A. d'une période à l'autre ; cette contraction résulte essentiellement, semble-t-il, du retrait à peu près total des forces armées françaises stationnées dans certains Etats de l'Union.

Cette diminution de recettes extérieures a cependant été beaucoup plus que compensée par une contraction du solde débiteur des « autres règlements ». Au moment de la rédaction du présent rapport, les informations nous manquent, qui nous permettraient d'établir les raisons de cette contraction, dont la principale semble être une amélioration de la balance commerciale.

Il faut souhaiter que, dans le cadre des modifications apportées à la réglementation des relations financières extérieures, les moyens soient donnés à la Banque Centrale d'établir, comme l'y appellent ses statuts, une véritable balance des paiements de l'Union Monétaire.

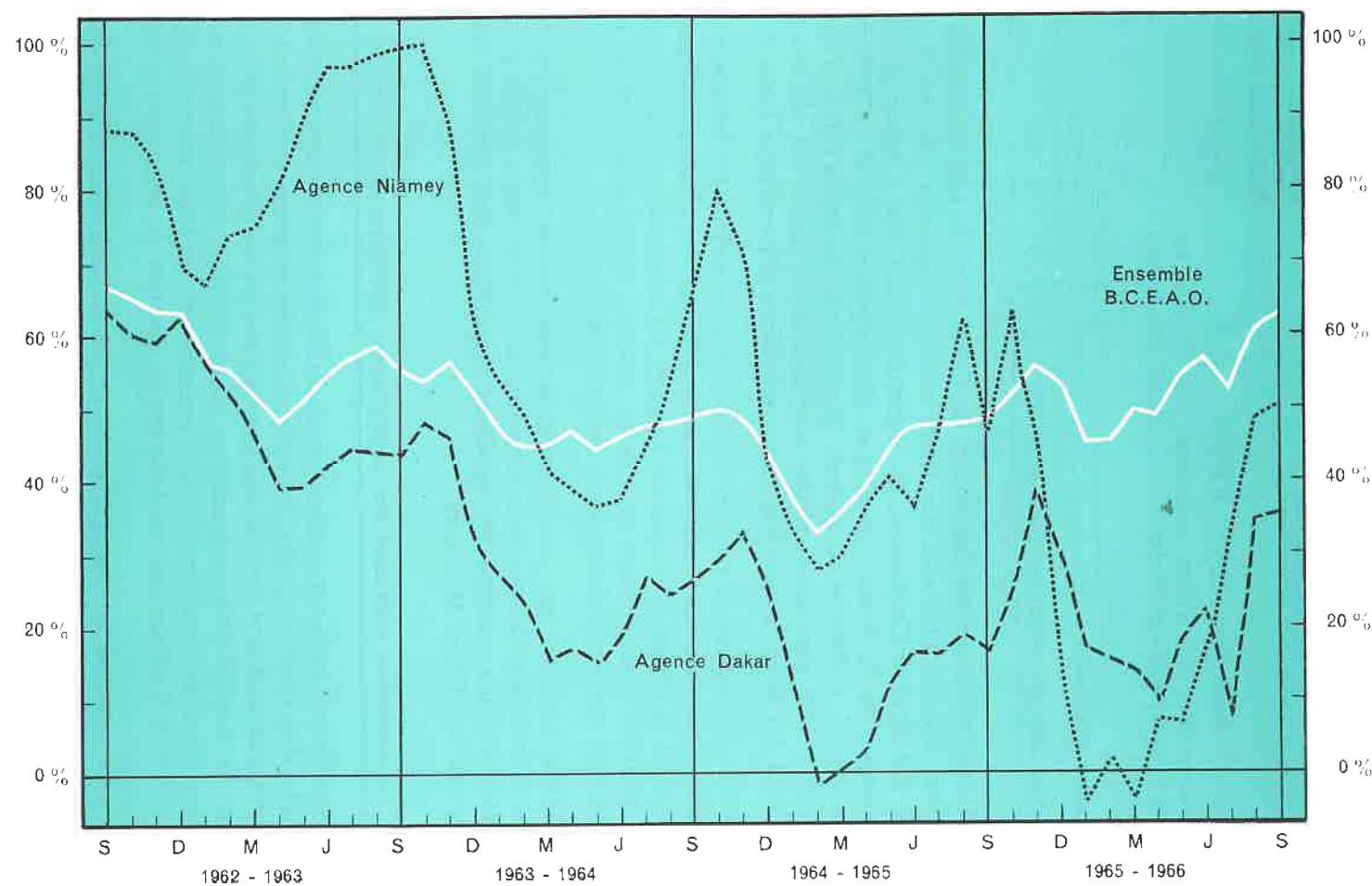
2.64. *La couverture extérieure des engagements monétaires de la Banque Centrale.*

Soucieuse d'appliquer au financement du développement économique de l'Union toutes les disponibilités locales, la Banque Centrale s'est jusqu'ici efforcée d'y engager ses correspondants sans recourir aux pouvoirs que lui confèrent ses statuts, d'obtenir cession des disponibilités extérieures en francs français, ou autres devises détenues par tous organismes publics ou privés ressortissant des Etats membres de l'Union. Elle n'y était d'ailleurs pas conduite par la situation de ses avoirs extérieurs (a).

(a) La Convention dite de « compte d'opérations », conclue par la Banque Centrale avec le Trésor français, dispose en son article 4 :

« En cas d'épuisement des disponibilités du compte d'opérations, la Banque centrale demandera la cession à son profit des disponibilités extérieures en francs ou autres devises détenues par tous organismes publics ou privés ressortissant des Etats de l'Union monétaire ».

Rapports des avoirs extérieurs propres aux engagements monétaires



Les avoirs extérieurs propres de la Banque Centrale sont, en effet, demeurés convenables dans leur montant absolu comme dans leur importance relative par rapport à ses engagements monétaires.

Exercices 1 ^{er} octobre-30 septembre				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Milliards de francs C.F.A.				
<i>Montant des avoirs extérieurs</i>				
— Maximum	36,2	30,6	27,7	37,9
— Médiane	29,4	26,4	25,5	34,9
— Minimum	24,2	23,7	23,7	23,9
<i>Rapport des avoirs extérieurs aux engagements monétaires</i>				
	Pour cent			
— Maximum	66,9	56,5	49,6	62,1
— Médiane	57,0	47,8	47,1	52,1
— Minimum	48,6	44,5	33,1	45,1

La situation qui vient d'être décrite est celle de l'Union Monétaire dans son ensemble, telle qu'elle résulte de la mise en commun des réserves monétaires de ses membres ; elle serait différente, considérée séparément pour chacun d'eux.

Cette situation peut être appréciée, en ce qui concerne du moins la couverture par des avoirs extérieurs des engagements monétaires créés par chacune des agences de la Banque Centrale, à l'aide de situations statistiques de l'émission monétaire, dressées pour chacune d'elles et que l'on trouvera reproduites en annexe (a).

Le rapprochement des situations des différents Etats membres, plus encore que la considération isolée de celles concernant l'un ou l'autre d'entre eux, met en lumière la contribution apportée par l'Union Monétaire à la solution d'un des plus redoutables problèmes du développement des pays africains, celui d'assurer la régularité de leurs paiements extérieurs en dépit de la saisonnalité et de la grande fluctuation de leurs recettes extérieures.

Le graphique, ci-contre, qui représente l'évolution, au cours des quatre derniers exercices du rapport, calculée en fin de mois entre les avoirs extérieurs et les engagements monétaires pour la Banque Centrale (ensemble de l'Union), et pour deux de ses agences où les variations de ce rapport ont été d'une particulière amplitude, manifeste bien, par la simple comparaison des courbes, l'intérêt que trouvent les Etats membres à la formule de l'Union monétaire.

(a) Le mode d'établissement de ces situations a été exposé dans diverses *Notes d'information* publiées aux bulletins de la Banque Centrale, n° 117 (avril 1965) et n° 132 (août-septembre 1966).

Tableau N° 51 : Liquidités monétaires et quasi monétaires *

MONNAIE ET QUASI-MONNAIE	Monnaie			Quasi-monnaie				TOTAL
	Billets et pièces	Dépôts à vue	Total	Dépôts à terme	Caisses d'épargne	Bons du Trésor*	Total	
Montant au 30 sept.	Millions de francs c.f.a.							
1962.....	37.451,0	36.989,1	74.440,1	4.031,8	1.381,7	—	5.413,5	79.853,6
1963.....	38.651,0	41.281,1	79.932,1	3.857,5	1.578,4	—	5.435,9	86.368,0
1964.....	41.621,0	39.396,4	81.017,4	9.625,7	1.754,1	—	11.379,8	92.397,2
1965.....	42.347,0	43.082,7	85.429,7	11.417,1	1.967,2	350,0	13.734,3	99.164,0
1966.....	44.929,0	46.513,3	91.442,3	9.353,9	2.171,0	877,5	12.402,4	103.844,7
Variations relatives	Pour cent							
1962-1963.....	+ 3,2	+ 11,6	+ 7,4	— 4,3	+ 14,2	—	+ 0,4	+ 6,9
1963-1964.....	+ 7,7	— 4,6	+ 1,4	+ 149,5	+ 11,1	—	+ 109,3	+ 8,2
1964-1965.....	+ 1,7	+ 9,4	+ 5,4	+ 18,6	+ 12,1	///	+ 20,7	+ 7,3
1965-1966.....	+ 6,1	+ 8,0	+ 7,0	— 18,1	+ 11,0	+150,7	— 9,7	+ 4,5
Moyenne								
1962-1966.....	+ 4,7	+ 5,9	+ 5,3	+ 23,4	+ 11,9	///	+ 30,2	+ 6,7

* Détenus par les entreprises et particuliers.

Tableau N° 52 : Répartition géographique des liquidités monétaires et quasi monétaires

ÉTATS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal Mauri- tanie	Togo	U.M.O.A.
Montant au 30 septembre	Millions de francs c.f.a.						
1964.....	40.239	5.909	7.468	5.578	28.135	5.068	92.397
1965.....	46.237	6.223	7.749	5.413	27.580	5.962	99.164
1966.....	46.434	6.591	7.471	5.166	31.097	7.086	103.845
Variation relative	Pour cent						
1964-1965.....	+ 14,9	+ 5,3	+ 3,8	— 3,0	— 2,0	+ 17,7	+ 7,3
1965-1966.....	+ 0,4	+ 5,9	— 3,6	— 4,6	+ 12,8	+ 18,8	+ 4,7
Répartition géographique							
1964.....	43,5	6,4	8,1	6,0	30,5	5,5	100,0
1965.....	46,6	6,3	7,8	5,5	27,8	6,0	100,0
1966.....	44,7	6,3	7,2	5,0	30,0	6,8	100,0

2.7 - LES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

2.71. Une croissance modérée des liquidités.

Un développement des crédits mesuré aux besoins de l'économie, une liberté quasi complète des importations et des transactions extérieures ont continué à maintenir la progression des disponibilités monétaires et quasi monétaires à un taux modéré (+ 6,7 % l'an, de septembre 1962 à septembre 1966), proche de celui du produit national.

Liquidités monétaires et quasi monétaires

	Montant	Taux de progression annuel
	Millions C.F.A.	%
30 septembre 1962	79,9	—
30 septembre 1963	85,4	+ 6,9
30 septembre 1964	92,4	+ 8,2
30 septembre 1965	99,2	+ 7,3
30 septembre 1966	103,8	+ 4,5

Cette progression paraît suivre d'assez près celle du produit intérieur brut, tout au moins pour les années 1963 (+ 6,3 %) et 1964 (+ 11,3 %), pour lesquelles nous disposons d'estimations de cet agrégat ; la faible variation de la vitesse de rotation des billets et des dépôts à vue permet de penser qu'il en a été également ainsi en 1965 et 1966.

Indice de la vitesse de rotation

Exercices	des billets	des dépôts à vue
1964-1965	100,0	100,0
1965-1966	103,4	97,1

L'évolution a été cependant sensiblement différente selon les États, comme le montre le tableau 52. Ces différences tiennent, pour partie au mouvement de l'activité économique, et pour partie à des changements intervenus dans la gestion de la trésorerie des entreprises publiques.

Cette dernière raison explique également le ralentissement, au cours du dernier exercice, du taux de progression du montant de l'ensemble des liquidités. Ce ralentissement traduit, en effet, principalement, la diminution des dépôts à terme dans les banques et établissements de crédit, les disponibilités monétaires proprement dites ayant pour leur part progressé de 7,0 % de septembre 1965 à septembre 1966, alors qu'elles ne s'étaient accrues que de 5,4 % au cours du précédent exercice.

	Taux de croissance résiduelle par exercice			Taux annuel moyen	
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1962-1966
	± %				
Billets et pièces	+ 3,2	+ 7,7	+ 1,7	+ 6,1	+ 4,7
Dépôts à vue	+ 11,6	— 4,6	+ 9,4	+ 8,0	+ 5,9
<i>Monnaie</i>	+ 7,4	+ 1,4	+ 5,4	+ 7,0	+ 5,3
Dépôts à terme en banque ...	— 4,3	+ 149,5	+ 18,6	— 18,1	+ 28,4
Dépôts en caisse d'épargne...	+ 14,2	+ 11,1	+ 12,1	+ 10,1	+ 11,9
Bons des Trésors publics	—	—	///	+ 150,7	///
<i>Quasi-monnaie</i>	+ 0,4	+ 109,3	+ 20,6	— 9,7	+ 30,2
<i>Monnaie et Quasi-monnaie</i> ...	+ 6,9	+ 8,2	+ 7,3	+ 4,5	+ 6,7

2.72. *Un faible développement des liquidités quasi monétaires.*

La contraction du montant total des *dépôts à terme* traduit surtout les modifications dans la centralisation et le placement des disponibilités des entreprises et organismes publics ou semi-publics, que n'a pas compensées l'accroissement des dépôts à terme des autres déposants, pourtant très sensible.

Dépôts à terme dans les banques et établissements de crédit

Au 30 septembre	Des entreprises et organismes publics	Des autres déposants	Total	Part des O. E. P.
	Millions de francs C.F.A.			%
1963	3.016	842	3.858	78,2
1964	8.439	737	9.626	88,2
1965	10.110	1.307	11.417	88,5
1966	7.329	2.035	9.354	78,2

Peu avant le début de l'exercice sous revue, l'émission de bons à court terme et à moyen terme a été amorcée par le Trésor public sénégalais; toutefois, les besoins de trésorerie de celui-ci étant couverts par ailleurs, cette émission n'a pas été développée et les souscriptions par les entreprises et les particuliers sont demeurées d'un montant modeste.

Le développement des formes liquides de l'épargne monétaire présente d'ailleurs de l'intérêt, non point tant lorsqu'elle déplace, d'une catégorie de dépôts à l'autre, des disponibilités déjà confiées à l'une ou l'autre institution financière, que lorsqu'elle mobilise (il serait mieux de dire immobilise) des disponibilités jusque-là thésaurisées.

L'extrême ténuité du réseau bancaire ne lui permet pas de constituer un instrument efficace de mobilisation de la petite épargne rurale.

Ce rôle pourrait sans doute revenir aux **Caisses d'épargne**, dont les opérations avec les déposants sont assurées par les bureaux de poste, au réseau déjà relativement développé (a).

Les données à notre disposition ne nous permettent malheureusement pas d'apprécier la réussite en ce domaine des Caisses d'épargne de l'Union. Le montant total des dépôts collectés par elles demeure faible, encore qu'il ait progressé ces dernières années à un taux moyen voisin de 12 % l'an, en même temps que s'élevait régulièrement le rapport entre les montants de ces dépôts et celui de la circulation fiduciaire.

	Dépôts en Caisse d'Épargne		Rapport des dépôts C. E. / C. F.
	Montant millions F C.F.A.	Taux annuel d'accroiss ^t pour cent	
30 septembre			
1962	1.382	—	3,69
1963	1.578	+ 14,2	4,08
1964	1.754	+ 11,1	4,21
1965	1.967	+ 12,1	4,64
1966	2.171	+ 11,0	4,82

Si ce dernier rapport paraît le mieux approprié à l'appréciation du développement des dépôts en Caisse d'épargne, il met également en lumière une division, à cet égard, des Etats de l'Union en deux groupes nettement distincts, qui traduit peut-être une différence dans la répartition des disponibilités monétaires au sein de leur population.

(a) Une Caisse Nationale d'Épargne existe dans chacun des États de l'Union Monétaire, à l'exception de la Mauritanie, les bureaux de poste mauritaniens recevant cependant les versements et retraits du public à la Caisse d'Épargne du Sénégal.

Montant au 30 septembre 1966			
États	Dépôts en Caisse d'Épargne	Circulation fiduciaire	Rapport C.E. / C.F.
	Millions de francs C.F.A.		%
Togo	389	3.502	11,1
Dahomey	331	3.071	10,8
Haute-Volta	510	4.907	10,4
Sénégal-Mauritanie	377	11.918	3,2
Côte d'Ivoire	500	18.707	2,7
Niger	64	2.824	2,4
<i>U.M.O.A.</i>	2.171	44.929	4,8

2.73. La répartition des liquidités monétaires.

En dépit d'une progression récente de formes quasi monétaires de conservation des disponibilités, celles-ci demeurent essentiellement détenues sous leur forme la plus liquide d'espèces et de dépôts à vue.

Composition des liquidités au 30 septembre

Liquidités	1962	1963	1964	1965	1966
Pour cent du total					
Monnaie	93,2	93,6	87,7	86,1	88,1
Billets et pièces	46,9	45,3	45,1	42,7	43,3
Dépôts à vue	46,3	48,3	42,6	43,4	44,8
Quasi-monnaie	6,8	6,4	12,3	13,9	11,9
Dépôts à terme	5,1	4,5	10,4	11,5	9,0
Dépôts en Caisse d'Épargne ..	1,7	1,9	1,9	2,0	2,1
Bons à CT des Trésors publics .	—	—	—	0,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les disponibilités monétaires proprement dites des particuliers et entreprises (publiques et privées) se répartissent à peu près également entre espèces (billets et monnaies de la B.C.E.A.O.) et dépôts à vue dans les banques et les comptes courants postaux. Pour l'ensemble de l'Union Monétaire, la répartition, au 30 septembre 1966, était de 49 % pour les espèces et de 51 % pour les dépôts à vue, l'importance relative de ces derniers étant cependant sensiblement plus faible en Haute-Volta (28,5 % seulement).

2.74. La croissance des dépôts à vue.

Les dépôts à vue en banque et comptes courants postaux des particuliers et entreprises s'élevaient à quelque 46,5 milliards de francs C.F.A. à la fin de l'exercice, soit 8 % de plus qu'à son début.

D'un taux voisin a été la progression des dépôts enregistrée en Côte d'Ivoire (+ 7 %) et au Dahomey (+ 10 %), la progression enregistrée au Togo (+ 34 %) et en Mauritanie ayant été beaucoup plus élevée, alors qu'une baisse, sensible et peut-être occasionnelle, était enregistrée au Niger, légère mais persistante en Haute-Volta (tableau 53).

**Tableau N° 53 : Évolution des dépôts à vue en banque
et comptes courants postaux**

ÉTATS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Mauri- tanie	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Montant au 30 sept.	Millions de francs c.f.a.							
1962.....	11.470	2.484	2.193	1.967	917	16.697	1.259	36.989
1963.....	12.678	2.780	2.089	2.375	945	19.036	1.377	41.281
1964.....	15.010	2.600	2.055	2.509	851	14.775	1.596	39.396
1965.....	18.057	2.825	1.992	2.483	894	14.554	2.278	43.083
1966.....	19.357	3.104	1.956	2.033	1.651	15.363	3.048	46.513
Variation annuelle	Pour cent							
1962-1963.....	+ 10,5	+ 11,9	- 4,7	+ 20,7	+ 3,0	+ 14,0	+ 9,3	+ 11,6
1963-1964.....	+ 18,4	- 6,5	- 1,7	+ 5,6	- 10,0	- 22,4	+ 15,9	- 4,6
1964-1965.....	+ 20,3	+ 8,6	- 3,0	- 1,0	+ 5,0	- 1,5	+ 42,7	+ 9,4
1965-1966.....	+ 7,2	+ 9,9	- 1,8	- 18,1	+ 84,7	+ 5,6	+ 33,8	+ 8,0
Moyenne	+ 14,0	+ 5,7	- 2,9	+ 0,7	+ 15,8	- 2,0	+ 24,7	+ 5,9

Sauf au Togo, le niveau des avoirs en comptes courants postaux a continué à baisser (tableau 54). Cette contraction des avoirs ne traduit pas nécessairement une moindre utilisation des services des comptes courants postaux, qui continuent à tenir un grand rôle dans l'exécution des règlements intérieurs.

La progression des dépôts en banque (+ 10 %) est d'autant plus notable qu'elle a été réalisée malgré une diminution sensible (— 14 %) des dépôts des organismes et entreprises publics.

Montant des dépôts à vue en banque (a)

30 septembre	Organismes publics	Autres déposants	Total	O.P./T.
	Millions de francs C.F.A.			%
1964.....	6.091	25.989	32.080	19,0
1965.....	8.750	27.055	35.805	24,4
1966.....	7.533	31.096	38.629	19,5

(a) Comptes de chèques et comptes courants créditeurs.

Tableau N° 54 : Dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises

ÉTATS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Montant au :	Millions de francs c.f.a.							
30 septembre 1963 ...	1.137,2	484,2	351,9	151,2	438,1	2.963,7	123,2	5.649,5
30 septembre 1964 ...	1.046,8	494,8	535,2	132,7	357,2	2.860,2	145,1	5.572,0
30 septembre 1965 ...	1.261,4	453,9	483,1	164,4	410,2	2.157,2	156,8	5.087,0
31 décembre 1965	1.296,7	474,9	380,7	146,0	387,5	2.249,0	161,0	5.095,8
31 mars 1966.....	1.398,1	390,6	445,0	111,8	427,9	2.082,1	166,4	5.021,9
30 juin 1966.....	1.480,8	487,0	501,8	127,7	416,0	1.978,7	200,9	5.192,9
30 septembre 1966 ...	1.108,3	407,8	440,7	139,8	352,2	2.014,4	169,0	4.632,2
Variations relatives	Pour cent							
Sept. 1963 - sept. 1964	— 7,9	+ 2,2	+ 52,1	— 12,2	— 18,5	— 3,5	+ 17,8	— 1,4
Sept. 1964 - sept. 1965	+ 20,5	— 8,3	— 9,7	+ 23,9	+ 14,8	— 24,6	+ 8,1	— 8,7
Sept. 1965 - sept. 1966	— 12,0	— 10,2	— 8,8	— 15,0	— 14,1	— 6,6	+ 7,8	— 8,9

Source : Centres de Comptes Courants Postaux.

Il n'a pas paru possible, en raison des considérables travaux de dépouillement exigés, de répéter en 1965 et 1966 l'enquête détaillée sur la répartition, selon leurs titulaires, des dépôts en banque et en comptes courants postaux réalisée en 1964, et qui sera reprise le 30 septembre 1967, si les circonstances s'y prêtent (a). Les données disponibles permettent seulement une répartition des dépôts en comptes de chèques et en comptes courants, mais cette classification repose sur des critères juridiques s'attachant aux relations entre le banquier et son client, et non point sur la considération du rôle économique de ce dernier (« ménages », entreprises privées, entreprises ou institutions publiques). Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, l'évolution des dépôts des organismes publics dépend des changements dans les modalités de la gestion de leur trésorerie, aussi convient-il de porter intérêt aux comptes des autres catégories de déposants ; il vaut de relever leur progression durant le dernier exercice, particulièrement celle des dépôts en « comptes de chèques », beaucoup moins directement affectée par les fluctuations de la conjoncture.

Dépôts en banque des particuliers et entreprises

	<u>Montant au 30 septembre</u>			<u>Variation résiduelle</u>	
	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>
	Millions de francs C.F.A.			± %	
<u>Comptes de chèques</u>					
Des organismes publics .	2.321	2.629	2.410	+ 13,3	— 8,3
Des autres titulaires ...	11.066	12.104	13.134	+ 9,3	+ 8,5
Total	13.387	14.733	15.544	+ 10,0	+ 5,5
<u>Comptes courants créditeurs</u>					
Des organismes publics .	3.770	6.121	5.126	+ 62,4	— 16,0
Des autres titulaires ...	14.923	14.951	17.962	+ 0,2	+ 20,1
Total	18.693	21.072	23.088	+ 12,7	+ 9,5

L'augmentation des dépôts « privés » en comptes de chèques et des dépôts en Caisse d'épargne, qui a été continue ces derniers exercices, traduit un recours croissant, encore que timide, des « particuliers » aux institutions financières pour la conservation de leurs disponibilités et de leur épargne liquide, cette augmentation s'étant effectuée, en effet, à un taux supérieur à celui de la circulation fiduciaire.

(a) Cf. Rapport 1965, page 109, et pour les résultats détaillés le bulletin *Notes d'Information et Statistiques*, n° 121 (août-septembre 1965).

	Espèces	Comptes chèques en banque (a)	Dépôts en C. E.	Total
Milliards de francs C.F.A				
<i>Montant au</i>				
30 septembre 1964	41,6	11,1	1,7	54,4
30 septembre 1965	42,3	12,1	1,9	56,3
30 septembre 1966	44,9	13,1	2,2	60,2
<i>Variation annuelle</i>				
1964-1965	+ 1,7	+ 9,0	+ 12,0	+ 3,5
1965-1966	+ 6,1	+ 8,2	+ 10,0	+ 6,9

Pour incomplètes que soient ces données, elles montrent cependant la considérable prépondérance des espèces (billets et monnaies) dans les disponibilités conservées par les particuliers et entreprises.

(a) " Comptes en banque " seulement, une répartition entre secteur privé et secteur public des dépôts en comptes courants postaux n'étant pas effectuée.

Tableau N° 55 : Dépôts à vue en banque et en comptes courants postaux

MONTANT	Comptes courants postaux	Dépôts en banque				TOTAL
		Comptes chèques	Comptes courants	Créditeurs divers	Total	
Millions de francs c.f.a.						
Montant au :						
30 septembre 1962.....	5.078	13.225	16.159	2.527	31.911	36.989
30 septembre 1963.....	5.649	15.843	17.273	2.516	35.632	41.281
30 septembre 1964.....	5.572	13.387	18.693	1.744	33.824	39.396
30 septembre 1965.....	5.087	14.733	21.072	2.191	37.996	43.083
30 septembre 1966.....	4.632	15.544	23.085	3.252	41.881	46.513
Variations résiduelles annuelles						
Pour cent						
1962-1963	+ 11,2	+ 19,8	+ 9,0	— 0,4	+ 11,7	+ 11,6
1963-1964	— 8,4	— 15,5	+ 8,2	— 30,7	— 5,1	— 4,6
1964-1965	— 8,7	+ 10,0	+ 12,7	+ 25,6	+ 11,2	+ 9,4
1965-1966	— 8,9	+ 5,5	+ 9,5	+ 48,4	+ 10,2	+ 8,0
Moyenne	— 2,3	+ 4,0	+ 9,3	+ 6,4	+ 7,0	+ 5,9

2.75. La prépondérance de la monnaie fiduciaire.

Le montant total des billets et pièces émis par la Banque Centrale est resté, dans la première partie de l'exercice sous revue, très voisin de celui enregistré à même époque l'année précédente ; l'importance des récoltes a, par contre, entraîné, en dépit de la réduction de certains prix d'achat, une légère expansion de la circulation fiduciaire durant la période de commercialisation, expansion qui s'est maintenue durant le reste de l'exercice (tableau 56). Le niveau moyen de la circulation fiduciaire a été de peu supérieur à celui de l'exercice précédent : + 3,0 %. Cette progression serait légèrement supérieure si, au lieu de considérer le montant total des billets et monnaies de la B.C.E.A.O. en circulation, n'étaient prises en compte que les seules encaisses des particuliers et entreprises, estimées par déduction des encaisses connues

Tableau N° 56 : Billets et monnaies de la B.C.E.A.O. en circulation

FIN DU MOIS*	Exercices 1 ^{er} octobre - 30 septembre				Variations relatives
	1962/1963	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1964/65-1965/66
	Millions de francs c.f.a.				± %
Septembre	41.607	42.284	45.400	45.701	+ 0,7
Octobre	42.106	42.427	45.666	45.553	— 0,2
Novembre	43.949	44.374	47.911	47.813	— 0,2
Décembre	54.095	54.239	58.431	57.700	— 1,3
Janvier	54.471	61.781	64.781	65.756	+ 1,5
Février	<u>59.092</u>	<u>64.017</u>	<u>65.984</u>	<u>68.546</u>	+ 3,8
Mars	57.589	63.183	62.630	66.735	+ 6,5
Avril	54.399	59.826	58.296	61.289	+ 5,1
Mai	51.029	55.286	55.087	57.412	+ 4,2
Juin	48.271	51.724	52.092	53.905	+ 3,5
Juillet	45.375	49.024	49.350	51.524	+ 4,4
Août	43.475	47.126	47.218	49.262	+ 4,3
Septembre	42.284	45.400	45.701	48.242	+ 5,6
MOYENNE	49.057	52.361	53.734	55.341	+ 3,0

* Ou au premier jour ouvrable suivant si le dernier jour du mois ne l'est pas. Les dates considérées étant celles d'établissement des situations mensuelles des banques et établissements de crédit, la situation indiquée au présent tableau peut différer de celles portées aux situations de la B.C.E.A.O., toujours arrêtées le dernier jour du mois.

Maxima saisonniers : —

Tableau N° 57 : Répartition par porteur des billets et pièces en circulation

FIN DE MOIS	Circulation Totale	E n c a i s s e s			Importance relative encaisses publiques et bancaires a + b Total
		Trésor public (a)	bancaires (b)	Particuliers et Entreprises (c)	
Millions de francs c.f.a.					%
1964					
Septembre	45.400	2.873	906	41.621	8,3
Octobre	45.666	2.940	868	41.858	8,3
Novembre	47.911	2.575	1.189	44.147	7,9
Décembre	58.431	2.859	1.633	53.939	7,7
1965					
Janvier	64.781	3.657	1.464	59.660	7,9
Février	65.984	3.675	1.405	60.904	7,7
Mars	62.630	3.517	923	58.190	7,1
Avril	58.296	3.263	962	54.071	7,2
Mai	55.087	3.271	1.203	50.613	8,1
Juin	52.092	3.121	938	48.033	7,8
Juillet	49.350	2.876	990	45.484	7,8
Août	47.218	2.484	922	43.812	7,2
Septembre	45.701	2.474	880	42.347	7,3
Octobre	45.553	2.447	1.170	41.936	7,9
Novembre	47.813	2.218	1.135	44.460	7,0
Décembre	57.700	2.378	1.857	53.465	7,3
1966					
Janvier	65.756	2.905	2.087	60.764	7,6
Février	68.546	3.118	2.037	63.391	7,5
Mars	66.735	3.300	1.320	62.115	6,9
Avril	61.289	3.109	1.149	57.031	6,9
Mai	57.412	2.719	1.186	53.507	6,8
Juin	53.905	2.589	1.059	50.257	6,8
Juillet	51.524	2.624	1.093	47.807	7,2
Août	49.262	2.289	1.004	45.969	6,7
Septembre	48.242	2.287	1.026	44.929	6,9

(a) Encaisses des Trésoreries nationales et des comptables secondaires : Paieries, Perceptions et Agences spéciales.

(b) Encaisses des banques commerciales et autres établissements de crédit.

(c) Encaisses obtenues par différence, le montant des billets détenus hors de l'Union étant supposé nul.

du Trésor public et des banques (a) ; l'importance relative de ces encaisses tend en effet à diminuer, certains Etats de l'Union s'étant attachés à la réduction des encaisses oisives de leurs comptes publics.

	Exercices 1 ^{er} octobre-30 septembre			
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
	Millions de francs C.F.A.			
<u>Montant moyen</u>				
Billets et monnaies en circulation ..	49.057	52.361	53.734	55.341
Encaisses partic. et entreprises	44.891	48.073	49.591	51.383
<u>Importance relative des</u>	pour cent			
Encaisses des Trésors publics et banques	8,5	8,2	7,7	7,1
<u>Variation annuelle</u>				
Circulation fiduciaire totale	—	+ 6,7	+ 2,6	+ 3,0
Encaisses partic. et entreprises	—	+ 7,1	+ 3,1	+ 3,6

Si les mesures « d'identification » des billets appliquées par la Banque Centrale permettent d'établir avec une précision convenable « l'émission nette » de signes monétaires par chacune de ses agences (b), la discrétion d'application de ces mesures, qui ne permet pas au porteur une discrimination entre les billets de diverses émissions, la totale liberté des mouvements d'espèces entre les Etats membres de l'Union Monétaire, permettent de penser que le montant des billets détenus dans un Etat de l'Union peut être sensiblement différent de celui des émissions nettes de l'agence locale de la B.C.E.A.O. Il en est d'autant plus ainsi que le montant des règlements entre Etats de l'Union, effectués par transport matériel de billets, est relativement considérable, les seuls mouvements enregistrés aux caisses de la Banque Centrale s'étant élevés à près de 16 milliards de francs C.F.A. au cours du dernier exercice (tableau 58).

Prenant en considération les mouvements de billets décelés par le tri des reverses effectués aux caisses de la Banque Centrale, des estimations du montant des billets et monnaies en circulation dans chacun des Etats de l'Union ont été tentées ; elles ne peuvent être qu'approximatives (c).

(a) Le montant des billets et monnaies de la B.C.E.A.O. détenus hors de l'Union étant supposé nul, ce qui n'est sans doute pas.

(b) Le montant de l'émission nette est celui porté aux situations statistiques des engagements monétaires et de leur contrepartie établies mensuellement par chacune des agences de la B.C.E.A.O. et qui sont reproduites en annexe du présent rapport.

(c) La méthode et les résultats de ces estimations sont exposés dans deux notes publiées aux bulletins de la Banque Centrale, *Notes d'Information et Statistiques*, n° 132 (août-septembre 1966) et n° 136 (janvier 1967).

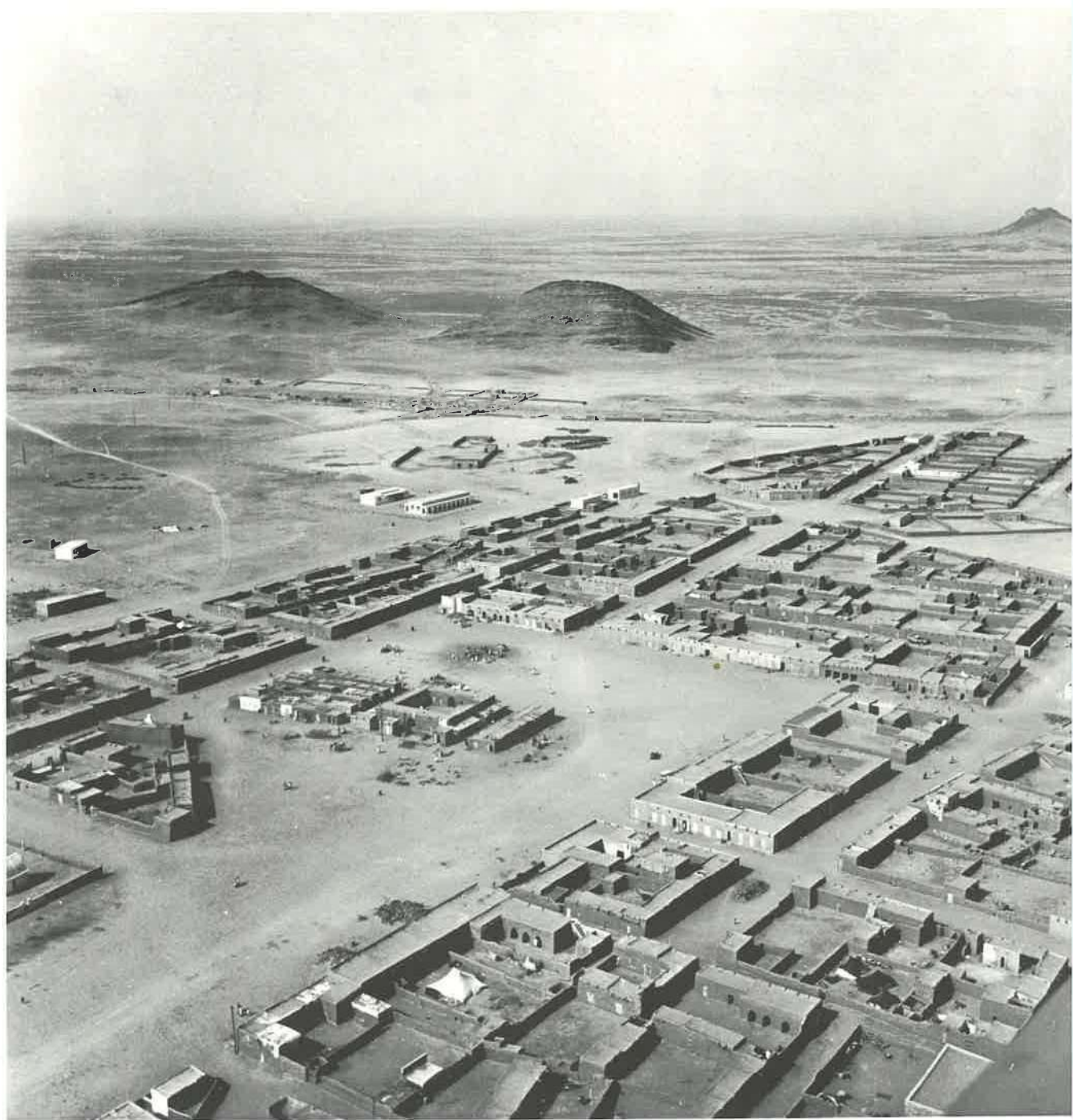
Sur la base de ces estimations ont été calculées les encaisses des particuliers et entreprises de chacun des Etats que le tableau ci-après rappelle :

Encaisses des particuliers et entreprises :	Au 30 septembre			Variations	
	1964	1965	1966	1964-1965	1965-1966
	Millions de francs C.F.A.			%	
Côte d'Ivoire	16.618	17.949	18.707	+ 8,0	+ 4,8
Dahomey	2.803	2.901	3.071	+ 3,5	+ 3,7
Haute-Volta	4.829	5.151	4.907	+ 6,7	- 4,7
Niger	3.022	2.865	2.824	- 5,2	- 1,5
Sénégal-Mauritanie	11.296	10.315	11.918	- 8,7	+ 15,5
Togo	3.053	3.166	3.502	+ 3,7	+ 10,6
<i>U.M.O.A.</i>	<i>41.621</i>	<i>42.347</i>	<i>44.929</i>	<i>+ 1,7</i>	<i>+ 6,1</i>

Les variations enregistrées au cours du dernier exercice apparaissent généralement liées au mouvement du revenu procuré par les productions d'exportation, en forte augmentation durant l'exercice au Sénégal et au Togo, en accroissement plus modéré en Côte d'Ivoire, tandis qu'un déficit accru de la balance commerciale paraît être la cause de la légère contraction des disponibilités fiduciaires au Niger et en Haute-Volta.

**Tableau N° 58 : Mouvements de billets entre agences de la B.C.E.A.O.
enregistrés entre le 1^{er} octobre 1965 et le 30 septembre 1966**

Agence de versement	Agence d'émission	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Millions de francs c.f.a.									
Côte d'Ivoire	—	83,5	1.122,2	26,1	151,0	366,3	63,0	1.812,1	
Dahomey	540,6	—	78,2	3,6	247,8	49,0	667,8	1.587,0	
Haute-Volta	4.001,4	30,5	—	4,9	173,1	66,8	48,2	4.324,9	
Mauritanie	13,0	0,6	1,3	—	0,9	744,6	0,3	760,7	
Niger	1.242,7	202,9	348,6	7,6	—	141,0	146,2	2.089,0	
Sénégal	535,1	41,2	62,0	1.906,9	38,1	—	27,0	2.610,3	
Togo	733,6	1.412,0	357,1	4,1	225,6	56,8	—	2.789,2	
<i>U.M.O.A.</i>	<i>7.066,4</i>	<i>1.770,7</i>	<i>1.969,4</i>	<i>1.953,2</i>	<i>836,5</i>	<i>1.424,5</i>	<i>952,5</i>	<i>15.973,2</i>	
Solde des mouvements (pour l'agence émet.)..	- 5254,3	- 183,7	+ 2.355,5	- 1.192,5	+ 1.252,5	+ 1.185,8	+ 1.836,7	—	



L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE 1965-1966



**Vue aérienne d'Akjoujt
Mauritanie**

(Photo Chamberlain Nouakchott)

3.1 - L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

Le **Conseil d'administration** de la Banque Centrale a été présidé, durant l'exercice sous revue, comme il l'avait été durant le précédent, par un des administrateurs désignés par la République Islamique de Mauritanie (a).

La présidence du Conseil d'administration a été ainsi exercée par M. BAMBA Ould YEZID jusqu'au 11 mars 1966, date à laquelle le Conseil a porté à sa présidence M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT, appelé par M. le Président de la République Islamique de Mauritanie à succéder à M. BAMBA Ould YEZID dans les fonctions de Ministre des Finances du Gouvernement mauritanien.

Le mandat rempli par M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT étant venu à expiration, le Conseil d'administration de la Banque Centrale, sur proposition des gouvernements de l'Union Monétaire, a élu, le 30 novembre 1966, pour nouveau Président, M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances de la République du Niger.

A M. Raphaël SALLER qui, après avoir pris une part très active à l'élaboration des institutions de l'Union Monétaire, siégeait au Conseil d'administration de la Banque Centrale depuis sa constitution, a été appelé à succéder, en janvier 1966, M. Konan BEDIE, Ministre délégué aux Affaires économiques et financières de la République de Côte d'Ivoire. Le deuxième représentant de celle-ci est demeuré M. Mohamed DIAWARA, dans sa nouvelle qualité de Ministre délégué au Plan.

Appelé le 5 avril 1963 à représenter la République du Dahomey au Conseil de la Banque Centrale, M. Nicéphore SOGLO a continué à y siéger jusqu'à la fin de l'année 1965 en qualité de haut fonctionnaire de l'Administration des finances, puis, à partir du 24 décembre 1965, de Ministre des Finances du Dahomey, jusqu'à la fin de l'année 1966 ; M^e Bertin BORNA, qui lui a succédé alors dans ces fonctions, est également revenu représenter son pays au Conseil d'administration de la Banque Centrale où il avait déjà siégé en cette qualité et qu'il avait présidé durant la pre-

(a) L'article 42 des statuts de la Banque centrale dispose à ce sujet :

" Le Président du Conseil d'administration est désigné par le Conseil en son sein sur proposition des États membres.

" La présidence est assurée, à tour de rôle, par les administrateurs représentant les États membres.

" La durée du mandat de Président du Conseil est fixée à deux ans.

" En cas d'empêchement du Président, le second administrateur représentant le même État le remplace ".

mière année de son existence. Succédant à M. Antoine BOYA, ayant lui-même succédé le 11 décembre 1965 à M. APLOGAN, M. Paul GONÇALVES a également représenté la République du Dahomey durant la période sous revue jusqu'à son remplacement, le 6 mars 1967, par M. Christian JOHNSON.

M. Marc GARANGO, Ministre des Finances de la République voltaïque, a été désigné, le 31 janvier 1966, pour représenter celle-ci au Conseil, succédant à M. Charles KABORE. A la même date, M. Pierre Claver DAMIBA, Ministre du Développement et du Tourisme, a remplacé au Conseil M. Raphaël MEDAH.

MM. BAMBA Ould YEZID et Elimane KANE ont représenté la République Islamique de Mauritanie jusqu'à ce que ces fonctions soient confiées, le 28 février 1966, à M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT, Ministre des Finances et du Commerce, et à M. WANE BIRANE, Ministre des Affaires Etrangères et du Plan.

M. COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances de la République du Niger, a continué à assurer la représentation de celle-ci avec M. ALKALY, puis M. BARKIRE ALIDOU, Ministre des Affaires économiques, du Commerce et de l'Industrie.

Au cours de l'exercice sous revue, la représentation de la République togolaise a été exercée par M. Antoine MEATCHI, alors Vice-Président de la République, puis par M. Benoit BEDOU, à partir de janvier 1967, ainsi que par M. Paulin EKLOU, auquel a succédé, le 21 juillet 1966, M. Eugène ABAGLO, Directeur de l'Economie au Ministère des Finances et de l'Economie.

Aucun changement n'a été apporté à la représentation de la République du Sénégal et de la République française.

La composition du Conseil d'administration à la date d'approbation du présent rapport est indiquée en tête de celui-ci.

Le Conseil a maintenu l'alternance de ses réunions entre le siège des services centraux de la Banque et l'une ou l'autre de ses agences. Il s'est ainsi réuni le 27 novembre 1965 à Nouakchott, le 11 mars 1966 à Paris, le 4 juin à Abidjan, le 21 septembre à Paris et le 30 novembre à Niamey. Il a approuvé les comptes de l'exercice 1965-1966 et le présent rapport, au cours d'une séance tenue à Paris le 8 mars 1967.

La composition des **Comités monétaires nationaux** siégeant auprès de chacune des agences de la Banque Centrale figure en tête du présent rapport.

L'information réciproque et l'harmonisation des politiques du Conseil et des Comités ont continué à être assurées par la participation, statutairement prévue, des administrateurs au Comité monétaire de l'Etat qu'ils représentent au Conseil, et par les comptes rendus périodiques faits à celui-ci par les présidents des Comités monétaires.

3.2 - LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

L'organisation et l'installation matérielle des services de la Banque Centrale n'ont pas connu, durant l'exercice sous revue, des modifications méritant d'être relevées dans le présent rapport.

Les concours de conseil ou de gestion que, dans le cadre des dispositions des articles 19 à 32 des statuts de la Banque, ses services sont appelés à apporter aux gouvernements des Etats de l'Union, ont continué à se développer comme il convient. Ils ont cependant beaucoup ajouté aux tâches et parfois aussi aux charges d'exploitation de la Banque Centrale.

Le maintien de la qualification du personnel et la formation de personne qualifié sont demeurés la préoccupation majeure de la Banque Centrale.

Les motifs l'ayant conduit à établir son propre *Centre de formation* des cadres de ses services ont été exposés dans le précédent rapport. Les stagiaires admis à ce Centre, en novembre 1965, y ont poursuivi le cycle de leur instruction. Ils ont pu bénéficier, pour certains enseignements généraux, du concours qu'ont bien voulu nous apporter des professeurs de l'Université d'Abidjan, et des enseignements techniques d'un Chef de Centre spécialisé et des cadres supérieurs d'une de nos plus importantes agences. Les services de celle-ci ont accueilli les stagiaires afin de compléter leur formation dans les conditions mêmes d'exercice de leur future profession.

La pratique a été poursuivie de parfaire la formation d'agents supérieurs déjà confirmés, par leur affectation temporaire aux services centraux, afin qu'ils puissent y étendre leurs connaissances. Sur présentation de la Banque Centrale, un de ses agents supérieurs a été admis par l'*Institut du Fonds Monétaire International* à prendre part aux premiers cours d'analyse et politique monétaire dispensés en langue française par cet Institut, au cours du dernier trimestre 1966.

3.3 - LE CONTROLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque Centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque Centrale :

- en Côte d'Ivoire : M. André Labadens
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan
- au Dahomey : M. Augustin de Campos
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel de Cotonou
- en Haute-Volta : M. Edouard Noaga Ouedraogo
- en Mauritanie : M. Moulaye Mohamed
- au Niger : M. Dodo Harokoye
- au Sénégal : M. Doudou Seydi
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel de Dakar
- au Togo : M. G. B. Sossah
Expert-comptable agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan et les Tribunaux du Togo.

M. Robert Wetzels, Commissaire agréé par la Cour d'Appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, a été présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque Centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union Monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Pierre Chavard,
- pour l'Union Monétaire, par M. Christian Vieyra.

3.4 - LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1965-1966

Le compte de pertes et profits, qui a enregistré des recettes s'élevant à 2.140.824.911 francs (contre 2.157.513.061 francs en 1964-1965) et des dépenses pour 1.503.911.760 francs (contre 1.468.319.127 francs), se solde par un excédent de recettes de 636.912.151 francs (contre 689.193.934 francs) (a).

Compte de pertes et profits de l'exercice 1965-1966

<u>Charges</u>	Francs C.F.A.	<u>Produits</u>	
Entretien de la circulation.	332.511.373	Intérêts, commissions et produits divers	2.140.824.911
Frais généraux et charges diverses	1.014.723.661		
Amortissements	156.677.726		
Résultats de l'exercice . . .	636.912.151		
	<u>2.140.824.911</u>		<u>2.140.824.911</u>

3.41. Les produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2.140.824.911 francs. Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 1.029.800.000 francs. Fixé par référence au taux d'escompte de la Banque de France, le taux moyen de rémunération de la Banque au Trésor a été de 3,50 % contre 3,75 % au cours de l'exercice précédent.

Les agios encaissés au titre des escomptes à court terme et moyen terme se sont élevés à 912.800.000 francs.

3.42. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.347.000.000 francs.

(a) Franc de la Communauté Financière Africaine, unité monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Les dépenses faites au cours de l'exercice pour l'entretien de la circulation s'élèvent à 332.500.000 francs, soit :

	Millions de francs C.F.A.
Prix de revient des billets émis	255,1
5.000 F, 1.000 F, 500 F	79,8 millions
100 F	175,3 millions
Prix de revient des monnaies émises	41,0
Frais de transport et assurances des monnaies et billets	31,7
Autres frais (emballage, ganses, étiquettes, imprimés)	4,7

Comme les années précédentes, l'entretien de la circulation en billets de 100 francs a été particulièrement onéreux.

3.43. Les résultats financiers de l'exercice.

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à 793.589.877 francs. Cette somme a été utilisée à concurrence de 156.677.726 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier.

Après constitution des dotations pour amortissement, l'excédent de recettes s'élève à 636.912.151 francs. En application des dispositions statutaires ou des décisions déjà prises par le Conseil d'administration, une somme de 313.898.989 francs est affectée comme suit :

- Redevance statutaire à verser aux Etats membres
de l'Union Monétaire 256.898.989 francs
- Réserve statutaire 57.000.000 francs

Le Conseil a décidé de donner au solde, soit 323.013.162 francs, l'affectation suivante :

- Dividende complémentaire à verser aux Etats 268.101.011 francs
- Provision pour risques 54.912.151 francs

En application de sa décision :

- le montant des bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a été de 525.000.000 francs ;
- le montant cumulé des sommes affectées depuis 1962 à la provision pour risques est de 284.000.000 francs, soit 0,86 % du montant moyen des crédits accordés par la Banque dans le courant du dernier exercice.

BILAN DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

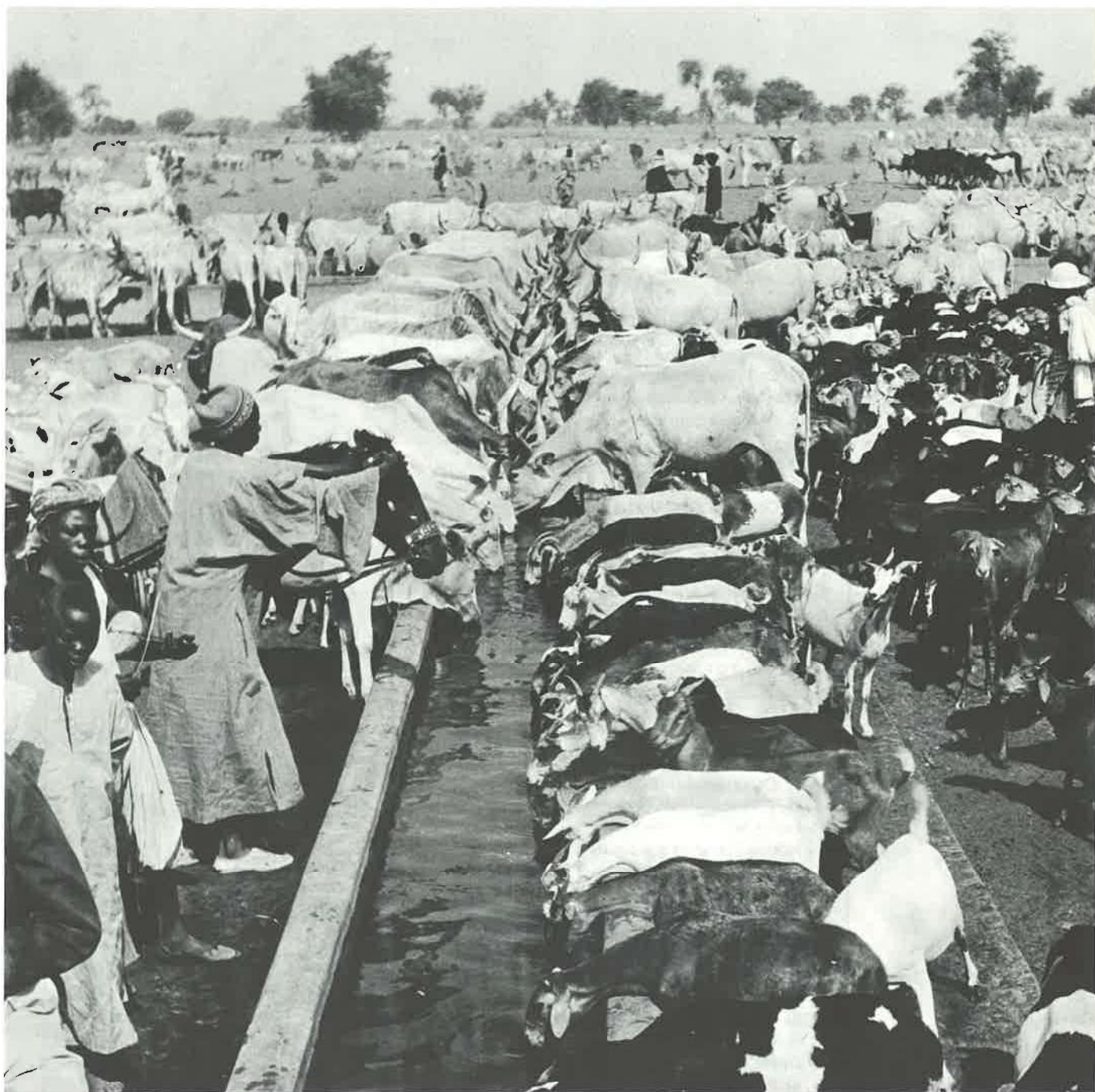
au 30 septembre 1966

ACTIF		PASSIF	
	francs c.f.a.		francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Billets et monnaies en circulation	48.242.443.756
— Billets de la zone franc.....	491.291.272	Comptes courants créditeurs	
— Correspondants en France.....	4.885.911	— Banques et institutions étrangères ..	337.764.834
— Trésor français	32.388.511.206	— Comptes courants ..	337.764.834
Fonds Monétaire International	2.178.510.439	— Comptes de placement	—
Autres créances sur l'extérieur	—	— Banques et institutions financières ouest africaines	2.044.821.343
Disponibilités dans la zone d'émission..	5.925.879	— Comptes courants ...	907.821.343
Effets escomptés	20.558.634.134	— Comptes spéciaux ...	1.137.000.000
— Effets à court terme ...	16.516.137.195	— Trésors ouest africains	9.311.172.831
— Obligations cautionnées	409.433.902	— Comptes courants ..	2.109.637.385
— Effets à moyen terme... ..	3.633.063.037	— Comptes de placement	3.610.000.000
Effets pris en pension.....	1.854.000.000	— Dépôts spéciaux	3.517.000.000
— Effets à court terme.....	1.854.000.000	— Accords de paiement	74.535.446
— Obligations cautionnées	—	— Autres comptes courants et de dépôts ouest africains	57.380.268
Avances à court terme	—	Transferts à exécuter	50.331.557
Trésors ouest africains - Découverts en compte courant	1.306.000.000	Capital et réserves.....	2.985.000.000
Opérations extérieures pour le Compte des Trésors ouest africains	3.698.418.571	Comptes d'ordre et divers	2.024.221.850
— Placements extérieurs	3.610.000.000		
— Accords de paiement	88.418.571		
Opérations extérieures pour Compte " divers "	—		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements).....	1.893.690.097		
Comptes d'ordre et divers.....	673.268.930		
	<u>65.053.136.439</u>		<u>65.053.136.439</u>



Sénégal :
Troupeaux à l'abreuvoir

(Photo Info-Sénégal)



SITUATIONS COMPTABLES DE LA BANQUE CENTRALE
ET SITUATIONS STATISTIQUES
DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1955			
	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Millions de francs c.f.a.				
PASSIF				
1 - Billets et monnaies en circulation	45.701	45.437	47.814	57.700
2 - Banques et institutions étrangères	1.055	1.117	1.008	1.240
a) Comptes courants	118	173	64	296
b) Comptes de placement	937	944	944	944
3 - Banques, institutions financières ouest africaines	1.861	2.684	2.292	1.929
a) Comptes courants	697	1.438	866	633
b) Comptes spéciaux	1.164	1.246	1.426	1.296
4 - Trésors ouest africains	7.360	8.848	10.581	9.105
a) Comptes courants	974	1.169	2.047	1.355
b) Comptes de placement	5.779	6.763	3.625	3.800
c) Comptes spéciaux	559	868	4.865	3.921
d) Accords de paiement	48	48	44	29
5 - Autres comptes courants et dépôts ouest africains	112	111	144	137
6 - Transferts à exécuter	297	618	248	232
7 - Capital et Réserves	2.920	2.985	2.985	2.985
8 - Comptes d'ordre et divers	1.822	1.617	1.617	1.977
TOTAL	61.128	63.417	66.689	75.305
ACTIF				
1 - Disponibilités extérieures à vue	21.902	24.283	29.778	32.958
a) Billets et monnaies	240	300	301	271
b) Correspondants	7	7	4	31
c) Trésor français (compte d'opérations)	21.655	23.976	29.473	32.656
2 - Fonds Monétaire International (a)	2.006	2.006	2.006	2.006
3 - Autres créances sur l'extérieur	—	—	—	—
4 - Créances sur les banques	25.727	24.109	24.162	32.249
a) Avances à court terme	—	—	—	—
b) Réescompte d'effets à court terme (b)	22.518	20.436	19.768	28.260
c) Réescompte d'obligations cautionnées (c)	—	—	—	—
d) Réescompte d'effets à moyen terme	3.209	3.673	4.394	3.989
5 - Créances sur les Trésors ouest africains	2.381	2.795	3.597	417
a) Escomptes et pensions d'obligations caution... ..	381	374	413	413
b) Découvert en compte courant	1.993	2.409	3.170	—
c) Compte courant postal	7	12	14	4
6 - Opérations extérieures p/c. Trésors ouest africains	5.841	6.815	3.686	3.862
a) Placements extérieurs	5.779	6.763	3.625	3.800
b) Accords de paiement	62	52	61	62
7 - Opérations extérieures pour compte divers	937	944	944	944
8 - Disponibilités dans la zone d'émission (d)	—	—	—	1
9 - Participations	285	285	285	285
10 - Immeubles et mobiliers	1.672	1.672	1.673	1.675
11 - Comptes d'ordre et divers	377	508	558	908
TOTAL	61.128	63.417	66.689	75.305

(a) Montant versé par la B.C.E.A.O. de la souscription en or. — (b) Réescomptés ou pris en pension (à l'exclusion des obligations cautionnées) — (c) Obligations cautionnées réescomptées aux banques et aux autres établissements de crédit.

(d) Disponibilités diverses en francs C.F.A. à l'exclusion des avoirs en comptes courants postaux.

RÉSUMÉE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1966								
31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
65.757	68.546	66.735	61.785	57.413	53.905	51.400	49.263	48.242
1.143	1.315	1.268	1.343	1.209	1.469	1.527	1.192	338
192	364	317	380	246	506	564	222	338
951	951	951	963	963	963	963	970	—
1.937	1.967	1.862	2.673	2.121	2.536	2.044	1.846	2.045
557	439	578	765	786	901	901	677	908
1.380	1.528	1.284	1.908	1.335	1.635	1.143	1.169	1.137
8.516	9.420	10.672	10.846	10.699	8.826	8.132	8.357	9.311
1.827	2.310	1.430	1.127	1.407	1.179	1.055	1.227	2.109
3.150	3.090	3.420	3.520	3.570	3.620	3.600	3.750	3.610
3.494	3.974	5.814	6.199	5.722	3.979	3.428	3.328	3.517
45	46	8	—	—	48	49	52	75
60	90	65	84	103	38	62	37	58
57	478	550	651	79	307	709	151	50
2.985	2.985	2.985	2.985	2.985	2.985	2.985	2.985	2.985
2.006	2.453	2.164	2.143	2.309	2.908	2.767	2.975	2.024
82.461	87.254	86.301	82.510	76.918	72.974	69.626	66.806	65.053
31.068	33.289	35.875	33.531	34.179	33.278	28.906	32.008	32.885
267	225	355	372	343	363	539	463	491
7	7	158	480	12	13	5	34	5
30.794	33.057	35.362	32.679	33.824	32.902	28.362	31.511	32.389
2.006	2.006	2.055	2.117	2.117	2.148	2.148	2.178	2.178
—	—	—	—	—	—	—	—	—
41.594	43.725	39.673	38.245	31.538	28.196	29.221	23.297	22.003
—	—	—	—	—	—	—	—	—
37.275	39.199	36.213	34.592	27.693	24.737	25.132	19.081	18.370
—	—	—	—	—	—	—	—	—
4.319	4.526	3.460	3.653	3.845	3.459	4.089	4.216	3.633
802	1.009	918	922	1.150	902	1.150	1.042	1.721
341	387	447	323	454	396	418	372	409
455	610	462	592	688	501	714	663	1.306
6	12	9	7	8	5	18	7	6
3.218	3.168	3.497	3.609	3.652	3.704	3.688	3.829	3.698
3.150	3.090	3.420	3.520	3.570	3.620	3.600	3.750	3.610
68	78	77	89	82	84	88	79	88
951	951	951	963	963	963	963	970	—
1	1	1	1	1	—	1	—	—
285	285	289	289	289	289	289	299	329
1.678	1.680	1.681	1.682	1.684	1.686	1.687	1.690	1.565
858	1.140	1.361	1.151	1.345	1.808	1.573	1.493	674
82.461	87.254	86.301	82.510	76.918	72.974	69.626	66.806	65.053

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN COTE D'IVOIRE

POSTES	1965				1966								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ.	20.303,0	20.233,0	21.140,0	24.524,0	29.327,0	32.278,0	30.756,0	27.613,0	25.349,0	23.500,0	22.082,0	21.124,0	20.963,0
Banques et Instit. étrang.	80,1	24,6	21,3	225,1	22,7	70,1	51,1	48,7	56,4	97,6	42,1	37,1	38,7
Banques et Instit. financ. ouest africaines	1.385,6	1.511,4	1.691,4	1.524,1	1.574,4	1.743,2	1.603,2	2.286,8	1.701,0	2.021,8	1.590,4	1.381,0	1.542,0
Trésor public	381,6	428,0	1.146,4	476,0	619,7	1.254,3	2.357,5	2.057,4	1.936,0	538,7	269,2	409,0	409,2
Autres cptes de dépôts .	61,9	67,6	82,1	72,3	14,9	14,8	15,8	34,2	3,1	3,6	3,7	3,9	11,0
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	87,5	288,3	17,7	46,4	1,9	99,3	274,0	477,9	54,3	45,3	519,3	6,4	8,1
— sur U.M.O.A.	5,0	—	0,4	0,7	—	0,7	0,2	4,0	0,7	1,1	2,1	0,9	0,2
— autres.....	0,1	21,5	1,6	8,5	8,1	0,9	0,6	11,4	8,6	0,7	34,3	—	0,5
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	22.304,8	22.574,4	24.100,9	26.877,1	31.568,7	35.461,3	35.058,4	32.533,4	29.109,1	26.208,8	24.543,1	22.962,3	22.972,7
Disponib. extér. à vue...	7.355,3	7.162,5	9.886,4	14.517,4	15.381,6	17.889,0	21.193,1	19.349,8	18.817,1	16.577,2	14.159,2	12.784,1	12.874,8
Fonds Monétaire Intern.	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	370,3	419,7	419,7	419,7	419,7	419,7	419,7	419,7
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	12.585,6	12.632,0	10.673,3	11.989,3	15.815,9	17.201,0	13.444,8	12.762,9	9.871,9	9.211,2	9.761,9	9.594,6	8.872,1
— à court terme	11.287,8	10.912,1	8.751,7	10.097,8	13.870,7	15.151,5	11.471,1	10.751,6	7.837,4	7.406,7	7.541,9	7.387,9	6.790,8
— à moyen terme	1.297,8	1.719,9	1.921,6	1.891,5	1.945,2	2.049,5	1.973,7	2.011,3	2.034,5	1.804,5	2.220,0	2.206,7	2.081,3
Créances sur le Trésor public	1.993,6	2.409,6	3.170,9	0,1	0,9	1,0	0,8	1,0	0,4	0,7	202,3	163,9	806,1
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	1.993,0	2.409,0	3.170,0	—	—	—	—	—	—	—	202,0	163,0	806,0
— Cpte courant postal	0,6	0,6	0,9	0,1	0,9	1,0	0,8	1,0	0,4	0,7	0,3	0,9	0,1
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU DAHOMÉY

POSTES	1965					1966							
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	3.350,0	3.339,0	3.401,0	3.501,0	3.567,0	3621,0	3.771,0	3.723,0	3.657,0	3.564,0	3.512,0	3.363,0	3.260,0
Banques et Instit. étrang.	4,4	16,6	3,1	2,5	3,6	4,3	4,2	13,9	5,6	28,0	5,6	5,3	5,7
Banques et Instit. financ. ouest africaines	43,4	381,9	225,8	62,0	61,7	30,0	34,9	38,1	86,0	60,0	58,5	70,2	41,5
Trésor public	11,4	25,7	77,6	23,9	85,1	139,8	180,0	164,7	153,9	210,8	165,2	212,1	246,5
Autres cptes de dépôts.	32,6	34,8	36,8	32,0	33,9	36,4	36,2	38,5	39,5	27,9	29,2	25,3	25,1
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	285,0	5,5	—	—	30,9	—	—	—	—	4,8	—	—
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	5,1	2,8	—	0,2	2,4	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	3.441,8	4.083,0	3.749,8	3.621,4	3.751,3	3.862,4	4.031,4	3.981,0	3.942,0	3.890,9	3.777,7	3.675,9	3.578,8
Disponib. extér. à vue..	1.962,9	2.927,5	2.494,0	2321,8	2.131,1	2.019,4	2.034,2	2.107,8	2.074,6	2.076,7	1.972,9	2.009,0	2.103,9
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	216,0	216,0	216,0	216,0
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	1.082,3	789,6	842,3	900,8	837,4	1.014,5	1.125,4	1.045,5	946,2	883,8	840,8	734,9	535,2
— à court terme	971,5	678,8	731,5	805,0	766,6	943,7	1.060,4	980,5	881,2	833,8	790,8	684,9	485,2
— à moyen terme	110,8	110,8	110,8	95,8	70,8	70,8	65,0	65,0	65,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Créances sur le Trésor public	211,5	180,8	228,4	213,7	597,7	643,4	686,7	642,6	736,1	714,4	748,0	716,0	723,7
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	211,2	180,2	227,6	213,0	142,3	185,3	224,1	146,6	232,3	213,3	235,2	215,4	223,4
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	455,0	458,0	462,0	495,0	503,0	501,0	512,0	500,0	500,0
— Cpte courant postal	0,3	0,6	0,8	0,7	0,4	0,1	0,6	1,0	0,8	0,1	0,8	0,6	0,3
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN HAUTE-VOLTA

POSTES	1965				1966								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	4.463,0	4.415,0	4.623,0	4.581,0	4.613,0	4.915,0	4.687,0	4.636,0	4.588,0	4.499,0	4.526,0	4.442,0	4.750,0
Banques et Instit. étrang.	7,5	4,6	11,7	12,9	17,2	11,7	10,6	6,1	8,2	7,8	9,0	5,8	8,1
Banques et Instit. financ. ouest africaines	24,1	68,6	13,7	38,0	48,2	24,4	20,8	72,4	52,5	33,5	6,2	23,3	28,2
Trésor public	4,8	70,4	23,0	56,5	13,9	14,0	48,6	24,3	11,8	20,3	79,2	7,0	25,9
Autres cptes de dépôts.	0,7	6,9	6,9	4,5	4,5	3,5	6,0	5,2	4,9	4,3	4,3	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	10,0	—	—	—	60,0	—	20,0	—	—	—	25,0	—
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	27,0	—	—	0,4	—	0,1	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	0,3	0,3	0,2	11,2	0,1	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	4.500,1	4.575,5	4.678,3	4.692,9	4.723,8	5.028,6	4.773,3	4.764,7	4.665,6	4.576,2	4.624,8	4.503,1	4.812,2
Disponib. extér. à vue..	3.214,4	3.319,9	3.376,7	3.260,5	3.193,4	3.204,0	3.182,2	3.253,6	3.165,0	3.261,0	3.689,6	3.585,1	4.096,6
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	930,4	876,0	930,3	1.047,7	1.146,5	1.284,7	1.182,5	1.021,7	877,7	915,7	536,1	544,7	313,2
— à court terme	786,7	741,8	787,1	911,2	1.021,4	1.159,6	1.059,4	905,0	761,0	810,0	428,3	440,0	210,0
— à moyen terme	143,7	134,2	143,2	136,5	125,1	125,1	123,1	116,7	116,7	105,7	107,8	104,7	103,2
Créances sur le Trésor public	170,2	194,5	186,2	199,6	198,8	354,8	223,5	273,4	406,9	183,5	183,1	157,3	186,4
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	169,7	193,7	185,6	199,5	198,4	202,3	222,6	176,3	221,6	182,7	182,9	157,0	186,0
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	152,0	—	97,0	185,0	—	—	—	—
— Cpte courant postal	0,5	0,8	0,6	0,1	0,4	0,5	0,9	0,1	0,3	0,8	0,2	0,3	0,4
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN MAURITANIE

POSTES	1965				1966								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	1.572,0	1.504,0	1.498,0	1.546,0	1.546,0	1.541,0	1.650,0	1.646,0	1.564,0	1.655,0	1.633,0	1.591,0	1.661,0
Banques et Instit. étrang.	5,6	7,0	3,9	5,1	7,0	19,4	51,2	6,7	4,4	14,6	4,8	51,3	6,1
Banques et Instit. financ. ouest africaines	47,7	11,6	9,2	50,2	33,4	9,7	33,3	43,2	53,5	6,5	28,1	47,8	8,9
Trésor public	710,5	778,7	833,5	776,4	878,5	878,2	952,7	876,6	716,1	928,1	790,8	555,1	504,3
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	8,1	13,1	7,2	34,3	0,1	—	—	1,5	—	2,1	2,4	50,2	0,1
— sur U.M.O.A.	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	70,0	—	—	—	—	—	—	—	2,7	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	2.343,9	2.314,4	2.421,8	2.412,1	2.465,0	2.448,3	2.687,2	2.574,0	2.338,0	2.606,3	2.461,8	2.295,4	2.180,4
Disponib. extér. à vue..	1.599,3	1.510,9	1.565,0	1.605,4	1.553,4	1.531,8	1.700,4	1.597,9	1.507,7	1.633,9	1.625,8	1.716,4	1.710,7
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	6,1	6,1	6,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à moyen terme	6,1	6,1	6,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur le Trésor public	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,4	0,7	0,5	0,4	0,4	1,0	1,0	0,7
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,4	0,7	0,5	0,4	0,4	1,0	1,0	0,7
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	13,6	3,9	—	—	—	—
pérat. intra-U.M.O.A..	553,0	612,0	665,0	621,0	726,0	731,0	801,0	746,0	610,0	756,0	619,0	362,0	253,0

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU NIGER

POSTES	1965				1966								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	2.540,0	2.486,0	3.926,0	4.797,0	4.301,0	4.016,0	3.626,0	3.437,0	3.215,0	3.176,0	3.181,0	2.967,0	2.836,0
Banques et Instit. étrang.	8,2	105,7	6,4	5,6	2,9	106,5	107,0	115,9	101,4	102,1	102,6	102,7	2,5
Banques et Instit. financ. ouest africaines	96,9	187,4	115,8	144,1	51,4	60,0	24,1	12,8	36,8	108,6	85,2	185,3	168,6
Trésor public	0,5	250,3	1,4	0,4	0,2	300,5	300,8	300,2	300,4	301,0	301,1	150,2	0,9
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres.....	0,1	—	—	1,2	—	—	—	0,1	—	—	—	15,0	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	2.645,7	3.029,4	4.049,6	4.948,3	4.355,5	4.483,0	4.057,9	3.866,0	3.653,6	3.687,7	3.669,9	3.420,2	3.008,0
Disponib. extér. à vue..	1.041,8	1.706,5	1.706,1	547,7	— 336,6	— 82,2	— 336,6	86,3	64,1	434,6	1.059,4	1.443,5	1.301,1
Fonds Monétaire Intern.	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	185,1	216,0	216,0
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	1.416,6	1.135,1	2.155,4	4.213,2	4.504,2	4.378,1	4.206,5	3.592,0	3.402,0	3.066,0	2.422,5	1.757,8	1.488,0
— à court terme	1.254,5	957,0	1.975,9	4.034,0	4.325,0	4.197,5	4.034,5	3.420,0	3.238,0	2.914,0	2.229,5	1.555,0	1.200,0
— à moyen terme	162,1	178,1	179,5	179,2	179,2	180,6	172,0	172,0	164,0	152,0	193,0	202,8	288,0
Créances sur le Trésor public	2,2	2,7	3,0	2,3	2,8	2,0	2,9	2,6	2,4	2,0	2,9	2,9	2,9
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	2,2	2,7	3,0	2,3	2,8	2,0	2,9	2,6	2,4	2,0	2,9	2,9	2,9
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU SÉNÉGAL

POSTES	1965				1966								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	10.789,0	10.597,0	10.281,0	15.794,0	19.198,0	18.717,0	18.688,0	17.284,0	15.688,0	14.320,0	13.314,0	12.758,0	11.761,0
Banques et Instit. étrang.	7,6	9,2	12,9	38,9	132,3	146,1	87,3	184,7	64,6	251,9	395,1	15,3	272,7
Banques et Instit. financ. ouest africaines	129,0	445,7	185,5	21,5	114,0	88,7	96,1	173,7	172,4	262,5	166,0	132,9	197,7
Trésor public	385,5	494,9	4.748,5	3.928,3	3.721,8	3.662,3	3.319,6	3.857,8	3.950,4	3.186,4	2.833,8	3.241,1	4.450,4
Autres cptes de dépôts.	16,8	1,9	18,2	28,3	6,8	35,1	7,1	6,5	55,6	2,2	24,4	7,3	21,3
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	177,0	—	120,9	140,3	0,4	286,6	27,9	125,0	15,0	246,3	110,0	53,8	10,4
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres.....	—	—	25,0	0,1	20,0	—	242,0	0,5	0,2	—	8,8	—	5,0
Opérat. intra-U.M.O.A..	553,0	612,0	665,0	621,0	726,0	731,0	801,0	746,0	610,0	756,0	619,0	362,0	253,0
Engagements moné- taires = Contreparties	12.057,9	12.160,7	16.057,0	20.572,4	23.919,3	23.666,8	23.269,0	22.378,2	20.556,2	19.025,3	17.471,1	16.570,4	16.971,5
Disponib. extér. à vue..	1.826,9	2.887,0	5.889,6	5.868,8	4.127,7	3.611,3	3.444,4	2.232,8	3.623,4	4.251,6	1.218,3	5.338,7	5.625,0
Fonds Monétaire Intern.	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	9.551,1	8.604,2	9.488,9	14.023,8	19.105,6	19.359,8	19.129,2	19.451,8	16.236,8	14.072,1	15.547,7	10.535,4	10.640,5
— à court terme	8.128,3	7.145,9	7.521,1	12.387,0	17.153,7	17.306,8	18.060,5	18.220,5	14.814,3	12.772,7	14.141,9	9.005,1	9.684,2
— à moyen terme	1.422,8	1.458,3	1.967,8	1.636,8	1.951,9	2.053,0	1.068,7	1.231,3	1.422,5	1.299,4	1.405,8	1.530,3	956,3
Créances sur le Trésor public	0,4	0,7	0,5	0,3	0,8	0,2	0,9	0,6	0,5	0,1	0,1	0,3	0,5
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	0,4	0,7	0,5	0,3	0,8	0,2	0,9	0,6	0,5	0,1	0,1	0,3	0,5
Opérations extérieures p/c Trésor	62,4	51,7	60,9	62,4	68,1	78,4	77,4	75,9	78,4	84,4	87,9	78,9	88,4
Opérat. intra-U.M.O.A .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU TOGO

POSTES	1965				1966								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	2.684,0	2.863,0	2.944,0	2.957,0	3.204,0	3.458,0	3.557,0	3.446,0	3.351,0	3.191,0	3.152,0	3.017,0	3.011,0
Banques et Instit. étrang.	4,2	4,8	4,4	5,2	5,6	5,8	5,8	3,7	5,5	4,3	5,0	4,6	4,0
Banques et Instit. financ. ouest africaines	134,3	77,7	50,5	89,3	54,2	11,3	49,7	45,6	19,2	43,2	109,3	5,8	58,2
Trésor public	87,3	36,6	125,8	43,7	46,4	80,7	92,3	45,3	60,4	21,0	93,1	32,7	63,7
Autres cptes de dépôts.	—	—	0,1	0,1	—	—	—	—	0,1	—	0,1	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	20,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,0	—	26,0
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	—	0,1	—	0,4	0,1	—	—	—	—
— autres.....	—	—	—	—	—	—	—	6,2	—	—	7,0	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	2.929,8	2.982,1	3.124,8	3.095,3	3.310,2	3.555,9	3.704,8	3.547,2	3.436,3	3.259,5	3.381,5	3.060,1	3.162,9
Disponib. extér. à vue..	2.493,9	2.632,0	2.774,2	2.742,8	2.847,8	2.784,0	2.840,5	2.897,3	2.951,2	2.934,1	2.979,1	2.651,6	2.729,9
Fonds Monétaire Intern.	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	155,7	65,6	65,3	74,4	184,0	486,5	584,1	371,3	203,7	46,9	111,9	129,8	154,3
— à court terme	90,1	0,3	—	25,0	137,4	439,9	527,1	314,3	161,3	—	—	8,0	—
— à moyen terme	65,6	65,3	65,3	49,4	46,6	46,6	57,0	57,0	42,4	46,9	111,9	121,8	154,3
Créances sur le Trésor public	2,5	6,8	7,6	0,4	0,7	7,7	2,5	0,9	3,7	0,8	12,8	1,0	1,0
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	2,5	6,8	7,6	0,4	0,7	7,7	2,5	0,9	3,7	0,8	12,8	1,0	1,0
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Cacaoyers en Côte d'Ivoire

(Photo Normand)

LES PRINCIPALES EXPORTATIONS OUEST AFRICAINES

L'évolution des grands marchés internationaux de matières premières a été caractérisée, en 1966, par une nette fermeté des cours des métaux non ferreux, alors que les indices d'ensemble des prix de matières premières fléchissaient.

Cette allure des marchés reflète l'influence exercée sur l'économie mondiale, d'une part par les incidences du conflit du Sud-Est asiatique, d'autre part par le ralentissement de la croissance constaté dans la plupart des grands pays industriels.

Une telle évolution ne devait pas être particulièrement favorable à l'activité économique des Etats de l'ouest africain et soulignait une fois de plus la nécessité d'une organisation internationale des grands marchés de matières premières, à laquelle la France a donné tout son appui.

Au sein de la Communauté Economique Européenne, l'accent a été mis, au cours de différentes réunions, sur la nécessité d'accroître les débouchés des producteurs africains, et l'on doit noter également l'association de la Nigeria par un accord particulier, signé le 17 juillet 1966 à Lagos.

En Afrique, les conditions climatiques ont été à peu près satisfaisantes. On a cependant observé les premiers effets d'une période de sécheresse qui a débuté en 1965 et devait prendre toute son ampleur en 1966 ; une certaine irrégularité dans la production devait en résulter dans quelques secteurs, tels que le coton, les bananes, les palmistes.

L'année 1966 n'en présente pas moins, s'agissant de la production, un bilan relativement satisfaisant, marqué par une progression très sensible de la récolte d'arachides et, dans les autres domaines, par la consolidation des résultats acquis au cours des années précédentes.

1. L'ARACHIDE

1.1. Les conditions générales du marché.

Le volume total de la récolte d'arachides commercialisée en 1965-1966 dans les Etats de l'Union Monétaire a été particulièrement important. Il excède de plus de 21 % celui de la précédente campagne qui constituait cependant un record. La progression a été très sensible quantitativement au Sénégal et au Niger, mais proportionnellement, une augmentation tout aussi remarquable a été enregistrée dans les autres Etats.

Le marché international des **corps gras**, pris dans son ensemble, poursuit sa montée lente et régulière : la production mondiale a augmenté, de 1965 à 1966, de 500.000 tonnes métriques base huile, soit environ 1,5 %, et la consommation a progressé dans les mêmes proportions au rythme de la croissance démographique. Les exportations globales, par contre, n'ont pas sensiblement varié d'une année à l'autre. Elles sont estimées à 9.688.700 tonnes en 1965 et à 9.666.000 tonnes en 1966 par le département américain de l'Agriculture, alors que l'on note une légère progression des exportations des huiles alimentaires fluides qui étaient estimées à 3.915.300 tonnes en 1965 et 3.964.300 tonnes en 1966. Le marché international est de plus en plus caractérisé par la prédominance des sojas, activement recherchés pour la fabrication de tourteaux dont la demande ne cesse d'augmenter.

En ce qui concerne plus spécialement les **arachides**, la production mondiale a enregistré une légère baisse, consécutive à la réduction de la production en Asie (Inde notamment). Mais chez les grands pays exportateurs, elle a été partout en progrès, de sorte que la production exportable a marqué en 1966 une avance de l'ordre de 40.000 tonnes (base huile) par rapport à 1965.

En Afrique, la commercialisation a été partout abondante. Pour les principaux producteurs, elle s'est élevée, base décortiquées, à 930.000 tonnes au Nigeria, 715.000 tonnes au Sénégal, 156.000 tonnes au Niger, 118.500 tonnes en Gambie, et l'on a observé également des augmentations non négligeables chez les producteurs de moindre importance. Cette abondance devait donner lieu à un report de stocks en fin de campagne, essentiellement au Nigeria qui avait encore 120.000 tonnes à placer ; mais le Sénégal a connu également quelques lenteurs d'écoulement qui n'ont pas tiré à conséquence étant donné la faible récolte prévue pour 1966-1967.

Dans ces conditions, les cours internationaux, qui avaient connu de hauts niveaux en 1964 et 1965, ont subi une pression assez nette à la baisse, qui s'est trouvée accentuée par l'importance de la récolte américaine de soja.

Sur le marché de Londres, de 75 £ en début de campagne (parité 102 francs le quintal), les cours de l'arachide de Nigeria ont été ramenés progressivement à 70/71 £ en janvier, puis à 65/66 £ (parité 89 francs le quintal) dès le mois de mars et devaient se maintenir à ce niveau jusqu'en juillet 1966. En août, cependant, le marché reprenait de la fermeté (70 £). Cette hausse était la conséquence du report sur l'arachide de la demande de soja, jugé trop cher après une hausse continue de près d'un an, des estimations en baisse sensible (évaluée à plus de 20 %) de la future récolte, ainsi que de la prévision d'un net recul de la production d'huile de coton aux Etats-Unis, d'achats importants de la part de la Birmanie, et enfin des inquiétudes causées par l'évolution de la situation politique en Nigeria, qui était de nature à compromettre la commercialisation et l'évacuation de la récolte à venir.

Toutefois, en septembre, la publication des estimations de la récolte de soja aux Etats-Unis, bien supérieures à celles que l'on attendait (929 millions de boisseaux contre 844 millions pour l'année en cours et une prévision initiale de 860 millions), allait provoquer une vive réaction en baisse et ramener les cours, nominaux il est vrai, de 69 à 66 livres. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1966 que les cours devaient retrouver un certain équilibre à 71/72 £ (parité 97 francs le quintal).

En Afrique, le *Conseil africain de l'arachide*, qui regroupe les principaux producteurs africains, a tenu une réunion le 23 novembre 1965 à Ouagadougou, en vue de déterminer une politique commune et d'assurer un prix raisonnable à leur produit. Le siège de cette institution a été inauguré le 15 mars 1966 à Lagos, et une nouvelle session tenue le 1^{er} juillet a désigné un Comité d'experts qui s'est réuni du 1^{er} au 4 août à Bathurst, en vue de présenter un rapport sur l'institution d'une politique commune de vente. Les recommandations du Comité ont été entérinées lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Niamey le 25 novembre 1966, où il a été prévu la création d'un Centre de renseignements sur le marché mondial chargé d'assurer la coordination des politiques de vente. Par la suite, le Centre, dont le siège est fixé à Dakar, pourra être transformé en Bureau, relevant directement du Conseil, et chargé de la vente des arachides de l'ensemble des Etats membres.

La production d'arachides des Etats de notre Union trouve principalement son écoulement en France et, à un bien moindre degré, dans les autres pays de la Communauté Economique Européenne ; les conditions d'accès à ces marchés ont donc souvent pour eux une importance vitale. Les dispositions ayant trait au régime d'association des pays africains à la *Communauté Economique Européenne* ont continué à s'appliquer normalement en ce qui concerne le soutien dégressif des

prix, les améliorations structurelles et la diversification des cultures; il n'a pas été possible, par contre, de mettre au point, pour la campagne 1965-1966, les nouveaux règlements agricoles destinés à promouvoir le régime général des corps gras. L'organisation commune du marché de l'huile d'olive n'est entrée, en effet, en vigueur que le 10 novembre 1966. Celle du marché commun des corps gras, étendu aux oléagineux tropicaux, a été repoussée au 1^{er} juillet 1967, et même, en ce qui concerne la France, au 1^{er} janvier 1968.

Afin de pallier les difficultés résultant de ces retards, la France a décidé, par décret n° 65-766 du 3 septembre 1965, de proroger pour un an le décret n° 54-1136 du 13 novembre 1954 relatif à l'organisation du marché des corps gras fluides alimentaires, reconduisant ainsi le régime d'écoulement garanti de la production, établi par conventions bilatérales avec chacun des Etats africains concernés. Cependant, en cours d'année, les décisions prises à Bruxelles le 24 juillet 1966 faisaient obligation à la France de supprimer les surprix accordés aux huiles d'arachide, créant une situation nouvelle en favorisant les huiles de soja.

Tableau N° 59 : Arachides - Production commercialisée

CAMPAGNES	Sénégal	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Togo	Total
	Tonnes d'arachides					
	en coques	décortiquées				
1955-1956	539.000	8.100	3.200	97.800	3.000	489.000
1956-1957	713.000	9.093	3.300	79.100	1.800	592.000
1957-1958	831.000	11.321	5.350	100.200	3.402	702.000
1958-1959	711.000	1.973	4.100	82.795	275	594.000
1959-1960	744.000	14.051	2.000	57.556	1.875	596.000
1960-1961	830.000	13.000	4.500	76.719	3.475	679.000
1961-1962	901.000	4.218	3.251	66.668	1.426	713.000
1962-1963	767.000	4.030	5.693	92.300	2.795	636.000
1963-1964	798.000	4.820	5.504	114.181	2.681	694.000
1964-1965	870.000	2.270	5.595	106.201	2.076	733.000
1965-1966	1.011.000	3.822	8.372	156.081	3.377	887.000

1.2. La campagne 1965-1966 au Sénégal.

La récolte sénégalaise d'arachide de la campagne 1965-1966 est estimée à quelque 1.168.000 tonnes d'arachide en coque, dépassant de près de 130.000 tonnes la récolte record de 1961 et de plus de 140.000 tonnes celle de la précédente campagne, jugée déjà fort satisfaisante.

Les achats ont porté sur 1.011.000 tonnes, à comparer avec un montant de 870.000 tonnes en 1964-1965. Ce résultat très favorable est dû en grande partie à des conditions climatiques propices, les meilleures enregistrées depuis 1961, et aussi aux efforts de modernisation poursuivis sans relâche depuis de nombreuses années.

Après un hivernage précoce et un léger déficit en juillet et août dans la plupart des régions, les pluies se sont poursuivies suffisamment tard en octobre pour favoriser la maturation des graines. Plus que les quantités d'eau reçues, c'est, semble-t-il, l'étalement des précipitations sur toute la durée du cycle végétatif, ainsi que leur régularité, qui ont constitué le facteur le plus favorable.

Comme les années précédentes, les producteurs ont reçu l'aide des divers organismes publics, sous la forme de subventions et prêts, pour la fourniture de semences, d'engrais et de matériel agricole, selon le programme financier qui s'est élevé pour l'ensemble de la campagne à 1.880 millions de francs C.F.A. (100 millions de moins qu'en 1964). Parallèlement à ces distributions, la *Société d'Assistance Technique* (SATEC) a poursuivi son action d'encadrement et de vulgarisation. On note cependant, en 1965, un certain fléchissement dans les distributions de semences (74.335 tonnes contre 76.601 tonnes en 1964) et d'engrais (28.212 tonnes contre 31.214 tonnes en 1964), tandis que l'utilisation des fongicides passait d'une année à l'autre de 62 à 66 tonnes.

Les rendements ont poursuivi leur progression, mais à un rythme moins élevé que l'année précédente (4,2 % pour l'ensemble du Sénégal contre 6 % en 1964). Le rendement moyen, qui atteint 1.048 kg/ha en 1966 contre 966 kg/ha en 1965, recouvre encore des différences notables entre les régions. La grande région productrice demeure le Sine Saloum, qui intervient pour 47,6 % dans la récolte totale, en légère diminution, cependant, par rapport à la campagne précédente (49,6 %).

Les opérations de commercialisation ont été ouvertes, par décret n° 65-839 du 2 décembre 1965, à la date du 13 décembre 1965 en Casamance et du 27 décembre 1965 dans les autres régions, alors que la date du 20 décembre avait été primitivement envisagée, mais ne put être retenue faute d'un taux suffisant de remboursement des dettes aux coopératives. La campagne a été officiellement close le 4 mai 1966, après vingt semaines de commercialisation, sauf dans la région du Fleuve où la clôture a été repoussée au 25 mai 1966 par décret du 10 mai 1966.

Les prix d'achat au producteur sont restés inchangés pour la sixième campagne consécutive. Ils ont été fixés à :

- 22,75 francs C.F.A. le kilo nu bascule à Dakar,
- 22,00 francs C.F.A. le kilo nu bascule à Kaolack,
- 21,25 francs C.F.A. le kilo nu bascule à Ziguinchor,

un différentiel annexé au décret permettant de calculer les prix dans les autres points d'achat, les prix les plus faibles étant de 17 francs sur les marchés les plus éloignés.

La commercialisation a fait appel aux mêmes agents et recouru aux mêmes méthodes que lors des campagnes précédentes. Cependant, la perspective de devoir affronter à brève échéance les exigences du marché mondial en matière de prix et de qualité a conduit les autorités gouvernementales à mettre en application certaines réformes visant toutes à l'amélioration de la qualité et à la compression des coûts de commercialisation. Les mesures nouvelles prises à l'occasion de la campagne 1965-1966 concernent :

- une retenue de 10 % sur les versements faits aux coopératives et organismes stockeurs lors du règlement des achats, retenue qui devait donner lieu à reversement après vérification de la propreté des graines et déduction faite des frais réels de transport, des impuretés et des déchets ;
- la commercialisation « base pure », les tolérances d'impuretés et de déchets admises jusqu'alors étant supprimées ;
- la prise en charge des frais de transport par les coopératives, qui seront désormais réglées comme les acheteurs privés, au prix du lieu de livraison (sur la base du différentiel de transport), le résultat escompté de cette mesure étant une plus grande rapidité des évacuations.

Les agents de la commercialisation ont été, comme par le passé :

- l'*Office de Commercialisation Agricole* (O.C.A.) qui détient depuis 1960 le monopole de la commercialisation ; il reçoit les livraisons des coopératives et organismes stockeurs et vend les arachides aux huiliers locaux et étrangers ;
- les *coopératives de production* dont le nombre est passé de 727 en 1961-1962 à 1.416 en 1964-1965 et 1.467 à l'ouverture de la campagne 1965-1966. Cette augmentation n'est pas sans poser des problèmes de coût liés à la dispersion, et un plan de regroupement des points d'achat a été préconisé ;
- les *Organismes Stockeurs* (O.S.), acheteurs privés ayant obtenu l'agrément de l'O.C.A. Leur nombre et leur importance dans la commercialisation décroît parallèlement au développement du mouvement coopératif ; de 3.000 en 1960, il s'est réduit à 565 en 1964-1965 et à 510 au début de la campagne 1965-1966 ;

- les *Centres Régionaux d'Assistance au Développement* (C.R.A.D.), intermédiaires entre les coopératives et l'O.C.A. et la *Banque Sénégalaise de Développement*, et chargés des répartitions de matériel, d'engrais, de semences et de la gestion des prêts ; la campagne 1965-1966 aura été la dernière de leur activité, une loi du 30 juin 1966 a, en effet, transféré à un *Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement* (O.N.C.A.D.) le patrimoine des C.R.A.D. et leurs attributions avec une structure différente qui devrait permettre une centralisation meilleure, une plus grande unité d'action et un contrôle plus efficace.

Le déroulement de la campagne s'est, dans l'ensemble, effectué dans de bonnes conditions. Les prévisions faites par l'O.C.A. estimaient à 880.000 tonnes la production à commercialiser, à un rythme plus rapide qu'en 1964 et, de fait, les achats de la première semaine ont été très élevés (161.000 tonnes contre 108.000 tonnes lors de la campagne précédente). La cause de ces apports importants doit être recherchée dans le report de l'ouverture de la campagne pour insuffisance des remboursements, qui a entraîné l'habituelle accumulation des apports préalables venus gonfler les premiers achats des coopératives. Par la suite, le rythme des achats est redevenu plus calme, et même plus faible que celui des premières semaines des campagnes précédentes. Il semble donc que l'étalement de la campagne, toujours recherché par le Gouvernement, ait été un peu plus satisfaisant que les années précédentes, sans que l'on puisse attribuer ce résultat davantage aux mesures appliquées par l'O.C.A. (limite des avances aux O.S. et aux coopératives) qu'à une réaction devant la retenue de 10 % sur le prix payé aux producteurs.

La part des coopératives dans la commercialisation, en hausse constante depuis quelques années, a encore progressé en 1965-1966. Sur un total de 928.000 tonnes (déclarations d'achats), elles ont acheté, en effet, 675.000 tonnes (73 %) et les O.S. 253.000 tonnes (27 %).

Campagnes	Coopératives		Organismes stockeurs		Total des achats
	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes
1961-1962	392.000	47	451.000	53	843.000
1962-1963	404.500	56	321.000	44	725.000
1963-1964	454.500	61	286.000	39	740.500
1964-1965	499.000	64	285.500	36	784.500
1965-1966	675.000	73	253.000	27	928.000

En outre, les remboursements des prêts consentis par la Banque Nationale de Développement du Sénégal aux producteurs, sous forme de livraisons de graines, par les coopérateurs et les producteurs inorganisés ont atteint 64.500 tonnes, et les gros producteurs (communautés religieuses, SODAICA) ont vendu directement à l'O.C.A. 7.500 tonnes de graines, de sorte que la collecte totale peut être estimée, à la prise en charge par l'O.C.A., comme suit :

Collecte de la récolte 1965-1966

	<u>Tonnes</u>
Livraisons des coopératives	675.000
Livraisons des O.S.	253.000
Remboursements de prêts	64.500
Livraisons directes de gros producteurs	7.500
Excédents de seccos des C.R.A.D.	<u>11.000</u>
Commercialisation brute	1.011.000
Pertes et manquants	<u>— 27.000</u>
Commercialisation nette (prise en charge par l'O.C.A.)	984.000

Ainsi, la commercialisation nette de la campagne 1965-1966 a établi, avec 984.000 tonnes, un nouveau record. Les prévisions de début de campagne ont été largement dépassées et la progression par rapport à la campagne précédente, où la commercialisation nette s'était élevée à 849.000 tonnes, est de plus de 135.000 tonnes, ce qui est considérable.

L'ampleur de cette récolte pouvait faire craindre que son évacuation ne soit pas terminée avant le début de la saison des pluies et, de fait, des retards parfois importants ont perturbé les livraisons aux huilliers et décortiqueurs, ce qui a conduit le Gouvernement à reconsidérer le plan de transport pour la prochaine campagne. Cependant, en dépit de ces difficultés inévitables, l'évacuation était achevée vers la fin juillet, bien que certaines opérations aient dû être effectuées à un coût élevé.

En attendant la mise au point d'une politique commune des oléagineux tropicaux par la Communauté Economique Européenne, le Sénégal a pu, comme l'année précédente, bénéficier du maintien provisoire d'échanges bilatéraux privilégiés avec la France. Les conditions de cet accord ont été réglées par un échange de lettres intervenu entre les deux Gouvernements en août et octobre 1965.

Par ailleurs, le Gouvernement sénégalais a poursuivi l'effort d'alignement progressif de ses prix de vente sur un cours mondial moyen estimé à 92 francs le quintal CAF. Les prix limites d'objectif établis par campagne avaient été fixés à 52,50 francs C.F.A. le kilo en 1964-1965, 49,50 francs en 1965-1966, 48,50 francs en 1966-1967, 46,50 francs en 1967-1968, pour atteindre le niveau requis de 46 francs en 1968-1969.

Pour la campagne 1965-1966, c'est finalement un prix d'objectif de 49,75 francs C.F.A. le kilo qui a été retenu (soit 99,50 francs le quintal). Pour respecter ce prix à partir d'un prix au producteur inchangé, le Sénégal a procédé à une compression de 2 francs C.F.A. au kilo sur la fiscalité frappant l'arachide, et de 0,75 franc C.F.A.

sur les frais de commercialisation. Par ailleurs, et, dans ses échanges avec l'étranger, il a associé la garantie de la France et l'aide accordée par la C.E.E. dans le cadre de son programme d'aide et de soutien des cours.

La garantie de la France a porté, après révision en avril 1966, sur un tonnage de référence de 225.000 tonnes d'huile raffinée équivalant à 505.000 tonnes d'arachides décortiquées, livrables en France à concurrence de 204.000 tonnes sous forme de graines décortiquées et sous forme d'huile pour le complément. Le prix garanti était de 97 francs français le quintal CAF d'arachide décortiquée; il devait être porté à 97,50 à la suite de quelques aménagements, soit une baisse de 1,50 franc par rapport à la campagne précédente.

Le programme de soutien des cours de la *Communauté Economique Européenne* a permis d'assurer le financement :

- pour les exportations vers la France, d'une aide de 1 franc C.F.A. au kilo afin d'amener le prix garanti par la France (48,75 francs C.F.A.) au niveau du prix d'objectif (49,75 francs C.F.A.) ;
- pour les exportations vers les autres pays, d'un versement permettant de combler la différence entre le prix de réalisation et le prix d'objectif, ce versement ne pouvant excéder 5,75 francs C.F.A. au kilo.

Ces conditions devaient permettre à l'O.C.A., malgré l'abondance de la récolte, d'écouler celle-ci de façon satisfaisante.

De la récolte commercialisée, 450.000 tonnes d'arachides en coque ont été traitées par les usines de décorticage qui ont livré 318.829 tonnes d'arachides décortiquées; le rendement au décorticage s'est ainsi élevé à 70,8 % au lieu de 70 % la campagne précédente.

Ces arachides décortiquées ont été expédiées sur la France : 204.000 tonnes correspondant au contingent et 13.745 tonnes d'achats complémentaires effectués par la SIOFA, soit 217.745 tonnes; sur la zone franc : 2.600 tonnes vers le Maroc; le restant a été placé, à concurrence de 98.484 tonnes, par l'intermédiaire de courtiers, sur divers pays européens dont l'Italie (22.000 tonnes), l'Allemagne (4.250 tonnes) et l'U.R.S.S. (2.600 tonnes d'arachides de confiserie). Sur le marché français, les ventes se sont effectuées au prix garanti de 97,50 francs le quintal pour les graines du contingent et de 95,20 francs pour les 13.000 tonnes achetées en supplément par la SIOFA. Les prix obtenus sur les marchés européens ont été en moyenne de 92 francs.

La baisse des cours internationaux, vers le milieu de l'année, avait conduit l'O.C.A. à ralentir la cadence de ses exportations en attendant une reprise. En fin de campagne, il ne restait plus à vendre qu'un faible reliquat de l'ordre de quelques milliers de tonnes dont le placement ne devait cependant pas soulever d'inquiétude étant donné les perspectives de faible production de la campagne 1966-1967, et qui devait finalement être résorbé en fin d'année.

Les 534.000 tonnes d'arachides en coque livrées aux huiliers devaient fournir, après trituration, 125.000 tonnes d'huile brute et 60.000 tonnes d'huiles raffinées (dont 34.000 tonnes destinées à la consommation locale et aux ventes sur l'U.D.O.A. et 26.000 tonnes à l'exportation) et 198.000 tonnes de tourteaux. Les ventes d'huiles sur la France se sont faites, comme l'année dernière, au prix garanti de 191,17 francs le quintal, très supérieur aux cours mondiaux qui oscillent aux environs de 150 francs ; mais une situation nouvelle a été créée à cet égard par les décisions prises à Bruxelles le 24 juillet 1966, qui font une obligation à la France de supprimer le surprix qu'elle accordait jusqu'à cette date aux huiles en provenance de la zone franc.

*En résumé, la récolte commercialisée en 1965-1966, a été ainsi écoulée**

<u>Exportations sur</u>	<u>Arachides décortiquées</u>	<u>Huile brute</u>	<u>Huiles raffinées</u>	<u>Tourteaux</u>
	Tonnes			
France	220.497	125.001	23.146	143.808
Autres pays zone franc	—	443	1.574	3.603
Hors zone franc	87.900	1.950	20	57.352
	308.397	127.394	24.740	204.763
Ventes locales	—	—	33.619	—
Total	308.397	127.394	58.359	204.763

Ainsi, grâce à des conditions naturelles propices et à une productivité accrue, la campagne d'arachides 1965-1966 aura donc été particulièrement favorable au Sénégal, puisqu'elle a dépassé la précédente de plus de 13 % en volume et de près de 12 % en valeur. Une telle progression n'a pas manqué d'avoir des effets induits bénéfiques quant à la fiscalité, les transports, le commerce et, en définitive, à toute l'économie du pays qui, malgré les efforts tentés depuis quelques années en vue d'une diversification plus marquée, reste encore très fortement dominée par la production d'arachides.

* Situation au 28-2-67 d'après le Syndicat des Huiliers de l'Afrique Occidentale.

1.3. La campagne 1965-1966 au Niger.

La campagne 1965-1966 a été, au Niger, comme au Sénégal, très largement favorisée par de bonnes conditions météorologiques.

Les conditions générales de la commercialisation sont demeurées celles établies au cours des années précédentes (a). La campagne a été ouverte le 5 novembre 1965 dans le Centre et l'Est, le 20 novembre 1965 dans l'Ouest, et a été close le 5 février 1966.

Les prix au producteur ont été légèrement augmentés de façon à rester concurrentiels vis-à-vis des prix pratiqués au Nigeria. Dans les principaux centres de production, ils sont passés en moyenne de 21,50 à 22,25 francs C.F.A. le kilo d'arachides décortiquées.

Les mécanismes de commercialisation, et notamment les commissions versées aux organismes stockeurs, n'ont pas été modifiés. La répartition des quotas a été calculée sur la base d'un tonnage de 100.000 tonnes, dont 20.000 tonnes réservées à l'*Union Nigérienne de Crédit et de Coopération* (U.N.C.C.).

Les crédits de démarrage accordés par les banques aux organismes stockeurs ont été de 3 francs par kilo de quota ; mais cette année, c'est la *Société Nigérienne de Commercialisation de l'Arachide* (S.O.N.A.R.A.) qui a donné son aval pour les crédits accordés aux O.S. nigériens, alors que les années précédentes cette garantie avait été apportée par la *Caisse de Stabilisation des Prix des Produits du Niger* (C.S.P.P.N.).

En ce qui concerne la parafiscalité, un prix plancher et un prix plafond ont été fixés afin de déterminer le montant des versements de la SONARA à la C.S.P.P.N., ou inversement selon que les prix de vente à l'exportation sont inférieurs au prix plancher ou supérieurs au prix plafond. Le *Fonds de Dotation pour l'Amélioration de la Production Rurale* (F.D.A.P.R.) reçoit le tiers des versements nets effectués par la SONARA à la C.S.P.P.N. Un droit unique de sortie représentant 3,75 francs C.F.A. par kilo d'arachides décortiquées et 6,60 francs C.F.A. par

(a) Ces conditions ont été fixées pour la campagne 1965-1966 par les textes suivants :

- décret n° 65-147 du 4 novembre 1965 fixant les conditions d'exécution de l'opération " Hironnelle " ;
- décrets n° 65-148, 65-149 et 65-150 du 4 novembre 1965 portant désignation des marchés et centres d'achat réservés, réglementant la campagne et fixant les prix d'achat à la production ;
- arrêtés n° 209/MF.AE du 8 novembre 1965 et n° 219/MF.AE du 18 novembre 1965 portant agrément des organismes stockeurs, définissant le programme de commercialisation et fixant le calendrier des opérations dans le Niger ouest ;
- arrêté n° 5/MF.AE du 31 janvier 1966 fixant la date de clôture de la campagne ;
- enfin, le décret n° 66-020 du 13 janvier 1966 fixant la fiscalité à l'exportation sur les arachides décortiquées et l'arrêté n° 7/MAECI du 16 février 1966 fixant les prix plancher et plafond et déterminant les versements de la Caisse de soutien au F.D.A.P.R.

litre d'huile a été instauré en remplacement des anciens droits. La baisse de la fiscalité a partiellement compensé la hausse des prix au producteur et a permis de respecter, grâce aux versements prévus par ailleurs et à la prime de bonne livraison en France, le prix d'objectif de 46,50 prévu pour cette campagne, alors que le prix de revient de la SONARA s'établissait à 47,48 francs.

On pensait généralement que la récolte serait bonne, et les prévisions faites dès avant le début de campagne annonçaient un tonnage de l'ordre de 110 à 120.000 tonnes contre 106.200 tonnes commercialisées lors de la précédente campagne. Des conditions météorologiques exceptionnellement favorables, l'accroissement des surfaces cultivées et l'amélioration des méthodes culturales ont eu pour résultat de porter la commercialisation à 156.081 tonnes d'arachides décortiquées, tonnage supérieur de 47 % à celui de la campagne 1964-1965, et sans doute un peu inférieur à la réalité car la conversion des coques en décortiquées a été effectuée sur la base de conversion de 2/3 alors que, cette année, le rendement au décortiquage a dû être meilleur étant donné la qualité de la graine.

On aurait pu supposer que ce résultat exceptionnel était dû partiellement à des apports de Nigeria, mais une étude détaillée des résultats obtenus par centre de production fait apparaître une très forte progression des cercles non frontaliers, ce qui tend à infirmer cette hypothèse.

La campagne d'achat s'est déroulée dès son début sur un rythme très rapide qui n'a fait que s'accroître par la suite, ce qui n'est pas allé sans susciter en quelques points d'achat des difficultés, relatives à l'approvisionnement en sacherie. Par contre, malgré l'importance des tonnages à transporter, puisque les exportations devaient atteindre 134.000 tonnes de graines décortiquées, les évacuations ont pu s'effectuer, dans de bonnes conditions, dans les délais prévus par le plan établi en début de campagne. Dès le mois de juin, l'évacuation était pratiquement achevée (130.000 tonnes sur 134.000).

Les dispositions habituelles de blocage des marchandises à Parakou ont été prises dès le 15 octobre 1965 en vue d'alimenter le tonnage à la montée de l'*Opération Hirondelle* qui a débuté le 4 novembre 1965. Elle a pris fin le 14 juillet 1966 avec un tonnage final de 27.192 tonnes (7.404 pour le Niger ouest et 19.788 tonnes pour le Niger centre et est). Le reste de la récolte a été dirigé, comme à l'accoutumée, vers Lagos.

La cadence des embarquements prévue à l'origine a été respectée en décembre et janvier, puis nettement augmentée par la suite, afin de permettre l'exportation de toute la récolte dans les délais habituels. Dès juillet, les embarquements étaient pratiquement achevés; le faible tonnage qui subsistait à cette date a été expédié en août et un reliquat de quelques centaines de tonnes en octobre. Au total, les embarquements se sont élevés à 134.000 tonnes, sur lesquelles 107.000 tonnes ont été exportées par Lagos et 27.000 tonnes par Cotonou.

Bien que la récolte ait été très abondante, son placement n'a pas suscité de grosses difficultés. Il a été, en effet, assuré en grande partie grâce à la Convention franco-nigérienne du 22 novembre 1965 qui reconduisait l'accord intervenu lors de la campagne précédente. Par cet accord, la France garantissait l'écoulement de 90.000 tonnes d'arachides, avec les tolérances habituelles, au prix de 97 francs le quintal CAF (au lieu de 99 francs l'année précédente). Ce contingent s'étant révélé insuffisant, le Gouvernement français a admis, en cours de campagne, un complément de 10.000 tonnes. A ce titre, la SONARA a exporté en France 100.180 tonnes d'arachides décortiquées. Déduction faite des quantités réservées comme semences ou pour les huileries, le surplus exportable représentant 33.000 tonnes a été placé par la SONARA sur les marchés étrangers, dans des conditions satisfaisantes grâce à des contrats conclus dans une période favorable.

Les huileries locales ont trituré 23.289 tonnes de graines décortiquées contre 20.583 tonnes en 1964-1965. L'augmentation de production est due à l'accroissement de capacité de la SICONIGER qui est passée de 14.000 à 20.000 tonnes et qui a trituré effectivement 16.531 tonnes (contre 13.875 tonnes en 1964-1965), alors que la production de la S.H.N est restée stable (6.758 tonnes contre 6.658 en 1964-1965). Les huileries ont exporté en France, sous forme d'huile, l'équivalent de 16.500 tonnes d'arachides décortiquées et le solde a été livré sur l'étranger, déduction faite d'un faible tonnage réservé à la consommation locale.

1.4. La production commercialisée dans les autres Etats de l'Union.

En **Haute-Volta**, la campagne a été ouverte le 1^{er} novembre 1965 par arrêté n° 8 CIM/DCI du 8 septembre 1965. Les prix au producteur ont été fixés, pour les arachides en coque à 17 francs C.F.A. le kilo à Bobo-Dioulasso et 16 francs à Ouagadougou et, pour les arachides décortiquées, respectivement à 28 francs et 26,75 francs. Ces prix sont sans changement par rapport à ceux de l'année précédente. Dans les autres centres d'achat, le prix au producteur est obtenu à l'aide d'un différentiel basé sur un prix de transport de 15 francs la tonne kilométrique. Le prix d'intervention de la Caisse de soutien a été fixé à 96,50 francs le quintal CAF port français alors que le prix garanti par la France n'était pas encore connu.

Comme dans les autres Etats de l'ouest africain, une augmentation très sensible de la production commercialisée a été constatée ; la production commercialisée s'est élevée, en effet, à 8.372 tonnes d'arachides décortiquées, alors que les prévisions n'étaient que de 6.200 tonnes et la commercialisation de l'année précédente de 5.595 tonnes. Ces achats ont été effectués pour 7.257 tonnes par les grandes entreprises d'exportations (4.522 tonnes de décortiquées et 4.022 tonnes en coque) et pour 1.170 tonnes par la commercialisation traditionnelle. Une forte proportion de ce dernier tonnage a fait l'objet d'autorisations d'exportation hors quota vers les pays limitrophes.

Ce résultat brillant, dû sans doute à des bonnes conditions climatiques, à des améliorations apportées aux cultures et aussi au contrôle plus strict des sorties, a été obtenu en dépit de la baisse du prix garanti par la France de 96,50 à 94,50 francs le quintal CAF. La fixation tardive de ce prix a entraîné quelques difficultés dans la commercialisation et l'exportation du produit.

Le placement de la récolte a été facilité par le fait que le contingent absorbé par la France a été porté de 3.000 à 4.000 tonnes.

L'huilerie locale a reçu, pour sa part, 2.298 tonnes (base décortiquées), ce qui laissait subsister un tonnage de l'ordre de 900 tonnes, disponible pour des exportations hors zone franc. Ces opérations effectuées tardivement n'ont pas été facilitées par la baisse des cours et un stockage prolongé qui avait altéré la qualité des graines.

Au **Dahomey**, la commercialisation a été réglementée par l'arrêté n° 274 du 11 août 1965 et la campagne 1965-1966 par l'arrêté n° 947 du 15 décembre 1965. La campagne a été ouverte du 2 janvier 1966 au 15 juin 1966 et les prix au producteur ont été fixés de 12,50 à 15 francs C.F.A. le kilo pour les arachides en coque et de 20,25 à 24 francs pour les arachides décortiquées, soit une baisse de 0,50 franc au kilo de coques par rapport à l'année précédente.

Une partie des exportations devait être dirigée vers la France, en application de la convention garantissant un prix découlant du prix de 97 francs le quintal appliqué au Sénégal, en baisse par rapport à celui de la dernière campagne, ce qui, compte tenu du tarif dégressif du financement accordé par la C.E.E. au titre du soutien des cours, devait nécessiter un relèvement de l'intervention du Fonds de soutien local. Le reste a été exporté sur des pays du marché commun ou des pays tiers à des conditions égales ou supérieures.

Après une baisse constante de la production commercialisée de 14.000 tonnes en 1959 à 2.300 tonnes en 1965, les perspectives de l'année 1965-1966 paraissaient bien meilleures. On prévoyait une reprise très sensible de la production due à une amélioration des méthodes culturales, à la propagande gouvernementale, à l'extension de la culture dans le nord, et surtout à l'introduction d'une variété nouvelle, sélectionnée à la ferme d'Ina ; celle-ci doit remplacer progressivement les autres variétés, tout en faisant l'objet d'un barème spécial à l'achat, l'*Office de Commercialisation Agricole du Dahomey* (O.C.A.D.) étant chargé de la commercialisation dans la zone nord où des résultats intéressants étaient attendus. De fait, la commercialisation a atteint 3.822 tonnes de graines base décortiquées (3.446 tonnes de coques et 1.457 tonnes de décortiquées), en progression très sensible par rapport à l'année précédente (2.270 tonnes). Il semble qu'il y ait là un renversement de tendance dont les effets favorables se développeront vraisemblablement au cours des années prochaines.

Au **Togo**, le décret n° 65-195 du 28 décembre 1965 a fixé l'ouverture de la campagne au 3 janvier 1966. Les prix au producteur de la graine décortiquée étaient échelonnés, des régions de savane aux régions côtières, de 25 à 27 francs C.F.A. le kilo et la valeur à facturer à *l'Office des Produits Agricoles du Togo* (O.P.A.T.), découlant du barème adopté, était fixée à 37.064 francs C.F.A. la tonne.

Les efforts déployés en vue de l'amélioration des cultures et les essais de culture intensive pratiqués dans le nord du pays devaient donner cette année des résultats tangibles. La production commercialisée s'est élevée à 3.377 tonnes contre 2.076 tonnes l'année précédente, soit une progression de près de 63 %. Le placement de la récolte devait s'effectuer sans difficulté puisque la France avait porté, en début de campagne, le contingent à admettre en 1966 de 2.800 tonnes à 3.700 tonnes à un prix garanti correspondant au prix de 97 francs le quintal CAF fixé au Sénégal. Cependant, l'écoulement de la récolte ne s'est fait que très tardivement, ce qui n'était pas sans susciter des inquiétudes. Les premières exportations n'ont débuté qu'en juillet, mais fin août la totalité de la récolte était embarquée.

2. LE CAFÉ

2.1. L'évolution du marché mondial.

Le marché international du café a été en 1965-1966 tout aussi agité que la précédente saison.

La production mondiale, estimée par le département américain de l'Agriculture à 70,99 millions de sacs en 1963-1964, et qui avait fortement rétrogradé en 1964-1965 à 51,27 millions de sacs du fait de la chute de la production brésilienne, a retrouvé, au cours de la saison 1965-1966, ses plus hauts niveaux avec 80,88 millions de sacs (dont 37,3 millions de sacs pour le Brésil).

Tableau N° 60 : Café vert - Production mondiale exportable

PAYS	Moyenne 1955-1956 1959-1960	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Milliers de sacs de 60 kg				
Afrique	9.505	16.366	15.238	16.590
dont : Côte d'Ivoire	2.063	4.300	3.325	4.500
Togo	121	225	195	220
R.C.A.	37	205	145	170
Cameroun	396	775	840	950
Madagascar	812	735	950	785
Congo (Kinshasa)	1.164	1.050	900	950
Angola	1.427	2.750	3.045	2.740
Uganda	1.454	2.885	2.440	2.635
Éthiopie	850	1.250	1.300	1.245
Amérique latine et Amérique du Nord	37.488	38.106	18.826	47.915
dont : Brésil	23.360	21.200	3.000	31.100
Colombie	6.550	7.200	6.500	7.000
Asie - Océanie	1.480	2.429	2.537	2.402
dont : Indonésie	1.120	1.600	1.850	1.650
TOTAL GÉNÉRAL	48.473	56.901	36.601	66.907

Source : U.S. Department of Agriculture : « World Agricultural Production and Trade ».

La production mondiale exportable a suivi une courbe parallèle : 56,9 millions de sacs en 1963-1964, puis chute à 36,6 millions de sacs en 1964-1965 et forte reprise à 66,9 millions de sacs en 1965-1966 (dont 31,1 millions de sacs pour le Brésil).

La consommation mondiale, qui équivaut sensiblement au montant des contingents attribués par l'Accord international, si l'on y ajoute les 2 millions de sacs correspondant aux exportations vers les pays non membres de l'Accord et aux expéditions échappant au contrôle de l'Organisation internationale, n'a pas cessé de se réduire depuis l'année 1962 qui avait servi de référence lors de l'établissement des contingents de l'Accord. Elle s'élevait alors à plus de 48 millions de sacs, et ce chiffre avait été retenu comme base du montant global des quotas. Devant le ralentissement de la consommation, il a fallu réduire progressivement ce total à 47,47 millions de sacs le 28 juillet 1964, puis à 45,57 en mars 1965 et enfin à 43,73 le 21 mai 1965. Le Conseil de l'Organisation internationale devait reconduire ce contingent de 43,73 millions de sacs pour l'année caféière 1965-1966.

Au cours de l'année 1966, la situation ne s'est pas améliorée, mais il n'est pas impossible que l'on assiste prochainement à un renversement de tendance car, si en Europe la consommation continue à stagner ou même à regresser — en Allemagne fédérale, par exemple, les importations de café vert ont encore diminué de quelque 500.000 sacs en 1966 —, aux Etats-Unis, par contre, on note une reprise des importations qui ont progressé de plus de 7 % au cours de cette année. Il n'en reste pas moins qu'après le déficit de production de l'année 1964-1965 qui avait mis le Brésil dans l'obligation de puiser dans ses stocks afin d'être en mesure de livrer un tonnage correspondant à son quota d'exportation, la récolte exportable de l'année 1965-1966, estimée à 66,9 millions de sacs, devait excéder de beaucoup les possibilités d'absorption du marché qui se chiffraient à 43,7 millions de sacs pour les pays membres de l'Accord et environ 2 millions de sacs pour les autres, de sorte que l'on devait assister, en fin de campagne, à un nouveau gonflement des stocks de report mondiaux.

Une telle situation statistique n'était pas sans préoccuper fortement les instances internationales chargées d'organiser le marché et de régler au mieux ce problème de superproduction caractérisée, de sorte que l'évolution de la question caféière en 1965-1966 devait être entièrement dominée par les décisions de l'*Organisation Internationale du Café*.

Dès octobre 1965, se réunissaient le groupe de travail désigné par l'O.I.C., puis, du 8 au 12 novembre 1965, le Comité exécutif de l'Accord chargé d'élaborer, en vue de leur examen par le Conseil, des propositions en ce qui concerne la révision des contingents de base et la modification éventuelle du rapport Arabica/Robusta demandée par de nombreux pays membres, la définition d'objectifs de production à long terme, et aussi la politique de diversification des cultures et le renforcement des mesures de contrôle du marché international du café, gravement perturbé par des livraisons anormales de cafés dits « touristes ».

L'Organisation interafricaine devait se réunir à son tour à Londres, du 24 au 27 novembre 1965, afin d'harmoniser les positions des producteurs africains avant la séance du Conseil, ainsi que la FEDECAME qui, au cours de sa réunion du 30 novembre, devait donner son appui au principe de la révision des contingents de base. Enfin, le 29 novembre 1965, était signé à Londres, entre la B.I.R.D., la F.A.O. et l'O.I.C., un accord pour le financement d'une étude en vue de l'assainissement du marché mondial du café. L'étude, d'un coût de 400.000 dollars, devait porter sur l'évaluation de la production et des besoins, les conditions de production et la substitution éventuelle du café par d'autres productions et le volume du café à écouler sur le marché (facteurs techniques et économiques).

C'est dans ces circonstances que devait se réunir à son tour, du 30 novembre au 10 décembre 1965, le Conseil de l'Organisation internationale du café dont la tâche, il faut en convenir, était loin d'être aisée. Vingt-deux pays producteurs demandaient une modification des quotas de base en arguant qu'ils étaient lésés par les quotas en vigueur, la période de référence choisie en 1962 ayant été faussée par des conditions anormales de production et les statistiques prises en considération à l'époque s'étant révélées partiellement inexactes. Si l'accord pouvait se faire sur le principe, il apparut qu'il était beaucoup plus difficile à réaliser quant à la définition de nouveaux contingents et de nouveaux objectifs de production. Pour surmonter ces difficultés, deux comités ont alors été créés en vue de préciser les méthodes de travail et de vérifier les statistiques mais, malgré cela, il n'a pas été possible de parvenir à une solution, du fait surtout de l'opposition brésilienne, et le Conseil s'est ajourné, en reportant toute décision sur les contingents de base et les objectifs de production, à l'année 1966.

Le Conseil devait cependant prendre des mesures concernant les contingents annuels : il a accordé, en effet, à titre exceptionnel, à quinze Etats producteurs pouvant se considérer comme lésés, 1.357.000 sacs de licence supplémentaire destinés à les dédommager, 610.000 sacs étaient attribués aux producteurs de Robusta (dont 300.000 bénéficiant à l'OAMCAF) et 667.000 sacs aux producteurs d'Arabica (dont 75.000 sacs pour les producteurs d'Arabica non lavé). Le Brésil, qui n'avait pas pu livrer la totalité de son quota au cours de la saison 1964-1965, ne s'est pas vu attribuer de licence supplémentaire en dépit de l'importance de ses stocks.

Le quota global annuel se trouvait ainsi porté à 45.557.360 sacs et il a été, en outre, admis que la licence de 300.000 sacs attribuée à l'OAMCAF ne serait pas, comme le prévoyait l'Accord, hypothéquée par les dépassements de quotas constatés au 1^{er} octobre 1965, ce qui revenait, en fait, à lui accorder un contingent supplémentaire. En outre, le Conseil, inquiet du développement des transactions irrégulières qui faussaient les marchés, décidait de renforcer, à partir du 1^{er} janvier 1966, le contrôle sur les certificats d'origine.

Bien que la réunion de décembre 1965 du Conseil n'ait pas atteint les buts qu'elle s'était assignés, on ne peut cependant la considérer comme un échec. En particulier, une notion nouvelle a été admise lors de cette séance du Conseil : celle d'une certaine sélectivité obtenue par la répartition qualitative des quotas pour chacune des grandes variétés de cafés. Cette notion, qui avait reçu un début d'application en décembre 1965, devait prendre toute son importance au cours de la réunion suivante du Conseil de l'Accord qui s'est tenue à Londres du 22 août au 2 septembre 1966. Cette importante réunion a donné lieu à une intense activité préparatoire : visites du Directeur exécutif de l'Accord aux pays producteurs latino-américains, puis africains, au cours desquelles de nombreux sondages ont été effectués en vue de dégager des solutions réalistes, réunions préalables des différents organismes groupant les producteurs et les consommateurs et, enfin, session du Comité exécutif de l'Accord avant la réunion du Conseil lui-même.

On pouvait craindre, compte tenu des positions en présence et de la vigueur avec laquelle elles s'exprimaient, un éclatement de l'Accord, ou tout au moins une diminution graduelle de son autorité. En fait, chacun reconnaissant la nécessité et l'utilité de l'Accord international, on devait s'acheminer prudemment vers un compromis et aboutir ainsi à une amélioration, une consolidation et une reconduction de l'Accord qui permettrait enfin de s'engager dans une étape constructive après l'impasse où s'étaient achevées les négociations de décembre 1965.

Peu avant la réunion du Conseil, un certain changement de climat était intervenu, d'une part, à la suite des premiers échanges de vues du Directeur exécutif de l'Accord et, d'autre part, des mesures très sévères prises par le Brésil en vue de réduire sa production. Ce pays a décidé, en effet, de reconduire pour la nouvelle campagne les prix au producteur pratiqués en 1965-1966, ce qui équivaut en fait à une diminution de l'ordre de 40 %, compte tenu de la dépréciation de la monnaie, et d'orienter délibérément sa production vers un objectif de production maximum de 24 millions de sacs par une politique d'arrachage des caféiers et de diversification des cultures, tout en ramenant le volume des stocks détenus par l'I.B.C. de 60 à 44 millions de sacs. Ce plan est entré immédiatement en application à l'occasion de gelées qui ont compromis la nouvelle récolte dans deux Etats brésiliens et, en fin d'année, les réalisations étaient en avance sur le programme adopté quelques mois plus tôt.

De telles décisions impliquaient une modification profonde de la politique suivie jusque-là par le Brésil. Elles ne pouvaient manquer d'inciter les autres pays producteurs à faire preuve de modération dans le développement de leur production et le dépôt de leurs demandes d'augmentation de quota. Mais elles plaçaient le Brésil en position forte dans le cas d'un déclenchement éventuel d'une guerre des prix entre producteurs sud-américains et africains.

Par suite de ces circonstances, un optimisme raisonné a commencé à se faire jour quant à l'issue favorable des négociations qui devaient porter, outre la révision des contingents de base et l'établissement des objectifs à long terme, sur :

- le renforcement des contrôles à l'exportation et leur réglementation ;
- le financement du Fonds de diversification des cultures ;
- la politique des stocks et le programme de promotion de ventes ;
- l'élargissement de l'Accord à de nouveaux membres ;
- l'établissement d'un ajustement sélectif des contingents eu égard aux différents types de café, à la demande des producteurs africains et des consommateurs (l'importance du volume des cafés « touristes », pour la plupart Robusta, absorbé par le marché tendant à confirmer que les contingents de Robusta avaient été mal calculés dès l'origine) ;
- enfin, les décisions à prendre concernant plus spécialement l'année caféière 1966-1967.

En définitive, après d'âpres discussions et une prolongation de la réunion au-delà des délais prévus, l'Accord international a pu être maintenu, ce qui constitue un succès si l'on considère l'écart des positions en présence au début des négociations. Les divergences fondamentales entre les membres n'ont cependant pas été entièrement éliminées, mais simplement mises en sourdine puisque la question capitale des modifications de quotas et des objectifs de production à long terme n'a toujours pas reçu de solution. Néanmoins, d'importantes décisions ont été prises, notamment en ce qui concerne l'adoption, malgré une vive opposition du Brésil et de la Colombie, du principe d'un ajustement sélectif qui donne satisfaction aux producteurs de Robusta et aux pays consommateurs.

Les principales mesures adoptées par le Conseil peuvent se résumer ainsi :

1. Le contingent global est maintenu à son niveau antérieur de 43,7 millions de sacs, mais la rigueur de cette décision a été tempérée par l'attribution d'autorisations spéciales (1.083.500 sacs) et de dérogations (2.078.500 sacs) qui portent les possibilités d'exportation à 46.862.000 sacs, soit 3 millions de sacs de plus que l'année précédente.

2. La répartition de ce contingent total a été fixée ainsi entre les différentes variétés de café (portées de 3 à 4) :

Arabica doux (Colombie)	6.525.737 sacs
Arabica doux (autres)	10.381.288 sacs
Arabica non lavé	18.542.588 sacs
Robusta	11.412.387 sacs

le contingent de Robusta se décomposant comme suit :

Contingent de base	10.227.955	dont OAMCAF	4.040.326
Autorisations spéciales	246.432	—	97.347
Dérogations	938.000	—	414.000
Total	11.412.387	—	4.551.673

3. La sélectivité est réalisée grâce aux autorisations spéciales attribuées dans le cas où chacune des quatre variétés de café retenues demeurerait pendant plus de quinze jours consécutifs à des cours inférieurs ou supérieurs aux prix plancher et plafond fixés par le Conseil, à savoir :

Arabica doux (Colombie)	43,50 - 47,50 cts/lb
Arabica doux (autres)	40,50 - 44,50 cts/lb
Arabica non lavé	37,50 - 41,50 cts/lb
Robusta	30,50 - 34,50 cts/lb

Dans ce cas, le total des exportations de la variété considérée se trouve alors augmenté ou diminué de 2,50 %. Les prix plancher et plafond ont été légèrement modifiés par la suite et le mécanisme est entré en application le 20 décembre 1966 pour les cafés Arabica doux (autres) dont les prix étaient tombés au-dessous de 40 cts/lb.

4. Les dérogations sont des licences exceptionnelles délivrées à certains pays producteurs en vue de remédier à leurs difficultés d'écoulement ; mais leur octroi se trouve rattaché à la notion de diversification des cultures et à la rétention des stocks. En effet, 20 % des devises correspondant à ces exportations doivent être versés au Fonds de diversification à partir du 3^e trimestre de la nouvelle année caféière (ou une quantité équivalente de café versée au stock), sous le contrôle du Directeur de l'exécutif, la non-exécution entraînant l'annulation de la dérogation. La Côte d'Ivoire a demandé immédiatement à bénéficier de cette possibilité.

Les autres décisions prises par le Conseil concernaient :

a. Le renforcement du contrôle à l'exportation : les certificats d'origine doivent porter, à partir du 1^{er} mars 1967, un timbre d'identification correspondant à la quantité expédiée. Les pays producteurs sont approvisionnés en timbres nouveaux chaque trimestre par les soins de l'O.I.C. Par ailleurs, les pays importateurs doivent limiter, dès le 1^{er} octobre 1966 et au plus tard le 1^{er} janvier 1967, leurs importations de café en provenance des pays non membres, au niveau de la moyenne des importations effectuées avant l'entrée en vigueur de l'Accord. Dès avant la fin de l'année 1966, les principaux pays importateurs ont pris les dispositions nécessaires pour adapter leur législation à la nouvelle réglementation de l'Accord international.

b. L'admission de nouveaux membres : le Kenya, le Honduras et la Bolivie ont été admis à participer à l'Accord (qui compte désormais 61 membres, dont 38 pays producteurs) et se sont vu attribuer un contingent de base.

c. La constitution d'un groupe de travail permanent en vue de poursuivre l'étude des questions demeurées en suspens : ajustement des contingents de base, objectifs de production, diversification des cultures, contrôle de la production, détention des stocks — en collaboration avec la F.A.O. et la B.I.R.D. Le groupe de travail doit fournir un rapport en 1967, ce qui ménage pour l'avenir les possibilités d'évolution sur les solutions à apporter à ces questions controversées.

En définitive, la réunion du Conseil international du café d'août 1966 a été constructive et ses décisions ont été accueillies favorablement, bien que les grands problèmes aient été partiellement éludés.

Il est cependant un point sur lequel l'Accord international a pleinement atteint son objectif : il a permis une relative stabilisation des cours internationaux, marqués en 1966 par une évolution divergente des Arabica et des Robusta. En effet, les Arabica ont vu leur cours fléchir, durant l'année, de 45 cts aux environs de 40 cts, sous l'effet, essentiellement, des baisses des prix d'enregistrement du Brésil qui craignait qu'une hausse des prix ne favorise la politique des producteurs africains et ne conduise à augmenter leur quota à ses dépens. Les Robusta, par contre, après leur forte baisse de mai 1965, s'étaient redressés en octobre 1965 à New-York de 21 à 36 cts/lb, après l'annonce des réductions de quota en mai et la confirmation de cette réduction en août. Pendant toute la campagne 1965-1966, les cours se sont légèrement dégradés, mais sans que les fluctuations prennent une grande amplitude : ils ont oscillé entre 31 et 34 cts, fléchissant au moment d'arrivages importants de cafés « touriste », puis reprenant par la suite. En fin d'année, alors que les cours des cafés Arabica doux (autres) descendaient au-dessous du prix plancher, le marché des Robusta a terminé sur une note soutenue.

En France, les cours se sont presque constamment situés, pour le Robusta grade II de Côte d'Ivoire, entre 370 et 390 francs le quintal, et la Côte d'Ivoire a pu maintenir presque constamment sa politique de vente aux environs de 380 francs le quintal, en dépit des décrochements pratiqués par d'autres Etats de l'OAMCAF. Cette politique a été facilitée en juin 1966 par la décision permettant aux torréfacteurs français de relever légèrement leurs prix de vente au détail qui étaient bloqués jusque-là à un niveau correspondant, pour le Robusta grade II, à un cours de l'ordre de 370 francs.

Par contre, les décisions du Conseil de l'Accord international augmentant légèrement le volume des quotas par le jeu des dérogations, mais renforçant dans le même temps les contrôles sur les exportations, n'ont eu qu'une influence très limitée sur les prix et semblent avoir assuré un bon équilibre du marché, tout au moins en ce qui concerne les Robusta.

Le décret n° 65-763 du 3 septembre 1965 a renforcé, en début de campagne, la réglementation des fraudes en ce qui concerne les normes des cafés verts et torréfiés. L'interdiction de commercialiser désormais les brisures et les triages devait entraîner un relèvement de la consommation des cafés correctement conditionnés. Cette nouvelle réglementation n'affecte que très peu les ventes de la Côte d'Ivoire, laquelle s'est toujours efforcée d'appliquer des normes sévères de conditionnement. Elle devait avoir des effets plus sensibles en ce qui concerne le Togo, qui exporte traditionnellement une proportion relativement élevée de triages, et le Dahomey.

Par ailleurs, depuis la libération du marché français, les cafés de la zone franc se heurtent à une concurrence plus vive de la part des cafés originaires de l'Angola et de l'Ouganda, malgré le droit qui les protège à leur entrée en Europe au tarif commun ; les importations françaises ne se sont élevées, en effet, en 1965, qu'à 217.029 tonnes, dont 130.170 tonnes en provenance de la zone franc, alors qu'en 1964 elles avaient atteint 230.532 tonnes, dont 160.837 tonnes originaires de la zone franc. En 1966, la tendance de cette évolution s'est maintenue, sans trop s'aggraver toutefois, puisque les importations se sont chiffrées à 227.626 tonnes, dont 136.018 tonnes en provenance de la zone franc. Il est vrai que les achats de café de la zone franc ont été quelque peu gênés par la politique de blocage des prix en France, à laquelle il a été apporté, à la fin de 1965 et en juin 1966, des assouplissements sensibles.

Notons enfin qu'un arrêté du 6 janvier 1966 a créé au Havre un marché à terme international du café Robusta, visant à faire de cette place un marché de redistribution de ces cafés en Europe occidentale. Ce marché n'a connu en 1966 qu'une activité encore assez limitée.

Tableau N° 61 : Café - Production commercialisée

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Togo	Total
	Tonnes			
1955-1956	113.800	1.230	7.800	122.830
1956-1957	95.700	676	6.500	102.876
1957-1958	110.000	386	3.760	114.146
1958-1959	157.128	1.183	12.044	170.355
1959-1960	131.485	629	4.568	136.682
1960-1961	184.308	1.985	9.905	196.198
1961-1962	96.956	1.782	11.722	110.460
1962-1963	194.639	984	6.655*	202.278
1963-1964	261.212	1.225	18.696*	281.133
1964-1965	202.188	937	8.572*	211.697
1965-1966	272.566	727	13.588*	286.881

* Y compris triages : 420 tonnes en 1962-1963, 2.140 tonnes en 1963-1964, 1.314 tonnes en 1964-1965 et 1730 tonnes en 1965-1966

2.2. La campagne du café 1965-1966 en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, la campagne 1965-1966 a été ouverte le 18 octobre 1965 par décret n° 65-357 du 11 octobre 1965. Le prix d'achat au producteur a été ramené de 90 à 75 francs C.F.A. le kilo, tous points d'achat, les frais de ramassage et de transport au port d'embarquement demeurant, comme précédemment, à la charge de la *Caisse de Stabilisation et de Soutien des Productions Agricoles*.

Les conditions climatiques avaient été relativement favorables et, malgré la baisse importante du prix au producteur qui aurait pu limiter les apports, les prévisions de récolte variaient de 260.000 à 300.000 tonnes, le chiffre de 280.000 tonnes étant le plus généralement retenu.

Le démarrage de la campagne a été très lent : 29.676 tonnes seulement étaient commercialisées le 31 décembre 1965, les opérations ayant été freinées par des difficultés de transport. Le rythme des achats s'est accéléré dès le mois de janvier, au cours duquel ont été relevés les plus forts achats hebdomadaires jamais enregistrés, et pendant tout le premier trimestre de 1966 les achats ont été importants. Ils ont commencé à ralentir fortement vers la mi-avril. Au 30 juin, le tonnage commercialisé s'élevait à 271.694 tonnes et ne devait plus guère s'accroître au cours des trois derniers mois de la campagne dont la clôture a été fixée au 16 septembre 1966 par arrêté n° 1113 du 24 septembre 1966. A cette date, 272.566 tonnes étaient commercialisées, alors que peu de temps avant on espérait encore atteindre les 280.000 tonnes prévues à l'origine. Ce résultat n'en est pas moins remarquable car il bat le record antérieur établi au cours de la campagne 1963-1964 avec une production commercialisée de 261.212 tonnes et dépasse très nettement la récolte de l'année 1965 qui s'élevait à 202.188 tonnes.

Comme les années précédentes, depuis l'intervention de l'Accord international limitant les exportations, le problème essentiel pour la Côte d'Ivoire consistait à assurer l'écoulement de cette abondante récolte, d'autant plus qu'elle avait commencé la campagne avec un report élevé qui l'avait incitée à demander avec insistance, mais sans succès, le relèvement de son quota d'exportation. Par décret du 8 décembre 1965, le Chef de l'Etat rendait publique la décision de stabiliser la production caféière ivoirienne au niveau actuel de 250 à 300.000 tonnes par an, en interdisant la création de toute plantation nouvelle ou l'extension de toute plantation ancienne. Par cette décision, la Côte d'Ivoire donnait ainsi à l'O.I.C. la preuve tangible de sa bonne volonté en vue de résoudre le problème de la surproduction caféière mondiale, tous les efforts étant consacrés, par ailleurs, à la mise en œuvre du plan de diversification des cultures, déjà largement amorcé, qui bénéficie de crédits gouvernementaux importants et d'un financement sur aides extérieures très élevé. L'O.I.C. ne devait pas, pour autant, modifier le quota de base de la Côte d'Ivoire, lui accordant cependant une satisfaction limitée par l'attribution, en décembre 1965, d'un contingent exceptionnel à l'OAMCAF, dont elle était le principal bénéficiaire, et la non-comptabilisation de ses dépassements de quota de la campagne 1964-1965.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a dû modifier sa politique de stockage à l'étranger, l'expérience faite en 1965 s'étant révélée assez décevante. Enfin, pour enrayer la baisse de prix qui s'amorçait au début de l'année 1966, la Côte d'Ivoire a décidé de suspendre les sorties, à compter du 31 mars 1966, ce qui devait entraîner un redressement du prix indicatif de l'Accord. Les exportations n'ont repris qu'en juin à la faveur de cours plus intéressants, mais à un rythme relativement réduit.

En définitive, compte tenu du quota d'exportation ouvert par l'Accord international, des reports de quota de l'OAMCAF en faveur de la Côte d'Ivoire, des aménagements et licences spéciales autorisées par le Conseil de l'O.I.C., des ventes aux pays non membres de l'Accord, des pertes et de la torréfaction locale qui continue à progresser, un peu plus de 200.000 tonnes de la récolte ont pu être placées au cours de la saison. A la veille de l'ouverture de la nouvelle saison caféière 1966-1967, il ne subsistait plus qu'un stock reporté qui aurait pu être presque entièrement résorbé à la fin de l'année 1966, après la reprise des ventes de la saison nouvelle, si la Côte d'Ivoire n'avait volontairement réduit le rythme de ses exportations en raison du changement de sa politique de vente à l'annonce d'une récolte 1966-1967 en forte baisse. Cette campagne s'est ainsi achevée dans des conditions bien meilleures qu'on aurait pu le supposer au début des opérations.

2.3. La campagne du café au Togo et au Dahomey.

Au **Togo**, la campagne 1965-1966 a commencé dans une ambiance plus favorable qu'en Côte d'Ivoire car, fin 1965, les stocks laissés par la campagne précédente étaient pratiquement résorbés. L'ouverture des opérations a été fixée, par le décret n° 65-174 du 1^{er} décembre 1965, à la date assez tardive du 1^{er} décembre 1965.

Le prix au producteur a été ramené de 75 à 70 francs le kilo afin de parer à toute chute éventuelle des cours, et aussi dans le but de compenser auprès de la Caisse de soutien les baisses de recettes pouvant résulter de l'augmentation du prix d'achat du cacao. Le prix à facturer à l'O.P.A.T. était fixé à 90.097 francs C.F.A. la tonne (contre 95.407 francs C.F.A. l'année précédente) et la commercialisation des triages et brisures était interdite en raison du renforcement de la réglementation française concernant cette catégorie de grains. On pensait généralement que la récolte serait nettement supérieure à la précédente et s'établirait à un niveau de 13 à 15.000 tonnes. Au terme de la campagne qui a été close le 31 août 1966, par décret n° 66-132 du 22 août 1966, 11.858 tonnes de café avaient été commercialisées. En dépit des dispositions prises en début de campagne, une certaine quantité de triages a néanmoins été commercialisée à compter du 15 avril 1966 (décret n° 66-82 du 13 avril 1966). Malgré le très faible prix payé (20 francs le kilo), 1.730 tonnes ont été collectées au lieu de 1.310 tonnes l'année précédente.

Ainsi, avec un total de 13.588 tonnes commercialisées, qui correspond sensiblement aux prévisions de début de campagne, la récolte 1965-1966 a marqué une progression importante par rapport à la précédente qui ne s'était élevée qu'à 8.572 tonnes. Les opérations de triage et de calibrage ont été activement poussées et les ventes ont suivi de peu la récolte.

Bien que le Togo, malgré ses demandes réitérées auprès de l'O.I.C., n'ait pu obtenir une augmentation de son quota d'exportation, ramené l'année précédente à 9.400 tonnes, le placement de la récolte a pu s'effectuer grâce à quelques ventes à destination des pays non membres de l'Accord. En septembre 1966, 10.423 tonnes étaient exportées et, dans les deux mois suivant l'ouverture de la nouvelle année caféière, le reliquat de 3.000 tonnes était placé avant l'arrivée sur le marché de la nouvelle récolte.

Au **Dahomey**, la campagne a été ouverte du 20 décembre 1965 au 31 juillet 1966 par arrêté n° 949 du 15 décembre 1965. Le prix minimum au producteur de la qualité courante a été fixé à 80 francs C.F.A. le kilo, prix en légère hausse par rapport au dernier prix pratiqué lors de la saison précédente (70 francs, après 85 et 95 francs).

Le potentiel de production, qui est à l'heure actuelle de 1.000 à 1.300 tonnes, devrait être porté à 2.000 tonnes par des mesures d'amélioration des plantations prises en cours d'année. Cependant, en raison d'un conditionnement plus strict, pour répondre aux nouvelles normes françaises, et aussi de fuites (relativement importantes — 200 tonnes environ — eu égard aux tonnages en cause) vers la Nigeria qui achetait, pour la torréfaction locale, le café tout venant à un prix nettement supérieur au prix légal payé au Dahomey, le tonnage commercialisé ne s'est élevé qu'à 727 tonnes contre 937 tonnes l'année précédente. Ce faible tonnage commercialisé a été exporté sans difficulté.

3. LE CACAO

3.1. L'évolution du marché international

Le marché international du cacao est caractérisé par des brusques revirements de tendances. Ce phénomène s'est manifesté dans toute son ampleur en 1965, de sorte que la campagne 1965-1966 s'est déroulée dans une ambiance totalement différente de la précédente qui avait été marquée par une crise aiguë.

En 1965, en effet, le marché avait connu une évolution particulièrement agitée, et les fluctuations excessives et désordonnées des prix avaient été durement ressenties par les pays producteurs. Cette situation résultait de la position statistique du marché. L'énorme récolte de la campagne 1964-1965, évaluée à 1.500.000 tonnes, était venue s'ajouter aux excédents accumulés au cours des six années précédentes ; les stocks de report s'élevaient, à l'ouverture de la saison, à 550.000 tonnes, soit près de six mois d'approvisionnement, face à une consommation estimée initialement à 1.230.000 tonnes, qui devait laisser un nouvel excédent de l'ordre de 270.000 tonnes. Cette situation devait provoquer, malgré les efforts de l'Alliance des producteurs, un effondrement du marché qui a touché son point le plus bas en juillet 1965.

C'est à ce moment qu'est intervenu le revirement de la tendance qui allait donner au marché une allure entièrement différente, quand il est apparu que, si la production atteignait bien les 1.500.000 tonnes annoncées, la consommation par contre, fortement stimulée par les bas prix et le développement des marchés nouveaux, serait bien supérieure aux prévisions. En septembre 1965, l'excédent de stock de la campagne 1964-1965 n'était plus évalué qu'à 140.000 tonnes et, au fur et à mesure que se précisaient les données statistiques de la campagne 1965-1966, les hésitations du marché, déjà pris en main par la spéculation qui avait fait fortement remonter les cours, se sont évanouies pour faire place à une fermeté nettement manifestée.

La production mondiale avait été estimée devoir atteindre, en 1965-1966, celle de la campagne précédente, soit 1.533.000 tonnes (contre 1.221.000 tonnes en 1963-1964). Mais en décembre 1965, l'estimation de la récolte se réduisait à 1.300.000 tonnes et, en janvier 1966, il apparaissait que ce tonnage ne serait même pas atteint.

Quant à la consommation mondiale qui avait atteint 1.180.000 tonnes en 1964 et 1.332.000 tonnes en 1965, elle devait continuer à progresser pour atteindre 1.410.000 tonnes en 1966. La baisse des prix de 1965 s'est en effet traduite, sur la plupart des marchés, par une augmentation du poids des tablettes sans modification des prix de détail, et aussi par une élimination des produits de remplacement entraînant une progression très marquée des broyages, aussi bien aux États-Unis que dans les pays européens.

Pour la première fois depuis huit ans, la campagne paraissait devoir se solder par un déficit de 120.000 tonnes qui, compte tenu des pertes, devait dépasser 180.000 tonnes et, par voie de conséquence, par une résorption très sensible des stocks de reports.

La crainte d'une pénurie s'est trouvée confirmée par la faiblesse des premiers résultats connus de la commercialisation au Ghana et au Nigeria et a entraîné, en particulier sur la place de New-York, une vive spéculation, tandis que les consommateurs reconstituaient hâtivement leurs stocks. Cette tendance a encore été renforcée par l'annonce, en décembre 1965, d'un accord de troc entre le Ghana et l'U.R.S.S. portant sur la livraison à ce dernier pays de 150.000 tonnes de fèves en deux ans, alors que jusque-là les achats annuels ne dépassaient pas 50.000 à 60.000 tonnes, et il était en outre prévu un accroissement progressif des achats annuels russes jusqu'à un montant de 120.000 tonnes en cinq ans. Le marché a réagi en hausse à ces indications, ainsi qu'à l'annonce des troubles politiques survenus au Nigeria.

Les cours, qui étaient tombés au plus bas à 10 cts à New-York, 90 sh/cwt à Londres et 130 francs en France en juillet 1965, avaient dépassé le niveau de 20 cts en décembre 1965. Pendant toute l'année 1966, ils n'ont enregistré que des variations de faible amplitude par rapport à l'année précédente et se sont presque constamment maintenus entre 21 et 24 cts, à l'exception d'une pointe de hausse à 26 cts en juillet-août 1966 quand il est apparu que, pour la deuxième fois consécutive, la récolte 1966-1967 serait également déficitaire de quelque 120.000 tonnes. Le marché en fin d'année a été plus irrégulier, surtout sous le contrecoup de la baisse de la bourse des valeurs américaines, mais la tendance fondamentale demeurerait ferme. Ces bonnes dispositions du marché ont fait qu'il n'a été que très peu affecté par un nouvel échec des conférences internationales, réunies en vue d'élaborer une organisation du marché mondial du cacao.

Précédée d'une réunion des membres de l'Alliance des producteurs, une conférence du groupe de travail sur les prix et les quotas du cacao s'est tenue à Genève du 18 au 22 octobre 1965, à l'invitation de l'*Organisation des Nations Unies pour le Commerce et le Développement* (UNCTAD). Les objectifs essentiels concernaient l'étude de la fixation d'un prix plancher provisoire, la création d'un fonds d'urgence, l'examen de la possibilité d'un développement des ventes vers les marchés de l'Est

et la suppression de toutes les barrières douanières ou fiscales entravant le commerce du cacao. Cette réunion s'est soldée par un échec. Les pays producteurs demandaient un prix plancher de 192 livres; les représentants des pays importateurs se sont retranchés derrière l'importance des stocks existant encore sur le marché pour justifier leur refus de s'engager, et le seul point sur lequel les membres du groupe de travail ont pu se mettre d'accord a été de fixer la convocation d'une nouvelle réunion au printemps 1966, époque à laquelle ils espéraient que le marché aurait atteint un meilleur équilibre, ce qui ne pouvait que faciliter la fixation d'un prix de base acceptable pour tous, mais valable seulement pour la campagne 1966-1967.

Cette seconde conférence s'est tenue à New-York du 22 mai au 23 juin 1966 et s'est séparée sans qu'un accord de stabilisation ait pu être conclu, en raison des divergences profondes qui existaient entre producteurs et consommateurs, comme lors de la conférence de Montreux, au sujet du prix minimum et aussi, bien que ce point ait à peine été abordé, sur le mécanisme du stock régulateur. Au regard de la plupart des délégués, la responsabilité de l'échec incombait aux Etats-Unis, du fait de leur insistance à exiger un prix plancher de 18 cts/lb alors que les pays consommateurs d'Europe occidentale étaient disposés à accepter des prix échelonnés de 19 à 21 cts, et que les pays producteurs proposaient des prix variant de 20 à 22 cts. Il est vrai qu'au cours de cette conférence, les pays producteurs ne présentaient pas un front uni, le Brésil, entres autres, attaquant le Ghana sur l'entrée préférentielle de son cacao en Grande-Bretagne, et les pays francophones sur le placement privilégié dont ils bénéficient dans le cadre de la C.E.E.

La déception causée par l'échec de la conférence a été vive car les conditions de réussite semblaient cette fois presque toutes réunies. L'amertume en a été atténuée par l'adoption d'une résolution recommandant la réunion d'une nouvelle conférence avant la fin de l'année.

La question devait être évoquée de nouveau au cours de différentes réunions internationales et un comité technique réuni en septembre 1966 à Genève a essayé, mais en vain, de faire sortir les négociations de l'impasse. Cependant, l'Allemagne a accepté d'admettre un prix plancher de 19 à 21 cts, à condition que tous les pays soient d'accord sur ce chiffre, et l'on peut espérer que les Etats-Unis, isolés dans leur position de défense d'un prix très bas, seront amenés à faire preuve de plus de conciliation. Les discussions officielles et les consultations à huis clos qui se sont poursuivies par la suite à l'O.N.U. et l'UNCTAD n'ont pas abouti à des résultats tangibles.

Par ailleurs, un memorandum sur le cacao a été présenté par les 18 pays africains et malgache associés à la C.E.E., le 28 octobre 1966, au Conseil d'Association. Ce texte, soulignant les difficultés du marché, demande la collaboration de la C.E.E. pour tenter de leur apporter une solution.

3.2. La campagne 1965-1966 en Côte d'Ivoire.

En **Côte d'Ivoire**, malgré le très important tonnage de cacao commercialisé au cours de la campagne 1964-1965, supérieur de moitié à celui de la campagne précédente, le placement de cette récolte avait pu s'effectuer dans de meilleures conditions qu'on aurait pu le supposer grâce à des contrats passés judicieusement en début de campagne, et la Côte d'Ivoire a pu ainsi, avec des pertes limitées de la *Caisse de Stabilisation et de Soutien des Productions Agricoles*, aborder la campagne 1965-1966 sans stocks de report.

La nouvelle campagne a été ouverte le 11 octobre 1965 par décret n° 65-343 du 11 octobre 1965. La tendance du marché étant encore incertaine à cette époque, le prix au producteur a été ramené de 70 à 55 francs C.F.A. le kilo, tous points d'achat, les frais de ramassage et de transport au port d'embarquement demeurant comme par le passé à la charge de la *Caisse de Stabilisation et de Soutien des Productions Agricoles*. En abaissant ainsi le prix au producteur, la Côte d'Ivoire n'a fait d'ailleurs que s'aligner sur les mesures analogues prises par tous les pays producteurs africains qui, malgré l'allure favorable du marché en octobre 1965, ont tous réduit leurs prix au producteur dans des proportions souvent considérables, en vue de se prémunir contre un retournement toujours possible de la tendance. C'est ainsi que les prix du Ghana ont été fixés à 480 cedis la charge, en baisse d'environ 30 %, ceux du Nigeria à 65 et 50 livres la tonne selon la qualité, contre respectivement 120 et 105 livres précédemment, ceux du Cameroun à 55, 45 et 20 francs le kilo selon la qualité et ceux du Gabon à 48 francs le kilo. Les prix payés aux producteurs ivoiriens étaient, malgré la baisse, les plus élevés de tous les prix pratiqués en Afrique.

On pensait généralement, à l'ouverture des opérations, que la récolte ivoirienne serait équivalente à la précédente, mais cette estimation devait être révisée en baisse ; le tonnage commercialisé n'excéderait pas 120.000 tonnes et les premiers résultats connus de la commercialisation devaient confirmer ces prévisions.

En effet, la collecte a débuté très lentement et a été freinée par la lenteur de l'acheminement des premiers apports, retardé par des difficultés surgies en ce qui concerne l'attribution des cartes professionnelles de transporteurs. Au début décembre, les achats étaient nettement plus réduits qu'à la même époque de l'année précédente (40.500 tonnes contre 65.000 tonnes au 5 décembre) ; ils ont pris de l'ampleur peu après (près de 82.000 tonnes achetées au 9 janvier 1966), pour décliner rapidement au cours des deux mois suivants et, à la clôture, qui a été fixée au 23 avril 1966 par arrêté n° 453 du 20 avril, modifiant l'arrêté n° 396 du 12 avril 1966, la campagne principale s'est achevée sur un tonnage de 108.698 tonnes.

La campagne intermédiaire a été ouverte le 2 mai 1966 par décret n° 66-166 du 26 avril 1966. Le prix au producteur était maintenu à 55 francs le kilo ; elle s'est déroulée sur un rythme très lent et le produit recueilli était de qualité médiocre. Alors qu'on pensait qu'elle atteindrait 7 à 10.000 tonnes, à la clôture des opérations fixée au 16 septembre par arrêté n° 1114 du 16 septembre 1966, les achats ne s'élevaient qu'à 4.589 tonnes.

Au total, cependant, la campagne 1965-1966, avec plus de 113.000 tonnes commercialisées, se classe très honorablement au deuxième rang sur la liste des récoltes cacaoyères de la Côte d'Ivoire.

Le placement de la récolte principale s'est effectué très facilement, compte tenu des importants contrats qui avaient été établis en début de campagne. Les livraisons ont été faites au fur et à mesure des achats. Dès la fin du mois d'avril 1966, 93.500 tonnes avaient été exportées tandis que 14.500 tonnes étaient livrées à la SACO qui tourne maintenant à plein rendement.

Le maigre résultat obtenu au cours de la récolte intermédiaire devait poser de sérieux problèmes d'approvisionnement à la *Société Africaine de Cacao* (S.A.C.O.) qui s'était réservée la totalité des apports en pensant qu'ils seraient beaucoup plus abondants. Le faible tonnage commercialisé lui a été entièrement livré, à l'exception de 298 tonnes exportées vers la France. La SACO, dont la capacité de traitement a été portée à 25.000 tonnes, a produit en 1966, 8.200 tonnes de beurre et 7.860 tonnes de tourteaux, contre une production globale de 9.000 tonnes en 1964-1965. Comme les années précédentes, la Côte d'Ivoire a procédé cette année encore à d'importantes ventes anticipées des fèves à provenir de la prochaine campagne, ainsi que l'ont fait la plupart des grands producteurs africains.

3.3. La campagne 1965-1966 au Togo.

Au **Togo**, la campagne a été ouverte le 3 novembre 1965 par décret n° 65-166 du 2 novembre 1965. Le prix au producteur a été fixé à 40 francs C.F.A. le kilo, en baisse très sensible par rapport à celui de la campagne 1964-1965 (70 francs le kilo), mais cependant en hausse de 5 francs par rapport au prix de la campagne intermédiaire qui s'achevait. Bien qu'inférieur à celui de Côte d'Ivoire, ce prix n'en était pas moins encore nettement supérieur à celui du Ghana, compte tenu du cours de la monnaie ghanéenne sur le marché parallèle. La réglementation générale n'a pas subi de modifications, non plus que les bases du barème de commercialisation qui, pour un prix au producteur de 40 francs, correspond à un prix nu bascule Lomé de 50.290 francs C.F.A. la tonne et une valeur à facturer à l'O.P.A.T. de 52.161 francs C.F.A. la tonne.

Comme en Côte d'Ivoire, on pensait en début de campagne que la récolte serait sensiblement équivalente à celle de l'année précédente (17.588 tonnes), mais cette première estimation devait être réduite ensuite à 15.000 tonnes. Les premiers achats ont été faits à un rythme voisin de ceux de l'année précédente ; ils devaient fléchir légèrement par la suite et, en définitive, la récolte principale ne devait être inférieure que de très peu à celle de l'année précédente (13.293 tonnes contre 14.957 tonnes).

La campagne intermédiaire, malgré une ouverture hâtive fixée au 4 juillet, et bien que le prix au producteur ait été légèrement augmenté (45 francs C.F.A. le kilo, correspondant à une valeur à facturer à l'O.P.A.T. de 58.129 francs la tonne), n'a donné lieu qu'à des apports très médiocres tout au long de l'été. Les résultats de cette campagne intermédiaire étaient encore très faibles à la clôture, le 1^{er} octobre 1966 (1.515 tonnes contre 2.631 tonnes l'année précédente). La récolte globale, qui totalise 14.808 tonnes, peut être considérée comme très satisfaisante. Le placement s'en est effectué aisément. Dès le mois de janvier, le niveau des embarquements était élevé et, au 30 juin, la totalité de la récolte principale était exportée. Dès lors, l'écoulement du faible tonnage de fèves recueillies au cours de la récolte intermédiaire ne devait pas poser de problème et, compte tenu du niveau satisfaisant auquel les ventes se sont effectuées, la campagne s'est soldée en définitive par un résultat bénéfique pour l'économie togolaise.

Tableau N° 62 : Cacao - Production commercialisée

CAMPAGNES	COTE D'IVOIRE			TOGO			Total général
	Campagne principale	Campagne interm.	Total	Campagne principale	Campagne interm.	Total	
	Tonnes						
1956-1957	70.059	1.848	71.907	2.097	862	2.959	74.866
1957-1958	41.810	3.686	45.496	4.272	838	5.110	50.606
1958-1959	46.528	9.242	55.770	6.404	1.381	7.785	63.555
1959-1960	52.709	9.314	62.023	7.737	1.606	9.343	71.366
1960-1961	88.016	6.791	94.807	11.957	658	12.615	107.422
1961-1962	78.725	3.818	82.543	10.740	702	11.442	93.985
1962-1963	91.702	11.336	103.038	7.597	3.371	10.968	114.006
1963-1964	88.493	9.726	98.219	11.305	2.597	13.902	112.121
1964-1965	126.811	20.718	147.529	14.957	2.631	17.588	165.117
1965-1966	108.698	4.589	113.287	13.293	1.515	14.808	128.095

4. LA BANANE ET L'ANANAS

4.1. L'évolution du marché de la banane.

Le marché international de la banane a été caractérisé en 1966, comme déjà en 1965, par une surproduction massive consécutive à l'énorme accroissement des livraisons des pays d'Amérique latine qui représentent à eux seuls plus des deux tiers de la production mondiale. Celle-ci, évaluée à 14 millions de tonnes vers 1950, est passée à près de 24 millions de tonnes en 1964-1965. Un pays comme l'Équateur, qui produisait 450.000 tonnes vers 1950, voyait sa production s'établir à 2.098.000 tonnes en 1963-1964 et à 3.300.000 tonnes en 1965-1966.

Devant une telle progression, la première Conférence internationale de la banane, réunie à Gayaquil à la fin de l'année 1964, avait souligné le risque de voir se déclencher une crise de surproduction aussi grave que celle qu'avaient pu connaître d'autres produits tropicaux tels que le café ou le cacao. La F.A.O., consciente du danger que représentait cette situation, a, par la suite, constitué un groupe d'étude qui, après examen des problèmes qui se posent en la matière, notamment au cours d'une réunion tenue à Rome le 29 mars 1966, n'en est pas, pour autant, parvenue à dégager des solutions susceptibles de remédier efficacement à cette situation alarmante.

En 1966, la lutte très âpre pour la conquête des débouchés nouveaux, ou plus simplement pour le maintien des positions acquises, a eu ses répercussions sur le plan européen. Les pays africains et malgache associés à la Communauté Economique Européenne sont, en effet, intervenus auprès du Conseil d'Association et de la Conférence parlementaire, en soulignant avec une certaine vivacité que les conditions dans lesquelles l'Allemagne fédérale, principal importateur européen de bananes, avec une consommation de plus de 600.000 tonnes, se voit attribuer des contingents l'autorisant à importer en franchise douanière des pays tiers, ne leur assurait pas la préférence que devrait leur conférer l'application de la convention de Yaoundé. Le Gouvernement fédéral, pour sa part, a réfuté cette argumentation, en soulignant que le marché des bananes étant libre en Allemagne, il ne lui était pas possible d'orienter les acheteurs et de prendre des mesures tant que les pays africains ne seront pas en mesure d'offrir des bananes à des conditions concurrentielles de prix, de qualité et de présentation. C'était là soulever toute la question des prix de revient des plantations d'Amérique centrale dont les producteurs africains estiment qu'elles bénéficient de conditions très particulières. Dans le même temps, d'ailleurs, les pays latino-américains adressaient à la C.E.E. un memorandum soulignant l'intérêt essentiel qu'ils attachaient à ce que leurs exportations traditionnelles de bananes vers l'Europe des Six ne soient pas entravées par de nouvelles mesures.

La Côte d'Ivoire a cependant tenté une expérience et offert à l'Allemagne fédérale la livraison mensuelle de 1.600 à 1.800 tonnes de bananes sous emballages cartonnés au prix de 107,5 dollars la tonne FOB Abidjan. Les importateurs allemands se sont contentés d'offrir des prix allant de 80 à 82,5 dollars, en faisant observer que, pour une qualité analogue, les prix offerts par l'Equateur ne permettraient pas de pratiquer des cours supérieurs. La Côte d'Ivoire a rejeté ces contre-propositions, faites à un niveau inférieur à son prix de revient.

En juillet, le Conseil d'Association de la C.E.E. a d'ailleurs envoyé en mission en Côte d'Ivoire un de ses chefs de service pour étudier ce problème. Celui-ci, qui s'est déclaré impressionné par les efforts déjà accomplis en Côte d'Ivoire en faveur de la banane, n'en a pas moins constaté l'écart important qui existait entre les prix des bananes équatoriales (82 dollars) et ivoiriennes (102 à 116 dollars). Les séances de travail qui ont été tenues à cette occasion ont cependant permis d'établir que cet écart pourrait éventuellement être sensiblement réduit par une meilleure répartition de la production dans le temps, un échelonnement plus étudié des sorties, un abaissement du coût de fret, par la mise en service du frigorifique qui permettra un chargement plus rapide et une amélioration des rotations des navires bananiers. Les questions de présentation ne devraient plus pouvoir être invoquées, maintenant que la Côte d'Ivoire exporte presque entièrement sa récolte sous forme d'emballages cartonnés.

Ces discussions serrées illustrent fort bien l'âpreté et la vigueur de la concurrence sur le marché international. Si la Côte d'Ivoire, du fait des prix très bas pratiqués par ses concurrents d'Amérique latine, ne peut s'imposer et développer

Tableau N° 63 : Importations en France de bananes *

PROVENANCES	Importations en France			Part relative des provenances			Comparaison	
	1963-64	1964-65	1965-66	1963-64	1964-65	1965-66	1964-65 1963-64	1965-66 1964-65
	Tonnes			%			± %	
Guadeloupe	76.068	30.518	113.891	21,9	7,9	26,0	- 59,9	+ 273,2
Martinique	49.066	159.166	146.389	14,1	41,3	33,4	+ 224,4	- 8,0
Côte d'Ivoire	82.845	74.901	69.816	23,8	19,5	15,9	- 9,6	- 6,8
Cameroun	62.842	78.914	52.852	18,1	20,5	12,1	+ 25,6	- 33,0
Madagascar	13.451	12.126	19.718	3,9	3,1	4,5	- 9,9	+ 62,6
Canaries	18.324	12.946	10.347	5,3	3,4	2,4	- 29,3	- 20,1
Equateur	21.474	7.904	12.916	6,2	2,1	2,9	- 63,2	+ 63,4
Divers	23.160	8.539	12.164	6,7	2,2	2,8	- 63,1	+ 42,5
TOTAL	347.230	385.014	438.093	100,0	100,0	100,0	+ 10,9	- 12,1

* Campagnes s'étendant du 1^{er} septembre au 31 août.

Source : Statistiques du commerce extérieur de la France.

ses ventes sur les grands marchés internationaux, du moins a-t-elle tout intérêt à ménager les positions traditionnelles qu'elle s'est acquises de longue date sur les marchés de France, d'Italie et d'Algérie qui représentent la quasi-totalité de ses ventes, sans négliger pour autant toutes les possibilités nouvelles qui peuvent s'offrir à elle.

Le marché algérien a connu quelques à-coups en 1966. Son volume annuel est demeuré cependant sensiblement constant malgré quelques arrêts des ventes ; un accord intervenu en octobre 1966 entre les deux pays a réglé pour cinq mois les dispositions qui régissent l'entrée des bananes ivoiriennes en Algérie.

En Italie, le marché a été en principe libéré mais demeure, en fait, soumis à un contingentement qui a été porté de 270.000 à 300.000 tonnes en 1966 et bénéficie pour 75 % aux pays associés à la Communauté Economique Européenne, protégés par un droit de 20 %. La Côte d'Ivoire a pu, de ce fait, maintenir ses positions qui font de l'Italie son deuxième client, mais ce marché fait l'objet de vives attaques de la part d'un groupe israélo-italien, et aussi des grands groupes internationaux qui s'efforcent d'y écouler leur surplus de production d'Amérique latine.

Sur le marché français, la Côte d'Ivoire a bénéficié en 1966 de conditions favorables. On constate depuis deux ans une reprise très nette de la consommation que l'on attribue généralement à l'importance des jeunes classes d'âge, fortes consommatrices de bananes. Alors que les importations stagnaient il y a trois ans aux environs de 350.000 tonnes par an, en 1965 elles ont atteint 399.282 tonnes et devaient marquer de nouveaux progrès en 1966. Le programme indicatif pour l'année 1966, soumis par le Ministère des Finances et des Affaires Economiques au *Comité Interprofessionnel de la Banane* (C.I.B.) lors de sa séance du 10 novembre 1965, prévoyait l'importation de 409.000 tonnes de bananes fraîches, répartie à raison de 100.000 tonnes, 127.000 tonnes, 89.000 tonnes et 93.000 tonnes pour chacun des quatre trimestres de l'année. Il ne s'agissait là que d'un simple programme prévisionnel susceptible, par conséquent, d'être modifié en cours d'année au gré des besoins réels. En fait, la consommation s'est révélée supérieure aux prévisions pendant les cinq premiers mois de l'année, au point qu'il a été nécessaire de recourir à des achats hors de la zone franc. Un avis aux importateurs, du 2 avril 1966, a autorisé l'importation d'un contingent de 16.000 tonnes d'Amérique latine.

Par la suite, le marché a été plus irrégulier et a retrouvé difficilement son équilibre après la période de vacances mais, en fin d'année, les importations françaises totalisaient 458.961 tonnes contre 399.282 tonnes, soit une progression de 15 %. La Côte d'Ivoire s'est vu attribuer sur ce marché en expansion une part proportionnellement équivalente à celle de l'année précédente, le mode de répartition entre producteurs antillais et africains et malgache n'ayant pas subi de

modifications. En septembre, la Côte d'Ivoire a bénéficié, comme les autres producteurs de la zone franc, du report de quota guadeloupéen, selon les règles habituelles, à la suite de la destruction des plantations guadeloupéennes par le cyclone Inès, ce qui a permis d'accroître ses livraisons en fin d'année. Les besoins du marché français ont pu ainsi être couverts sans qu'il soit nécessaire de faire appel à des nouvelles importations hors zone franc.

Les prix sur le marché français ont connu une période très favorable pendant les cinq premiers mois de l'année 1966 où ils se sont presque constamment maintenus au maximum autorisé. A partir du mois de juin, les fortes importations réalisées en mai et l'arrivée des fruits de saison au moment des premières chaleurs ont perturbé les cours. Les prix ont fléchi sensiblement, pour atteindre 0,75 franc le kilo en régime sous polyéthylène et 1 franc sous emballage cartonné. Pendant toute la période des vacances, le marché est demeuré faible et ce n'est qu'en septembre que les cours se sont rétablis à 1 franc pour les régimes et 1,30 franc pour les mains en emballage cartonné. Pendant tout le dernier trimestre de l'année 1966, le marché n'avait pas retrouvé complètement son équilibre, et les prix avaient tendance à se stabiliser en baisse entre 0,70 et 0,90 franc pour les régimes et 1,10 et 1,30 franc pour les cartons. Le prix moyen, wagon départ quai français, des bananes ivoiriennes s'est cependant établi, pour l'ensemble de l'année 1966, à un niveau légèrement supérieur (6 %) à celui de 1965, mais il convient, pour établir une comparaison valable, de tenir compte des nouvelles conditions de présentation intervenues en cours d'année.

Sur les marchés algérien et italien, les prix ont subi une évolution analogue à celle du marché français et l'on a constaté notamment un fléchissement semblable des cours à la fin du premier semestre.

4.2. La production de la banane en Côte d'Ivoire.

Les difficultés du marché avaient conduit à un contingentement des exportations de Côte d'Ivoire au cours des deux derniers mois de 1965. La reprise des ventes sur le marché français à un niveau élevé a permis de supprimer ces restrictions, dès le mois de janvier 1966, mais la surface des plantations a été sagement maintenue à son expansion antérieure. Au cours des six premiers mois de 1966, la Côte d'Ivoire a exporté au total près de 64.000 tonnes de bananes fraîches, tonnage très proche de celui du premier semestre de l'année précédente (66.773 tonnes). Toutefois, ces données comparables recouvraient une évolution profondément divergente. En 1966, en effet, les expéditions mensuelles sont allées en s'amenuisant

progressivement. Très fortes en janvier (13.288 tonnes), elles ne s'élevaient plus qu'à 7.654 tonnes en juin (au lieu de 10.898 tonnes en juin 1965). En juillet, on enregistrait une nouvelle baisse (5.929 tonnes) et fin septembre le décalage entre les deux années s'était encore sensiblement creusé : 83.017 tonnes pour les neuf premiers mois 1966 contre 91.619 tonnes pour les neuf premiers mois 1965.

Cette diminution des exportations était consécutive à une réduction de production, provoquée par la sécheresse, qui préoccupait fortement les milieux professionnels ; ceux-ci estimaient que la baisse de rendement due à l'insuffisance des précipitations pouvait être chiffrée à 10 ou 15.000 tonnes, soit 10 % environ de la production annuelle, pour la période allant de novembre 1965 à mars 1966. La sécheresse ayant persisté les mois suivants, on estimait généralement au cours de l'été que, pour l'année entière, la production exportable n'excéderait pas 110.000 tonnes ; cependant, la situation s'est sensiblement améliorée pendant le dernier trimestre. Les fortes exportations enregistrées en novembre (14.708 tonnes) et décembre (16.095 tonnes) ont nettement réduit le déficit des mois précédents, de sorte que l'année s'est achevée en définitive sur une exportation de 127.675 tonnes contre 128.515 tonnes en 1965, déjà en légère baisse par rapport à l'année précédente. Sur ce total, les livraisons à la France se sont élevées à 82.680 tonnes contre 78.037 tonnes en 1965 (+ 6 %).

Tableau N° 64 : Bananes - Exportations de Côte-d'Ivoire *

DESTINATIONS	Exportations			Part relative des destinations		
	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1963-1964	1964-1965	1965-1966
	Tonnes			Pour cent		
France	104.939	67.672	67.025	75,7	57,4	56,2
Algérie	444	15.425	18.498	0,3	13,1	15,5
Sénégal	14	3.874	4.226	—	3,3	3,5
Italie	31.511	29.644	25.050	22,7	25,2	21,0
Allemagne occidentale	—	—	1.071	—	—	0,9
Allemagne de l'Est	961	1.168	1.344	0,7	1,0	1,1
Autres pays	751	24	2.195	0,6	—	1,8
TOTAL	138.620	117.807	119.409	100,0	100,0	100,0

* Campagnes s'étendant du 1^{er} septembre au 31 août.

Source : Statistiques douanières de la Côte d'Ivoire.

Si l'on peut déplorer que la sécheresse n'ait pas permis à la Côte d'Ivoire de développer sa production à un moment où l'élargissement du marché français aurait permis d'absorber un tonnage supplémentaire, ce résultat de près de 128.000 tonnes exportées (fourni par la COBAFRUIT) ne peut cependant pas être tenu pour entièrement défavorable. Il convient, en effet, de considérer qu'au cours du premier semestre 1966, 50 % des expéditions ont été faites en mains sous carton ce qui, par suppression de la hampe, réduit le tonnage d'une proportion sensible de l'ordre de 10 à 15 % ; le pourcentage des expéditions en emballages cartonnés devait encore s'élever au cours du deuxième semestre, de sorte que, pour l'année entière, grâce aux efforts de la SONACO qui a mis en service, en cours d'année, deux nouvelles stations de conditionnement et sa cartonnerie du port, c'est près de 80.000 tonnes de bananes qui ont été expédiées sous cette nouvelle présentation : ce tonnage équivaut à environ 95.000 tonnes de fruits en vrac tels qu'ils étaient comptabilisés auparavant.

Si l'on tient compte de ce correctif nécessaire, à apporter à la comparaison des données chiffrées des deux années, il apparaît que les exportations de l'année 1966 sont en réalité en léger progrès par rapport à celles de 1965 et retrouvent approximativement le niveau de l'année 1964, si l'on retient les statistiques fournies par la COBAFRUIT. La progression serait plus marquée en prenant pour base le chiffre de la Direction des statistiques qui fait état de 131.711 tonnes d'exportations à toutes destinations.

Il n'en reste pas moins que la commercialisation de la banane, dans un marché difficile, doit faire l'objet d'une attention vigilante et soutenue. La Côte d'Ivoire doit poursuivre ses efforts en vue de la généralisation de la présentation sous carton qui conditionne maintenant la vente sur tous les marchés. Il serait souhaitable qu'elle intensifie ses tentatives d'implantation sur des marchés nouveaux où elle a pris pied épisodiquement en cours d'année, tels que la Tunisie, le Maroc, la Lybie et en Allemagne de l'Est avec qui elle a renouvelé, à la fin de 1965, un accord de troc portant sur 2.500 tonnes de bananes à livrer contre des engrais et de la quincaillerie.

Mais pour permettre à la Côte d'Ivoire de franchir une nouvelle étape dans les progrès de sa production qui stagne au même niveau depuis plus de quatre ans, l'élément nouveau qui lui assurerait la sécurité d'amples débouchés supplémentaires est incontestablement l'ouverture du marché d'Allemagne fédérale. C'est dans ce sens que devraient être axés les efforts malgré les obstacles difficiles à surmonter qui s'accumulent sur cette voie.

4.3. L'ananas en Côte d'Ivoire.

Une nouvelle et forte progression de la production d'ananas a été enregistrée en 1966. Le tonnage des fruits frais récoltés par les deux grandes sociétés productrices (SAFCO et SALCI) est passé, en effet, de 34.250 tonnes en 1965 à près de

50.000 tonnes en 1966. Ce développement remarquable est le résultat, non pas de l'extension des plantations propres des sociétés (17.000 tonnes), mais de l'accroissement considérable des apports des plantations familiales créées avec leur assistance technique (32.600 tonnes).

L'écoulement de cette production accrue n'a pas été sans soulever quelques difficultés. Les ventes de fruits frais se sont faites pendant presque toute l'année sur un marché français maussade qui a obligé les producteurs à limiter leurs exportations, et ce n'est qu'à la fin de l'année qu'elles ont pu prendre toute leur ampleur, juste avant la période des fêtes. Les résultats enregistrés en 1966 n'en sont pas moins supérieurs à ceux de l'année précédente. Les efforts en vue de l'élargissement des débouchés se sont traduits par un premier envoi de fruits sur le marché de Covent Garden à Londres. Le succès rencontré par cette première réexpédition, faite à partir de Marseille, devrait permettre à la Côte d'Ivoire de prendre pied définitivement sur ce marché nouveau. L'extension des ventes aux pays étrangers devient, en effet, une nécessité pour la Côte d'Ivoire, en raison de l'augmentation de sa production et aussi parce que les exportations vers la France se trouvent limitées du fait du jumelage institué en faveur des producteurs antillais. La Martinique éprouvant de plus en plus de difficultés à maintenir sa position face à la Côte d'Ivoire, celle-ci se trouve dans l'obligation de limiter ses exportations vers la France, alors que le marché se développe et que la clientèle, pour faire face aux besoins grandissants, doit faire appel à des importations hors de la zone franc.

En ce qui concerne les fruits traités (conserves et jus), la production, qui approchait 20.000 tonnes de produits finis en 1965, a atteint près de 25.000 tonnes en 1966. Le placement s'est effectué essentiellement vers la France.

Tableau N° 65 : Exportations d'ananas de Côte d'Ivoire

ANNÉES	Quantités			Valeurs		
	Fruits frais	Conserves	Jus	Fruits frais	Conserves	Jus
	Tonnes			Millions francs c.f.a.		
1950	100	14	441	3	1	28
1960	3.045	4.202	3.760	98	317	286
1961	2.105	4.391	3.693	90	325	221
1962	2.382	5.450	4.210	102	406	244
1963	2.885	7.826	5.927	129	577	318
1964	4.210	10.747	7.264	197	797	382
1965	4.591	12.880	7.812	205	908	373
1966	6.839	19.079	7.812	302	1.288	362

5. LE COTON

5.1. Le marché international du coton.

L'année 1966 marquera un tournant important dans l'évolution de la production cotonnière mondiale car elle a vu, d'une part, l'entrée en application de la nouvelle loi américaine et, d'autre part, la réduction d'un tiers des surfaces plantées aux Etats-Unis, ce qui devait entraîner à l'avenir une diminution très sensible, de près de 5 millions de balles, de la production mondiale et un renversement de la tendance en ce qui concerne la situation des excédents. Cependant, au cours de la saison 1965-1966, la tendance antérieure prévalait toujours et l'accumulation des stocks qui s'est manifestée sur le marché mondial depuis plusieurs années s'est encore aggravée, mais à un rythme plus lent que les années précédentes.

La production mondiale a dépassé 52 millions de balles, en faible progression par rapport à celle de l'année précédente, malgré un léger recul de la production des Etats-Unis.

La consommation a continué à progresser également de près d'un million de balles, soit de 2 %, mais son rythme d'expansion s'est singulièrement ralenti car en 1964-1965 l'avance avait été de 5 %. Elle s'est située à un niveau proche de 51 millions de balles qui n'en laissait pas moins subsister, au 1^{er} août 1966, un surplus de l'ordre de 1,5 million de balles par rapport à la production. Cet excédent est venu gonfler à nouveau des stocks mondiaux déjà pléthoriques : ils ont atteint à cette date 29 millions de balles (dont 16,7 millions de balles aux Etats-Unis), tandis que le volume des exportations mondiales progressait légèrement de 16,6 à 16,8 millions de balles.

Cette situation devrait connaître, dans un proche avenir, une sérieuse amélioration, puisque les prévisions faites au mois d'août 1966 font état, pour la prochaine campagne, d'une production mondiale de 47,5 millions de balles (en baisse de 5 millions de balles) pour une consommation de 52,2 millions de balles, ce qui se traduira par un renversement de la tendance et une résorption importante des stocks de report. Mais ceux-ci n'en pèseront pas moins pendant longtemps encore sur le marché avant d'être entièrement éliminés, d'autant plus que l'on constate que la concurrence des fibres synthétiques, toujours aussi vive, contribue par ailleurs à perturber profondément les courants commerciaux traditionnels car les ventes de textiles nouveaux sont orientées essentiellement vers les pays industriels à pouvoir d'achat élevé, alors que les produits cotonniers se limitent davantage aux pays du tiers monde dont la consommation ne progresse que sous l'effet de l'expansion démographique.

La situation statistique du marché, conjuguée avec la nouvelle réglementation américaine — qui n'est entrée en application que le 1^{er} août 1966, mais a fait sentir ses effets bien avant par le jeu des contrats à terme — devait avoir une influence déprimante sur le marché tout au long de l'année.

La nouvelle loi cotonnière américaine promulguée en 1965 visait, on s'en souvient, de réduire les surfaces ensemencées de façon tangible. A cette fin, tout en maintenant le prix unique, le prix de soutien a été ramené de 29 à 21 cts/lb, mais pour en bénéficier les superficies plantées devaient être réduites au moins de 12,5 %, une allocation compensatoire de 9 à 14 cts étant allouée selon l'importance de la réduction effective de surface. De plus, une prime de 9,42 cts a été attribuée aux cotons destinés à la consommation nationale. La nouvelle loi a reçu un accueil favorable des différents milieux professionnels intéressés des Etats-Unis. Elle a par contre provoqué de vives réactions dans les pays latino-américains qui redoutaient, à la suite de la baisse du prix de soutien qui, par le jeu des primes, n'affecte que les cotons vendus à l'extérieur, un réajustement généralisé, en baisse, des cours mondiaux, ce qui n'aurait pas manqué d'affecter également les pays producteurs africains.

Durant le dernier trimestre de l'année 1965, les cours étaient orientés à la baisse et, pendant les premiers mois de l'année 1966, ils ont continué à se dégrader. Après le mois de mars cependant, on devait constater, pour les premiers contrats à terme passés sous le régime de la nouvelle réglementation, un redressement des prix quand les Etats-Unis eurent renouvelé les assurances qu'ils ne pratiqueraient pas des prix de dumping afin de liquider à tout prix leurs stocks excédentaires, et qu'ils ne tenteraient pas de redonner sans ménagement à leurs ventes internationales, en forte baisse depuis deux ans, le volume qu'elles avaient atteint quelques années auparavant. Les cours ont alors progressivement retrouvé leur niveau de l'année 1965. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les cotons de la zone franc, l'Allen 1^{er} Tchad, qui valait 2,82 francs le kilo FOB en septembre 1965 et avait fléchi à 2,60 francs en janvier 1966, est revenu, au cours de l'été, à des prix de l'ordre de 2,70 francs. Par la suite, les cours n'ont évolué que dans des limites très étroites. On doit noter d'ailleurs que la reprise a été plus marquée pour les cotons de grades supérieurs qui ont été plus recherchés et ont pu se placer facilement, alors que la compétition était serrée pour les classements moyens et inférieurs ; les réapprovisionnements en ces qualités se sont effectués au jour le jour, par petits lots, et pendant tout le deuxième semestre les cours avaient tendance à fléchir malgré la reprise de l'industrie textile européenne, dès que des pays tels que la Syrie, l'Iran, la Turquie ou la Nigeria essayaient d'améliorer leur position exportatrice et pesaient sur le marché, les ventes de Nigeria concurrençant plus directement les cotons de la zone franc et gênant parfois leur placement.

En France, après la crise de l'industrie textile de l'année 1965, la reprise a été assez nette dès le début de l'année 1966 puisque, pendant le premier semestre, les importations de coton se sont élevées à 164.258 tonnes contre 131.921 tonnes importées pendant les six premiers mois de 1965. Cette reprise a permis un pla-

cement plus rapide des cotons de la zone franc, à des conditions meilleures que l'année précédente, en dépit de la politique d'achat très prudente des industriels qui ne se couvraient qu'au fur et à mesure des besoins. L'activité s'est poursuivie à un rythme moyen pendant toute la fin de l'année 1966, mais la demande manquait de ressort bien que la situation fût saine. Pour l'année entière, les importations françaises ont progressé de 233.422 tonnes, en 1965, à 284.804 tonnes. On relève, en 1966, une tendance à l'accroissement des achats français en cotons russes avec, en contrepartie, la perspective pour la France de développer ses ventes de tissus dans les pays de l'Est. Les achats de cotons originaires de la zone franc ont également progressé de façon très sensible (52.630 tonnes contre 36.686 tonnes l'année précédente).

Dans l'ouest africain, on doit mentionner la réunion du *Fonds inter-Etat de soutien et de développement du coton* qui s'est tenue à Bobo-Dioulasso en novembre 1966. Le communiqué final du 25 novembre 1966 a mis l'accent sur l'avantage qu'auraient les pays producteurs à se regrouper au sein d'une organisation commune en vue de promouvoir une politique harmonisée de développement, et sur l'intérêt que présenterait un financement complémentaire assuré par les organismes internationaux en vue d'un soutien accru dans un marché orienté vers la baisse. Le Fonds souhaiterait obtenir, par ailleurs, l'appui financier d'organismes internationaux pour développer l'utilisation des engrais et insecticides, et envisage la création d'une usine de préparation d'engrais et d'insecticides commune à tous les Etats membres du Fonds.

Tableau N° 66 : Coton - Production commercialisée

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Togo	Total
Tonnes de « coton-graine »						
1956-1957	2.811	2.359	2.605	114	6.115	14.004
1957-1958	4.985	3.278	3.490	329	5.873	17.955
1958-1959	2.136	2.085	2.845	913	5.850	13.829
1959-1960	4.600	2.905	1.015	1.257	9.128	18.905
1960-1961	4.000	2.900	2.769	1.003	7.195	17.867
1961-1962	3.300	1.500	2.407	2.313	5.584	15.104
1962-1963	6.243	4.000	6.622	4.597	8.631	30.093
1963-1964	5.700	3.653	8.048	5.339	4.212	26.982
1964-1965	8.613*	3.568	8.787	6.778	6.344	34.090
1965-1966	13.969*	6.400	7.463	6.077	8.088	41.997

* Dont Allen : 5.527 en 1964-1965 et 9.125 en 1965-1966.

5.2. *La production dans les Etats de l'Union monétaire.*

La production globale des Etats de l'Union monétaire a été très nettement supérieure à celle de l'année précédente (près de 42.000 tonnes contre 34.000 tonnes), confirmant ainsi les bons résultats enregistrés au cours de la dernière décennie et consolidant la progression particulièrement rapide des quatre dernières années. Cependant, les résultats de la campagne 1965-1966 ne peuvent pas être considérés comme uniformément favorables. Les récoltes ont été très satisfaisantes dans la zone côtière, où la pluviosité a été à peu près normale, grâce à une extension parfois importante des surfaces cultivées ; elles ont été beaucoup plus décevantes dans la zone sahélienne où se sont fait sentir assez durement les premiers effets d'une période de sécheresse qui devaient se poursuivre au cours de la campagne suivante, et où quelques négligences également paraissent responsables d'une baisse sensible de rendement auquel on doit imputer une certaine stagnation et parfois même une légère régression de production.

En **Haute-Volta**, la campagne a été ouverte le 1^{er} décembre 1965 par décret n° 8/CIM/DCI du 8 septembre 1965. Le prix au producteur a été maintenu à 34 francs C.F.A. le kilo (Allen 1^{er} choix) et 30 francs (2^e et 3^e choix). Compte tenu d'un prix de réalisation estimé à 132.000 francs la tonne (1^{er} choix) et 117.000 francs (2^e et 3^e choix), l'intervention du Fonds de soutien a été fixée sur la base d'une prévision de commercialisation de 10.500 tonnes à 41 millions de francs C.F.A.

Par ailleurs, la Haute-Volta avait bénéficié, parmi d'autres financements extérieurs, d'un crédit consenti par le F.A.C. de 215 millions de francs C.F.A. (a) au titre de la deuxième tranche 1965, en vue du développement et de la modernisation de l'agriculture du nord des plateaux mossi. Ce crédit a été affecté pour une bonne part à l'amélioration de la culture cotonnière qui est à la base du développement agricole de la région considérée. Cependant, malgré les efforts effectués au moment de la mise en place de la campagne 1965-1966, la commercialisation n'a pas pleinement répondu aux espoirs placés en elle et n'a atteint, à la clôture des achats, que 7.466 tonnes de coton graine, en baisse sensible par rapport aux deux récoltes précédentes qui s'étaient élevées respectivement à 8.787 tonnes en 1965 et 8.048 tonnes en 1964.

Ces résultats médiocres sont imputables, tout d'abord, à de mauvaises conditions climatiques. La pluviosité irrégulière a été caractérisée par des déficits importants en mai et juin, puis par un arrêt prématuré en septembre, aggravé par l'harmattan en novembre. Par ailleurs, il semble que l'effort de promotion ait porté plus sur le développement des surfaces cultivées que sur un strict respect des normes agronomiques, ce qui a entraîné une baisse sensible des rendements

(a) Ce crédit de 215 millions a été utilisé seulement pour la campagne 1966-1967 (démarrage opération nord-mossi le 1^{er} janvier 1966). Par contre, d'autres opérations F.A.C. ont été mises en place sur Dédougou et sur l'ensemble de la zone SATEC pour le développement agricole en général, donc également pour la culture cotonnière qui est aussi dans ces régions la base du développement. Sur le reste des zones C.F.D.T., une opération F.A.C. "encadrement général" a permis de poursuivre l'effort cotonnier.

qui se sont établis à un niveau très bas. Enfin, comme par le passé, une partie de la production semble avoir échappé à la commercialisation officielle pour aller alimenter l'artisanat local et certains circuits d'exportation non contrôlée vers les pays voisins. On peut cependant relever au cours de cette campagne certains facteurs d'évolution intéressants pour l'avenir de cette production, tels que le développement de la culture attelée, le développement de l'usage des insecticides et de la fumure minérale sur des surfaces encore assez limitées qui laissent néanmoins bien augurer de l'avenir.

Après l'égrenage, qui s'est effectué avec un rendement inférieur à celui de l'année précédente (33,79 % contre 34,12 %) dans les deux centres de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, la récolte a fourni 2.532 tonnes de fibres dont la qualité était inférieure à celle de l'année précédente, mais qui ont pu cependant se placer sans trop de difficultés, soit en Côte d'Ivoire, soit en France.

Par ailleurs, au cours de cette campagne, la Haute-Volta a poursuivi ses efforts en vue de se doter d'une industrie textile. La mise au point du projet VOLTEX, qui associe des intérêts voltaïques, français, allemands et ivoiriens (Etablissements Gonfreville) en vue de la construction d'une usine textile, s'est précisée au cours de cette année et la phase des réalisations devrait débiter prochainement, en 1967.

Au **Niger**, les efforts soutenus et constants entrepris depuis quelques années en faveur de la culture cotonnière permettaient d'espérer une nouvelle progression au cours de la campagne 1965-1966 et tout avait été mis en œuvre à cette fin. Le plan de campagne prévoyait une augmentation de 25 % des semences, de 16 % des surfaces cultivées et de 37 % de la production. Les surfaces cultivées sont bien passées de 14.900 hectares à près de 16.500 hectares, mais la production n'a pas suivi, et de loin, la même évolution. En effet, alors qu'on espérait encore en début de campagne obtenir 9.400 tonnes de coton graine, de mauvaises conditions climatiques sont venues, comme en Haute-Volta, contrarier ces prévisions. Les semis hâtifs favorisés par les premières pluies ont été compromis par une période de sécheresse en juillet et, très vite, il est apparu que le tonnage récolté ne dépasserait pas celui de la récolte précédente. L'arrêt brutal des pluies en septembre devait encore aggraver cette situation, mais la baisse de rendement est également imputable à certaines négligences des cultivateurs dans les façons culturales, et aussi à une attaque violente et imprévue, à la fin du mois d'août, d'un parasitisme capsulaire virulent, dont les dégâts peuvent être évalués à près de 40 % de la récolte. Sans ce dernier contretemps, celle-ci aurait malgré tout dépassé 8.000 tonnes, mais en définitive, c'est une chute sensible de production que l'on a enregistrée : 5.989 tonnes contre 6.778 tonnes en 1964-1965.

La campagne s'est déroulée sans changement de prix au producteur dans des conditions analogues à la précédente, avec une participation des coopératives aux achats (près de 30 %). Par contre, le conditionnement du produit, déjà de qualité médiocre cette saison, a laissé quelque peu à désirer.

L'égrenage a été effectué dans les deux usines de Madaoua et de Maradi et la récolte a fourni au total 2.039 tonnes de fibres, le taux d'égrenage moyen (34,05 %) s'établissant à un niveau sensiblement inférieur à celui de l'année précédente (35,65 %), ce qui ne met pas en cause l'amélioration des semences, mais résulte uniquement des conditions climatiques de l'année.

La production de fibres a été entièrement exportée. Toutefois, en raison de la lourdeur du marché, le placement n'a pu se faire que par petits lots ; tout le tonnage disponible a pu cependant être placé en fin de campagne, au prix, parfois, de sacrifices sur les cours de réalisation qu'il a fallu, dans quelques cas, abaisser jusqu'à 125.000 francs FOB, alors que le prix de revient s'établissait à 147.297 francs, d'où la nécessité d'une intervention accrue de la Caisse de soutien.

La campagne 1965-1966, malgré les résultats décevants qui ont été enregistrés (recul de 11 % et baisse de la qualité) n'en aura pas moins été profitable par l'action en profondeur qu'elle a permis de mener en faveur de la vulgarisation des méthodes modernes de culture, et notamment en faisant comprendre à bon nombre de cultivateurs la nécessité impérieuse des traitements antiparasitaires. Elle ne devrait constituer qu'un accident dans la progression générale des dernières années, qui devrait reprendre dès qu'une amélioration des conditions naturelles le permettra.

Au **Togo**, la campagne a été ouverte du 3 janvier 1966 au 30 mai 1966 par décret n° 65-199 du 28 décembre 1965. Le prix au producteur du coton Mono a été fixé à 27 francs C.F.A. le kilo tous points d'achat, et la valeur de cession aux usines d'égrenage à 35.170 francs la tonne. Pour l'Allen, ces valeurs ont été fixées respectivement à 32 francs et 40.308 francs C.F.A.

La pluviométrie ayant été normale et correctement répartie, on pouvait attendre de cette campagne des rendements intéressants et l'on envisageait une production supérieure à 7.000 tonnes. La récolte a tenu pleinement ses promesses, et ces prévisions ont été largement dépassées puisque les résultats définitifs de la commercialisation s'établissent à 8.088 tonnes contre 6.344 tonnes en 1965.

Le coton produit appartient en presque totalité à la variété Mono. Les essais d'Allen, poursuivis dans le nord, n'ont donné que des résultats médiocres et seront sans doute abandonnés. Dans le sud, où ils se sont révélés plus encourageants, ils seront vraisemblablement poursuivis. Un crédit de 326.000 francs français, consenti par le F.A.C. le 28 décembre 1966, va permettre à la C.F.D.T. de poursuivre son action d'encadrement dans la zone de production du Coton Mono, où l'on constate une amélioration des qualités technologiques de cette variété. Une partie de cette production alimente l'usine de l'*Industrie Textile Togolaise* qui a été inaugurée le 7 mai 1966 à Dadja et doit utiliser annuellement 850 tonnes de coton fibre.

Les opérations d'égrenage ont été activement poussées et la récolte a fourni 2.814 tonnes de coton fibre. Dès le mois de juin, les premières exportations débutaient, alors que l'année précédente elles avaient été beaucoup plus tardives : à la fin du mois d'août, 1.636 tonnes de fibres et 1.242 tonnes de graines étaient exportées vers les destinations habituelles. Mais les sorties devaient ralentir considérablement par la suite, les ventes ne s'effectuant que par petits lots. A la fin du mois de novembre, peu avant l'ouverture de la nouvelle campagne, il restait encore en stock près de 700 tonnes de fibres à écouler, soit le quart de la récolte, les exportations à cette date n'ayant atteint que 2.170 tonnes (dont 1.645 tonnes à destination de pays autres que la France). Il subsistait en outre un stock de plus de 1.000 tonnes de graines qui encombraient les magasins et risquaient de gêner le stockage de la nouvelle récolte.

Au **Dahomey**, le régime de commercialisation a été réorganisé par le décret n° 275 du 11 août 1965 établissant la réglementation générale et le calendrier des marchés, et les conditions de la campagne 1965-1966 ont été déterminées par l'arrêté n° 948 du 15 décembre 1965. L'ouverture de la campagne a été fixée, pour la variété Allen, des 6 (nord-est, nord-ouest) et 15 décembre 1965 (centre, sud) au 15 mars 1966 et, pour le Mono, du 15 janvier 1966 au 1^{er} avril 1966.

Les prix varient suivant les zones et selon que les traitements insecticides ont été pris en charge par le producteur ou par la C.F.D.T. Ainsi, pour le coton Allen dont le traitement est payé directement par le producteur, le prix au kilo s'échelonne de 34 à 36,80 francs pour le premier choix et de 28 à 29 francs pour le deuxième choix. Pour le coton non traité ou dont le traitement a été avancé par la C.F.D.T., les prix varient de 25 à 27,80 francs pour le 1^{er} choix, le 2^e choix étant partout payé 20 francs. Pour le coton Mono, les prix s'échelonnent suivant les zones de 25 à 29,80 francs pour le 1^{er} choix, le 2^e choix étant uniformément payé 20 francs.

Les perspectives peu encourageantes des cours mondiaux ont conduit le *Fonds de soutien et de stabilisation des prix à l'exportation* à prévoir en plus de l'aide financière dégressive de la Communauté Européenne une intervention de l'ordre de 5 millions de francs C.F.A. pour l'écoulement de la récolte 1965-1966.

La campagne s'est déroulée dans de très bonnes conditions ; bien que la pluviosité ait été inférieure à la moyenne, les effets de ce déficit ont été moins sensibles que dans les pays plus septentrionaux, et les actions entreprises en vue d'enrayer la baisse de production des années précédentes ont pu porter pleinement leurs fruits.

Ces efforts ont été particulièrement marquants en ce qui concerne la culture de l'Allen, dont la commercialisation est passée dans la zone nord de 1.200 à 2.900 tonnes et, dans la zone sud, de 250 à 1.150 tonnes, soit au total 4.050 tonnes contre 1.450 tonnes l'année précédente.

Le coton Mono, dont le cycle végétatif est plus long, a été plus affecté par les conditions météorologiques mais, grâce à la propagande des services et organismes officiels qui a eu pour conséquence une extension des surfaces ensemencées, la production a pu également progresser de 1.900 à 2.300 tonnes.

Au total, les apports se sont élevés à près de 6.400 tonnes, ce qui représente presque un doublement par rapport à la récolte précédente (3.568 tonnes). Cet excellent résultat justifie les efforts consentis en faveur du coton et confirme pleinement les espoirs placés en cette culture. De plus, les progrès des façons culturales et l'introduction de variétés appropriées ont permis un allongement des soies. L'amélioration de la qualité, se conjuguant à la baisse des prix au producteur consentie en début de campagne, a grandement facilité le placement de la récolte qui avait été assez délicat l'année précédente : 2.481 tonnes de fibres et 2.593 tonnes de graines ont été exportées, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1966, vers les destinations habituelles.

La reprise de la production cotonnière pose au Dahomey le problème de l'égrenage qui est actuellement assuré par les deux usines de la C.F.D.T. à Bohicon (2.500 tonnes) et Kandi (2.500 tonnes), ainsi que par les trois petites usines de Savalou (1.500 tonnes), Djougou (1.000 tonnes) et Ndali (1.000 tonnes), soit une capacité maximum de 8.500 tonnes obtenue grâce à des usines plus ou moins vétustes. La production qui a dépassé 6.350 tonnes en 1965-1966 doit passer, selon les plans établis, à 9.000 tonnes en 1966-1967 et 10.000 tonnes en 1967-1968, grâce aux crédits accordés par le F.A.C., le 7 novembre 1966 (37,4 millions de francs C.F.A. destinés à la C.F.D.T.), et aux 260 millions destinés au programme général d'amélioration de la production agricole, dont la culture cotonnière bénéficiera pour une bonne part. Pour traiter cette production accrue, il est envisagé de construire dès 1967 une nouvelle usine d'égrenage à Parakou, dont le financement sera sans doute demandé au F.A.C. et dont la gestion sera confiée à la C.F.D.T. D'une capacité initiale de 12.000 tonnes, elle pourra être portée ultérieurement à 18.000 tonnes quand les besoins justifieront cette extension.

En **Côte d'Ivoire**, les conditions climatiques ont été médiocres, mais la culture cotonnière a fait, au cours de cette campagne, l'objet d'un effort particulièrement marqué dans le cadre du plan de diversification des cultures et de la promotion économique des régions centrale et septentrionale du pays.

L'ouverture de la campagne a été fixée au 15 novembre 1965 pour l'Allen et au 1^{er} janvier 1966 pour le Mono par décret n° 65-375 du 11 novembre 1965, la fermeture devant être faite pour les deux variétés le 31 mai 1966.

Le prix d'achat au producteur a été fixé à 33,50 francs C.F.A. le kilo tous points d'achat, comme lors de la précédente campagne, et celui du Mono à 30,20 francs à Bouaké et 29,70 francs à Korhogo. Les prix au producteur ont été maintenus, malgré une baisse sensible des prix de réalisation en 1965 et la perspective de cours mondiaux en recul, afin d'éviter tout relâchement dans la mise en œuvre du programme de développement cotonnier adopté par le Gouvernement.

Il était spécifié, en outre, que tout le coton fibre à provenir de la récolte devait être réservé par priorité aux industries locales. Le plan de développement prévoyait, pour la campagne 1965-1966, la plantation de 12.500 hectares et une production de 12.000 tonnes d'Allen. Les surfaces ensemencées se sont élevées à 11.777 hectares, à comparer avec 6.366 hectares l'année précédente. Malheureusement, les conditions climatiques défavorables n'ont pas permis d'atteindre intégralement les objectifs de production escomptés. La sécheresse a ramené le rendement moyen à l'hectare de 870 kg/ha en 1964-1965 à 775 kg/ha en 1965-1966, et la production commercialisée a été limitée de ce fait à 9.125 tonnes. Ce tonnage n'en représente pas moins une augmentation de près de 70 % par rapport à la dernière campagne pour laquelle les achats s'élevaient à 5.527 tonnes. De plus, le coton récolté est d'excellente qualité, et le rendement à l'égrenage qui voisine 40 % est le plus élevé de tous ceux des Etats de l'ouest africain.

Compte tenu des conditions météorologiques, ce résultat peut être considéré comme très favorable. La courbe ascendante de la production montre que les efforts des services gouvernementaux et de la C.F.D.T. en vue d'un développement bien conduit de cette culture ont été correctement suivis et parfaitement assimilés par les planteurs, surtout dans la zone nord, et laisse bien préjuger de l'avenir du plan.

Quant au Mono, dont la culture n'est plus encouragée, les rigueurs du climat et la désaffection des cultivateurs pour cette variété de faible rendement font que sa production s'amenuise progressivement au profit de l'Allen. La Direction des Produits du Ministère de l'Agriculture estime cependant la production de cette campagne à 4.748 tonnes qui n'auraient toutefois pas intégralement fait l'objet d'une commercialisation officielle.

L'égrenage de la récolte a été facilité par l'entrée en service, en février 1966, de la nouvelle usine de la C.F.D.T. construite à Bouaké sur avance consentie par le F.A.C. Cette usine très moderne, d'une capacité de 18.000 tonnes, disposant de 5.000 m² de hangars de stockage, a traité tout l'Allen de la région du centre, le Mono ayant été égrené dans l'ancienne usine rachetée par la CITEC, tandis que la production du nord était traitée dans l'usine Escarre de Korhogo dont la capacité va être augmentée de 50 %.

La récolte d'Allen a fourni au total 3.620 tonnes de coton fibre (967 tonnes de standard 0, 2.513 tonnes de standard 1 et 140 tonnes de standard 2). Les Etablissements Gonfreville ont absorbé, en plus du Mono, 1.440 tonnes d'Allen standard 1 et, comme l'année précédente, le surplus a été exporté vers la France et l'Europe. Les contrats d'exportation portaient sur 2.166 tonnes dont près des trois quarts (1.411 tonnes) étaient embarqués à la fin du mois de juillet. L'écoulement de la récolte 1965-1966 n'a pas posé de problèmes trop délicats, l'apport ivoirien sur le marché étant encore assez limité et la qualité du produit excellente. Mais les courants d'affaires établis au cours de cette campagne revêtent un certain intérêt car ils devraient faciliter le placement des récoltes ultérieures qui se traduiront par des exportations en croissance très rapide.

Pour faire face à l'augmentation prévisible de la production, la Côte d'Ivoire a bénéficié, en juillet 1966, d'une subvention du F.A.C., complétée par un prêt de la C.C.C.E., pour la construction et l'équipement, à Boundiali, d'une nouvelle usine d'égrenage d'une capacité de 15.000 tonnes, dont la réalisation et la gestion sont confiées à la C.F.D.T. et qui entrera en service en 1967. En fin d'année, une nouvelle convention F.A.C. attribuait un financement d'un montant de 75 millions de francs C.F.A. en vue de la construction de hangars de stockage du coton et de ses sous-produits.

Les possibilités d'égrenage de la Côte d'Ivoire seront ainsi portées à 39.000 tonnes de coton graine (Bouaké 18.000 tonnes, Korhogo 6.000 tonnes, Boundiali 15.000 tonnes). Trois autres usines dont l'implantation définitive n'est pas encore fixée, sont prévues mais non encore financées, pour assurer le traitement de la production qui doit, en principe, atteindre 50.000 tonnes de coton graine à partir de la campagne 1968-1969.

Les résultats enregistrés au cours de la campagne 1965-1966 donnent à penser que ces objectifs pourront être réalisés sans trop de difficulté.

Au **Sénégal**, enfin, on doit mentionner que les essais qui ont commencé au Sénégal depuis quelques années dans les régions du Siné-Saloum (Kaffrine), du Sénégal oriental (Tambacounda) et Haute-Casamance (Velingara) commencent à produire leurs fruits. Les premiers résultats sont prometteurs puisque, en dépit de conditions climatiques exceptionnelles et de quelques difficultés mineures de transport, la commercialisation a dépassé les prévisions : 1.150 tonnes au total ont été commercialisées (au lieu de 900 tonnes prévues), en majeure partie au Sénégal oriental (965 tonnes), et les rendements ont été excellents, dépassant 1 tonne à l'hectare dans bien des secteurs, ce qui laisse bien préjuger du développement futur du plan qui vise à la commercialisation de 3.000 tonnes de coton brut en 1967-1968, et 5.000 tonnes en 1968-1969. La discipline et la bonne volonté des paysans, bien encadrés par la C.F.D.T., expliquent ces bons résultats, d'autant plus encourageants qu'ils ont été contrariés par la sécheresse.

6. LES HUILES CONCRÈTES

6.1. Le marché international des huiles concrètes.

A la différence du marché des corps gras fluides dont les cours ont connu en 1966 des variations limitées, le marché international des corps gras concrets (coprah, huile de palme et palmistes) a enregistré un profond recul, d'autant plus sensible que 1965 avait été une année de hauts cours. Cette tendance ne paraît pas justifiée par l'évolution de la production mondiale qui demeure à peu près stable. Elle a été évaluée, en effet, base huile, à 3.170.000 tonnes en 1963, 3.142.000 tonnes en 1964, 3.206.000 tonnes en 1965 et 3.174.000 tonnes en 1966. Les exportations mondiales, évaluées sur les mêmes bases, n'ont également subi que de faibles variations depuis quatre ans : 2.206.300 tonnes en 1963, 2.257.100 tonnes en 1964, 2.156.300 tonnes en 1965 et 2.254.400 tonnes en 1966. L'augmentation de 98.000 tonnes des exportations mondiales en 1966, due uniquement au coprah, n'aurait certainement pas suffi à provoquer une chute des cours si elle n'avait pas été accompagnée d'une modification sensible des courants d'échanges.

La baisse a été amorcée en début d'année par des ventes massives de coprah philippin qui ont pesé sur le marché ; ce mouvement s'est trouvé aggravé par la suite lorsque les événements politiques survenus en Indonésie ont provoqué un retour aux courants de vente traditionnels et une accumulation de stocks d'huile et de graines dans les ports européens, hollandais notamment, alors que la demande des fabricants marquait le pas.

Le cours des coprahs philippins, qui avait atteint 280 dollars en 1965, était encore à 220 dollars au début de 1966 ; en dépit d'une légère reprise au cours de l'été 1966, il rétrogradait jusqu'à 163 dollars en novembre. En fin d'année, une légère reprise s'est dessinée à 180 dollars à l'annonce d'une évaluation en baisse de la nouvelle récolte philippine, mais on estimait généralement qu'il faudrait encore six mois au marché pour retrouver son équilibre.

Les palmistes ont suivi une évolution strictement parallèle, d'autant que les exportations nigériennes se maintenaient à un bon rythme malgré les troubles politiques. Les cours, à Londres, sont revenus de 66 livres en janvier à 51 livres en novembre 1966, ce qui donnait pour les palmistes de la zone franc un prix de 71 francs le quintal à cette dernière date. Il est heureusement à noter que cette évolution très défavorable des cours internationaux et français n'a eu pratiquement

ment aucune incidence sur la commercialisation des palmistes dans les Etats de l'ouest africain. Les achats en début d'année se sont effectués à un rythme nettement plus élevé qu'en 1965 et, au moment du ralentissement des apports qui a été plus marqué en 1966, les productions des deux campagnes tendaient à s'égaliser. En fin d'année, cependant, la campagne 1966 a conservé dans la plupart des cas un léger avantage par rapport à l'année précédente, malgré le ralentissement des apports dû à la sécheresse.

6.2. Les produits du palmier à l'huile.

Au **Dahomey**, l'organisation générale de la commercialisation, bien établie depuis l'entrée en service de l'huilerie de palmistes de Cotonou, n'a subi aucune modification cette année.

L'activité des huileries de palme de la SNAHDA a marqué, au début de l'année 1966, une avance sensible par rapport à celle de l'année précédente. Mais à partir de l'été, la sécheresse a fait sentir ses effets, et en septembre, l'écart avait disparu. En fin d'année, les résultats s'inscrivaient en léger recul par rapport à l'année 1965 : 97.659 tonnes de régimes traités (contre 107.082 tonnes) ont fourni 8.890 tonnes d'huile (contre 9.989 tonnes) et 7.347 tonnes de palmistes (contre 8.258 tonnes), tandis que les achats d'huile en provenance de Pobé et Alokogbé passaient de 1.023 tonnes à 1.391 tonnes.

Les achats contrôlés des palmistes sur les marchés effectués en 1966 ont été de 46.507 tonnes, sensiblement inférieurs à ceux de l'année 1965 (49.874 tonnes), et il en a été de même pour les achats d'huile de palme (11.314 tonnes en 1966 contre 14.108 en 1965), ce qui confirme la tendance déjà observée précédemment à l'augmentation de la consommation locale.

L'usine d'huile de palmistes de Cotonou a tourné cette année à pleine capacité en début de campagne et elle a poursuivi son activité à un rythme élevé. En fin d'année, seules la faiblesse persistante des approvisionnements et la mauvaise qualité des palmistes reçus ne lui ont pas permis de continuer de travailler à plein rendement. En douze mois, elle a cependant traité 42.682 tonnes de palmistes (contre 38.416 tonnes) et produit 18.843 tonnes d'huile (contre 17.913 tonnes) et 19.212 tonnes de tourteaux (contre 17.365 tonnes). Pour sa première année de fonctionnement à plein temps, elle a donc atteint les normes qui avaient été fixées au moment de l'élaboration du projet.

Les ventes de produits finis ont été quelque peu freinées par la hausse des cours internationaux. Les exportations d'huile de palmistes se sont, néanmoins, élevées, en 1966, à 17.943 tonnes (contre 16.376 tonnes en 1965), et celles de tourteaux à 17.508 tonnes (contre 15.609 tonnes). Les bons résultats enregistrés par l'huilerie de palmistes ont incité la SNADAH à prévoir un programme d'investissements nouveaux d'un montant de 30 millions de francs C.F.A., en vue de l'amélioration de l'usine.

Du fait de l'intervention de l'huilerie de palmistes qui absorbe maintenant la quasi-totalité de la production locale, les exportations d'amandes de palme ont été encore plus réduites qu'en 1965 (7.800 tonnes contre 16.033 tonnes), tandis que les exportations d'huile de palme se maintenaient au même niveau (12.606 tonnes contre 12.609 tonnes).

Le Dahomey a poursuivi en 1966 son programme de développement du palmier à huile qui comportait, pour cette année, outre l'achèvement du bloc de Houin (30 hectares), la plantation de 600 hectares à Hinvi et de 400 hectares à Calavi, sous la direction technique de la SONADER, avec l'aide financière du F.A.C. et du F.E.D.

Le 19 octobre 1966 a été lancée la réalisation du projet d'aménagement de 7.000 hectares de palmeraies associées à un périmètre équivalent de cultures vivrières dans le bloc d'Agonvy, qui s'intègre dans le programme de 17.000 hectares à réaliser de 1966 à 1970. Cette plantation financée par le F.E.D. sera conduite par la SONADER qui doit réaliser 600 hectares en 1967.

De plus, une convention F.A.C. signée le 7 novembre 1966, d'un montant de 145,8 millions de francs C.F.A., doit permettre à la SONADER d'implanter 1.000 hectares de plantations nouvelles dans les périmètres de Hinvi nord et de Calavi, et deux blocs vivriers de même superficie. Enfin, l'huilerie de palme d'Houin Ayamé, financée par le F.E.D. (435 millions de francs C.F.A.), dont les appels d'offres ont été lancés en début d'année, est actuellement en cours de construction et pourra commencer à fonctionner en 1967, grâce aux apports des plantations de palmiers sélectionnés déjà effectuées dans la région. Le plan de développement du palmier à huile commence donc à entrer dans la phase des réalisations actives.

Au Togo, où le décret n° 65-197 du 28 décembre 1965 a fixé à 21 francs C.F.A. le kilo, tous points d'achat, le prix des palmistes pour la période allant du 3 janvier 1966 au 31 décembre 1966, la commercialisation s'est effectuée cette année dans de très bonnes conditions, malgré la baisse des cours mondiaux, et tout au long de la campagne les achats se sont maintenus sans cesse à un niveau supérieur à ceux de l'année précédente. Au cours du dernier trimestre, la sécheresse a fait sentir ses effets, et les apports ont considérablement ralenti.

En fin d'année, la commercialisation s'élevait à 17.123 tonnes contre 15.106 tonnes en 1965, ce qui constitue de loin le meilleur résultat jamais enregistré au Togo. Les exportations ont été fortement ralenties par la baisse des cours pendant le dernier trimestre et, fin décembre, les sorties n'atteignaient encore que 14.475 tonnes. La production d'huile de palme de l'usine d'Alokoegbé, entièrement exportée vers le Dahomey, s'est établie cette année, après les incidents matériels de l'année précédente, en léger progrès (558 tonnes contre 487 tonnes) ; une convention a été passée avec la Communauté Economique Européenne pour la remise en état de l'usine dont la capacité doit être portée à 1.500 tonnes en 1966-1967, ainsi que l'amélioration des pistes de collecte. Une mission du F.E.D. est venue étudier sur place un projet de plantations de palmiers sélectionnés de 500 hectares dans la région d'Alokoegbé. Dans sa séance du 20 décembre 1965, le Comité directeur du F.A.C. avait, par ailleurs, attribué au Togo une dotation de 568.000 francs pour le financement d'une étude confiée à l'I.R.H.O., en vue du développement de la production de palmistes et d'huile de palme, comportant la reconnaissance de 20.000 hectares dans la région de Palimé et d'Atakpamé, et un projet de 5.300 hectares de palmeraies sélectionnées, à établir, de 1968 à 1972, dont les premières tranches comportent les 500 hectares du secteur d'Alokoegbé financés par le F.E.D. et 1.800 hectares dans les régions de Tsévié, Tabligbo et des Plateaux.

En **Cote d'Ivoire**, les progrès de la production se traduisent par l'augmentation, régulière depuis 1963, des exportations de palmistes. Celles-ci, qui plafonnaient alors aux environs de 10.000 tonnes, ont progressé à 12.822 tonnes en 1964 et dépassé 14.800 tonnes en 1965. Ce mouvement a été arrêté, en 1966, où les exportations du port d'Abidjan se chiffrent seulement à 11.960 tonnes. La demande toujours croissante d'huile de palme pour satisfaire les besoins intérieurs de l'alimentation locale et de l'industrie ont contraint la Côte d'Ivoire à reprendre ses importations (plus de 4.000 tonnes en 1966).

Elle devrait bientôt trouver un terme à ces difficultés d'approvisionnement car le plan de développement des plantations de palmier à huile, conduit avec énergie et méthode par la SODEPALM dans le cadre de diversification des cultures, grâce à l'aide financière importante du F.A.C. et du F.E.D., est maintenant bien engagé et ne devrait plus tarder à faire sentir massivement ses effets.

Le premier projet portant sur 4.700 hectares, pour un montant de 3.663.000 dollars U.C., est maintenant achevé. Le deuxième projet, beaucoup plus vaste, puisqu'il porte sur 32.000 hectares pour un montant de 32.813.000 dollars U.C., a été lancé et se poursuit conformément aux prévisions. Une firme allemande a enlevé l'adjudication du défrichage des 22.000 premiers hectares. En outre, les études financées par le F.A.C. en vue de la détermination de nouvelles zones favorables à l'implantation du palmier se sont poursuivies sur différents points du territoire.

Le programme de l'année 1966 portait sur la plantation de 8.563 hectares, dont 6.700 hectares par la SODEPALM. En juillet 1966, les plantations gérées par celle-ci couvraient 12.500 hectares, dont 4.500 plantés pendant le premier semestre 1966. Les plantations effectivement réalisées en cours d'année ont porté sur 6.399 ha de blocs industriels, 2.601 ha de plantations villageoises et 363 ha de plantations privées, portant le total cumulé à plus de 28.500 ha, alors que les prévisions du plan n'étaient que de 28.000 ha.

On doit noter les succès remportés par les plantations villageoises qui occupaient, en juin 1966, 4.600 hectares dont 1.200 hectares réalisés de janvier à juin, alors qu'on n'avait prévu que 3.200 ha, et en fin d'année plus de 5.800 ha, ce qui a incité le Gouvernement à étendre encore ses prévisions (79.000 ha plantés en 1970 au lieu de 76.000 ha prévus initialement).

En ce qui concerne les huileries, un groupe luxembourgeois a remporté l'appel d'offres pour la construction des deux premières usines d'huile de palme financées par le F.E.D., sur les huit prévues. Une autre huilerie est en construction à Cosrou pour le compte du groupe Blohorn et doit entrer prochainement en service.

Le plan est donc entré maintenant dans une phase de réalisation active et, les premières plantations ayant été effectuées depuis plusieurs années, on peut maintenant être assuré des progrès rapides de la production à bref délai.

6.3. Le coprah.

En ce qui concerne les autres corps gras concrets, la production de coprah demeure toujours aussi limitée et aussi décevante. Au **Togo**, du fait de l'augmentation de la consommation locale et des exportations incontrôlées, la production commercialisée a encore baissé en 1966, passant de 968 tonnes en 1965 à 845 tonnes (contre 2.581 tonnes en 1964). Il en est de même au **Dahomey** où la prime de 2 francs C.F.A. au kilo, payée précédemment, a été supprimée, et où la commercialisation s'est effectuée selon des prix indicatifs donnés par la Direction des Affaires économiques. La production contrôlée sur les marchés de l'intérieur est en baisse sensible : 1.179 tonnes, contre 1.575 tonnes en 1965, pour les onze premiers mois d'achats. Cette situation décevante devrait connaître une amélioration sensible car les Etats ont pris conscience de l'importance de la culture du cocotier et élaborent de nouveaux plans de développement qui ont reçu cette année un début d'application. Au Dahomey, une étude, effectuée à la demande du Gouvernement sur financement F.A.C. et maintenant achevée, préconise l'emploi des engrais chimiques, qui pourrait porter de 2.500 tonnes à 5.000 tonnes par an, en trois ou quatre ans, la production de la cocoteraie actuelle qui couvre 9.000 hectares

(dont 7.150 hectares en rapport, 1.150 hectares de plantations nouvelles et 700 hectares d'arbres dispersés). Par ailleurs, cette cocoteraie pourrait faire l'objet d'une extension sur une zone de 4.500 hectares (dont 3.500 hectares en blocs et 1.000 hectares en plantations de petite surface) susceptible de donner en dix ans 6.750 tonnes par an de coprah, ce qui porterait alors la production totale aux environs de 14.000 tonnes. La réalisation du programme de plantation sera confiée à la SONADER.

La **Côte d'Ivoire** s'est préoccupée également de ce problème. Elle dispose actuellement de plus de 10.000 hectares de cocoteraies dont 6.000 hectares sont déjà en rapport et fournissent près de 5.000 tonnes de coprah, dont 2.500 tonnes sont livrées à l'industrie locale, le restant étant auto-consommé. Elle envisage de lancer un plan de développement qui, sans atteindre l'ampleur de celui du palmier à huile, a cependant des dimensions respectables, et dont la réalisation sera également confiée à la SODEPALM.

Après sélection par l'I.R.H.O. d'un matériel végétal satisfaisant, fournissant 3 tonnes de coprah à l'hectare au bout de six ans, et prospection des zones possibles de plantation, le plan mis au point par l'I.R.H.O. prévoit, en plus de la rénovation des plantations anciennes (5.500 hectares), la création de 25.000 hectares de plantations nouvelles (15.000 hectares en blocs industriels et 10.000 hectares en plantations villageoises) d'ici 1970 ; cette superficie pourrait ultérieurement être portée à 50.000 hectares en 1975.

L'opération, qui nécessitera un financement de 5,4 milliards de francs C.F.A. demandé au budget local, au F.A.C. et à la B.I.R.D., comporte en outre des opérations d'amélioration de la préparation du coprah et de traitement des sous-produits.

Le rythme de plantation doit passer progressivement de 500 hectares en 1966 à 2.000 hectares en 1967, 3.500 hectares en 1968, 4.000 hectares en 1969 et 5.000 hectares en 1970 et la production escomptée est de 37.000 tonnes de coprah à partir de la 18^e année.

L'année 1966 a vu le lancement des premières réalisations. La Côte d'Ivoire disposait déjà d'un jardin grainier de 54 hectares créé depuis 1963 par l'I.R.H.O. sur crédits du budget d'équipement et permettant la création de 1.500 hectares de plantations par an. En octobre 1966, le Comité directeur du F.A.C. a accordé à la Côte d'Ivoire un crédit de 18 millions de francs C.F.A. en vue du doublement de la capacité de ce jardin grainier. La SODEPALM s'est vue, pour sa part, attribuer, par arrêté n° 1313 du 17 octobre 1966, un terrain de 1.200 hectares près de Toumodi pour commencer ses premières plantations, et il ne fait pas de doute que cette action encore modeste sera suivie à bref délai de développements importants.

6.4. Le Karité.

En ce qui concerne le karité, la campagne 1965-1966 a été particulièrement fructueuse, les arbres étant cette année dans leur cycle de forte production, à l'exception du Dahomey, où l'on note une baisse des exportations de 5.692 tonnes en 1965 à 3.818 tonnes en 1966. Au Togo, la commercialisation a atteint 2.170 tonnes (contre 766 tonnes en 1965) et, en Côte d'Ivoire, 6.836 tonnes (contre 796 tonnes en 1965). Mais c'est la **Haute-Volta** qui a obtenu, après une campagne exceptionnelle, des résultats dépassant les prévisions les plus optimistes : 18.658 tonnes ont été commercialisées au lieu de 1.551 tonnes l'année précédente.

Les prix au producteur n'avaient pas été modifiés et les cours internationaux, faibles en début de campagne (26 livres nord continent, 29 livres Japon), ce qui a ralenti les achats, au Dahomey notamment, se sont progressivement élevés à 36/38 livres pour se tasser ensuite à 34/36 livres. Malgré ces conditions relativement favorables, les exportations de Haute-Volta ont été gênées par la qualité médiocre du produit dont la forte acidité a, dans certains cas, entraîné des réfections élevées susceptibles de causer des pertes aux exportateurs. Ces mécomptes ont incité le Gouvernement voltaïque à demander, lors de la réunion de la commission mixte franco-voltaïque, d'étudier la possibilité d'un soutien du karité par le F.A.C. et les exportateurs à demander au Gouvernement la création d'un laboratoire d'analyse. Néanmoins, fin février 1966, il ne restait que 5.000 tonnes environ à exporter et la totalité de la récolte était placée : 15.541 tonnes ont été exportées sur les pays scandinaves et le Japon, ce qui constitue un nouveau record, et 3.117 tonnes ont été livrées pour trituration à l'industrie locale.

7. LA GOMME ARABIQUE

En Mauritanie, la campagne 1965-1966 a été ouverte le 15 décembre 1965 par l'arrêté n° 10.737 du 30 novembre 1965. Dans les onze marchés fixés par l'arrêté, les prix d'achat au producteur variaient de 35 à 69 francs C.F.A. au kilo. Elle a été fermée le 10 août 1966 par arrêté n° 10.460 du 10 août 1966. Les achats se sont élevés à 3.329,7 tonnes, en progression sensible par rapport à l'année 1965 (3.016 tonnes) ; la répartition des achats dans le temps et par centre de collecte est à peu près analogue à celle de l'année précédente, à l'exception de M'Bout dont les apports ont presque doublé et passent de 394 à 624 tonnes.

Les exportations de la campagne se sont élevées à 3.300 tonnes et ont été dirigées vers la France comme les années précédentes.

Tableau N° 67 : Importations en France de gomme arabique

PAYS DE PROVENANCE	Quantités				Valeurs			
	1963	1964	1965	1966	1963	1964	1965	1966
	Tonnes				Milliers de francs			
Importations totales .	9.320	8.526	7.299	7.756	15.408	15.474	14.280	14.285
dont : Sénégal	2.127	1.535	2.348	1.025	3.790	3.120	4.503	1.995
Mauritanie	2.360	2.173	1.657	2.702	4.216	4.306	4.132	5.122
Niger	13	20	34	199	23	36	62	403
Côte d'Ivoire	5	11	—	—	9	19	—	—
	Pourcentages							
Part de l'U.M.O.A. dans l'approvisionnement français	48,3	43,9	51,1	50,6	52,2	48,3	60,9	52,6

8. LE CAOUTCHOUC

En 1966, l'extension des plantations d'hévéas de Côte d'Ivoire a été assez limitée. La *Société Africaine des Plantations d'Hévéas* (S.A.P.H.) a cependant mis au point un programme de plantation de 575 hectares qui doit se poursuivre au même rythme en 1967. Les troubles que connaissent les pays producteurs d'Extrême-Orient incitent certaines sociétés spécialisées dans l'hévéaculture à chercher des positions de repli dans des régions plus calmes. Ainsi, le succès de l'implantation de l'hévéa en Côte d'Ivoire a conduit ces sociétés à envisager l'étude d'une vaste implantation dans la région sud-ouest du pays, et le Gouvernement a saisi cette opportunité pour établir, avec la collaboration de l'Institut de Recherches du Caoutchouc en Afrique (I.R.C.A.), un projet semblable à celui adopté pour le développement du palmier à huile, et dont la première étape porterait sur la création de 35.000 hectares de plantations réparties sous forme de blocs industriels et de plantations satellites, et sur l'implantation, à proximité des lieux de production, d'usines de traitement du latex. Des études ont été commencées en 1966 et se poursuivront en 1967 dans le but de déterminer si la surface totale des plantations peut être portée à 150.000 hectares. L'I.R.C.A. a commencé la recherche des zones favorables à l'hévéaculture, grâce à des crédits attribués par le F.A.C.

En 1966, la Côte d'Ivoire a pu continuer son action en faveur de l'hévéaculture, grâce notamment à la convention F.A.C. signée le 26 mars 1966 qui lui a attribué un crédit de 54 millions de francs C.F.A. en vue de la poursuite de son programme et de l'extension du jardin grainier de l'I.R.C.A. de 200 à 500 hectares. De plus, un crédit de 68 millions de francs C.F.A. a été attribué pour la construction d'une usine de traitement du latex produit par les plantations de la forêt de l'Anguededou et les plantations expérimentales de l'I.R.C.A. L'usine, dont la gestion est confiée à l'I.R.C.A., effectuera également des essais en vue de l'amélioration du caoutchouc dès que la production de latex sera suffisante.

La production continue à progresser selon le rythme prévu, au fur et à mesure de la mise en saignée des arbres. La S.A.P.H. a produit, en 1966, 3.842 tonnes au lieu de 2.738 tonnes en 1965. Les exportations totales se sont élevées en 1966 à 5.544 tonnes contre 2.705 tonnes en 1965.

9. L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

9.1. L'évolution du marché international des bois tropicaux.

Le marché international des bois tropicaux, en raison des livraisons importantes de producteurs africains et asiatiques qui dépassaient nettement les possibilités d'absorption du marché, avait connu en 1964 et 1965 une crise marquée. En fin d'année 1965, cependant, le marché tendait à se normaliser et les stocks excessifs étaient à peu près résorbés, si bien que l'année 1966 a débuté dans des conditions relativement favorables, mais cette amélioration demeurait très précaire.

En Allemagne fédérale, le marché a été relativement calme au cours du premier semestre ; l'industrie de l'ameublement a travaillé à un rythme élevé mais la tendance a été surtout influencée par l'évolution de la conjoncture dans le bâtiment, qui a enregistré un certain ralentissement. L'inflation renaissante et les mesures de lutte contre la surchauffe économique ont rendu les professionnels prudents à l'achat, alors même que le marché était assaini et les stocks normalisés. La forte implantation de la Côte d'Ivoire sur ce marché lui a permis, malgré tout, d'améliorer, en début d'année, ses positions aux dépens des autres fournisseurs, mais par la suite les perspectives sont devenues plus incertaines.

Aux Pays-Bas et en Belgique, où les stocks ont été progressivement résorbés, la tendance pendant la même période était assez favorable, l'activité et la demande demeurant bonnes.

En Italie, le marché a été dans l'ensemble plus favorable qu'en 1965 où il avait été très déprimé. La crise persistante du bâtiment a été, en effet, compensée par la reprise des autres activités, et la Côte d'Ivoire a pu également améliorer sensiblement ses positions sur ce marché.

En Angleterre, la grève des gens de mer a causé de profondes perturbations et de nombreuses livraisons ont dû être détournées vers d'autres destinations ; par la suite, les nouvelles mesures prises en vue de la défense de la livre n'ont pas contribué à faciliter le placement des produits ivoiriens.

En France, alors que le marché des bois locaux demeurait étale, les importations des bois tropicaux ont enregistré, au cours du premier semestre, une augmentation de plus de 16 % (529.785 tonnes contre 456.501 tonnes) et la progression des importations de sciages a été encore plus marquée (23 %).

Après la période d'été, traditionnellement très calme, la reprise du mois d'octobre ne s'est pas faite franchement, tant en France que dans les pays européens. Les importateurs français étaient rendus prudents par la récession dans le bâtiment qui représente 50 % des débouchés ; les utilisateurs allemands rencontraient également des difficultés certaines : dans une conjoncture générale régressive, le marché des bois était marqué par des changements structurels dans la consommation ; en Belgique, les perspectives étaient peu favorables ; seules la Hollande et l'Italie ont conservé une activité à peu près satisfaisante, mais partout les approvisionnements étaient largement assurés et la concurrence des bois du Sud-Est asiatique demeurait vive. On a vu alors se reconstituer des stocks qui ont de nouveau exercé une pression sur les prix des grumes. Les sciages éprouvaient également de sérieuses difficultés à se placer.

Tableau N° 68 : Exportations de bois de Côte d'Ivoire

ANNÉES	Bois bruts			Bois sciés			Valeur totale		
	Hors UMOA	Sur UMOA	Total	Hors UMOA	Sur UMOA	Total	Hors UMOA	Sur UMOA	Total
	Milliers de tonnes						Millions francs c.f.a.		
1955	168,6	.	.	.	.	.	2.943	.	.
1956	212,0	.	.	1,6	.	.	1.244	.	.
1957	255,7	.	.	6,6	.	.	1.938	.	.
1958	391,9	.	.	9,5	.	.	3.303	.	.
1959	426,5	12,6	439,1	17,0	0,8	17,8	4.031	116	4.147
1960	635,1	14,3	649,4	19,2	3,0	22,2	6.329	168	6.497
1961	766,9	16,3	783,2	25,3	3,0	28,3	8.325	177	8.502
1962	857,6	16,7	874,3	34,7	1,9	36,6	9.045	186	9.231
1963	1.102,1	6,1	1.108,2	43,5	1,2	44,7	12.312	69	12.381
1964	1.444,6	5,3	1.449,9	64,8	0,2	65,0	17.402	50	17.452
1965	1.411,6	24,5	1.436,1	116,1	2,0	118,1	16.767	239	17.036
1966	1.393,1	22,8	1.415,9	132,5	1,4	133,9	17.786	232	18.018

Source : Statistiques douanières de Côte d'Ivoire.

9.2. La production de Côte d'Ivoire.

La production qui s'est étendue en cours d'année à de nouvelles zones et qui dispose de moyens de plus en plus puissants et concentrés, a dû se limiter, en raison de la demande réduite, à un niveau inférieur aux possibilités d'exploitation. Les statistiques de production et d'exportations, dont l'établissement exige un certain délai, ne sont pas entièrement connues pour les douze mois de l'année 1966. On sait toutefois que leur évolution générale a suivi de près la tendance des marchés mondiaux.

Pendant le début de l'année 1966, les résultats ont été très satisfaisants puisqu'ils se situaient, tant pour les grumes que pour les sciages, à des niveaux voisins de ceux de l'année 1965 où de nouveaux records avaient été enregistrés après la très forte progression déjà constatée en 1964. A la fin du mois de juin, les exportations de grumes étaient même supérieures de près de 10 % à celles de l'année précédente (788.100 tonnes contre 717.900 tonnes). Toutefois, par la suite, le rythme des exportations s'est ralenti pour reprendre une certaine ampleur en novembre et décembre, à l'annonce d'un relèvement de la fiscalité sur les bois, applicable dès le début de l'année 1967.

En définitive, l'évolution de la production et des exportations se caractérise ainsi en 1966 :

— Un plafonnement du volume des bois exploités : 2.650.000 m³ contre 2.600.000 m³ en 1965 ;

— un accroissement de la part des bois livrés aux industries locales : 800.000 m³, soit 33 % de la production totale, ou bien de 26,7 % en 1965 et 17,4 % en 1964 ;

— une légère baisse des exportations de grumes : 1.822.000 m³ au lieu de 1.904.800 m³ en 1965. Une stabilisation à ce niveau était d'ailleurs souhaitée par le Gouvernement ;

— une nouvelle augmentation, malgré l'étroitesse du marché international, des exportations de sciages : 182.000 m³ contre 153.200 m³ en 1965 ;

— une faible baisse du tonnage total exporté, de l'ordre de 2,5 % par rapport à 1965. Par contre, la valeur totale des exportations est en légère augmentation : 18.015 millions de francs C.F.A., contre 17.987 millions en 1965, mais demeure cependant inférieure au record de l'année 1964 (18.471 millions de francs C.F.A.) qui avait bénéficié de prix très favorables.

En résumé, l'année 1966 n'a pas atteint la totalité des objectifs de production prévus ; il n'en reste pas moins que les résultats, compte tenu de la conjoncture, ont été très satisfaisants. Il n'est pas intervenu de changements notables dans les courants commerciaux qui sont toujours dirigés vers les clients traditionnels, et cette campagne aura eu, en fin de compte, le privilège de permettre la mise en place de structures nouvelles.

L'importance de l'exploitation forestière dans l'économie ivoirienne s'affirme en effet de plus en plus, tant pour les exportations de bois auxquelles elle donne lieu, que par le mouvement d'industrialisation qu'elle a suscité, spécialement depuis 1962. En 1966, le nombre des usines s'est encore accru ; il est passé de 62 à 70 et, par décrets du 24 novembre 1966, trois nouvelles sociétés ont été admises au bénéfice du statut d'entreprises prioritaires. Cette évolution continue à se faire selon les grandes lignes déjà relevées précédemment : concentration des entreprises dont l'accroissement de potentiel et de dynamisme explique l'augmentation particulièrement rapide de la production ces dernières années ; développement des industries de transformation dont la capacité de sciage est passée d'une année à l'autre de 250.000 à 300.000 m³ ; déplacement hors des lieux d'implantation traditionnels, en direction de l'est (Abengourou), et surtout vers l'ouest (Dabou, Gagnoa, Guiglo).

Mais la cadence d'exploitation actuelle apparaît excessive ; aussi le Gouvernement ivoirien s'est-il préoccupé de remédier à l'épuisement de la forêt, résultant d'abattages inconsidérés, de conditions d'exploitation entraînant un certain gaspillage et d'un reboisement insuffisant, par la création de plantations nouvelles. Il a défini une nouvelle politique forestière qui a trouvé son application dans le Code forestier promulgué le 20 décembre 1965, complété par les décrets du 8 mars 1966, du 15 septembre 1966 et du 17 novembre 1966, ainsi que par les arrêtés fixant les modalités d'application de ces textes.

Cette législation nouvelle tend à établir un régime d'exploitation rationnelle du patrimoine forestier de l'Etat en ménageant les possibilités d'avenir. Le Code définit le domaine forestier de l'Etat (forêts protégées, forêts classées, périmètres de protection et zones de reboisement), fixe les droits de chacun (droit d'usage des populations) et détermine les formes d'exploitation : les modes d'exploitation antérieurs (régie, vente de coupes, permis temporaires d'exploitation et permis de coupe) sont maintenus. Mais le permis d'exploitation temporaire, qui était le plus usité jusqu'alors, sera remplacé progressivement par les ventes de coupes par adjudication.

Par ailleurs, le principe des attributions annuelles de permis a été abandonné ; leur durée est désormais proportionnée à l'importance des investissements (cinq ans pour la simple coupe, dix ans pour les scieries, quinze ans pour les autres industries). L'administration peut désormais réglementer l'exploitation conformément aux objectifs du plan, en fixant le volume des coupes et des contingents à affecter aux industries locales.

Le Code réglemente en outre le transport, la commercialisation, le conditionnement des bois et produits dérivés.

Les décrets annexes ont réglementé la profession d'exploitant forestier, les industries du bois, et attribué les nouveaux permis d'exploitation. Le nombre des exploitants a été ramené à 150 en 1966 et sera encore appelé à diminuer dans l'avenir. Seuls sont renouvelés les permis des exploitants justifiant un investissement suffisant, de façon à favoriser la tendance à la concentration et à l'intégration, ainsi que la transformation des produits sur place. Actuellement, vingt sociétés assurent plus de 80 % de la production de grumes exportées.

En ce qui concerne le reboisement, le plan élaboré au cours des années précédentes portait sur la plantation, de 1964 à 1969, de 12.000 hectares de plantations villageoises et 18.000 hectares de plantations industrielles (dont 10.500 en zone forestière). Ce plan a connu des retards et n'a reçu jusqu'alors qu'un début de réalisation faute de crédits suffisants. Son application se trouvera grandement facilitée par la création, par décret n° 66-422 du 15 septembre 1966, d'une *Société d'Etat pour le Développement des Plantations Forestières* (SODEFOR), au capital de 50 millions de francs C.F.A., qui a pour objet de prendre toutes mesures tendant à assurer l'exécution des plans de développement de la production forestière et industries connexes, soit par intervention directe, soit en coordonnant et contrôlant les actions des organismes publics ou privés intéressés. La création de cette société marquera le début véritable d'une politique de reboisement. Le programme envisagé prévoit la création de cinq blocs de plantations industrielles de 10.000 hectares chacune, au rythme de 5.000 hectares par an. Le financement sera obtenu par un prélèvement de 2 % sur la valeur mercuriale de l'ensemble des grumes exportées.

10. LA PECHE MARITIME

La pêche maritime est en train de prendre, sur toutes les côtes africaines, un développement considérable à la suite des études de tous ordres qui y ont été menées. Ces études ont révélé des richesses ichtyologiques importantes qui, tout en favorisant les pêcheries locales, attirent de plus en plus les flottilles de tous les pays du monde spécialisés dans la grande pêche. Le perfectionnement de l'équipement autorise, en effet, des campagnes de longue durée, grâce surtout à la généralisation de l'emploi de bateaux congélateurs. Mais l'intervention de cet armement moderne, doté de moyens puissants, entraîne des conditions entièrement nouvelles. Les unités de pêche importantes n'ont pratiquement presque plus besoin de recourir aux installations à terre et les Etats côtiers africains, qui redoutent de voir ces richesses leur échapper, s'efforcent de remédier à cette situation nouvelle en renforçant leur réglementation, et surtout en signant avec les Etats intéressés des accords leur faisant obligation de traiter sur place une partie au moins des prises effectuées dans leurs eaux territoriales.

Au **Sénégal**, la campagne 1965-1966 s'est ouverte le 1^{er} novembre 1965 dans les conditions habituelles, sur des perspectives nettement plus satisfaisantes que l'année précédente qui avait été particulièrement défavorable. En 1965, en effet, l'effondrement des prix sur le marché français, principal débouché des conserveries sénégalaises, conjugué avec l'approvisionnement insuffisant dû à une mauvaise campagne, avait entraîné des pertes d'exploitation, ou tout au moins des limitations très sensibles des bénéfices dans les conserveries sénégalaises. Du moins la réduction des fabrications avait-elle permis une résorption presque complète des stocks de report et un redressement assez net des cours à partir d'octobre 1965.

La conférence inter-Etats sur la pêche, chargée de déterminer les tonnages à livrer en France, s'est tenue à Paris le 15 octobre 1965. Bien que l'année précédente le contingent n'ait pas été intégralement réalisé, les Etats africains ont obtenu la reconduction de leurs quotas antérieurs, à savoir 11.000 tonnes (base poisson frais) pour le Sénégal, 1.800 tonnes pour la Côte d'Ivoire et 400 tonnes pour Madagascar, le contingent à livrer aux usines françaises étant fixé à 12.000 tonnes.

Par ailleurs, le *Comité interprofessionnel du thon*, dans sa réunion du 25 septembre 1965, a retenu, pour la campagne, les prix suivants qui ont reçu l'accord des conserveurs sénégalais : Albacore de 6 kilos et plus, 82,50 francs C.F.A. le kilo (contre 77,50 francs C.F.A. en 1964-1965) ; Albacore de 3 à 6 kilos, 74,25 francs ; Patudo de 3 à 35 kilos, 82,50 francs ; Listao de 2,5 kilos et plus, 55 francs. La proportion admise

de Listao a été portée de 10 à 15 % et les autorités sénégalaises ont fait connaître leur intention d'interdire la commercialisation des thons Albacore et Patudo de moins de 3 kilos afin d'assurer la protection de la faune. Les réajustements de prix obtenus par les pêcheurs dakarois devaient se traduire par une hausse du coût des conserves variant de 5 à 8 % selon les boîtages.

La participation de la flottille de pêche française, en régression au cours des deux précédentes campagnes (65 unités en 1963-1964 et 46 en 1964-1965), a été réduite cette saison à 35 unités en raison de la défection des pêcheurs basques, à la suite des mécomptes qu'ils avaient connus l'année précédente.

On pouvait se demander si la réduction de la flottille de pêche française ne serait pas de nature à compromettre l'approvisionnement des usines sénégalaises, la capacité d'apport des 35 unités présentes étant de l'ordre de 5.000 tonnes. Mais le principe a été retenu d'un approvisionnement complémentaire des usines sénégalaises, en cas de besoin, sur les excédents de l'armement congélateur français SOVETCO dont la capacité est de 20.000 tonnes, sur lesquelles 12.000 tonnes devaient être livrées directement aux conserveurs français, ce qui laissait une possibilité d'apports complémentaires de l'ordre de 8.000 tonnes.

D'autre part, un supplément des mises à terre était attendu de l'armement sénégalais (SOSAP) qui dispose maintenant de sa flotte propre (4 unités de pêche, plus une cinquième attendue), dont la capacité de pêche n'était pas exactement connue, d'autant que cet armement local poursuit ses opérations tout au long de l'année, alors que précédemment la campagne s'achevait en juin avec le départ de la flottille de pêche française.

Dès leur arrivée à Dakar, les thoniers français ont rencontré des bancs importants de thons et les prises ont été abondantes et de bonne qualité. En janvier, les mises à terre étaient le double de celles de l'année précédente et, au départ de la flottille française, les résultats étaient très satisfaisants. Le contingent à livrer aux usines françaises, dont l'approvisionnement en germon a été déficitaire, a été atteint sans peine et les livraisons aux usines dakaroises ont été suffisamment abondantes pour qu'elles puissent cette année travailler à plein. La vente des produits finis s'est effectuée dans de meilleures conditions que l'année précédente car, si en début d'année des stocks relativement importants et les importations de choc décidées par le Gouvernement français ont pesé sur le marché, la hausse du germon a par la suite facilité le placement de la production dakaroise, dont la qualité au surplus a fait depuis quelque temps de sensibles progrès, et qui bénéficie, en outre, du fait que le thon est traité frais. Pendant le premier semestre de l'année 1966, sur 5.254 tonnes de conserves de thon importées en France, le Sénégal est intervenu pour 4.223 tonnes, la Côte d'Ivoire pour 371 tonnes, le Maroc pour 447 tonnes et la Yougoslavie pour 114 tonnes.

Parmi les autres événements concernant la pêche maritime au Sénégal en 1966, ont doit mentionner :

— la nouvelle réglementation relative aux sardinelles et chinchards, dont les sorties sont désormais soumises à autorisation spéciale en vue de favoriser l'exportation de ces poissons par un contrôle technique rigoureux du produit et la coordination des activités des différents exportateurs ;

— la réorganisation du Comptoir du Poisson, transformé en *Office de commercialisation des produits de la pêche*, afin de lui permettre de diversifier ses activités, notamment par la création d'un circuit de distribution à l'intérieur du pays ;

— la création d'un atelier de préparation de crevettes, installé par la *Société d'Exploitation de Maraîchage et de Pêche* (SOMAPEX) sur le Saloum, dans la région de Foundiougne ;

— la remise, par les experts soviétiques chargés de l'étude d'un complexe thonier à la suite de l'accord soviéto-sénégalais du 22 mars 1965, de leurs conclusions au Gouvernement sénégalais le 6 août 1966. Le 21 décembre 1966 a été signée une première convention prévoyant la fourniture de dix thoniers congélateurs, d'un montant de 882 millions de francs C.F.A. (sur les 1.650 millions de francs C.F.A. consentis par l'accord) ; ces unités de pêche, construites par un chantier de Kiev et équipées de moteurs français, feront l'objet d'une livraison échelonnée de 1968 à 1970 et viendront renforcer la flotte de la SOSAP.

En **Mauritanie**, l'activité fébrile qui règne dans le secteur de la pêche maritime a conduit le Gouvernement mauritanien à prendre en 1966 certaines dispositions nouvelles en ce qui concerne la législation de la pêche. La loi n° 66-110 du 27 juin 1966 a modifié la loi n° 62-038 du 20 janvier 1962 portant Code de la marine marchande et des pêches. En outre, l'arrêté n° 10.499 du 29 août 1966, abrogeant l'arrêté n° 10.208 du 22 avril 1966, a modifié la réglementation concernant la pêche dans la zone contiguë aux eaux territoriales. Désormais, la pêche doit faire l'objet d'une autorisation ministérielle et le poisson pêché doit être traité à terre, sauf dispositions contraires prévues par un accord bilatéral.

Les exportations mauritaniennes ont pris, au cours de l'année 1966, une certaine ampleur : 3.280 tonnes de poissons et crustacés ont été exportées pendant le premier semestre 1966 sous forme de poisson salé séché (à destination du Nigeria, du Gabon et du Congo-Kinshasa) ou de poisson frais, congelé ou réfrigéré, poutargue et crustacés (à destination de l'Europe, France, Italie et Belgique) , vers le milieu de l'année, les exportations avaient atteint la cadence mensuelle de 700 tonnes environ et se sont élevées pour l'année entière à 7.472 tonnes (dont 4.867 de poisson salé séché, 2.159 de poisson frais ou congelé, 365 de conserves et 81 de poutargue et crustacés).

Mais ce sont les perspectives d'avenir qui offrent le plus d'intérêt car elles tendent à faire de la pêche un secteur essentiel de l'économie mauritanienne. Les activités ont continué en 1966 à s'organiser à un rythme accéléré.

Les travaux de construction du frigorifique, d'une halle de marée et d'un quai de pêche à Port-Etienne, financés par le F.E.D., sont en bonne voie et devraient être achevés en 1967.

De nombreuses autres réalisations sont en cours, avec l'aide financière de la France, de l'Espagne ou de crédits privés :

— la construction d'un complexe industriel prévu par les accords hispano-mauritaniens de février 1964, comportant l'implantation d'une usine de poisson séché (6.000 tonnes) et de farine de poisson (2.000 tonnes), ainsi qu'une conserverie à Port-Etienne (3.000 tonnes), a commencé et est en bonne voie. L'achèvement des travaux est prévu pour 1967 et 1968 ; la société *Industries Mauritaniennes de Pêche* (IMAPEC) a été créée à cet effet et a été agréée comme entreprise prioritaire ; l'investissement prévu est de 1 milliard de francs C.F.A. ;

— par décision du Comité directeur du F.A.C. du 5 juillet 1966, la Mauritanie s'est vu attribuer la première tranche d'un crédit qui s'élèvera à 1.050 millions de francs C.F.A. en vue de la création à Port-Etienne d'un complexe comportant la création d'une usine de farine de poisson de 15.000 tonnes et d'huile de poisson (4.000 tonnes) et la réalisation d'un armement mauritanien. La gestion de cet ensemble doit être confiée à deux sociétés anonymes créées en juillet 1966 à cet effet : la *Société Mauritanienne des Industries de la Pêche* (SOMIP), qui sera chargée de la gestion des usines, et la *Société Mauritanienne d'Armement et de Pêche* (SOMAP) ; cette dernière doit disposer d'une flotte de 12 unités de pêche (6 chalutiers de 33 mètres, 2 chalutiers par l'arrière de 52 mètres et 4 senneurs de 21 mètres). Les deux chalutiers de 52 mètres ont été livrés par la Hollande en novembre 1966 ; deux des six chalutiers de 33 mètres ont été lancés à Saint-Malo en novembre et les livraisons se poursuivront par la suite jusqu'en 1968. Les dispositions nécessaires ont été prises pour éviter la concurrence entre les deux groupes et mener éventuellement une action en commun en ce qui concerne la farine de poisson ;

— l'Assemblée Nationale a adopté, en fin d'année, un projet de loi portant ratification de l'accord de coopération avec la Grèce en matière de pêche et d'industrialisation des produits de la pêche, selon lequel les bateaux grecs seront tenus de vendre 25 % de leurs prises aux usines installées à terre et d'entreposer, pour les faire traiter, les reliquats des prises, les bateaux congélateurs étant exclus de l'accord. Le renouvellement de l'accord, qui est valable pour cinq ans, est soumis à la présentation par la Grèce d'un programme d'investissement à long terme et de création d'un armement mauritanien ;

— enfin, une flotte de six chalutiers de La Rochelle a été autorisée à opérer en décembre dans les eaux mauritaniennes sous condition que 25 % des prises débarquées soient transformées localement.

En Côte d'Ivoire, les conditions naturelles ont été beaucoup moins favorables en 1966 qu'au cours de la campagne 1965 qui avait été exceptionnellement bonne. Le tonnage des mises à terre s'est maintenu presque constamment au-dessous de celui de l'année précédente surtout en ce qui concerne les sardinelles. Au total, cependant, grâce à des apports très importants en décembre 1966, les prises qui atteignent pourtant 42.126 tonnes se retrouvent ainsi au niveau de la production de 1964 (41.699 tonnes), alors qu'en 1965 elles s'étaient élevées à 46.644 tonnes.

A cette production de la flottille de pêche locale, il convient d'ajouter les apports de la pêche artisanale (15.000 tonnes environ) et la production de la flotte de pêche internationale opérant au large d'Abidjan, qui transite en partie par ses installations.

La *Société Générale pour l'Industrialisation de la Pêche* (SOGIP) et la *Société des Conserves de la Côte d'Ivoire* (SCODI) assurent la congélation et l'entreposage du thon. Plus de 15.000 tonnes de thon frais sont ainsi traitées et réexpédiées à destination de l'Italie, du Japon, de la Yougoslavie et des U.S.A., alors que plus de 6.000 tonnes sont transbordées directement des bateaux de pêche sur les bateaux frigorifiques. En 1966 la SOGIP a congelé et exporté 22 750 tonnes.

Par ailleurs, la SCODI fabrique dans son usine de Treichville, dont la capacité annuelle dépasse 1.600 tonnes de boîtes, des conserves qui sont, soit exportées en France jusqu'à concurrence du contingent attribué à la Côte d'Ivoire, soit vendues sur le marché local, ou dans l'ouest africain. En février 1966, cette société a mis en service à Adiaké, sur la lagune à 90 kilomètres d'Abidjan, de nouvelles installations en vue de la fabrication de conserves de sardines destinées au marché local. Les produits de cette nouvelle usine ont été favorablement accueillis par la clientèle.

Le poisson qui n'est pas livré aux industries locales est absorbé sans difficulté sur place, car les besoins sont en constante augmentation et pourraient être encore fortement accrus grâce à une chaîne de froid dont la création est envisagée et qui devrait élargir considérablement le marché intérieur.

La Côte d'Ivoire a poursuivi, en 1966, ses efforts en vue de son équipement et d'une meilleure organisation de la pêche. On doit mentionner, à cet égard, la création, par décret n° 66-399 du 13 septembre 1966, d'un Comité consultatif des pêches, chargé d'étudier tous les problèmes posés par l'organisation et le développement de la pêche industrielle ou artisanale et de proposer toutes mesures ou recommandations en vue d'améliorer l'armement, l'exploitation et la commercialisation de la production.

Malheureusement, la construction du quai supplémentaire de 430 mètres au port de pêche d'Abidjan, dont le financement est assuré par le F.E.D., et qui seule pourra permettre un développement nouveau des activités, s'est trouvée retardée par le report des appels d'offres, faute de concurrence suffisante.

La flottille de pêche locale s'est enrichie en cours d'année d'un sardinier de 61 tonneaux et d'un chalutier de 115 tonneaux, construits sur place, par les chantiers locaux, premiers d'une série qui doit être complétée par la suite. En outre, la Côte d'Ivoire a reçu un bateau-école fourni par l'U.S.A.I.D., destiné à la formation de jeunes marins pêcheurs, tout en effectuant des recherches océanographiques sur l'amélioration de la pêche.

Enfin, des projets de création d'une importante flottille de pêche ivoirienne ont fait cette année de nouveaux progrès grâce à la constitution de la *Société Ivoirienne de Pêche et d'Armement* (SIPAR). Cette société a été créée par différents groupes intéressés à la pêche au thon, avec la participation du Gouvernement ivoirien, en vue d'assurer l'exploitation d'un certain nombre d'unités de pêche dont le financement sera présenté au F.A.C. Elle doit se livrer dans un premier temps à des études sur les conditions techniques de la pêche en Côte d'Ivoire et sur les possibilités du marché avant de poursuivre ses activités.

Au **Togo**, où la pêche ne fait toujours l'objet que d'une activité assez limitée, le Gouvernement poursuit ses efforts pour la développer, et a bénéficié de l'aide de la République fédérale d'Allemagne qui lui a livré cette année un nouveau chalutier.

Au **Dahomey**, si la pêche artisanale a continué à progresser en 1966, la pêche industrielle, à la suite du départ de plusieurs chalutiers du port de Cotonou à la fin de l'année 1965, a connu un recul sévère. La production s'est limitée à 590 tonnes pour les dix premiers mois de l'année (contre 1.270 tonnes en 1965 et 1.338 tonnes pour l'année entière) pendant que les importations de poisson congelé progressaient à 2.541 tonnes (douze mois 1966). Trois des cinq sociétés locales ont dû interrompre leur activité à la suite du différend qui les opposait depuis plusieurs mois aux armateurs dont elles louaient les services, et trois chalutiers seulement ont participé aux opérations. Pour remédier à cette situation, une réorganisation complète s'imposait : le Gouvernement a approuvé, le 23 juin 1966, un projet de décret portant organisation de la pêche maritime, et un décret du 16 juillet 1966 a créé une commission pour l'octroi des licences d'armement à la pêche industrielle. Enfin, un arrêté n° 108 du 20 octobre 1966 a fixé un quota de poisson congelé à importer pour la période allant du 1^{er} août 1966 au 1^{er} janvier 1967 (750 tonnes à la *Société Ibru Sea Food* et 400 tonnes à la SONADA).

A la suite de ces mesures qui ont assaini la situation, la nouvelle *Société Dahoméenne de Pêche* a été constituée le 28 novembre 1966. De son côté, la *Société Moderne de Pêche* a fait l'acquisition en Italie d'un chalutier qui est entré en service le

17 octobre 1966. Il faut également mentionner les efforts développés en ce qui concerne la pêche et le traitement de la crevette. Plus de 40 tonnes de crevettes congelées ont été expédiées en France en 1966 par les Sociétés UCOMPDA et surtout *Crustagel* (38,5 tonnes).

Par convention conclue le 2 septembre 1966, l'exclusivité de la pêche aux crevettes, langoustes et crustacés a été concédée à *Gulf Fisheries Society*, de nationalité koweïtienne, qui envisage d'exploiter une flottille de 15 à 20 chalutiers basés à Cotonou et d'édifier dans la zone portuaire un frigorifique, un atelier et une usine de conditionnement pour une valeur de 500.000 dollars. La production serait exportée vers les Etats-Unis.

Enfin, la société *Ibru Sea Food*, société à responsabilité limitée, constituée le 31 août 1966, a complété son objet social en l'étendant à toutes les opérations se rapportant au commerce des produits de la mer sous la nouvelle dénomination de *Société Dahoméenne des Produits de la Mer* (SODAPROM).

Par ailleurs, les études se poursuivent en vue de l'équipement du port de pêche de Cotonou et, au cours de sa séance du 28 décembre 1966, le Comité directeur du F.A.C. a accordé au Dahomey un crédit de 47,5 millions de francs C.F.A., destiné à financer les poursuites des études entreprises sur la lagune de Cotonou et le lac Nokoué (6 millions), l'organisation d'une criée au port de Cotonou (41,5 millions), ce qui devrait redonner confiance aux patrons armateurs et permettre de lutter contre le quasi-monopole actuel du poisson congelé d'importation et, enfin, l'achat de deux bateaux cordiers qui vise à préparer le démarrage d'une exploitation de bateaux de pêche proprement dahoméens, avec un matériel adapté aux conditions locales, et à former le personnel nécessaire.

II. L'EXPLOITATION MINIÈRE

Le marché international des métaux a retrouvé, à la fin de 1966, une allure un peu plus calme après la période de vive effervescence qu'il avait connue fin 1965 et début 1966, notamment en ce qui concerne le cuivre. Toutefois, l'apparition de tendances à la récession, relevées dans la plupart des grands pays industriels, s'est trouvée compensée par l'augmentation de la demande américaine résultant de l'accroissement des besoins créés par le conflit du Sud-Est asiatique, et des tensions persistantes se sont manifestées à la moindre occasion dans de nombreux secteurs. Les entreprises minières de l'ouest africain ont bénéficié de cette conjoncture et ont pu, cette année encore, poursuivre leurs plans de développement dans de bonnes conditions.

II.1. Les mines de fer de Mauritanie.

La sidérurgie a échappé à cette tendance générale favorable. La production d'acier a sans doute encore progressé au Japon et aux Etats-Unis (134 millions de tonnes contre 131 millions de tonnes en 1965) où l'on décelait une tendance à la hausse des prix des produits fabriqués, mais en Europe elle a été soit stagnante, soit en régression.

En France, en particulier, la production d'acier est demeurée stable (19,59 millions de tonnes en 1966 contre 19,60 millions de tonnes en 1965), mais la production de minerai de fer est en recul très sensible (55 millions de tonnes contre 59,4 millions de tonnes en 1965), ainsi que les livraisons (54,772 millions de tonnes contre 58,941) et les exportations (18,439 millions de tonnes contre 20,765). Il apparaît de plus en plus que la production intérieure française de minerai de fer est fortement concurrencée par les importations de minerai à haute teneur en provenance de l'extérieur et l'on observe une tendance analogue dans tous les pays de la C.E.E. A cet égard, les statistiques d'importations du port de Dunkerque sont significatives : de 382.000 tonnes en 1962, les importations de minerai de fer d'outre-mer sont passées à 1.900.000 tonnes en 1963, 3.000.000 de tonnes en 1964, 3.500.000 tonnes en 1965 et 2.041.000 tonnes pendant le premier semestre 1966.

Cette évolution en faveur des minerais riches profite surtout aux nouveaux gisements récemment mis en exploitation dans les pays tropicaux. Le Libéria, premier producteur africain, a vu en quelques années ses exportations s'élever très rapidement pour atteindre 15 millions de tonnes en 1965 et 16.920 millions de tonnes en 1966.

La Mauritanie bénéficie également de cette évolution. Forte de la bonne qualité de ses produits et de ses contrats à long terme, la MIFERMA a poursuivi en 1966 la mise en œuvre de ses plans de développement en dépit de la conjoncture internationale quelque peu incertaine.

Les objectifs de production avaient été fixés à 6,4 millions de tonnes en 1966, 6,8 millions de tonnes en 1967 et 7,5 millions de tonnes en 1968, grâce à la mise en exploitation de deux nouveaux gisements : Rouessa et F'Derick.

L'exploitation du gisement de Rouessa a débuté en novembre 1965. Le 26 février 1966, la route d'évacuation a été inaugurée et la production a atteint dès la fin de 1966 une cadence mensuelle supérieure à 100.000 tonnes.

La mise en exploitation du gisement de F'Derick a été décidée en février 1966. Elle nécessite un investissement supplémentaire de l'ordre de 5 milliards de francs C.F.A. qui doit être couvert par auto-financement, selon des modalités qui ont fait l'objet d'une mise au point avec la B.I.R.D. : 3 milliards ont été engagés sur les 5 prévus et les travaux ont débuté immédiatement. Cette

Tableau N° 69 : Exportations de minerai de fer de Mauritanie

DESTINATIONS	1963	1964	1965	1966
Milliers de tonnes				
France	374,4	965,3	1.165,1	1.436,7
Allemagne	275,8	1.280,1	1.181,1	1.213,8
Italie	320,7	782,6	996,4	1.306,0
Pays-Bas	—	172,6	324,1	391,8
Belgique	25,2	167,3	552,2	826,8
Luxembourg	—	—	24,3	—
Royaume-Uni	268,2	1.394,3	1.553,8	1.582,4
Espagne	6,8	—	29,5	87,4
Finlande	—	—	—	12,2
Pologne	—	14,4	—	15,7
États-Unis	21,4	153,1	138,6	119,9
Japon	—	53,4	—	164,5
TOTAL	1.292,5	4.983,1	5.965,1	7.157,2
Millions de francs c.f.a.				
Valeurs F.O.B.	2.711,7	10.654,5	13.020,0	15.576,8

extension nouvelle nécessitera un délai de deux à trois ans avant l'achèvement des travaux qui permettront de porter l'extraction à 1 million de tonnes en 1968 et 1,5 million en 1969. Toutefois, les études menées sur le gisement ont démontré l'existence d'un tonnage d'éboulis immédiatement exploitable beaucoup plus important qu'on ne le supposait, de sorte qu'il a été possible d'obtenir dès cette année une production supplémentaire dont le rythme pourra être maintenu jusqu'à la mise en exploitation du gisement proprement dit, après épuisement des ébouliments déjà connus et exploités depuis trois ans.

L'accélération de production résultant de ces nouvelles mises en exploitation a été très sensible. Les exportations de l'année 1966 ont atteint 7.157.200 tonnes, marquant ainsi une avance très sensible par rapport aux prévisions puisque l'on approchait, dès la fin de l'année 1966, des objectifs prévus pour l'année 1968.

L'écoulement de cette production accrue a été assuré grâce aux contrats à long terme passés tant avec les actionnaires qu'avec des tiers. Les principaux pays destinataires ont été, en 1966, par ordre d'importance, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Allemagne fédérale, puis la Belgique et, dans une moindre mesure, la Hollande, le Japon, les Etats-Unis, l'Espagne, la Pologne et la Finlande.

Par ailleurs, dans le cadre des programmes d'industrialisation des pays africains, le Gouvernement mauritanien a proposé une étude sur les perspectives d'implantation à Port-Etienne d'un complexe sidérurgique d'une capacité de production annuelle d'un million de tonnes de produits finis (acier, fonte et produits divers).

11.2. Vers une exploitation du cuivre mauritanien.

Le marché international du cuivre a connu, à la fin de l'année 1965 et au début de l'année 1966, des fluctuations désordonnées et de grande amplitude. La pénurie mondiale, engendrée par une très forte demande accentuée par la spéculation, et les troubles politiques et sociaux dans les régions productrices ont provoqué de juin 1965 à avril 1966 une montée en flèche des cours qui ont été portés de 390 livres à 790 livres la tonne sur le marché libre de Londres. La plupart des grands producteurs ont progressivement aligné leurs prix sur ces cours de Londres, tandis qu'aux Etats-Unis les cours étaient bloqués au niveau de 36 cts/lb.

Les ventes des stocks stratégiques américains, le ralentissement de la consommation, l'évolution de l'affaire rhodésienne ont entraîné, après ces variations excessives, une profonde réaction qui a ramené le prix de 790 livres en avril 1966 à 357 livres en août 1966. Par la suite, à l'exception d'une pointe à 490 livres en

novembre, les cours se sont stabilisés aux environs de 450 livres ; mais des tensions persistantes secouaient encore le marché qui n'avait pas entièrement retrouvé son équilibre et, en fin d'année, le Gouvernement des Etats-Unis a dû se résoudre à tolérer une augmentation de son prix intérieur.

En Mauritanie, l'option prise précédemment par la *Société du Cuivre de Mauritanie* (SOCUMA) en vue de l'exploitation du gisement d'Akjoujt n'ayant pas été levée dans le délai prévu qui expirait le 27 décembre 1965, le Gouvernement mauritanien a signé, le 7 mars 1966, avec le groupe canadien Lindsley-Southfield, un protocole accordant à celui-ci une autorisation limitée dans le temps afin d'entreprendre une étude sur les possibilités d'exploitation du gisement. Les conclusions de cette étude devaient être fournies avant le 31 juillet et cet accord n'engageait en rien le Gouvernement quant à l'attribution du permis d'exploitation.

Au cours de l'été, deux groupes restaient en présence : le groupe Lindsley, associé à la société *Planet Oil and Mineral Corporation* depuis le 3 mai 1966, et l'*Anglo American Corporation* après désistement de la *Homestake Mining*. Chacun d'eux a élaboré un projet, celui de l'*Anglo American Corporation* faisant appel au procédé de ségrégation Torco déjà utilisé dans les filiales zambiennes du groupe.

Après une première série d'entretiens, à Paris, à partir du 12 octobre 1966, entre les représentants du Gouvernement mauritanien et les principales sociétés intéressées à l'exploitation du gisement, les négociations se sont poursuivies à Nouakchott et ont abouti à un accord le 25 novembre 1966.

La responsabilité de l'exploitation a été confiée à la société *Charter Consolidated Limited*, du groupe *Anglo American Corporation*, qui opérera dans le cadre d'une société de droit mauritanien. Le capital de celle-ci dénommée *Société Minière de Mauritanie* (SOMIMA) a été constitué par participation de la *Charter* (54 %), du Gouvernement mauritanien (25 %) et des groupes français (*B.R.G.M.*, Banque de Paris et des Pays-Bas, Penaroya et sociétés utilisatrices de cuivre) (21 %). Les investissements nécessaires à l'exploitation sont estimés à 14,5 milliards de francs C.F.A., dépenses annexes d'infrastructure comprises, pour une production étalée sur vingt ans. Les travaux préparatoires dureront trois ans et l'exploitation commencera effectivement en 1970.

Ainsi, treize ans après la création de la MICUMA, qui avait commencé les premières études en 1953, l'exploitation du gisement d'Akjoujt entre enfin dans une phase décisive. Les caractères très particuliers du minerai, mélange d'oxydes et de sulfates divers, d'une teneur en cuivre variant de 1,5 à 5 %, expliquent pour une bonne part les vicissitudes, les lenteurs et la multiplicité des études menées qui débouchent maintenant, grâce à l'application du procédé Torco, sur un résultat positif.

11.3. Les phosphates du Sénégal et du Togo.

Le marché mondial des phosphates a connu, au cours des années précédentes, une période particulièrement faste, puisque les ventes internationales, qui avaient fait un bond de près de 20 % en 1964, ont encore enregistré en 1965 une progression de près de 4 %. Ces bonnes dispositions du marché mondial ont été mises largement à profit par les sociétés productrices de notre zone d'émission pour développer leurs exportations.

En 1966, le marché est devenu nettement plus difficile, mais les sociétés de l'ouest africain n'en ont pas moins poursuivi leur effort de développement en dépit de la menace constituée par l'éventualité de la mise en exploitation des gisements, considérés comme étant parmi les plus riches du monde, découverts récemment près de El Aïoun, au Sahara espagnol. De puissantes sociétés américaines s'intéressent à ce gisement et quatre d'entre elles, constituées en consortium, ont déposé le 19 novembre 1966 une soumission unique à l'appel d'offres ouvert par l'Entreprise Minière du Sahara. Trois sociétés européennes se sont également portées soumissionnaires. Cet élément nouveau serait susceptible de remettre en cause la rentabilité des phosphates sénégalais au moment où ceux-ci, après quelques années d'exploitation parfois délicate, commençaient, grâce à l'augmentation de leur rythme de production, à sortir de leurs difficultés.

Au **Sénégal**, les efforts d'équipement entrepris dès 1964 par la *Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba* se sont traduits en 1965 par l'entrée en service d'installations nouvelles dont la mise au point a pu être achevée en cours d'année. L'accroissement du potentiel de production a permis à la Compagnie d'atteindre au début de l'année 1966 son rythme de croisière basé sur une production annuelle de 1,050 million de tonnes.

Le tonnage extrait pendant l'année a atteint 990.000 tonnes (contre 903.400 en 1965). La cadence de production est donc conforme aux prévisions, et les exportations ont progressé parallèlement : 1.074.751 tonnes en 1966 (contre 818.620 en 1965).

Les projets de création à Mbao, près de Dakar, d'une usine d'engrais utilisant comme matière première les phosphates produits localement ont pris corps pendant l'année. Cette entreprise, financée grâce à des prêts du F.A.C., de la *Caisse Centrale de Coopération Economique*, de la *Banque Européenne d'Investissement* et de la *Société Financière Internationale*, bénéficie de la direction technique de la *Société des Potasses d'Alsace*, avec une participation internationale. L'usine, d'une capacité initiale de 60.000 tonnes, pouvant être portée ultérieurement à 130.000 tonnes, produira, à partir des phosphates locaux, de l'acide phosphorique, des superphosphates simples et triples et des engrais composés. Le Gouvernement sénégalais s'est engagé à absorber 60.000 tonnes d'engrais dès l'achèvement de l'usine dont les travaux se termineront en 1968.

La production de la *Compagnie des Phosphates de Thiès* (phosphates d'alumine) accuse, en 1966, une très sensible augmentation par rapport à 1965, qui avait, cependant, été une année satisfaisante : 144.781 tonnes de phosphate d'alumine (contre 130.940 tonnes en 1965), 51.908 tonnes de phosphate d'alumine déshydraté (contre 18.090 tonnes en 1965), 18.904 tonnes de phosphal (contre 6.117 tonnes en 1965). La cause de cette vive progression doit être recherchée dans la sécheresse de l'été 1966, qui a permis à l'entreprise de travailler un peu plus longtemps, car elle est obligée d'interrompre chaque année ses activités pendant la saison des pluies.

Les ventes demeurent stables, avec 131.038 tonnes en 1966, contre 131.687 tonnes en 1965 (tous produits réunis).

Au **Togo**, les améliorations apportées à l'équipement, au cours de l'année précédente, ont permis à la *Compagnie Togolaise des Mines du Bénin* d'atteindre, dès le début de 1966, son objectif de 100.000 tonnes de production mensuelle. Cette cadence de production s'est maintenue pendant toute l'année et, au cours de l'exercice 1966, la production s'est élevée à 1.145.574 tonnes (contre 973.635 en 1965), les exportations ont atteint 1.111.323 tonnes (contre 981.769 en 1965).

Les pays importateurs de phosphates togolais ont maintenu pendant l'année 1966 leurs positions respectives, à l'exception de l'Italie dont les achats se sont sensiblement réduits, mais cette diminution s'est trouvée plus que compensée par une progression importante des achats de l'Australie. En outre, un nouvel acheteur important, l'Inde, est venu s'ajouter aux clients traditionnels.

Les progrès enregistrés dans la production et l'exportation des phosphates sont particulièrement bénéfiques pour le Togo ; d'une part, en effet, ils ont fortement contribué à la sérieuse amélioration de la balance commerciale du pays, constatée pendant l'année sous revue ; d'autre part, le Gouvernement togolais, par décret n° 66-27 du 22 janvier 1966, a été autorisé à racheter à la C.E.E., au prix coûtant, grâce à un prêt de 575 millions de francs C.F.A. consenti par l'O.P.A.T., les actions provenant de l'emprunt obligataire souscrit lors de la fondation de la société. Ce rachat donne une participation de 20 % dans le nouveau capital de la Société au Gouvernement togolais qui se trouve donc maintenant directement intéressé à l'affaire.

11.4. Le manganèse en Côte d'Ivoire et Haute-Volta.

En 1966, le marché mondial du manganèse est demeuré aussi favorable que l'année précédente. Ce n'est qu'en fin d'année, au moment des renouvellements des contrats britanniques auprès des grands fournisseurs traditionnels (Union soviétique, Inde et Afrique du Sud) que l'on a constaté un léger fléchissement des prix : pour le minerai de bonne qualité à 48 %, ils ont baissé de quelques pence (64/65 pence/LT. CIF Europe contre 66/68 précédemment). Le fléchissement est attribué à la baisse des taux de fret, mais aussi et surtout aux perspectives incertaines de la sidérurgie.

En **Côte d'Ivoire**, l'extraction de manganèse du gisement de Grand-Lahou s'est poursuivie au même rythme qu'en 1965. L'objectif de production a été fixé à 170.000 tonnes comme l'année précédente. Malgré une interruption au mois de mai pour effectuer des travaux d'entretien et de réparation sur les lieux d'exploitation, la cadence prévue a pu être tenue et, au cours de l'année, un tonnage de 176.186 tonnes a été extrait (contre 179.785 tonnes pour l'année 1965). Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'évacuation du minerai par la voie lagunaire et de la non-commercialisation des fines à 32 %, les prévisions d'exportation ont été limitées à 140.000 tonnes, à un niveau légèrement inférieur à celui de la production. En 1966, 155.638 tonnes ont été exportées vers les destinations habituelles (au lieu de 170.524 tonnes pour 1965, soit une baisse de 8,3 % par rapport à l'année précédente).

Par arrêté n° 1170 du 13 juin 1966, la *Compagnie Mokta* s'est vu prolonger pour quatre ans la durée de son permis d'exploitation. Par ailleurs, la société poursuit ses efforts de prospection en vue d'accroître les réserves exploitables du gisement ; celles-ci ont été accrues de 200.000 tonnes à la fin de 1965 par réinterprétation des résultats de prospection. Un nouveau permis de recherche d'une durée de trois ans lui a été attribué par décret n° 66-326 du 5 septembre 1966.

En Haute-Volta, le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (P.N.U.D) a pris en charge en coopération avec le Gouvernement voltaïque les frais d'une nouvelle étude évaluée à 90 millions. Deux experts ont accompli à cet effet une mission en Haute-Volta, et un plan d'opération a été élaboré qui comporte deux phases successives de préinvestissement et de mise en œuvre effective. Une convention, signée le 24 octobre 1966, prévoit, en ce qui concerne la première phase, l'examen de la viabilité économique du projet, l'étude de la ligne de chemin de fer de 353 kilomètres qui doit relier le gisement à la ligne actuelle et la recherche d'informations complémentaires sur d'éventuels gisements voisins. Le financement est assuré, d'une part par le Fonds spécial des Nations Unies (111 millions de francs C.F.A.), et par le Gouvernement voltaïque d'autre part, sous forme de travaux et contributions en nature et d'une participation de 7 millions de francs C.F.A. Les opérations ont débuté en fin d'année par des sondages, l'exploration souterraine du gisement et l'adjudication des contrats économiques. Les premiers résultats des études devraient être connus à partir d'octobre 1967 et, s'ils se révèlent favorables, le projet pourrait entrer dans la phase active vers 1970. La B.I.R.D. serait disposée à participer à cette réalisation.

11.5. Le diamant et l'or.

En dépit des efforts de développement entrepris dans ce secteur d'activité, l'extraction du **diamant** en Côte d'Ivoire a connu en 1966 un certain ralentissement.

La principale société exploitante, la SAREMCI, a dû, en effet, limiter cette année son objectif de production à 160.000 carats (contre 171.940 en 1965) en raison de l'amenuisement des réserves, et aussi de l'appauvrissement des teneurs.

Sa filiale, la *Société Minière du Bandama*, qui a intensifié son effort de prospection, a construit sur le Bou une nouvelle usine d'une capacité de production de l'ordre de 1.000 carats par mois qui, en fin d'année, était encore au stade de la mise au point.

La SODIAMCI, poursuivant l'exploitation du gisement de Toubaboukou, dans la région de Séguéla, a procédé à la reconstitution de ses réserves et augmenté son potentiel par l'achat de matériel et l'installation d'une nouvelle station de débourbage mise en service en août 1966. Ces améliorations lui permettront de porter sa production de 25.000 carats à 50.000 carats en 1967.

La *Société Watson* a intensifié ses travaux de recherche. Elle dispose de plus de 100.000 carats de réserves certaines, mais n'a pas encore commencé d'exploitation.

Les prospections menées par les sociétés *Diamond Corporation* et *Iscodiam* n'ont pas été marquées par le succès. Quant à la société *Dicorcot Prospecting Ltd.*, son bureau d'Abidjan a été fermé en cours d'année.

La production des chantiers artisanaux et clandestins tend de plus en plus à se réduire, d'où l'arrêt presque complet des activités des bureaux d'achat.

En ce qui concerne les entreprises industrielles, et pour l'année 1966, la production s'est élevée à 183.820 carats (contre 198.308 carats en 1965) et les exportations à 177.647 carats (contre 203.094 carats).

Aucun gisement important n'ayant été découvert au cours de cette année, on ne peut espérer un redressement rapide de la production. Cependant, les efforts de prospection se poursuivent. Par décrets n° 66-69, 66-70 et 66-72 du 9 mars 1966, de nouveaux permis de recherche ont été attribués aux sociétés Iscodiam, SAREMCI et SODEMI. Par ailleurs, le *Bureau de Recherches Géologiques et Minières* (B.R.G.M.) a poursuivi une importante campagne de prospection dans le sud-ouest du pays et la société SODEMI a effectué une étude de synthèse sur le diamant en Côte d'Ivoire. Celle-ci permettra sans doute d'orienter les recherches vers les gisements filoniens qui devraient prendre le relais des gisements alluvionnaires en voie d'épuisement.

En Côte d'Ivoire, le B.R.G.M. a poursuivi ses recherches sur le gisement d'or d'Ity, dont l'exploitation est envisagée par la SODEMI et où plus de 11 tonnes de réserves ont été reconnues ; les prospections se poursuivent également dans la région de Katiola et de Fettakro.

La *Société des Mines de Poura*, en Haute-Volta, a mis fin à ses activités le 30 avril 1966 et négocie le rachat de ses installations avec le Gouvernement voltaïque.

11.6. Produits minéraux divers.

Au Sénégal, l'usine de traitements d'**attapulгите** de la société *Prochimac*, mise en service en 1965, avait fourni 1.100 tonnes d'attapulгите dont 700 tonnes avaient été exportées à destination de la France, de l'Angleterre et de la Hollande. La cadence de l'extraction a été augmentée en 1966 ; la production a atteint 1.500 tonnes et les ventes 1.800 tonnes dont 100 tonnes réservées aux besoins du marché local. Les réserves reconnues sont actuellement évaluées à 400.000 tonnes et d'importants indices ont encore été découverts. Le rythme de production devrait être porté à 3.000 tonnes en 1967 et s'élever ensuite progressivement jusqu'à 12 000 tonnes, capacité de l'usine actuelle.

La production de **colombo-tantalite** a cessé en Côte d'Ivoire. On envisage cependant l'exploitation, dans la région d'Issia, de 23 placers contenant 60 tonnes de minerai de tantalite à 60 % (dont un de 25 tonnes).

Au Niger, 80 tonnes de **cassitérite** ont été extraites (contre 76 tonnes en 1965).

11.7. La prospection minière.

La prospection minière s'est poursuivie en 1966 à un rythme favorable dans tous les Etats de l'ouest africain, grâce surtout à l'aide financière extérieure fournie, soit par le Fonds spécial des Nations Unies en Côte d'Ivoire et Haute-Volta notamment, soit par le F.A.C. et le *Bureau de Recherches Géologiques et Minières*. Ce dernier organisme s'est vu attribuer, le 22 février 1966, par le Comité directeur du F.A.C., une subvention afin de poursuivre ses travaux en Mauritanie (études géologiques de l'Inchiri et d'Akjoujt), au Sénégal (prospections de la région du Kedougou et du gisement de fer de Kouroudiako), en Côte d'Ivoire (gisement d'or d'Ity, amas sulfurés de Bouaké, diamant alluvionnaire de l'Agbo, indices de cinabre de N'Zi), en Haute-Volta (prospection diamantifère de la région de Bobo-Dioulasso) et au Niger (poursuite des études sur les molybdénites du Liptako). En outre, le F.A.C. a attribué, par conventions particulières, de nouveaux crédits :

— au Sénégal (convention du 19 décembre 1966) pour la recherche sur les indices de molybdène au Sénégal oriental ;

- à la Côte d'Ivoire (19 juillet et 23 décembre 1966) pour la poursuite des travaux géologiques et miniers dans le sud-ouest ivoirien et la synthèse des études déjà effectuées dans cette région ;
- à la Haute-Volta (1^{er} mars 1966) pour la recherche géologique et minière.

On doit enfin mentionner l'attribution, en cours d'année, d'un certain nombre de nouveaux permis de recherche :

- au Sénégal, pour l'uranium, au profit du C.E.A. (arrêté du 6 décembre 1965) et de la Compagnie des Phosphates de Thiès (arrêté n° 3034 du 3 mars 1966), et du B.R.G.M. pour le cuivre, le zinc, le plomb, le molybdène, le mercure, le cobalt, le fer, l'argent et l'or dans le Sénégal oriental. En outre, deux sociétés, qui envisagent d'exploiter les marbres du Sénégal oriental, ont demandé leur agrément comme entreprises prioritaires ;
- en Mauritanie : la Compagnie des Phosphates de Thiès a également obtenu, par décret n° 66-080 du 11 mai 1966, un permis de recherche pour l'uranium et le phosphate et, par arrêté n° 66-081, pour le soufre.

De son côté, la société *Planet Oil* a obtenu, par décret n° 66-090 du 18 mai 1966, un permis pour la recherche du cuivre et des minerais connexes. Le groupe *Lindsley*, pour sa part, a été autorisé, par arrêtés n° 10.200 et 10.271 du 28 avril 1966, à prospecter le soufre, le phosphate et le gypse. Enfin, le B.R.G.M. a poursuivi l'étude du gisement de gypse de Nouakchott qui se révèle parfaitement exploitable, en vue de localiser les points favorables d'extraction. Un panneau, dont les réserves ont été évaluées à 1,4 million de tonnes, a été localisé au Km. 72 et un gisement de gypse éolien de 2 millions de tonnes a été découvert à 60 kilomètres de Nouakchott, sur lequel un chantier témoin doit être ouvert.

Au Niger, un permis de recherche de gypse de 26.500 km² a été accordé dans la région de Tahoua à la *Société Minière du Niger* par décret n° 66-098 du 26 mai 1966.

Au Dahomey, par décret n° 8 du 11 janvier 1966 et arrêté n° 3 du 13 janvier 1966, des permis ont été accordés aux sociétés *Shell Afrique Occidentale* et *Dahomey Texas du Pétrole* en vue de la recherche de phosphate, de potasse et de soufre.

En Côte d'Ivoire, enfin, indépendamment des recherches déjà mentionnées, on doit signaler le rapport final de la mission d'étude de synthèse sur les bauxites, dont les gisements occupent une bande importante dans le centre du pays, et les récentes propositions d'une société américaine en vue d'exploiter les minerais de fer à faible teneur (42 %) de la région de Man, à la suite d'une étude effectuée par la SODEMI dont les travaux viennent de débiter.

11.8. La recherche d'hydrocarbures.

Au **Sénégal**, la plate-forme "Ile-de-France", arrivée à Dakar le 14 février 1966, a effectué son premier forage pour le compte de la COPETAO sur la côte de Casamance, à 25 kilomètres en mer, à l'ouest de la presqu'île des Oiseaux. Il a été arrêté à une profondeur de 4.110 mètres le 7 juillet 1966. S'il n'a pas décelé de gisement d'hydrocarbures, ce premier forage n'en a pas moins atteint les objectifs techniques qui lui étaient assignés. Un deuxième forage, commencé le 12 juillet 1966, à 30 kilomètres de la Côte, face à l'embouchure de la Casamance, a été poussé à une profondeur de 1.765 mètres ; il avait pour but l'étude des domes de sel qui ont été rencontrés à une profondeur de 330 mètres. Après un arrêt de deux mois, utilisé à allonger les pieds de la plate-forme de 48 à 88 mètres, le troisième forage a débuté en novembre au large des côtes de Casamance. Les résultats obtenus au cours de ces premières opérations sont en cours d'interprétation.

En **Mauritanie**, la société *Planet Oil and Mineral Corporation* s'est vu attribuer, par décret n° 66-059 du 7 avril 1966, une autorisation personnelle de recherche minière pour les hydrocarbures, schistes, asphaltes et grès bitumineux. La convention de longue durée d'établissement et de fonctionnement passée entre la Mauritanie et cette société a été approuvée par la loi n° 66-160 du 29 juillet 1966. Le permis de recherche attribué à cette entreprise porte sur une superficie de 38.700 km² et reprend, en les étendant dans la zone off shore, ceux qui avaient été attribués précédemment à la S.A.P. et à la PETROPAR et avaient fait déjà l'objet de travaux infructueux.

Les travaux de prospection de *Planet Oil* ont débuté en octobre 1966, sur terre et sur mer, entre Nouakchott et la frontière espagnole. La société s'est engagée à effectuer une dépense minimum de 375 millions de francs C.F.A.

Au **Dahomey**, la société *Union Oil Company* a effectué, en avril et mai 1966, au large de Cotonou, des travaux de sismique conventionnelle. Les premiers résultats ont démontré l'existence en mer de bassins sédimentaires relativement profonds. Les travaux de détail sur les surfaces prospectées sont en cours.
